



# Rapport de recherche

PROGRAMME ACTIONS CONCERTÉES

## *La mobilité intergénérationnelle au Québec : les différences géographiques et le rôle des inégalités de patrimoine*

### **Chercheuse principale**

Marie Connolly, Université du Québec à Montréal

### **Cochercheuses**

Catherine Haeck, Université du Québec à Montréal

Amélie Quesnel-Vallée, Université McGill

### **Collaboratrice et collaborateurs**

Yacine Boujija, Institut national de la recherche scientifique

Isambert Leunga Noukwé, Université de Sherbrooke

Gaëlle Simard-Duplain, Université Carleton

Xavier St-Denis, Institut national de la recherche scientifique

### **Établissement gestionnaire de la subvention**

Université du Québec à Montréal

### **Numéro du projet de recherche**

2020-OEXR-282263

### **Titre de l'Action concertée**

Programme de recherche sur la pauvreté et l'exclusion sociale – Phase 4

### **Partenaires de l'Action concertée**

Les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), de la Santé et des Services sociaux (MSSS), du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), la Société d'habitation du Québec (SHQ), le Secrétariat aux aînés (SA-MSSS) et le Fonds de recherche du Québec, secteur Société et culture (FRQ)

## Remerciements

La chercheuse principale aimerait remercier les personnes suivantes : Yuri Ostrovsky et Winnie Chan de la Division de l'analyse sociale et modélisation de Statistique Canada, pour leurs contributions aux données de la Base de données sur la mobilité intergénérationnelle du revenu et leur collaboration ; Loïc Courtemanche, qui était étudiant à la maîtrise en économie à l'UQAM et a écrit son mémoire de maîtrise sur un thème lié à cette Action concertée sous ma codirection, et qui est maintenant analyste au centre de données de recherche de Statistique Canada et a aidé aux demandes de sortie liées à ce projet ; Cristian Stratica, qui a aidé à la programmation informatique pour générer les résultats portant sur les différences géographiques ; Nicholas Thibault, qui a effectué des premiers travaux sur les différences géographiques ; Charles Demontigny, qui a travaillé sur la visualisation des mesures de mobilité par zone géographique.

## Mention

Les analyses contenues dans ce texte ont été réalisées au Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS), membre du Réseau canadien des Centres de données de recherche (RCCDR). Les activités du CIQSS sont rendues possibles grâce à l'appui financier du Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH), des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), de Statistique Canada, des Fonds de recherche du Québec ainsi que de l'ensemble des universités québécoises qui participent à leur financement. Les idées exprimées dans ce texte sont celles des auteurs et pas nécessairement celles du RCCDR, du CIQSS ou de leurs partenaires.

# Section 3 – Le Rapport de recherche complet

## Table des matières

<b>PARTIE A — CONTEXTE DE LA RECHERCHE .....</b>	<b>1</b>
1. PROBLÉMATIQUE. ....	1
2. OBJECTIFS POURSUIVIS. ....	2
3. PRINCIPALES QUESTIONS DE RECHERCHE OU HYPOTHÈSES. ....	4
<b>PARTIE B — MÉTHODOLOGIE .....</b>	<b>5</b>
1. DONNÉES. ....	5
2. MODÈLE. ....	5
<b>PARTIE C — PRINCIPAUX RÉSULTATS .....</b>	<b>7</b>
1. PREMIER VOLET : GÉOGRAPHIE. ....	7
A. ESTIMÉS SELON ZONE GÉOGRAPHIQUE. ....	7
B. MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE ET MOBILITÉ SOCIOÉCONOMIQUE. ....	8
2. DEUXIÈME VOLET : PATRIMOINE. ....	10
A. TRANSMISSION DES COMPOSANTES DU REVENU. ....	11
B. RICHESSE CAPITALISÉE. ....	14
<b>PARTIE D — PISTES DE SOLUTION OU D’ACTIONS SOUTENUES PAR LES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE .....</b>	<b>17</b>
1. PREMIER VOLET : GÉOGRAPHIE. ....	17
2. DEUXIÈME VOLET : PATRIMOINE. ....	20
<b>PARTIE E — NOUVELLES PISTES OU QUESTIONS DE RECHERCHE .....</b>	<b>22</b>
<b>PARTIE F — RÉFÉRENCES ET BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>23</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>25</b>

## Partie A — Contexte de la recherche

### 1. Problématique.

Les inégalités socioéconomiques ont connu une forte hausse depuis le début des années quatre-vingt. Malgré un certain ralentissement dans cette montée, il n'en demeure pas moins que nous vivons dans une société où beaucoup sont marginalisés et n'ont pas accès aux mêmes opportunités que d'autres. Mais un autre fait est encore plus préoccupant : ce ne sont pas juste les inégalités qui ont augmenté, c'est aussi la **persistance** de ces inégalités d'une génération à l'autre (Duncan et Murnane, 2011; Ermisch et al., 2012). Cette persistance, que l'on mesure à travers la transmission intergénérationnelle du revenu, est en hausse. Il est ainsi de plus en plus difficile pour un jeune ayant grandi en milieu défavorisé de se sortir de la pauvreté une fois à l'âge adulte. Ce constat provient de nos travaux récents, possibles grâce au financement reçu par Connolly (chercheuse principale) du Fonds de recherche du Québec—Société et Culture lors de la Phase 3 du Programme de recherche sur la pauvreté et l'exclusion sociale. Dans Connolly et Haeck (2024a), nous documentons qu'un Canadien né au début des années soixante dans une famille au bas de l'échelle socioéconomique avait 27,5 % de risque d'y rester, une probabilité qui est montée à 33,1 % pour quelqu'un né au milieu des années quatre-vingt. L'avantage intergénérationnel des enfants des familles plus fortunées s'est donc accentué à travers le temps, allant de pair avec l'accroissement des inégalités de revenus. Au fil des années, le Canada et le Québec se sont donc éloignés de l'égalité des chances. Le Québec, à cet égard, se situe généralement en milieu de peloton.

Le financement de la Phase 3 nous avait permis de développer de nouvelles données administratives fiscales en partenariat avec Statistique Canada. Lors du développement de ces données, maintenant disponibles à l'ensemble de la communauté de recherche canadienne à travers le Réseau canadien des Centres de données de recherche, nous avons ajouté des cohortes de naissance aux données existantes, étendant de 1970 à 1985 la couverture des années de naissance. Nous avons donc été en mesure, pour la toute première fois, d'évaluer

l'évolution de la mobilité intergénérationnelle. Par leur caractère annuel et longitudinal, les données fiscales permettent de suivre les individus à travers le temps, mais également à travers l'espace, car elles contiennent des variables de localisation géographique. Nous savons qu'il existe des différences dans les niveaux de mobilité socioéconomique à l'intérieur d'un pays : Chetty et al. (2014) nous l'ont montré pour les États-Unis, Corak (2020) pour le Canada, alors que Connolly et Haeck (2024b) survolent les résultats portant sur plusieurs pays à travers la planète. Il n'existe cependant pas encore de source d'estimés de mobilité intergénérationnelle à différents niveaux géographiques pour le Canada ou le Québec qui soit disponible sans passer par les fichiers administratifs, lesquels sont uniquement accessibles dans un centre de données de recherche de Statistique Canada étant donné la nature confidentielle des renseignements qu'ils contiennent. Ceci vient freiner la recherche sur le sujet.

Les recherches sur la mobilité intergénérationnelle se penchent presque exclusivement sur la transmission intergénérationnelle du **revenu** car les données fiscales contiennent des informations détaillées sur les revenus et ce, de manière longitudinale (une exception est Black et al. (2020), qui exploitent des données administratives suédoises sur la richesse). Or les inégalités de patrimoine sont plus importantes que celles au niveau des revenus ; il se pourrait donc que le patrimoine ou la richesse soient encore plus importantes que les revenus lorsque l'on considère les transmissions de statut socioéconomique d'une génération à l'autre (Benhabib et al., 2019). Malheureusement, il n'existe pas, au Canada, de base de données permettant de suivre deux générations successives et leurs avoirs car, contrairement au revenu qui est taxable annuellement, la richesse n'est pas déclarée régulièrement et dans son entièreté à une agence gouvernementale.

## 2. Objectifs poursuivis.

Ce projet répond aux besoins exprimés dans l'**Axe 1** de l'appel de propositions de l'Action concertée pour le Programme de recherche sur la pauvreté et l'exclusion sociale – Phase 4, soit « Les facteurs explicatifs de la

baisse de la mobilité intergénérationnelle au Québec ». Nous avons deux objectifs, ou volets, lesquels correspondent chacun à une question explicitement posée dans l'appel de propositions.

**Objectif 1 : décrire les différences géographiques dans la mobilité intergénérationnelle au Québec et en comprendre les déterminants**

Dans nos travaux précédents, nous avons décrit la situation au Canada et dans chacune des provinces (Connolly et Haeck, 2024a), mais sans aller à un niveau géographique infraprovincial. Dans Connolly, Corak et Haeck (2019), nous avons calculé des mesures de mobilité au niveau de la division de recensement, mais le but était de comparer le Canada et les États-Unis ; peu d'attention a donc été accordée au Québec en particulier. Il est maintenant temps d'exploiter l'investissement dans les données afin de décrire en détails les différences géographiques de mobilité intergénérationnelle à l'intérieur du Québec et du Canada. Corak (2020) décrit la situation au Canada en ne se basant que sur les jeunes nés dans les années soixante. Dans le cadre de cette Action concertée, nous étendons l'étude de la mobilité à différents niveaux géographiques aux cohortes des années soixante-dix et quatre-vingt. De plus, nous décrivons la mobilité intergénérationnelle au Québec selon le type de région d'origine (milieu urbain ou rural) et selon le statut migratoire (si un jeune a changé de type de région entre les âges de 16 à 30 ans).

**Objectif 2 : investiguer le rôle des inégalités de patrimoine dans la mobilité intergénérationnelle**

Les données à notre disposition ne nous permettent pas de mesurer directement la transmission intergénérationnelle de la richesse. Néanmoins, nous exploitons les données fiscales pour aller essayer de voir ce que l'on peut apprendre sur le patrimoine. Ceci est possible grâce aux différentes catégories de revenu disponibles dans les fichiers fiscaux. Nous commençons par une documentation de la transmission intergénérationnelle des différentes sources de revenus (revenus d'emploi, revenus liés au capital, revenus de transferts et prestations). Puis nous utilisons la méthode de capitalisation (Saez et Zucman, 2016) pour

inférer la valeur des avoirs des parents et de leurs enfants adultes et ensuite estimer la transmission intergénérationnelle du patrimoine.

### 3. Principales questions de recherche ou hypothèses.

Notre projet cherche à mesurer la mobilité socioéconomique au Québec et au Canada. Dans le premier volet, nous décrivons la force de la transmission intergénérationnelle du revenu à diverses échelles géographiques afin de documenter la mobilité sociale à un niveau infranational. Nous en profitons également pour introduire la notion de mobilité géographique : est-ce que se déplacer d'une région à une autre est lié à plus grande mobilité sociale ? Dans le second volet, nous cherchons à introduire la richesse dans nos analyses. Quel est le lien entre la mobilité en termes de revenus et de richesse ? Est-il possible d'aller inférer des informations sur le patrimoine en se basant sur des données fiscales ?

La question de la mobilité sociale n'est pas un nouveau sujet d'étude. En effet, il existe une vaste littérature sur la question, notamment en sociologie, se basant entre autres sur le statut social tel que mesuré par la profession : pensons à Blau et Duncan (1967), Goldthorpe et Hope (1974), Goldthorpe (1980), Featherman, Jones et Hauser (1975) ou Sewell et Hauser (1975). L'éducation parentale est également une mesure d'origine sociale très utilisée par les économistes et les sociologues (p.ex. Bradbury *et al.* 2015; Bukodi et Goldthorpe 2012; Blanden 2013). Ce qui a généralement plus intéressé les économistes, c'est l'utilisation du revenu (ou encore des revenus d'emploi) comme marqueur de position dans l'échelle sociale. Ainsi de nombreux travaux utilisent le cadre théorique fourni par Becker et Tomes (1979, 1986) et par Loury (1981) et ses extensions telle que celle présentée par Solon (2004). Dans ce modèle simplifié, la génération actuelle est liée à la précédente à travers à la fois l'investissement des parents dans le capital humain de leurs enfants et à travers l'héritabilité des dotations en capital humain, lequel détermine le revenu. Corak (2013) articule ainsi que ce sont les institutions de la famille, du marché du travail et des politiques publiques qui viennent façonner les opportunités des jeunes et donc le niveau d'égalité des chances.

## Partie B — Méthodologie

Nos analyses exploitent les données de la Base de données sur la mobilité intergénérationnelle du revenu (BDMIR) et se basent principalement sur le modèle de la mobilité de rang.

### 1. Données.

La BDMIR est un ensemble de fichiers administratifs portant sur les jeunes au Canada nés de 1963 à 1985, inclusivement, et contenant leurs données fiscales ainsi que celles de leurs parents sous une base annuelle (Statistique Canada, 2019). Les fichiers fiscaux (provenant des formulaires T1 soumis par les particuliers à l'Agence du revenu du Canada afin de déclarer leurs revenus et s'acquitter de leurs obligations fiscales) couvrent les années 1978 à 2016 et contiennent des informations détaillées sur le revenu et toutes ses composantes (revenu d'emploi, revenus d'intérêts, gain ou perte en capital, etc.). Des informations sur le lieu de résidence des individus sont également disponibles sur une base annuelle. Celles-ci sont codées selon la Classification géographique type de Statistique Canada en vigueur lors de l'année en question. Nous avons ainsi de l'information sur la province ou le territoire de résidence, la région économique, la région métropolitaine de recensement (RMR) ou agglomération de recensement (AR), la division et la sous-division de recensement. Les données portent sur environ six millions de jeunes et leurs parents. Le revenu parental est mesuré à travers la moyenne du revenu des parents lorsque le jeune est âgé de 15 à 19 ans et celui du jeune correspond à sa moyenne sur diverses tranches d'âge (27 à 31 ans, 30 à 36 ans, 32 à 36 ans).

### 2. Modèle.

La force de la transmission intergénérationnelle du revenu est mesurée à travers l'estimation du modèle suivant par moindres carrés ordinaires :

$$y_{i,t} = \alpha + \beta y_{i,t-1} + \varepsilon_i, \quad (1)$$

où  $y_{i,t}$  est une mesure du revenu (total ou une composante) de l'enfant  $i$  (génération  $t$ ),  $y_{i,t-1}$  en est une pour ses parents (génération  $t - 1$ ) et  $\varepsilon_i$  est un terme aléatoire. L'estimation de  $\beta$  nous donne l'élasticité

intergénérationnelle du revenu lorsque  $y$  est mesuré en logarithme ou la corrélation rang-rang lorsque  $y$  est le rang centile de l'individu dans sa génération. Plus le paramètre  $\beta$  est élevé, plus la transmission d'une génération à l'autre est forte et moins grande est la mobilité socioéconomique.

Dans le premier volet de notre analyse, nous estimons le modèle en (1) séparément pour chaque année de naissance de la BDMIR et pour chaque zone géographique correspondant au lieu de résidence lorsque les jeunes sont âgés de 16 ans, à la fois pour l'élasticité intergénérationnelle du revenu et la mobilité de rang. Nous nous intéressons ensuite à la mobilité géographique, que nous définissons comme un changement dans le type de région de résidence entre les âges de 16 et 30 ans, où les types sont agrégés en grandes régions urbaines (régions métropolitaines de recensement), petites villes (agglomérations de recensement) ou régions rurales. Nous estimons ensuite des modèles dans lesquels nous comparons la transmission intergénérationnelle du revenu pour les non-migrants (pas de changement de type de région) et les migrants.

Dans le deuxième volet, nous commençons par une estimation du modèle en (1) séparément pour chaque composante du revenu total. Ceci nous permet de dégager les liens intergénérationnels pour les diverses sources de revenu. Puis, nous classifions les composantes de revenu liées au capital en cinq grandes catégories correspondant à des classes d'actifs que l'on retrouve dans les comptes du bilan national. L'information contenue dans ces comptes, combinée aux fichiers fiscaux de la Banque de données administratives longitudinales, permet de calculer des facteurs de capitalisation, en prenant le ratio entre les actifs totaux dans une classe donnée (du bilan national) et le revenu en capital généré par cette classe (des fichiers fiscaux). Ces facteurs sont ensuite appliqués aux données fiscales de la BDMIR afin d'évaluer la quantité moyenne d'actifs qui se cache derrière un revenu annuel donné. Par exemple, si on calcule un facteur de capitalisation de 20, on supposera que derrière un revenu d'intérêts de 100 \$ se trouve un placement d'une valeur de 2 000 \$. Une fois les valeurs capitalisées calculées, nous estimons le modèle intergénérationnel de l'équation (1) afin d'aller chercher la mobilité intergénérationnelle du revenu capitalisé.

## Partie C — Principaux résultats

Cette section du rapport fait état de nos principaux résultats. Ceux-ci seront présentés par volet du projet.

### 1. Premier volet : géographie.

Le premier volet se penche sur les différences dans la transmission intergénérationnelle du revenu au niveau géographique. Les travaux dans ce volet se déclinent en deux parties : une première partie qui se veut descriptive et qui cherche à accroître la visibilité et l'utilisation des estimés de mobilité intergénérationnelle et une seconde partie qui cherche à explorer le lien entre mobilité géographique et mobilité socioéconomique.

#### a. Estimés selon zone géographique.

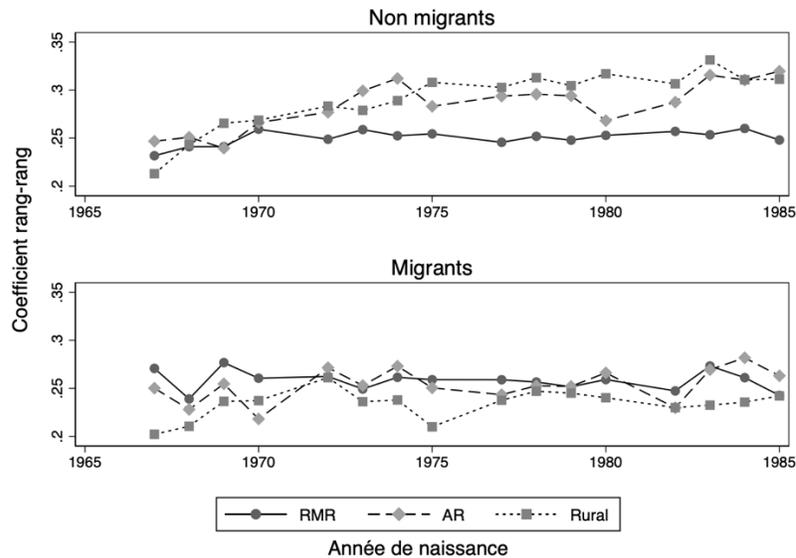
Un des buts du projet est de rendre disponible à la communauté de recherche ainsi qu'au grand public des estimés de mobilité intergénérationnelle. Cet objectif tire son inspiration des travaux de Raj Chetty aux États-Unis et du groupe *Opportunity Insights* (<https://opportunityinsights.org/>) et son initiative *Opportunity Atlas* (<https://www.opportunityatlas.org>). Dans cet atlas, nous retrouvons des cartes détaillées permettant au grand public d'identifier les endroits dans lesquels la mobilité est élevée ou faible. À noter que d'autres pays offrent le même genre d'initiatives, comme les Pays-Bas (<https://opportunitymap.nl/>). Pour le Canada, nous sommes en mesure d'estimer les coefficients de mobilité (élasticité intergénérationnelle du revenu et corrélation rang-rang) pour les provinces ou territoires, les régions économiques, les RMR ou AR, les divisions et les sous-divisions de recensement. Nous allons rendre ces estimés disponibles sous la forme de fichiers Excel, avec une note explicative et fichiers de code ayant servi à générer ces résultats, sur le Dataverse du Groupe de recherche sur le capital humain sur Borealis, le dépôt Dataverse canadien (<https://borealisdata.ca/dataverse/grch>). L'utilité de ces fichiers sera de permettre à la communauté de recherche d'avoir accès à des estimés de mobilité sur plusieurs années (cohortes de naissance 1963 à 1985) et à divers niveaux géographiques sans avoir à passer par le processus d'accès aux microdonnées

confidentielles de Statistique Canada. Les estimés disponibles sur notre Dataverse ne sont pas au niveau individuel, ils sont agrégés à ces divers niveaux géographiques. Leur potentiel est donc limité pour ce qui est d'analyses au niveau individuel. De plus, afin de respecter les critères de Statistique Canada visant à assurer la confidentialité des individus sur lesquels portent les données, un estimé n'est pas disponible si la zone géographique comporte moins de 5 000 habitants ou si le nombre d'observations dans les données pour cette zone est trop faible. Pour les grandes régions, comme les provinces, les régions économiques ou les RMR, ceci ne pose pas de problème. En revanche, pour les régions plus petites, comme les sous-divisions de recensement, il y aura beaucoup de zones pour lesquels les estimés ne seront pas disponibles. Néanmoins, le développement de ces estimés et leur partage permettra de poursuivre la recherche sur la question de l'égalité des opportunités pour les jeunes québécois et canadiens. Nous préparons également un tableau de bord interactif permettant de visualiser rapidement l'information contenue dans les fichiers.

## **b. Mobilité géographique et mobilité socioéconomique.**

Les estimés de mobilité socioéconomique par zone géographique décrits ci-dessus sont calculés à partir de données individuelles auxquelles est associé un emplacement géographique. Cet emplacement correspond au lieu de résidence lorsque le jeune est âgé de 16 ans. Or les gens peuvent bien évidemment déménager et changer de région de résidence, de surcroît souvent pour des raisons associées à de meilleures opportunités : poursuivre des études au niveau postsecondaire ou commencer un emploi mieux rémunéré. Dans cette partie de notre projet, nous nous concentrons sur les jeunes Québécois et nous prenons comme point de départ le type de région de résidence à 16 ans (Boujija, Connolly et St-Denis, 2023a ; 2023b). Nous observons des dynamiques qui varient selon le type de région : alors qu'environ le quart des jeunes provenant de grandes villes migrent entre 16 et 30 ans, près de 60 % de ceux venant de petites villes ou de régions rurales migrent hors de ces régions avant l'âge de 30 ans. Il est ensuite intéressant, d'un point de vue purement descriptif, de documenter la force du lien intergénérationnel selon l'année de naissance, la région d'origine et le statut migratoire. La figure 1 présente l'évolution de ce lien pour le Québec.

Figure 1 : Mobilité de rang selon l'année de naissance, le type de région d'origine et le statut migratoire



Source : Boujija, Connolly et St-Denis (2023a), Figure 7 (à partir des données de la BDMIR)

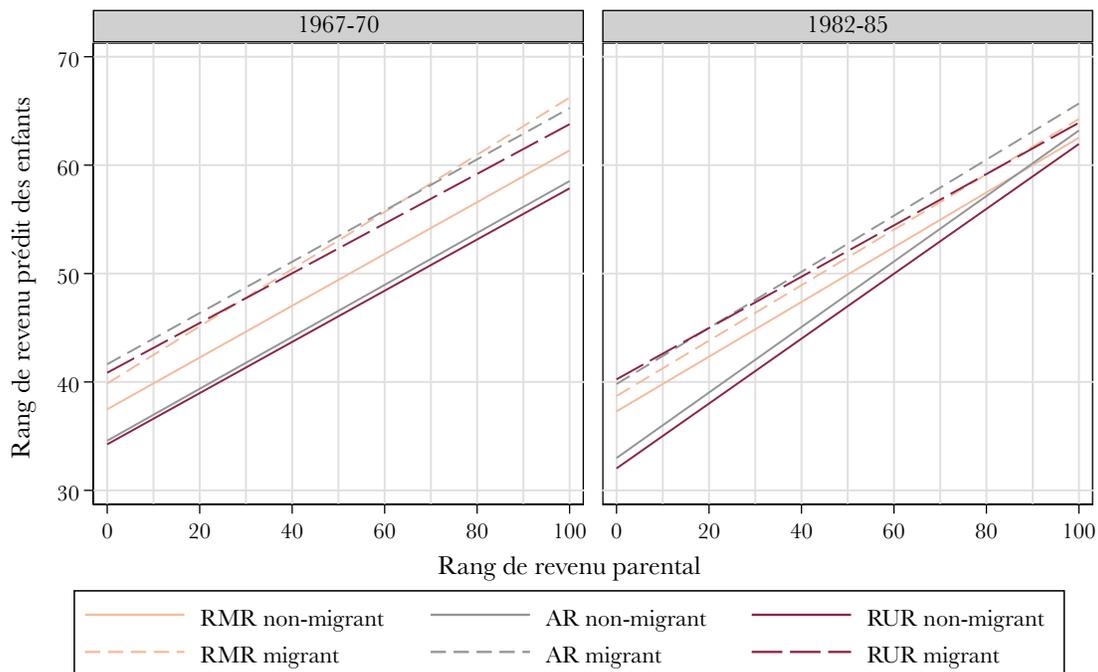
Note: La valeur sur l'axe des Y correspond au coefficient rang-rang. Le revenu parental est mesuré lorsque le jeune a de 15 à 19 ans ; celui du jeune est mesuré lorsqu'il a de 30 à 36 ans.

On voit sur la figure 1 qu'à travers les années de naissance, la transmission intergénérationnelle du revenu a été assez stable pour les migrants ainsi que pour les non migrants résidant dans des régions métropolitaines de recensement. La hausse de la corrélation (du coefficient rang-rang), et donc la baisse de mobilité, est concentrée parmi les jeunes ayant grandi dans des régions rurales et des petites villes et ne les ayant pas quittées. La détérioration de la mobilité socioéconomique documentée dans nos travaux précédents semble donc provenir majoritairement des jeunes hors des grands centres urbains n'ayant pas effectué de migration.

La figure 2 présente le rang de revenu prédit (échelle de 1 à 100, un rang plus élevé correspondant à un revenu plus élevé) sur l'axe des Y en fonction du rang du revenu parental (sur l'axe des X) pour six groupes de jeunes : les migrants et non migrants, selon qu'ils aient grandi dans une RMR, une AR ou un milieu rural. On voit clairement que la migration est associée à des revenus plus élevés : les lignes en traits pointillés (migrants) sont à un niveau plus élevé que les traits pleins (non migrants) et ce, pour chacun des types de région d'origine. De plus, lorsque l'on compare les cohortes de 1967 à 1970 à celles de 1982 à 1985, on remarque

chez la cohorte plus récente un écart plus grand entre les prédictions pour les enfants dont les parents avaient un revenu faible (rang proche de 1) que pour ceux à revenu élevé (rang proche de 100). Ceci nous indique que l'avantage associé à la migration se concentre surtout chez ceux qui ont grandi au sein d'une famille au bas de la distribution des revenus, alors que pour la cohorte née dans les années soixante, l'avantage de la migration se faisait ressentir de manière plutôt uniforme à travers la distribution de revenu parental. Nous précisons que ce résultat n'est pas causal, c'est-à-dire que l'on ne peut conclure que la migration engendre des revenus plus élevés ; ce que nous documentons sont des associations. Les mécanismes sous-jacents, y compris ceux qui pourraient indiquer un lien de cause à effet, demeurent peu compris.

Figure 2 : Rang prédit du revenu de l'enfant selon le revenu parental, par cohorte de naissances, type de région d'origine et statut migratoire



Source : Boujija, Connolly et St-Denis (2023a), Figure 7 (à partir des données de la BDMIR)

Note: La figure de gauche correspond aux cohortes nées de 1967 à 1970, celle de droite aux cohortes nées de 1982 à 1985. Le revenu parental est mesuré lorsque le jeune a de 15 à 19 ans ; celui du jeune est mesuré lorsqu'il a de 30 à 36 ans.

## 2. Deuxième volet : patrimoine.

Le deuxième volet de notre projet porte sur le patrimoine, terme que nous utiliserons ici de manière interchangeable avec richesse. Sans disposer directement de données sur la richesse des individus, nous

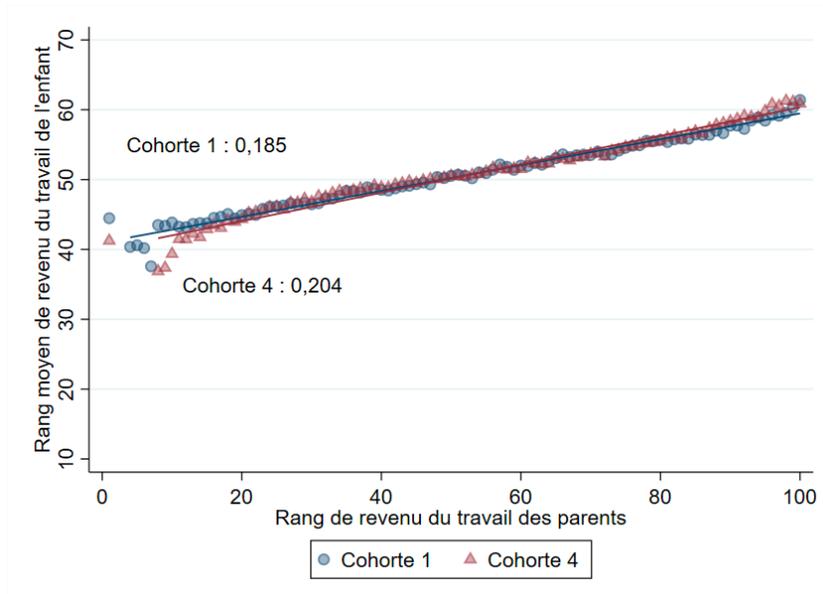
avons de l'information, à travers les fichiers fiscaux, sur les différentes composantes du revenu. Certaines de ces composantes peuvent nous éclairer sur la richesse. Dans la première partie de ce volet, nous documentons la transmission intergénérationnelle des différentes composantes du revenu (Courtemanche, 2024). Dans la seconde, nous utilisons la méthode de capitalisation des revenus afin d'estimer la transmission intergénérationnelle du patrimoine (Connolly, Leunga et Simard-Duplain, 2024).

### **a. Transmission des composantes du revenu.**

Le revenu total est la somme de différentes composantes : les revenus liés à l'emploi, les revenus d'investissement, les gains ou pertes en capital, les revenus d'entreprise, les prestations gouvernementales, etc. La composante qui représente la plus grande part du revenu total, pour la grande majorité des gens, est celle qui touche les revenus du travail. La figure 3 présente la relation entre rang centile du revenu du travail des parents (sur l'axe des X) et rang centile du revenu du travail du jeune (sur l'axe des Y). Chaque point donne la valeur du rang moyen des enfants dont les parents sont au rang centile donné. Ceci est présenté pour deux cohortes : celle des jeunes nés de 1963 à 1966 (avec les cercles bleus) et celle de ceux nés de 1977 à 1980 (triangles rouges). Sur un tel graphique, la droite d'ajustement linéaire qui passe par les points nous donne la force de la transmission intergénérationnelle, ou la mobilité de rang : la pente d'une telle droite est égale à la corrélation rang-rang. La valeur de ces pentes estimées sont indiquées sur la figure. Nous pouvons voir qu'il y a eu une légère augmentation de la corrélation rang-rang entre les deux cohortes, ce qui signifie que la force de la relation entre parents et enfants s'est accentuée et que la mobilité intergénérationnelle est donc moindre. La relation observée à la figure 3, portant sur les revenus d'emploi, est très similaire à celle qui pourrait être observée en considérant les revenus totaux étant donné la part des revenus d'emploi dans le revenu total. De plus, vu que la participation au marché du travail est très grande, la majorité des gens (tant parents qu'enfants) ont un revenu d'emploi qui est positif (même s'il peut être faible). Pour les parents de la cohorte de 1963 à 1966, les trois premiers rangs centiles n'ont pas de revenu d'emploi, alors que ce sont les sept premiers rangs pour la cohorte de 1977 à 1980 qui sont dans cette situation. Ainsi, on observe qu'il n'y

a presque pas de « trou » dans les valeurs de rang de revenu des parents pour des valeurs de rang faible, ce qui ne sera pas le cas pour toutes les composantes que nous allons considérer.

Figure 3 : Rang des revenus du travail moyen de l'enfant par rang des revenus du travail des parents



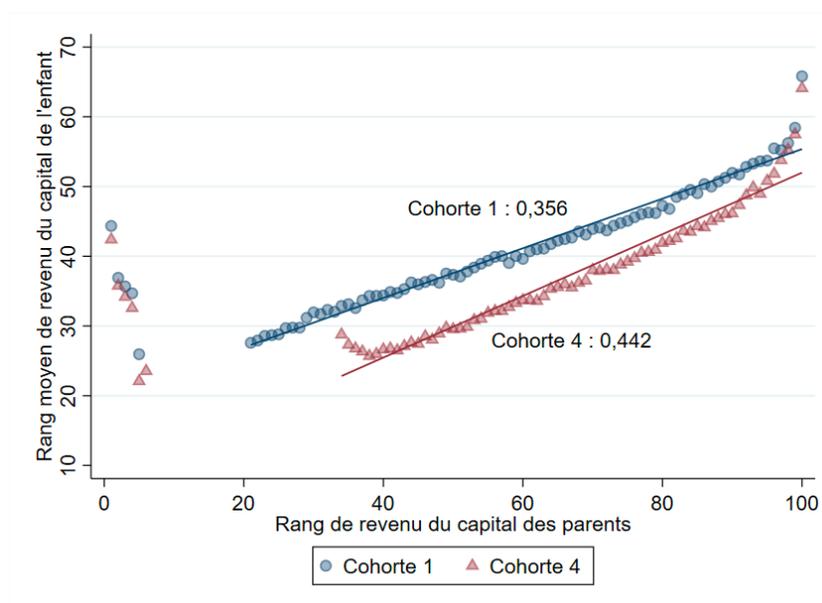
Source : Courtemanche (2024), Figure 5.3 (à partir des données de la BDMIR)

Note: La cohorte 1 est née de 1963 à 1966 ; la cohorte 4 de 1977 à 1980. L'échantillon comprend tous les jeunes au Canada. Cette figure présente le rang moyen des revenus du travail du jeune (mesurés lorsque le jeune a de 30 à 34 ans) en fonction du rang des revenus du travail des parents (mesurés lorsque le jeune a de 15 à 19 ans). Les deux droites représentent les estimations de la transmission de rang pour les combinaisons d'enfants et de parents dont les parents avaient des revenus du travail positifs. Les valeurs des pentes estimées sont présentées sur la figure à côté de leur droite respective.

La prochaine figure reprend la figure 3, mais ici en se penchant sur les revenus du capital. Ces revenus comprennent les gains ou pertes en capital, les dividendes, les intérêts et revenus de placement ainsi que les revenus de loyers. Alors qu'à la figure 3, les deux cohortes étaient très similaires, on voit à la figure 4 que les deux cohortes sont assez distinctes : pour chaque rang de revenu du capital des parents, le rang moyen des enfants est plus élevé pour la cohorte née de 1963 à 1966 que pour celle née de 1977 à 1980. On observe aussi que les « trous » au bas de la distribution parentale sont beaucoup plus grands, car contrairement aux revenus du travail, de nombreuses familles n'ont aucun revenu dans les catégories correspondant aux revenus liés au capital énumérées ci-dessus. Pour la plus vieille cohorte, on parlait d'environ 20 % de la distribution des parents, alors que pour la plus jeune, on est autour du tiers de la distribution. Ces « trous » amènent une question méthodologique : lorsque l'on cherche à calculer la corrélation rang-rang, devrait-on inclure les parents avec aucun revenu de ce type (donc essayer de faire passer la droite d'ajustement par les

tous premiers points à gauche) ou ne pas les inclure (et donc ne faire passer la droite que par les points dans la portion droite de la distribution). Les chiffres présentés ici correspondent à cette dernière option, soit la droite qui ne passe que par les points qui représentent des valeurs de revenus du capital positives. On constate deux choses : les pentes sont plus élevées que pour les revenus d'emploi (donc moins de mobilité) et la pente s'est accentuée entre les deux cohortes (donc moins de mobilité en termes de revenus du capital pour les cohortes plus jeunes).

Figure 4 : Rang des revenus du capital moyen de l'enfant par rang des revenus du capital des parents



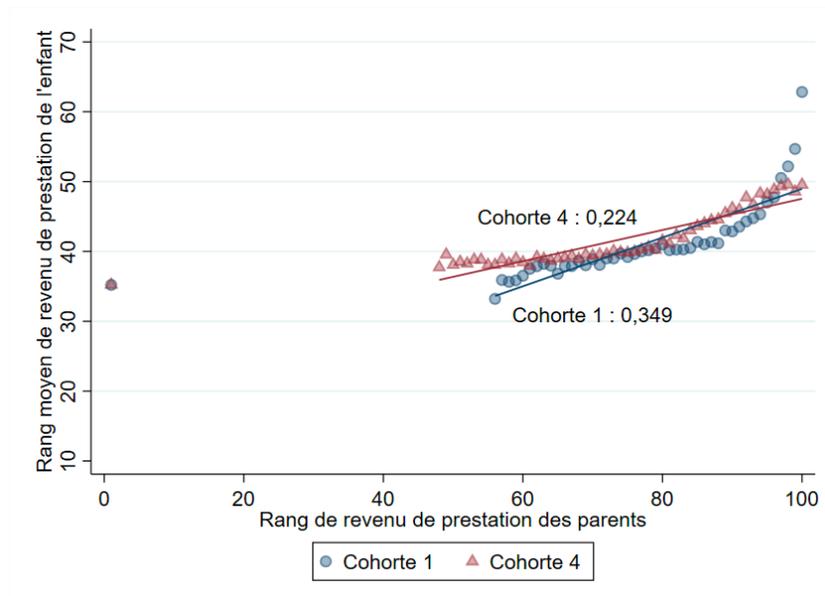
Source : Courtemanche (2024), Figure 5.3 (à partir des données de la BDMIR)

Note: La cohorte 1 est née de 1963 à 1966 ; la cohorte 4 de 1977 à 1980. L'échantillon comprend tous les jeunes au Canada. Cette figure présente le rang moyen des revenus du capital du jeune (mesurés lorsque le jeune a de 30 à 34 ans) en fonction du rang des revenus du capital des parents (mesurés lorsque le jeune a de 15 à 19 ans). Les deux droites représentent les estimations de la transmission de rang pour les combinaisons d'enfants et de parents dont les parents avaient des revenus du capital positifs. Les valeurs des pentes estimées sont présentées sur la figure à côté de leur droite respective.

Le dernier résultat pour nous présentons ici par rapport à cette analyse porte sur les revenus de prestations (prestations d'assurance emploi ou d'assistance sociale ainsi que suppléments fédéraux). Ici, la partie de la distribution pour laquelle les revenus des parents sont de zéro est encore plus grande (la moitié ou plus). De plus, la transmission intergénérationnelle semble avoir diminué entre les deux cohortes, ce qui pourrait signifier que la transmission intergénérationnelle de statut précaire ou situation de pauvreté a diminué, mais aussi que les aides gouvernementales qui aident à pallier ces situations sont réparties plus équitablement à

travers la distribution de revenu de prestations parental, et donc moins concentrées parmi ceux ayant grandi dans les familles recevant le plus en prestations.

Figure 5 : Rang des revenus de prestations moyen de l'enfant par rang des revenus de prestations des parents



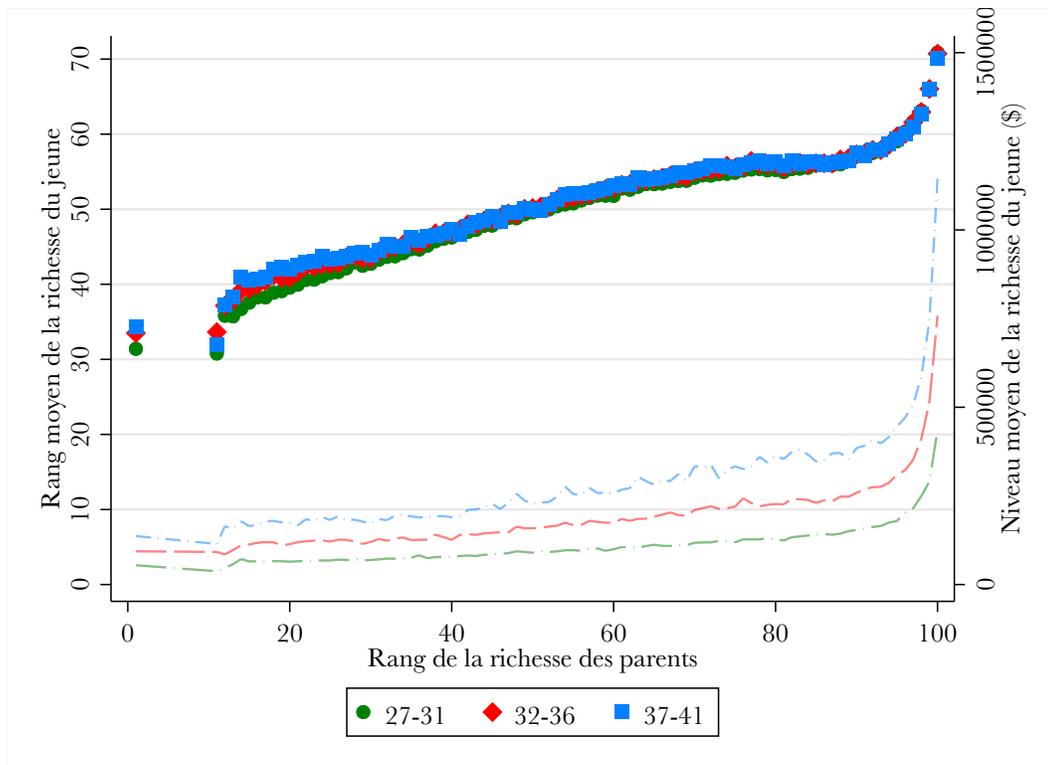
Source : Courtemanche (2024), Figure 5.3 (à partir des données de la BDMIR)

Note: La cohorte 1 est née de 1963 à 1966 ; la cohorte 4 de 1977 à 1980. L'échantillon comprend tous les jeunes au Canada. Cette figure présente le rang moyen des revenus de prestations du jeune (mesurés lorsque le jeune a de 30 à 34 ans) en fonction du rang des revenus de prestations des parents (mesurés lorsque le jeune a de 15 à 19 ans). Les deux droites représentent les estimations de la transmission de rang pour les combinaisons d'enfants et de parents dont les parents avaient des revenus de prestations positifs. Les valeurs des pentes estimées sont présentées sur la figure à côté de leur droite respective.

## b. Richesse capitalisée.

Le dernier morceau de notre analyse reprend ce qui avait été présenté précédemment, mais cette fois en utilisant la méthode de capitalisation afin d'aller estimer la valeur des actifs sous-jacents. Ceci nous permet, de manière imparfaite mais en faisant ce qui est possible de faire avec des données fiscales, d'avoir une idée de la valeur de la richesse d'un individu en se basant sur les flux observés dans les données fiscales. La figure 6 donne, pour chaque rang de la richesse capitalisée des parents (sur l'axe des X), le rang moyen de la richesse du jeune (les séries avec des symboles, sur l'axe des Y de gauche) ainsi que la valeur de la richesse moyenne du jeune en dollars (les traits, sur l'axe des Y de droite). Le tout est calculé à trois différentes tranches d'âge du jeune : 27 à 31 ans (cercles verts), 32 à 36 ans (losanges rouges) et 37 à 41 ans (carrés bleus).

Figure 6 : Rang moyen et niveau moyen de la richesse du jeune par rang de la richesse des parents, par âge du jeune



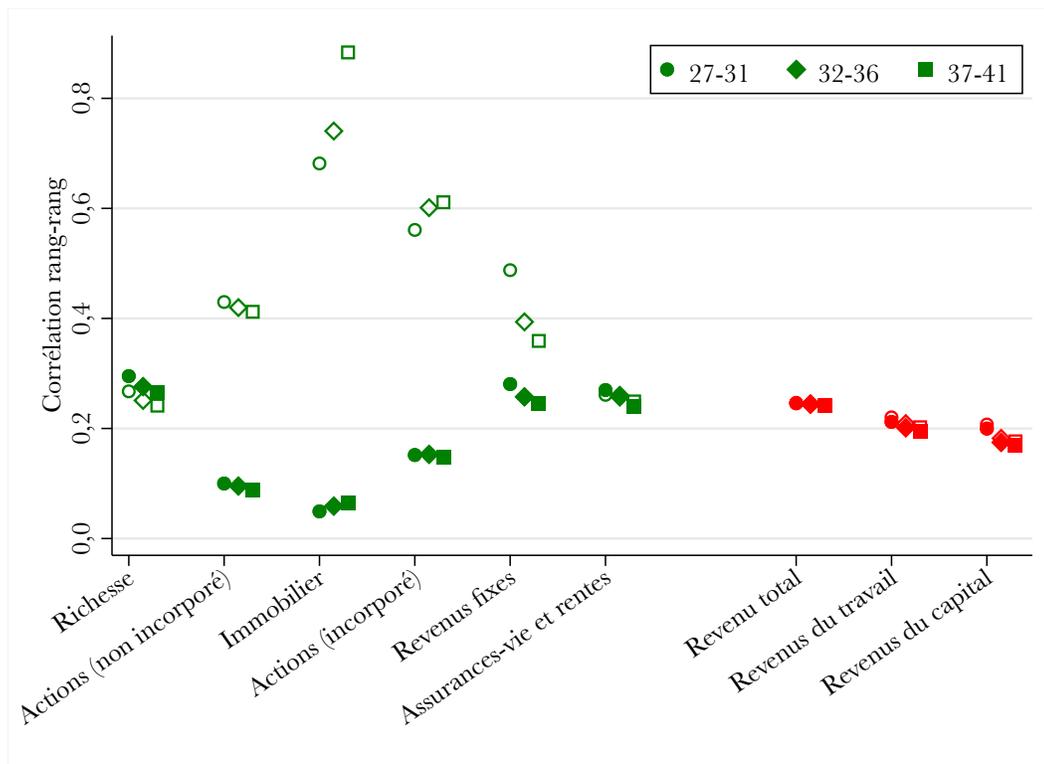
Source : Connolly, Simard-Duplain et Leunga (2024), à partir des données de la BDMIR, de la DAL et des comptes nationaux  
 Note: Sur l'axe des Y de gauche, on retrouve la valeur du rang moyen de la richesse du jeune. Sur l'axe des Y de droite, on retrouve le niveau moyen de la richesse du jeune, en dollars. L'échantillon contient les jeunes nés de 1972 à 1985. Les valeurs pour les parents sont calculées quand les jeunes ont de 15 à 19 ans. Pour les jeunes, trois tranches d'âge sont utilisées ; elles sont indiquées par la forme et la couleur du symbole.

En commençant par les traits au bas du graphique (avec échelle sur l'axe des Y de droite), on peut voir que les niveaux moyens de richesse augmentent avec l'âge. On observe également que les niveaux moyens de richesse sont relativement bas et croissent avec le rang de richesse des parents, mais qu'ils sont nettement plus élevés tout en haut de la distribution, un signe de la distribution inégale de la richesse et de sa transmission. Lorsque l'on regarde les séries portant sur les rangs moyens (axe des Y de gauche), on peut remarquer que les trois séries pour les trois tranches d'âge sont quasi identiques en haut du quarantième rang centile des parents. Avant cela, les rangs moyens des enfants augmentent avec l'âge, ce qui en fait vient faire diminuer la force de la corrélation rang-rang. Lorsque la richesse des jeunes est mesurée de 27 à 31 ans, cette corrélation est estimée à 0,295 si l'on prend en compte les parents avec une aucune richesse et à 0,268 s'ils sont exclus du calcul. Ces chiffres passent à 0,276 et 0,251 pour la tranche d'âge de 32 à 36 ans et à 0,266 et 0,242 pour la tranche de 37 à 41 ans, respectivement. On observe ainsi une corrélation rang-rang de la

richesse qui diminue avec l'âge des jeunes, ce qui est cohérent avec le fait que les jeunes issus de familles au patrimoine moins élevé pourraient prendre plus de temps avant d'accumuler un peu de richesse.

La figure 7 présente ces corrélations, ainsi que celles pour différentes composantes de la richesse ou différentes composantes du revenu. Les symboles pleins donnent la valeur de la corrélation rang-rang lorsque les parents avec aucune richesse ou revenu dans cette catégorie sont inclus dans le calcul, alors que les symboles vides les excluent. On remarque que, pour plusieurs catégories, cette distinction ne fait pas beaucoup de différence. En revanche, pour d'autres, la différence est marquée. On remarque également que les corrélations s'atténuent généralement légèrement avec l'âge, sauf pour la catégorie de l'immobilier, pour laquelle la corrélation augmente avec l'âge du jeune (et aussi atteint les valeurs les plus élevées de toutes les catégories lorsque l'on exclut les parents sans richesse immobilière).

Figure 7 : Corrélation rang-rang pour différentes composantes de la richesse et du revenu, par âge du jeune et selon inclusion des valeurs de zéro



Source : Connolly, Simard-Duplain et Leunga (2024), à partir des données de la BDMIR, de la DAL et des comptes nationaux  
 Note: Chaque point correspond à la corrélation rang-rang entre le rang des parents et le rang de l'enfant pour une mesure de richesse ou de revenu donnée. Les symboles pleins présentent les corrélations calculées en incluant les valeurs de zéro, soit les parents ayant une valeur de zéro pour la mesure en question, alors que les symboles vides les excluent. L'échantillon contient les jeunes nés de 1972 à 1985. Les valeurs pour les parents sont calculées quand les jeunes ont de 15 à 19 ans. Pour les jeunes, trois tranches d'âge sont utilisées ; elles sont indiquées par la forme du symbole.

## **Partie D — Pistes de solution ou d'actions soutenues par les résultats de la recherche**

Nous présentons maintenant certaines pistes de solution ou d'action qui pourraient découler de nos résultats. Nous tenons à souligner que, dans la recherche portant sur les questions d'égalité des opportunités, nous nous situons encore beaucoup dans une phase d'exploration et de description des liens observés. Nous en savons encore malheureusement peu sur les leviers qui sont à notre disposition pour influencer la mobilité intergénérationnelle ni, dans un angle plus philosophique, quel est le niveau de mobilité intergénérationnelle optimal ou souhaitable dans une société. Aussi, il faut se rappeler que, dans notre cadre d'analyse, la mobilité intergénérationnelle est principalement relative, dans le sens où pour que quelqu'un monte dans la distribution, il faut forcément que quelqu'un d'autre descende. Il n'est donc pas toujours évident ou clair d'identifier de niveau optimal, ni de comprendre quelles seraient les implications d'une action politique donnée.

### **1. Premier volet : géographie.**

Le premier volet de notre projet s'est penché sur les différences de mobilité intergénérationnelle du revenu entre zones géographiques plus ou moins fines. Notre premier objectif était de produire une série d'estimés qui sont mis à la disposition de la communauté de recherche ainsi qu'au public afin de faciliter la dissémination et la réutilisation de ces estimés. À travers cette réutilisation, nous espérons faciliter la recherche sur les questions liées à la mobilité socioéconomique et ses déterminants. Nous désirons souligner que nous avons dû faire face à plusieurs défis méthodologiques et organisationnels lors de cette partie de l'analyse, ce qui nous a forcé à restreindre l'étendue de notre analyse des estimés de mobilité intergénérationnelle. Ainsi, nous nous limitons pour l'instant à la production des estimés par zone géographique et nous laissons l'investigation des déterminants de la mobilité à des travaux futurs.

Nous cherchons aussi à rendre ces résultats accessibles au public. Ceci demande un certain travail de vulgarisation afin de favoriser le transfert et la diffusion de ces résultats. Nous travaillons ainsi en ce moment

sur la mise en place du site web qui permettra de facilement visualiser les estimés de mobilité intergénérationnelle. Il faut toutefois faire attention à ne pas tomber dans le piège du classement des régions : publiciser des listes en disant « voici la meilleure région et voici la pire » n'est pas conseillé, entre autres parce que chaque estimé vient avec une certaine variabilité ou incertitude quant à la vraie valeur du paramètre recherché (Mogstad et al., 2024). Ainsi, il serait probablement statistiquement impossible d'affirmer avec conviction que la deuxième région de la liste a une mobilité moins élevée que la première région sur la liste. Nous notons aussi que nos estimés sont, par leur méthodologie, de nature historique, dans le sens où ils portent sur des jeunes ayant grandi dans ces régions il y a déjà de nombreuses années, nos plus jeunes dans notre échantillon étant nés en 1985. Les conditions faisant qu'une région avait une mobilité plus ou moins grande il y a deux ou trois décennies ne sont peut-être plus présentes aujourd'hui. Il faut donc faire attention à l'interprétation, et à l'extrapolation, des estimés ou des classements qui pourraient être faites par des gens moins familiers avec cette littérature.

De plus, identifier des régions où les opportunités sont plus égales soulève également un autre questionnement : que fait-on avec cette information ? Doit-on inciter les jeunes à s'y déplacer, en invoquant le fait que ces régions sont plus propices à l'égalité des opportunités ? Ou doit-on essayer de comprendre ce qui fait que ces régions produisent de meilleurs résultats ? Nous pensons qu'il est mieux de s'attarder plus longuement à comprendre ce qui fait qu'un endroit est plus propice à l'égalité des opportunités car cela permettra d'aider à déterminer quelles politiques publiques peuvent le mieux aider dans le futur. Cela étant dit, savoir quels endroits connaissent plus de difficulté peut être très utile quand vient le temps de cibler des zones qui pourraient avoir besoin d'une attention plus soutenue au niveau des politiques de soutien, que ce soit du soutien individuel ou encore régional ou municipal.

La deuxième partie du volet 1 nous a permis d'identifier que ceux pour qui les opportunités sont les moins bonnes sont les jeunes ayant grandi en milieu rural ou dans des petites villes, dans des familles au bas de la distribution de revenu parental et n'ayant pas migré hors de ces régions à l'âge adulte. Ce résultat n'était que

descriptif, mais il pointe vers un certain nombre de questions et de suggestions. Nous commençons par souligner que ce résultat est cohérent avec ce que nous avons trouvé dans d'autres travaux décrivant la mobilité intergénérationnelle selon le statut d'immigrant (Connolly, Haeck et Le Bourdais-Coffey, 2023) et montrant que les plus gros défis en termes de mobilité se trouvent chez les Canadiens nés au Canada de parents canadiens au bas de la distribution des revenus, et non chez les enfants d'immigrants (voir aussi Boustan et al., 2025). Ensuite, qu'est-ce qui fait que certains aient saisi l'opportunité de migrer alors que d'autres ne l'ont pas fait ? Est-ce que les taux de migration varient selon le lieu d'origine ? Deux raisons qui expliquent la migration et qui sont liées à de meilleures opportunités sont l'éducation, particulièrement au niveau postsecondaire, ainsi que le travail. Promouvoir et faciliter la poursuite des études postsecondaires semble être une piste prometteuse. Toutefois, pour que les études soient accessibles, il faut également y être bien préparé—il ne faut donc pas oublier l'importance de l'enseignement au niveau primaire et secondaire, même si notre projet n'a pas directement adressé l'effet d'un enseignement de qualité. Nous notons cependant qu'une de nos études précédentes a souligné l'effet « protecteur » de l'éducation secondaire des parents en termes de transmission intergénérationnelle des revenus (Connolly, Haeck et Laliberté, 2022).

Ensuite, la question des opportunités d'emploi dans les régions semble également une piste à continuer à évaluer. Est-ce que le manque de diversification économique dans certaines régions pourrait amener une forme de précarité et d'instabilité dans la vie professionnelle des jeunes (et de leurs parents) ? Ou est-ce surtout une question du type, du nombre et de la disponibilité des emplois hors des grands centres urbains ? Dans un cas comme dans l'autre, il pourrait être avantageux de voir à un développement économique régional permettant aux jeunes d'accéder à des emplois intéressants, surtout pour ceux provenant de familles au bas de la distribution du revenu et qui font face à des obstacles à la mobilité géographique.

## 2. Deuxième volet : patrimoine.

Dans le deuxième volet, nous avons cherché à en savoir plus sur le patrimoine et sa transmission entre les générations et ce, malgré le manque de données directes sur la richesse dans les données intergénérationnelles fiscales. Nous avons vu qu'il existe plusieurs défis et choix méthodologiques dans le traitement des données. Contrairement au revenu total, certaines composantes du revenu ou de la richesse ont des valeurs de zéro pour une fraction non négligeable de la population : par exemple, c'est loin d'être la majorité des ménages qui tirent des revenus de loyer. Il faut donc comprendre qu'il reste encore du travail à faire pour mieux informer les politiques publiques en la matière.

Pour ce qui est de la transmission des revenus du capital, il semblerait qu'elle se soit accentuée avec le temps (entre la cohorte de jeunes nés au début des années soixante et celle née au tournant des années quatre-vingt). Cependant, lorsque l'on regarde la richesse (qui est elle-même estimée en appliquant la méthode de capitalisation), on voit que la transmission intergénérationnelle de la richesse, bien qu'un peu plus élevée que celle du revenu total, reste à des niveaux raisonnables. Il existe cependant certaines catégories de richesse pour lesquelles la corrélation entre rang des parents et rang des enfants est extrêmement élevée, entre autres la richesse immobilière.

Des pistes pouvant découler de ces résultats portent sur des questions de fiscalité. En effet, une façon d'intervenir sur la richesse ou les avoirs (financiers ou non) et la transmission de ces avoirs vers la génération subséquente serait d'agir à travers la fiscalité. Taxer les avoirs, leur accumulation et leur transmission est une façon directe d'influencer la transmission intergénérationnelle. Nous avons cependant vu, récemment, les débats soulevés par des changements à ce sujet, par exemple lorsque le gouvernement fédéral annoncé une hausse (puis l'a reportée) du taux d'inclusion des gains en capital. Les questions d'acceptabilité de changements non marginaux dans la fiscalité constituent des facteurs majeurs dans la mise en œuvre d'une révision de la fiscalité. De plus, il existe également des risques (fondés ou non) par rapport à l'exode de capital

des gens tout en haut de la distribution des revenus et de la richesse dans un contexte où le changement de taxation se ferait à l'échelle provinciale. Si un gouvernement annonce des taux de taxation très élevés, certains pourraient décider simplement d'aller habiter ailleurs, privant ainsi le gouvernement des revenus de taxation associés. Il n'est pas clair dans quelle mesure ceci pourrait arriver et quel en serait l'impact, mais cela reste un autre facteur à considérer lorsque viendrait le temps de changer la fiscalité. Plus de travaux sur la question sont nécessaires.

## Partie E — Nouvelles pistes ou questions de recherche

Notre projet ouvre plusieurs nouvelles pistes et questions de recherche. Tout d’abord, la disponibilité des estimés de transmission intergénérationnelle des revenus à divers niveaux géographiques devrait favoriser la recherche portant sur la mobilité socioéconomique au Québec et au Canada, entre autres en permettant d’étudier quels facteurs sont corrélés avec les dynamiques observées parmi les cohortes nées de 1963 à 1985. Ensuite, nos travaux sur la mobilité géographique et son lien avec la mobilité socioéconomique n’ont été que descriptifs. Or la migration est le résultat d’une décision : il serait donc important de continuer les travaux sur la question afin d’identifier quels facteurs influencent la décision de migration et quel est l’effet causal de la migration sur les opportunités. Ces travaux ont également mis en lumière un groupe particulièrement désavantagé en termes de mobilité : les jeunes ayant grandi en milieu rural ou dans des petites villes au sein d’une famille à bas revenu, particulièrement lorsqu’ils n’ont pas quitté leur région. Il serait ainsi important de voir dans quelle mesure leur faible revenu pourrait s’expliquer par les conditions économiques et le marché de l’emploi local.

Le second volet de notre projet a porté sur le patrimoine et sa transmission intergénérationnelle. Nous en savons toujours malheureusement peu sur la question, entre autres à cause du manque de données pertinentes. Bien qu’il soit peu envisageable qu’il existe une base de données administratives portant sur la richesse au Québec, nous pourrions exploiter les données fiscales existantes pour essayer d’aller cibler des événements pouvant aider à éclairer sur les mécaniques de transmissions intergénérationnelles. Une idée serait d’aller identifier le décès des parents et de voir si l’on est capable de détecter des fluctuations dans les revenus (incluant ceux liés au capital, entre autres à l’immobilier) dans les données fiscales des jeunes post-décès parental. Enfin, des études portant spécifiquement sur la fiscalité et ses effets sur l’égalité des opportunités pourraient aider à aller identifier quels leviers fiscaux pourraient être à la disposition du gouvernement.

## Partie F — Références et bibliographie

- Becker, G. S., & Tomes, N. (1979). An Equilibrium Theory of the Distribution of Income and Intergenerational Mobility. *Journal of Political Economy*, 87(6), 1153-1189.
- Becker, G. S., & Tomes, N. (1986). Human Capital and the Rise and Fall of Families. *Journal of Labor Economics*, 4(3, Part 2), S1-S39.
- Benhabib, J., Bisin, A., & Luo, M. (2019). Wealth Distribution and Social Mobility in the US: A Quantitative Approach. *American Economic Review*, 109(5), 1623-1647.
- Black, S. E., Devereux, P. J., Lundborg, P., & Majlesi, K. (2020). Poor little rich kids? The role of nature versus nurture in wealth and other economic outcomes and behaviours. *The Review of Economic Studies*, 87(4), 1683-1725.
- Blanden, J. (2013). Cross-country Rankings in Intergenerational Mobility: A Comparison of Approaches from Economics and Sociology. *Journal of Economic Surveys*, 27(1), 38-73.
- Blau, P. M., & Duncan, O. D. (1967). *The American Occupational Structure*. New York: Willey.
- Boujija, Y., Connolly, M., & St-Denis, X. (2023a). Mobilité géographique et transmission intergénérationnelle du revenu au Québec, Rapport de projet 2023RP-11, CIRANO.
- Boujija, Y., Connolly, M., & St-Denis, X. (2023b). Monter dans le train et gravir l'échelle sociale: Le rôle de la mobilité géographique dans la lutte contre les inégalités au Québec, Revue PERSPECTIVES, 2023PJ-08, CIRANO.
- Boustan, L., Jensen, M. F., Abramitzky, R., Jácome, E., Manning, A., Pérez, S., Watley, A., Adermon, A., Arellano-Bover, J., Åslund, O., Connolly, M., Deutscher, N., ... & Zohar, T. (2025). *Intergenerational Mobility of Immigrants in 15 Destination Countries* (No. w33558). National Bureau of Economic Research.
- Bradbury, B., Corak, M., Waldfogel, J., & Washbrook, E. (2015). *Too Many Children Left Behind: The US Achievement Gap in Comparative Perspective*. New York : Russell Sage Foundation.
- Bukodi, E., & Goldthorpe, J. H. (2012). Decomposing 'Social Origins': The Effects of Parents' Class, Status, and Education on the Educational Attainment of their Children. *European Sociological Review*, 29(5), 1024-1039.
- Chetty, R., Hendren, N., Kline, P., & Saez, E. (2014). Where is the Land of Opportunity? The Geography of Intergenerational Mobility in the United States. *The Quarterly Journal of Economics*, 129(4), 1553-1623.
- Connolly, M., Corak, M., & Haeck, C. (2019). Intergenerational Mobility between and within Canada and the United States. *Journal of Labor Economics*, 37(S2), S595-S641.
- Connolly, M., & Haeck, C. (2024a). Intergenerational income mobility trends in Canada. *Canadian Journal of Economics/Revue canadienne d'économique*, 57(1), 5-26.
- Connolly, M., & Haeck, C. (2024b). Differences across place in intergenerational income mobility. Dans J. Blanden, J. Erola, E. Kilpi-Jakonen et L. Macmillan (dir.). *Research Handbook on Intergenerational Inequality* (p. 178–191). Edward Elgar Publishing.
- Connolly, M., Haeck, C. & Laliberté, J.W. (2022). Parental Education and the Rising Transmission of Income between Generations, dans R. Chetty, J.N. Friedman, J.C. Gornick, B. Johnson et A. Kennickell (dir.),

*Measuring and Understanding the Distribution and Intra/Inter-Generational Mobility of Income and Wealth*, (p. 289–316). National Bureau of Economic Research.

- Connolly, M., Haeck, C., & Le Bourdais-Coffey, A. M. (2023). Age at Immigration and the Intergenerational Income Mobility of the 1.5 Generation, Cahier de recherche numéro 23-03, Groupe de recherche sur le capital humain, mai 2023.
- Connolly, M., Leunga, I., & Simard-Duplain, G. (2024), La transmission intergénérationnelle de la richesse : une approche basée sur les fichiers fiscaux et la capitalisation, présentation au congrès annuel de la Société canadienne de science économique.
- Corak, M. (2013). Income Inequality, Equality of Opportunity, and Intergenerational Mobility. *Journal of Economic Perspectives*, 27(3), 79-102.
- Corak, M. (2020). The Canadian Geography of Intergenerational Income Mobility. *The Economic Journal*, 130(631), 2134–2174.
- Courtemanche, Loïc (2024). Analyse descriptive de la mobilité intergénérationnelle du revenu et de la transmission de ses composantes, mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal.
- Duncan, G. J., & Murnane, R. J. (eds.). (2011). *Whither Opportunity? Rising Inequality, Schools, and Children's Life Chances*. New York: Russell Sage Foundation.
- Ermisch, J., Jäntti, M., & Smeeding, T. M. (eds.). (2012). *From Parents to Children: The Intergenerational Transmission of Advantage*. New York: Russell Sage Foundation.
- Featherman, D. L., Jones, F. L., & Hauser, R. M. (1975). Assumptions of Social Mobility Research in the US: The Case of Occupational Status. *Social Science Research*, 4(4), 329-360.
- Goldthorpe, J. H. (1980). *Social Mobility and Class Structure in Modern Britain*. Oxford: Clarendon Press.
- Goldthorpe, J. H., & Hope, K. (1974). *The Social Grading of Occupations: A New Approach and Scale*. Oxford: Clarendon Press.
- Loury, G. C. (1981). Intergenerational Transfers and the Distribution of Earnings. *Econometrica*, 49(4), 843-867.
- Mogstad, M., Romano, J. P., Shaikh, A. M., & Wilhelm, D. (2024). Inference for ranks with applications to mobility across neighbourhoods and academic achievement across countries. *Review of Economic Studies*, 91(1), 476-518.
- Saez, E., & Zucman, G. (2016). Wealth Inequality in the United States since 1913: Evidence from Capitalized Income Tax Data. *The Quarterly Journal of Economics*, 131(2), 519-578.
- Sewell, W. H., & Hauser, R. M. (1975). *Education, Occupation, and Earnings. Achievement in the Early Career*. New York: Academic Press.
- Solon, G. (2004). A Model of Intergenerational Mobility Variation over Time and Place. In M. Corak (ed.), *Generational Income Mobility in North America and Europe* (p. 38-47). Cambridge: Cambridge University Press.
- Statistique Canada (2019). The Intergenerational Income Database, version 2 (master file), Statistique Canada [producteur]. Accès par le Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales [distributeur]. <https://crdcn.ca/data/intergenerational-income-database/>

## Annexes

En annexe, nous fournissons les divers produits déjà disponibles.

### Volet 1 :

1. Boujija, Y., Connolly, M., & St-Denis, X. (2023a). Mobilité géographique et transmission intergénérationnelle du revenu au Québec, Rapport de projet 2023RP-11, CIRANO.
2. Boujija, Y., Connolly, M., & St-Denis, X. (2023b). Monter dans le train et gravir l'échelle sociale: Le rôle de la mobilité géographique dans la lutte contre les inégalités au Québec, Revue PERSPECTIVES, 2023PJ-08, CIRANO.

### Volet 2 :

1. Courtemanche, Loïc (2024). Analyse descriptive de la mobilité intergénérationnelle du revenu et de la transmission de ses composantes, mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, Maîtrise en économique sous la co-direction de Marie Connolly et Raquel Fonseca.
2. Connolly, M., Leunga, I., & Simard-Duplain, G. (2024). La transmission intergénérationnelle de la richesse : une approche basée sur les fichiers fiscaux et la capitalisation, présentation au congrès annuel de la Société canadienne de science économique.



CIRANO

*Allier savoir et décision*

# MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE ET TRANSMISSION INTERGÉNÉRATIONNELLE DU REVENU AU QUÉBEC

YACINE BOUJIJA  
MARIE CONNOLLY  
XAVIER ST-DENIS

2023RP-11  
RAPPORT DE PROJET



**Les rapports de projet** sont destinés plus spécifiquement aux partenaires et à un public informé. Ils ne sont ni écrits à des fins de publication dans des revues scientifiques ni destinés à un public spécialisé, mais constituent un médium d'échange entre le monde de la recherche et le monde de la pratique.

*Project Reports are specifically targeted to our partners and an informed readership. They are not destined for publication in academic journals nor aimed at a specialized readership, but are rather conceived as a medium of exchange between the research and practice worlds.*

**Le CIRANO** est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Loi des compagnies du Québec. Le financement de son infrastructure et de ses activités de recherche provient des cotisations de ses organisations-membres, d'une subvention d'infrastructure du gouvernement du Québec, de même que des subventions et mandats obtenus par ses équipes de recherche.

*CIRANO is a private non-profit organization incorporated under the Quebec Companies Act. Its infrastructure and research activities are funded through fees paid by member organizations, an infrastructure grant from the government of Quebec, and grants and research mandates obtained by its research teams.*

### **Les partenaires du CIRANO – CIRANO Partners**

#### **Partenaires corporatifs – Corporate Partners**

Autorité des marchés financiers  
Banque de développement du Canada  
Banque du Canada  
Banque nationale du Canada  
Bell Canada  
BMO Groupe financier  
Caisse de dépôt et placement du Québec  
Énergir  
Hydro-Québec  
Innovation, Sciences et Développement économique Canada  
Intact Corporation Financière  
Investissements PSP  
Manuvie Canada  
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie  
Ministère des finances du Québec  
Mouvement Desjardins  
Power Corporation du Canada  
Rio Tinto  
Ville de Montréal

#### **Partenaires universitaires – Academic Partners**

École de technologie supérieure  
École nationale d'administration publique  
HEC Montréal  
Institut national de la recherche scientifique  
Polytechnique Montréal  
Université Concordia  
Université de Montréal  
Université de Sherbrooke  
Université du Québec  
Université du Québec à Montréal  
Université Laval  
Université McGill

Le CIRANO collabore avec de nombreux centres et chaires de recherche universitaires dont on peut consulter la liste sur son site web.  
*CIRANO collaborates with many centers and university research chairs; list available on its website.*

© Mai 2023. Yacine Boujjija, Marie Connolly et Xavier St-Denis. Tous droits réservés. *All rights reserved.* Reproduction partielle permise avec citation du document source, incluant la notice ©. *Short sections may be quoted without explicit permission, if full credit, including © notice, is given to the source.*

Les idées et les opinions émises dans cette publication sont sous l'unique responsabilité des auteurs et ne représentent pas les positions du CIRANO ou de ses partenaires. *The observations and viewpoints expressed in this publication are the sole responsibility of the authors; they do not represent the positions of CIRANO or its partners.*

# Mobilité géographique et transmission intergénérationnelle du revenu au Québec

*Yacine Boujija<sup>\*</sup>, Marie Connolly<sup>†</sup> et Xavier St-Denis<sup>‡</sup>*

5 mai 2023

## Résumé

Ce projet cherche à décrire le lien entre mobilité géographique et mobilité socioéconomique au Québec pour les individus nés entre 1967 et 1985. Premièrement, nous présentons des statistiques descriptives sur la migration des jeunes Québécois, entre autres selon le type de lieu de résidence à l'âge de 16 ans : région métropolitaine de recensement, agglomération de recensement ou région rurale. Nous estimons ensuite la mobilité de rang, une mesure de transmission intergénérationnelle du revenu, indépendamment selon que les jeunes sont restés dans la même région que celle dans laquelle ils ont grandi ou qu'ils ont déménagé. Finalement, nous évaluons l'apport de la mobilité géographique dans la transmission intergénérationnelle du revenu au Québec. Nous constatons que la migration est associée à un avantage en termes de revenu plus élevé pour les jeunes ayant grandi hors des régions métropolitaines. Dans les cohortes nées dans les années 1970 et 1980, ceci est particulièrement vrai chez ceux dont la famille se situe au bas de la distribution du revenu parental.

This project aims to describe the link between geographic mobility and socioeconomic mobility in Quebec for individuals born between 1967 and 1985. First, we present descriptive statistics on the migration of young Quebecers, among other things according to the type of place of residence at age 16: census metropolitan area, census agglomeration or rural region. We then estimate rank mobility, a measure of the intergenerational transmission of income, independently of whether young people stayed in the same region in which they grew up or moved. Finally, we assess the contribution of geographic mobility to the intergenerational transmission of income in Quebec. We find that migration is associated with a higher income advantage for young people who grew up outside metropolitan areas. In cohorts born in the 1970s and 1980s, this is particularly true for those whose families are at the lower end of the parental income distribution.

**Mots-clés :** Transmission intergénérationnelle du revenu, migration interne, régions rurales, régions urbaines, Québec / Intergenerational transmission of income, internal migration, rural regions, urban regions, Quebec

## Pour citer ce document

Boujija, Y., Connolly, M., & St-Denis, X. (2023). Mobilité géographique et transmission intergénérationnelle du revenu au Québec (2023RP-11, Rapports de projets, CIRANO.) <https://doi.org/10.54932/KLJI2908>

---

<sup>\*</sup> Université de Montréal

<sup>†</sup> Groupe de recherche sur le capital humain, Université du Québec à Montréal et CIRANO. Auteure de correspondance. Courriel : [connolly.marie@ugam.ca](mailto:connolly.marie@ugam.ca), téléphone : +1 514 987-3000, poste 0277. Les auteurs sont reconnaissants envers le CIRANO pour avoir financé la réalisation de cette étude. Les analyses contenues dans ce texte ont été réalisées au Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS), membre du Réseau canadien des centres de données de recherche (RCCDR). Les activités du CIQSS sont rendues possibles grâce à l'appui financier du Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH), des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), de Statistique Canada, du Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC), du Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS) ainsi que de l'ensemble des universités québécoises qui participent à leur financement. Les idées exprimées dans ce texte sont celles des auteurs et non celles des partenaires financiers.

<sup>‡</sup> Institut national de la recherche scientifique

## **Sommaire**

Cette étude a pour objectif de développer notre compréhension des facteurs qui soutiennent le niveau de transmission intergénérationnelle du revenu au Québec. Nous nous attardons, en particulier, au lien entre la mobilité géographique et la mobilité intergénérationnelle du revenu. Les études récentes portant sur la mobilité socioéconomique ne tiennent pas compte des questions de migration et, lorsqu'elles désagrègent le territoire en géographies plus fines, elles se basent sur le lieu de résidence durant l'adolescence. Une de nos principales contributions est donc de nous pencher sur la migration interrégionale entre 16 et 30 ans et son association avec la mobilité de revenu.

Un jeune qui grandit dans un milieu socioéconomique moins favorisé a lui-même une probabilité plus élevée de rester dans le bas de la distribution des revenus une fois à l'âge adulte. Ce phénomène, qu'on appelle la transmission intergénérationnelle du revenu, est une des manifestations de l'immobilité sociale, ou de la reproduction des inégalités d'une génération à l'autre. Il est important de bien comprendre le phénomène, afin d'être mieux outillé pour pouvoir favoriser l'égalité des chances et ainsi façonner une société où les circonstances dans lesquelles quelqu'un naît ne deviennent pas un déterminant trop important de son bien-être économique futur.

La mobilité géographique est un aspect qui a peu ou n'a pas été étudié dans un contexte lié à la mobilité intergénérationnelle. En effet, tout comme dans le cas des migrations internationales, la migration interrégionale au sein d'un même pays ou d'une même province est souvent associée à la recherche de meilleures opportunités économiques. La mobilité géographique peut faire partie des stratégies de mobilité vers le haut chez les individus ayant grandi dans des familles au bas de la distribution de revenu. Par exemple, l'éducation postsecondaire est associée à un revenu plus élevé, mais la participation aux études postsecondaires chez les jeunes nés en milieu rural peut nécessiter de déménager dans un grand centre urbain au début de l'âge adulte. La mobilité vers les régions urbaines peut aussi être motivée par la recherche d'un emploi mieux rémunéré (les emplois dans les régions métropolitaines sont souvent mieux rémunérés, notamment à cause de la composition

sectorielle des économies régionales), surtout dans le cas de jeunes travailleurs ayant grandi dans des régions où le marché du travail est peu dynamique ou diversifié.

Notre objectif dans ce rapport est donc d'explorer le rôle de la mobilité géographique dans les dynamiques de mobilité sociale. Nous cherchons plus précisément à documenter les dynamiques de migration à l'intérieur du Québec pour les jeunes de 16 à 30 ans, puis nous présentons des statistiques sur la mobilité intergénérationnelle du revenu selon le statut migratoire et la région d'origine. Finalement, nos analyses visent à déterminer dans quelle mesure la mobilité géographique peut expliquer la transmission intergénérationnelle du revenu et les écarts salariaux entre régions rurales et urbaines à travers la distribution de revenu parentale.

Pour ce faire, nous exploitons les données de la Base de données sur la mobilité intergénérationnelle du revenu (BDMIR) de Statistique Canada. Ces données proviennent des fichiers administratifs de données fiscales que l'Agence du revenu du Canada partage avec Statistique Canada. Ces fichiers contiennent les informations des déclarations de revenus que les Canadiens remplissent chaque année. Dans la BDMIR, les familles des individus nés entre 1963 et 1985 sont identifiées et les données fiscales des parents et des enfants sont disponibles entre 1978 et 2016. Ainsi, il est possible d'étudier la transmission intergénérationnelle du revenu pour plus de six millions de Canadiens et Canadiennes. Il est également possible de suivre ces gens à travers le temps, car l'information sur le lieu de résidence est disponible annuellement à travers les fichiers fiscaux. Ceci nous permet d'identifier dans quel type de région un jeune a grandi (région rurale, grande ville, petite ville) et de voir si cette personne a changé de type de région dans les années subséquentes.

Nous notons toutefois que notre étude comporte certaines limites. En effet, nous commençons par brosser un portrait descriptif plutôt que causal du lien entre mobilité géographique et mobilité socioéconomique ; ce portrait nous renseigne ainsi sur l'état de la situation, mais ne nous informe pas du lien de cause à effet entre migration et revenu. Ceci est d'autant plus pertinent qu'il y a probablement une sélection qui s'effectue par rapport à la décision de migrer. De plus, il existe des différences importantes dans le coût de la vie entre différentes régions, ce qui peut créer un biais possible dans les mesures basées sur le rang

(centile). En effet, de plus hauts revenus pour les personnes résidant dans des régions métropolitaines ne se traduisent pas forcément par un meilleur niveau de vie étant donné le coût de la vie dans les grands centres. Ces limites pourraient être prises en compte dans des études futures sur l'analyse du rôle de la mobilité géographique.

Plusieurs éléments ressortent de nos analyses. Il s'avère que le début de la vingtaine est un moment de la vie où de nombreux jeunes migrent vers de nouvelles régions, un fait plus marqué chez ceux ayant grandi dans un milieu rural ou une agglomération de recensement (AR) que dans une région métropolitaine de recensement (RMR). De plus, les probabilités de migrer diffèrent également selon le niveau de revenu parental : si les jeunes dont les parents ont des revenus dans le quartile inférieur de la distribution du revenu parental migrent en plus grand nombre avant l'âge de 20 ans, ceux du quartile supérieur de revenus se déplacent nettement plus aux âges de 23 à 25 ans, une période typiquement caractérisée par des déplacements liés aux emplois ou aux études universitaires de cycles supérieurs.

Par ailleurs, nous notons que la migration est associée à un avantage en termes de revenu plus élevé pour les jeunes ayant grandi hors RMR. Dans les cohortes nées dans les années 1970 et 1980, ceci est particulièrement vrai pour ceux ayant grandi dans une famille dont le revenu se situe au bas de la distribution du revenu parental.

Finalement, nous constatons que les hausses du lien intergénérationnel à travers les années de naissance observées dans la littérature proviennent surtout des jeunes ayant grandi en milieu rural ou dans une agglomération de recensement (AR), plutôt que dans une RMR, et particulièrement ceux n'ayant pas effectué de migration. Nos analyses suggèrent que la diminution de la mobilité sociale au Québec entre les cohortes nées dans les années 1960 et celles nées dans les années 1980 est sous-tendue par une détérioration du statut socioéconomique des jeunes résidant en région rurale ou en AR à 16 ans et ayant grandi dans une famille au bas de la distribution de revenu parental, et une amélioration, dans une certaine mesure, de la situation des jeunes de ces régions ayant grandi dans une famille au sommet de la distribution de revenu parental. Il semble donc que les enjeux de développement économique et inégalités sociales hors des grands centres urbains soient liés à l'évolution du niveau de mobilité sociale au Québec.

Nos résultats comportent plusieurs implications en termes de politiques publiques. D'abord, ils mettent en évidence le faible niveau de revenu atteint à 30 ans parmi les jeunes résidant en milieu rural à 16 ans, en particulier au bas de la distribution de revenu parental pour les cohortes nées après 1970. Dans ce cas, les différences de revenus associés à une résidence en région rurale à 16 ans seraient exacerbées sans migration. Cela suggère un niveau d'opportunités limitées pour les jeunes ruraux dans leur région d'origine, notamment ceux ayant grandi dans des familles au bas de la distribution de revenu.

Ensuite, nos résultats soulèvent une série de questions : Est-ce que ce désavantage tire sa source du manque d'opportunité au sein du système d'éducation postsecondaire ? Est-ce une exposition à de plus grands risques d'instabilité professionnelle et de précarité dus au manque de diversification économique de certaines régions rurales ? Ou bien les désavantages auxquels font face ces jeunes sont-ils causés par le manque d'emplois bien payés en région, en particulier en comparaison avec les RMR ou AR ? En d'autres mots, il serait peut-être intéressant, dans une perspective d'étude du développement régional, de s'attarder plus précisément aux obstacles auxquels font face les jeunes ruraux provenant de familles à faible revenu, en particulier ceux qui ne sont pas en mesure ou ne désirent pas migrer vers une AR ou une RMR (comme démontré dans les statistiques descriptives, les jeunes à faible revenu ont une probabilité plus faible de migrer).

Nos résultats suggèrent finalement que des politiques supportant la mobilité géographique pourraient contribuer à augmenter la mobilité sociale au Québec, dans la mesure où les expériences de mobilité semblent associées à des avantages en termes de revenu. C'est d'ailleurs la préoccupation de nombreuses études identifiant une chute de la mobilité géographique au Canada, aux États-Unis ou au Royaume-Uni.

## **Table des matières**

Résumé.....	1
Mots-clés.....	1
Sommaire .....	2
Table des matières .....	6
Liste des figures.....	7
Liste des tableaux .....	8
1. Introduction .....	9
2. Données.....	14
3.1 Géographie .....	14
3.2 Variables de revenu.....	16
3.3 Échantillon.....	17
3. Méthodologie .....	19
4. Résultats.....	22
4.1 Statistiques descriptives .....	22
4.2 Mobilité de rang .....	27
4.3. Variation de l'avantage en termes de revenus associé à la mobilité géographique .....	30
4.4. Rôle de la mobilité géographique dans les différences de revenu entre types de région d'origine à travers la distribution du revenu parental .....	35
5. Limites .....	39
6. Conclusion.....	41
Bibliographie .....	44
ANNEXE.....	47

## Liste des figures

Figure 1 : Probabilité d'effectuer une première migration par âge .....	22
Figure 2 : Probabilité d'effectuer une première migration par âge et type de région d'origine .....	23
Figure 3 : Probabilité d'effectuer une première migration par âge et quartile de revenu parental .....	25
Figure 4 : Probabilité d'effectuer une première migration par âge, quartile de revenu familial et type de région d'origine .....	26
Figure 5 : Répartition du nombre de migrations selon le type de région d'origine.....	27
Figure 6 : Mobilité de rang selon l'année de naissance et le type de région d'origine.....	28
Figure 7 : Mobilité de rang selon l'année de naissance, la région d'origine et le statut migratoire .....	30
Figure 8 : Rang prédit du revenu de l'enfant selon le revenu parental, par cohorte de naissances et statut migratoire.....	32
Figure 9 : Rang prédit du revenu de l'enfant selon le revenu parental, par cohorte de naissances, statut migratoire et destination détaillée .....	34
Figure 10 : Écart prédit de revenu conditionnellement au rang centile de revenu parental selon différentes spécifications .....	36
Figure A1 : Rang prédit du revenu de l'enfant selon le revenu parental, par cohorte de naissances, statut migratoire et destination détaillée (comparaison entre migrants vers une région donnée et non-migrants de cette région) .....	47

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Cohortes de la BDMIR et répartition du type de région de résidence à 16 ans...17

## **1. Introduction**

Un jeune qui grandit dans un milieu socioéconomique moins favorisé a lui-même une probabilité plus élevée de rester dans le bas de la distribution des revenus une fois à l'âge adulte (Corak et Heisz 1999). Ce phénomène, qu'on appelle la transmission intergénérationnelle du revenu, est une des manifestations de l'immobilité sociale, ou de la reproduction des inégalités d'une génération à l'autre. Il est important de bien comprendre le phénomène, afin d'être mieux outillé pour pouvoir favoriser l'égalité des chances et ainsi façonner une société où les circonstances dans lesquelles quelqu'un naît ne deviennent pas un déterminant trop important de son bien-être économique futur.

Le Québec a pris plusieurs moyens pour promouvoir l'égalité des chances, entre autres à travers son Plan d'action gouvernemental en matière de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale et ses politiques familiales (Smith 2015). Malgré cela, la situation s'est détériorée au cours de la fin du 20<sup>e</sup> siècle : les jeunes nés au début des années soixante d'une famille dans le quintile inférieur de la distribution des revenus avaient 27 % de chances d'être eux-mêmes dans le quintile inférieur à l'âge adulte, alors que pour ceux nés au milieu des années quatre-vingt, cette probabilité avait augmenté jusqu'à atteindre 33 %. Il devient donc plus difficile de gravir l'échelle des revenus (Connolly, Haeck et Lapierre 2021).

Afin d'enrichir notre compréhension des facteurs associés à la mobilité sociale, plusieurs études se sont concentrées sur le rôle de la socialisation et de l'éducation des enfants dans ce processus. Des études ont par exemple mis en lumière le rôle de l'éducation dans la reproduction des inégalités. Plus précisément, les enfants de familles à plus haut revenu ont une probabilité plus élevée d'obtenir un diplôme universitaire, et ce type de diplôme est associé à un revenu plus élevé (Simard-Duplain et St-Denis 2020). De manière plus générale, plusieurs expériences en éducation, sur le marché du travail et durant le parcours de vie peuvent être associées à un revenu plus élevé. L'amélioration de notre compréhension des dynamiques sous-tendant la mobilité sociale passe donc en partie par l'étude des inégalités dans l'accumulation de telles expériences en fonction du revenu parental.

Cela passe aussi par une attention portée aux différences qui subsistent parmi les individus qui partagent des expériences similaires (c'est-à-dire, par exemple, si des différences de revenu subsistent entre personnes possédant le même niveau d'éducation et le même type d'emploi, mais un revenu parental différent). Par exemple, Connolly et al. (2022a) présentent une matrice de transition pour les jeunes diplômés universitaires et observent une mobilité ascendante nettement plus grande que pour une population d'âge similaire, tous niveaux d'éducation confondus<sup>1</sup>. Ainsi, même si des disparités importantes subsistent en matière d'accès aux études postsecondaires en fonction du revenu des parents et de leur niveau d'éducation (St-Denis et Renée 2022), l'éducation est en mesure de jouer un rôle égalisateur parmi celles et ceux qui obtiennent un diplôme d'études postsecondaire.

Une autre expérience potentiellement associée à la mobilité intergénérationnelle, mais qui a été peu ou pas étudiée jusqu'à présent au Canada ou au Québec dans ce contexte, est celle de la mobilité géographique (Blau et Duncan 1967). En effet, tout comme dans le cas des migrations internationales, la migration interrégionale au sein d'un même pays ou d'une même province est souvent associée à la recherche de meilleures opportunités économiques (Fielding 1992 ; Gordon et al. 2015 ; Molloy et al. 2017 ; Champion et Gordon 2021). Ainsi, nous cherchons à déterminer dans quelle mesure les jeunes qui ont déménagé entre leur enfance ou adolescence et l'âge adulte ont de par le fait même acquis une plus grande mobilité socioéconomique.

Les mesures traditionnelles de transmission intergénérationnelle font généralement abstraction de la mobilité géographique : la géographie est fixée au moment de la fin de l'adolescence (typiquement dans les études canadiennes, de 16 à 19 ans). Or un pan de la littérature américaine nous éclaire sur la question : lorsqu'une famille se déplace vers une ville ou un quartier offrant de meilleures opportunités, les jeunes réussissent mieux sur le

<sup>1</sup> Des analyses basées sur un plus faible échantillon trouvent un niveau de transmission intergénérationnelle du revenu légèrement inférieur parmi les diplômés de baccalauréat que les diplômés du secondaire, et un écart plus grand entre les diplômés d'autres institutions postsecondaires (collèges, cégeps, etc.) et les diplômés du secondaire (Simard-Duplain et St-Denis 2020). Toutefois, cet écart n'est pas statistiquement significatif, ce qui laisse croire que l'éducation en tant que telle ne suffit pas nécessairement à égaliser les chances entre diplômés nés de familles plus ou moins aisées.

marché du travail par la suite (Chetty et Hendren 2018 ; Rothwell et Massey 2015). Une littérature en pleine expansion documente de manière similaire l'impact de la « Grande migration » des Noirs descendants d'esclaves depuis le sud du pays vers les métropoles industrielles des états américains du nord à partir de 1915 (Boustan 2016 ; Alexander et al. 2017), y compris les conséquences d'équilibre général sur ceux qui habitaient déjà au nord (Derenoncourt 2022). Les travaux en histoire économique ont aussi identifié un effet plus grand de la migration interne que de l'éducation sur le revenu parmi une cohorte d'enfants nés entre 1895 et 1910, avec un avantage particulièrement prononcé associé à la migration parmi les enfants nés dans le décile de revenu parental le plus bas (Ward 2022).

La littérature sur la mobilité sociale suggère donc que la mobilité géographique peut faire partie des stratégies de mobilité vers le haut chez les individus ayant grandi dans des familles au bas de la distribution de revenu. Par exemple, l'éducation postsecondaire est associée à un revenu plus élevé, mais la participation aux études postsecondaires chez les jeunes nés en milieu rural peut nécessiter de déménager dans un grand centre urbain au début de l'âge adulte. La mobilité vers les régions urbaines peut aussi être motivée par la recherche d'un emploi mieux rémunéré (les emplois dans les régions métropolitaines sont souvent mieux rémunérés, notamment à cause de la composition sectorielle des économies régionales), surtout dans le cas de jeunes travailleurs ayant grandi dans des régions où le marché du travail est peu dynamique ou diversifié. D'un point de vue plus détaillé, un changement de quartier (notamment quitter un quartier plus défavorisé) au sein d'une même ville peut permettre de se soustraire aux effets de la ségrégation résidentielle, notamment lors de mobilité vers un quartier mieux desservi par les réseaux de transports (et offrant donc possiblement un meilleur accès aux emplois). De telles dynamiques de mobilité sont par exemple observables dans les familles immigrantes.

Notre objectif dans ce rapport est d'explorer le rôle de la mobilité géographique dans les dynamiques de mobilité sociale. Nous cherchons plus précisément à documenter les dynamiques de migration à l'intérieur du Québec chez les jeunes de 16 à 30 ans, puis nous présentons des statistiques sur la mobilité intergénérationnelle du revenu selon le statut migratoire et la région d'origine. Finalement, nos analyses visent à déterminer dans quelle mesure la mobilité géographique peut expliquer la transmission intergénérationnelle du

revenu et les écarts salariaux entre régions rurales et urbaines à travers la distribution de revenu parentale.

Pour ce faire, nous exploitons les données de la Base de données sur la mobilité intergénérationnelle du revenu (BDMIR) de Statistique Canada. Ces données, accessibles au Centre interuniversitaire québécois des statistiques sociales (CIQSS), proviennent des fichiers administratifs de données fiscales que l'Agence du revenu du Canada partage avec Statistique Canada. Ces fichiers contiennent les informations issues des déclarations de revenus que les Canadiens remplissent chaque année. Dans la BDMIR, les familles des individus nés entre 1963 et 1985 sont identifiées et les données fiscales des parents et des enfants sont disponibles entre 1978 et 2016. Ainsi, il est possible d'étudier la transmission intergénérationnelle du revenu pour plus de six millions de Canadiens et Canadiennes. Il est également possible de suivre ces gens à travers le temps, car l'information sur le lieu de résidence est disponible annuellement à travers les fichiers fiscaux. Ceci nous permet d'identifier dans quel type de région un jeune a grandi (région rurale, grande ville, petite ville) et de voir si cette personne a changé de type de région dans les années subséquentes.

De manière plus générale, les données sur lesquelles reposent les analyses incluent des cohortes ayant effectué un passage à l'âge adulte lors d'une forte période de transformation urbaine au Québec (croissance des périphéries urbaines alimentée par le déclin de la population en milieu rural et par l'exode des quartiers centraux des grandes villes). Ces analyses permettront de mieux comprendre le rôle de cette tendance dans la mobilité sociale, et de mettre en lumière des pistes d'action possible en termes de développement régional pour favoriser la mobilité sociale.

Notre principale contribution réside donc dans l'attention que nous portons à un aspect méthodologique important de la recherche (canadienne ou autre) sur la mobilité sociale, soit la migration interrégionale et son association avec la mobilité de revenu, un aspect typiquement ignoré dans la littérature récente. Nous notons toutefois que notre étude comporte certaines limites. En effet, nous commençons par brosser un portrait descriptif plutôt que causal du lien entre mobilité géographique et mobilité socioéconomique ; ce portrait nous renseigne ainsi sur l'état de la situation, mais ne nous informe pas du lien de

cause à effet entre migration et revenu. Ceci est d'autant plus pertinent qu'il y a probablement une sélection qui s'effectue par rapport à la décision de migrer. De plus, il existe des différences importantes dans le coût de la vie entre différentes régions, ce qui peut possiblement apporter un biais dans les mesures basées sur le rang (centile) dans la mesure où les plus hauts revenus de personnes résidant dans des régions métropolitaines peuvent ne pas se traduire en un meilleur niveau de vie à cause du coût de la vie. Ces limites pourraient être prises en compte dans des études futures sur l'analyse du rôle de la mobilité géographique.

Plusieurs éléments ressortent de nos analyses. Dans un premier temps, nous explorons les différences dans les probabilités d'une première migration, selon le lieu d'origine et le revenu familial. Nos résultats indiquent que les jeunes qui à 16 ans résidaient dans une région rurale ou une agglomération de recensement ont des probabilités plus importantes de migrer que les jeunes provenant d'une région métropolitaine de recensement. Ces probabilités sont également plus élevées chez les jeunes dont le revenu familial est plus élevé, peu importe le lieu d'origine. De plus, nos analyses de la mobilité intergénérationnelle de revenu démontrent une baisse graduelle de la mobilité chez les cohortes nées entre 1967 et 1985. Lorsque désagrégés selon le lieu d'origine et le statut migratoire, ces résultats indiquent que cette perte de mobilité concerne davantage les jeunes provenant d'une agglomération de recensement ou d'une région rurale, et plus particulièrement les jeunes qui y demeurent sans jamais migrer. Nous observons en particulier un approfondissement du désavantage en termes de revenu des jeunes au bas de la distribution de revenu parental dans ces régions relativement aux jeunes au sommet de la distribution de revenu parental et aux jeunes provenant d'une région métropolitaine de recensement. Ceci soulève un certain nombre de questionnements et de pistes pour les décideurs publics, entre autres par rapport aux obstacles auxquels seraient confrontés les jeunes de milieux ruraux de familles à faible revenu.

Le rapport est structuré de la façon suivante. Les sections 2 et 3 présentent les données utilisées ainsi que la méthodologie. La section 4 dévoile les résultats et une cinquième section énonce certaines limites de l'analyse. Enfin, la section 6 tient lieu de conclusion à ce rapport.

## 2. Données

Ce rapport exploite la Base de données sur la mobilité intergénérationnelle du revenu (Statistique Canada 2019). Ces données proviennent des déclarations de revenu soumises annuellement à l'Agence du revenu du Canada et sont fournies par Statistique Canada à la communauté de recherche canadienne spécifiquement dans le but de pouvoir étudier la transmission intergénérationnelle du revenu. En effet, les données sont agencées de manière à fournir les informations provenant des fichiers fiscaux annuels des Canadiens nés de 1963 à 1985 ainsi que celles portant sur leurs parents. Cet agencement permet donc d'observer le revenu de ces cohortes de Canadiens à divers âges, ainsi que leur revenu familial lors de l'adolescence, et ensuite de mesurer la force du lien entre les revenus des deux générations. Ces données sont d'ailleurs à la source de nombreuses études portant sur la mobilité socioéconomique au Canada, depuis les travaux précurseurs de Corak et Heisz (1999), en passant par les approfondissements d'Oreopoulos (2003), Oreopoulos et al. (2008), jusqu'aux travaux plus récents de Chen et al. (2017), Connolly et al. (2019) et Corak (2020), entre autres.

### 3.1 Géographie

Dans ce rapport, nous nous concentrons sur le Québec et nous commençons donc par sélectionner les individus qui résident au Québec à l'âge de 16 ans, soit au début de la période pendant laquelle le lien entre parent(s) et enfant est établi dans les données. En effet, le lien entre parents et enfant provient des fichiers fiscaux correspondant aux âges de 16 à 19 ans<sup>2</sup>. Nous observons ensuite la division de recensement à l'âge de 16 ans, ce qui constitue le « point de départ » de notre analyse. Notons tout d'abord que les frontières géographiques des divisions de recensement sont révisées aux cinq ans, en lien avec les années rattachées

---

<sup>2</sup> La procédure menant au lien entre parents et enfant dans les données fiscales est détaillée dans la documentation de la BDMIR (Statistique Canada 2017) ainsi que dans divers articles utilisant les données, donc Corak et Heisz (1999). À noter que nous ne gardons également que les individus qui sont au Québec au moment du lien parents-enfant. Ainsi, un jeune qui réside au Québec à 16 ans, mais dont la famille déménage hors Québec à 17 ans serait exclu de l'échantillon si le lien parents-enfant est établi à 17 ans. Ceci simplifie les manipulations et n'affecte qu'un nombre minime d'individus.

au Recensement canadien de la population. Ceci amène de légers changements d'une version à l'autre de la Classification géographique type (CGT)<sup>3</sup>. Pour faciliter le suivi du lieu de résidence des individus à travers les années, nous commençons par harmoniser les divisions de recensement d'une CGT à l'autre en suivant la méthodologie de Connolly et Haeck (2019). Ceci permet d'éviter d'identifier comme migrants des individus qui ne déménagent pas, mais dont le lieu de résidence se voit assigner une nouvelle division de recensement.

Nous classifions ensuite les divisions de recensement harmonisées à 16 ans selon le type de région, soit une région métropolitaine de recensement (RMR), une agglomération de recensement (AR) ou une région rurale. Selon la définition actuelle, une RMR doit avoir une population d'au moins 100 000 habitants, alors qu'une AR en contient plus au moins 10 000<sup>4</sup>. Le reste du territoire est dit rural. Ainsi, on comptait au Québec selon la CGT de 2021 sept RMR et 25 AR (Statistique Canada 2022b). Les RMR sont Montréal, Québec, Ottawa-Gatineau (partie du Québec), Sherbrooke, Saguenay, Trois-Rivières et Drummondville. Des exemples d'AR sont des villes telles que Granby, Victoriaville, Sorel-Tracy ou Shawinigan. À noter qu'avec le temps et la population qui augmente, des régions rurales peuvent devenir des AR et des AR peuvent devenir ou se joindre à une RMR. Ce n'est, par exemple, qu'avec la CGT de 2021 que Drummondville est passée d'AR à RMR. Dans notre analyse, le type de région est attribué selon la classification en cours pour l'année en question. Il est donc possible qu'une personne ne déménage pas, mais que son lieu de résidence, initialement classé comme une agglomération de recensement, devienne avec le temps une RMR<sup>5</sup>. Notons que nous nous limitons à une classification entre RMR, AR et région rurale pour pouvoir brosser un portrait global de la situation et afin de faciliter les processus de divulgation des résultats, lesquels sont mis en place pour préserver la confidentialité des répondants. Bien entendu, ces régions ne sont pas homogènes et en particulier les distances pour aller d'un point d'une région rurale à la ville voisine peuvent différer, ce qui pourrait rendre les comparaisons plus difficiles, en particulier à travers le temps, alors que les habitudes de navettage changent.

---

<sup>3</sup> Voir Statistique Canada (2022a) pour plus de détails sur les CGT.

<sup>4</sup> Statistique Canada (2022b) contient plus d'informations sur la définition des types de régions.

<sup>5</sup> Ces changements ne seront toutefois pas comptabilisés comme des migrations.

Nous définissons ensuite une migration comme étant un changement de lieu de résidence impliquant un changement de division de recensement (harmonisée), sauf si ce changement de division de recensement se fait à l'intérieur d'une même région métropolitaine de recensement. Ainsi, on évite de classer comme ayant migré une personne qui ne fait que déménager à l'intérieur d'une même municipalité. Lors de notre analyse principale, nous dirons donc que quelqu'un a migré si cette personne a changé de division de recensement, ou de région métropolitaine de recensement, entre l'âge de 16 ans et l'âge de 30 ans.

Notons que nous gardons dans notre échantillon les gens qui sont au Québec à 16 ans et qui déménagent hors province, mais que nous n'incluons pas ceux qui migrent vers le Québec passé 16 ans. De plus, il arrive dans certains cas que la géographie ne soit pas disponible pour une année donnée. Si moins de trois années sont consécutivement manquantes, nous assignons à la valeur manquante la géographie de la première année qui précède et dont la géographie est connue. Si trois années ou plus sont consécutivement manquantes, le lieu est considéré comme inconnu.

### **3.2 Variables de revenu**

Pour étudier la transmission intergénérationnelle du revenu, il est important de spécifier comment le revenu est calculé. Pour ce qui est du revenu parental, nous prenons la somme du revenu moyen du père et de la mère lorsque le jeune est âgé de 15 à 19 ans, où le revenu est le revenu total de toutes les sources (revenus d'emploi, d'investissements, de prestations et transferts, par exemple), avant impôts (brut) et ramené en dollars de 2017 en utilisant l'indice des prix à la consommation (Statistique Canada, s. d.). Le revenu de la deuxième génération est calculé à partir du revenu total également, en faisant la moyenne du revenu individuel entre les âges de 30 à 36 ans. Ce traitement est cohérent avec la littérature, et plus particulièrement avec l'approche de Connolly et al. (2022b). Une fois les moyennes de revenu calculées, les rangs centiles pour le revenu parental et pour le revenu de 30 à 36 ans sont assignés. Le calcul pour les rangs centiles se fait à l'intérieur d'une année de naissance, mais peu importe la région de résidence, donc pour l'ensemble du Québec.

À noter que vu que les rangs sont calculés à l'échelle du Québec, les différences de coût de la vie entre régions ne sont pas prises en compte. Dit d'une autre façon, deux personnes avec un même niveau de revenu auront le même rang, qu'elles habitent dans une région où le coût de la vie est élevé ou dans une où le coût est plus faible. Ce traitement est toutefois cohérent avec ce qui est généralement présenté dans la littérature. Notons aussi que c'est à partir du revenu total brut que les rangs centiles sont calculés mais que l'utilisation du revenu net (après impôts) ne changerait pas beaucoup les rangs car la taxation, malgré son caractère progressif et son effet sur le niveau de revenu net, ne vient généralement pas changer l'ordre relatif d'une personne par rapport à une autre, donc son rang dans la distribution des revenus.

### 3.3 Échantillon

Pour notre échantillon, nous retenons les personnes nées entre 1967 et 1985<sup>6</sup>, pour des questions de disponibilité des données requises pour notre analyse. Ceci nous amène à 1 365 910<sup>7</sup> observations au total, réparties entre 323 200 à 362 000 individus par cohorte. Le Tableau 1 présente le nombre d'observations par cohortes de naissance, ainsi que la répartition du type de région de résidence à 16 ans.

**Tableau 1 : Cohortes de la BDMIR et répartition du type de région de résidence à 16 ans**

Cohorte de naissances	Nombre d'observations (pondérées)	Type de région de résidence à 16 ans		
		RMR	AR	Rurale
1967-1970	339 260	58,2 %	10,0 %	31,8 %
1972-1975	323 200	60,5 %	12,0 %	27,5 %
1977-1980	362 000	59,1 %	12,3 %	28,6 %
1982-1985	341 450	60,2 %	11,1 %	28,7 %

Source : calculs des auteurs à partir des données de la BDMIR.

Note : Les observations pondérées sont basées sur les poids échantillonaires de la BDMIR.

<sup>6</sup> Les années de naissance 1971, 1976 et 1981 ne sont pas dans la population cible de la BDMIR.

<sup>7</sup> Ce nombre d'observations est le nombre pondéré.

Nous remarquons qu'à travers ces années, la proportion de jeunes résidant en région rurale a légèrement baissé, pour passer de 31,8 % à 28,7 %. Les gains se sont faits tant du côté des RMR que des AR, la population dans une RMR passant de 58,2 % à 60,2 % et celle dans une AR de 10 % à 11,1 % sur la période étudiée. Ceci est cohérent avec une période d'accroissement de la population et de transformation urbaine.

À noter que Statistique Canada fournit des poids échantillonnaires avec les données de la BDMIR et que ces poids sont utilisés dans tous nos calculs.

### 3. Méthodologie

Nous présentons dans cette section la méthodologie utilisée dans ce rapport. La transmission intergénérationnelle du revenu peut se mesurer de plusieurs façons. Le modèle de base permettant de mesurer la transmission intergénérationnelle du revenu est le suivant :

$$y_{i,t} = \alpha + \beta y_{i,t-1} + \varepsilon_i, \quad (1)$$

où  $y_{i,t}$  est une mesure du revenu total de l'enfant  $i$  (génération  $t$ ),  $y_{i,t-1}$  en est une pour le revenu total de ses parents (génération  $t - 1$ ) et  $\varepsilon_i$  est un terme aléatoire. Ce modèle, estimé par moindres carrés ordinaires, donne une mesure de transmission du revenu de  $\beta$ , qui se trouve à être l'élasticité intergénérationnelle du revenu lorsque  $y$  est mesuré en logarithme, ou encore la corrélation rang-rang lorsque  $y$  est le rang centile de l'individu dans sa génération.

À noter que  $\beta$  n'a pas d'interprétation causale ici : dans un modèle tel que l'équation (1), de nombreux facteurs sont omis et font en sorte que le terme d'erreur n'a pas une espérance conditionnelle nulle. Il ne faut donc pas interpréter  $\beta$  comme un lien de cause à effet, mais plutôt comme une corrélation, qui nous est utile à des fins de description. La mesure  $\beta$  donne la force de la relation entre les deux générations : plus elle est élevée, plus le revenu de la génération des parents explique celui des enfants, et donc moins grande est la mobilité intergénérationnelle.

Une autre façon de mesurer la transmission intergénérationnelle, mais que nous n'utiliserons pas dans ce rapport, est à travers une matrice de transition. Une telle matrice consiste en une série de probabilités conditionnelles, par exemple par quintile : quelle est la probabilité, pour un jeune ayant grandi dans une famille dans un quintile de revenu donné, de se retrouver dans tel quintile à l'âge adulte.

Dans notre analyse, nous allons estimer des mesures de mobilité de rang, soit le modèle (1) lorsque les variables de revenu sont exprimées en rang centile. Nous cherchons à décrire la relation entre migration et mobilité intergénérationnelle. Nous présentons donc la

mobilité de rang par type de région d'origine (milieu rural, RMR, AR) et par cohorte. Ces estimés sont obtenues par le biais d'un modèle de régression rang-rang à interaction triple où le rang du revenu parental, la géographie d'origine et la cohorte de naissances sont inclus. Nous présentons ensuite la mobilité de rang pour chacun des sous-groupes selon le statut migratoire, en estimant un modèle de régression à interaction quadruple où la variable de statut migratoire est ajoutée aux interactions entre l'ensemble des autres variables indépendantes et termes d'interaction du modèle précédent.

Encore une fois, soulignons ici que notre estimation de  $\beta$  ne peut être considérée comme causale, tout comme nous ne pouvons dire que la différence entre la mobilité selon les statuts migratoires est *due* à la migration. En effet, migrer est une décision qui est prise sur la base de divers facteurs, certains étant fort probablement corrélés avec le revenu parental et le revenu de l'individu. Il est donc difficile, sans prendre une approche permettant d'identifier la causalité, d'affirmer que nous pouvons observer l'effet de la migration. En revanche, il demeure intéressant de documenter la transmission intergénérationnelle du revenu selon le statut migratoire, car cela permet une meilleure compréhension de la réalité québécoise.

Nous allons enfin estimer l'apport de la mobilité géographique sur la mobilité sociale en nous concentrant sur l'écart de revenu entre différentes régions d'origine conditionnellement au rang de revenu parental. Les écarts non ajustés et écarts nets des différences de probabilité de migration et de différences d'avantage ou désavantage associé à la migration entre régions, cohorte et rang de revenu parental seront rapportés. Ces écarts sont estimés en comparant l'écart prédit entre le revenu des enfants résidant dans une RMR à 16 ans et ceux résidant dans les deux autres géographies d'origine (AR ou milieu rural). L'écart prédit non ajusté est dérivé des coefficients du modèle à interaction triple décrit ci-dessus. La taille de cet écart est comparée à la taille de l'écart de revenu prédit sur la base du modèle à interaction quadruple, qui garde à un niveau constant la probabilité de migrer et les avantages associés à la migration entre les groupes et les périodes, et à travers la distribution de revenu parental. La différence entre les deux écarts capture la contribution de la migration à l'atténuation ou l'exacerbation de l'écart de revenu entre enfants résidant dans différentes géographies à 16 ans, à travers la distribution de revenu parental. Nous

estimons également un modèle omettant l'interaction entre le rang de revenu parental et le statut migratoire afin de déterminer dans quelle mesure la variation de la taille de l'avantage associé à la migration en fonction du revenu parental contribue à faire varier l'écart de revenu à différents points de la distribution de revenu parental. En effet, lorsque le rang de revenu parental n'est pas en interaction avec le statut migratoire, le modèle ne permet pas à l'effet de la migration de varier selon le rang de revenu parental. La comparaison avec les autres modèles nous permet donc de déterminer dans quelle mesure le « rendement » de la migration varie selon le revenu parental.

En somme, nos analyses sont basées sur les modèles suivants :

1. Modèle à interaction triple entre revenu parental, cohorte de naissances et géographie d'origine ;
2. Modèle à interaction triple où toutes les configurations d'interactions doubles et triples sont estimées sauf les configurations incluant le revenu parental et le statut migratoire ;
3. Modèle à interaction quadruple entre revenu parental, cohorte de naissances, géographie d'origine et statut migratoire.

Nos analyses se veulent une première description de la situation au Québec, laquelle nous permettra de dégager de grandes tendances et de tester la capacité des données à raffiner l'analyse lors d'un projet futur. Le travail de données derrière le présent projet est considérable et se veut un investissement envers de futures analyses, en plus de pouvoir éclairer la situation actuelle et les politiques permettant de favoriser l'égalité des chances.

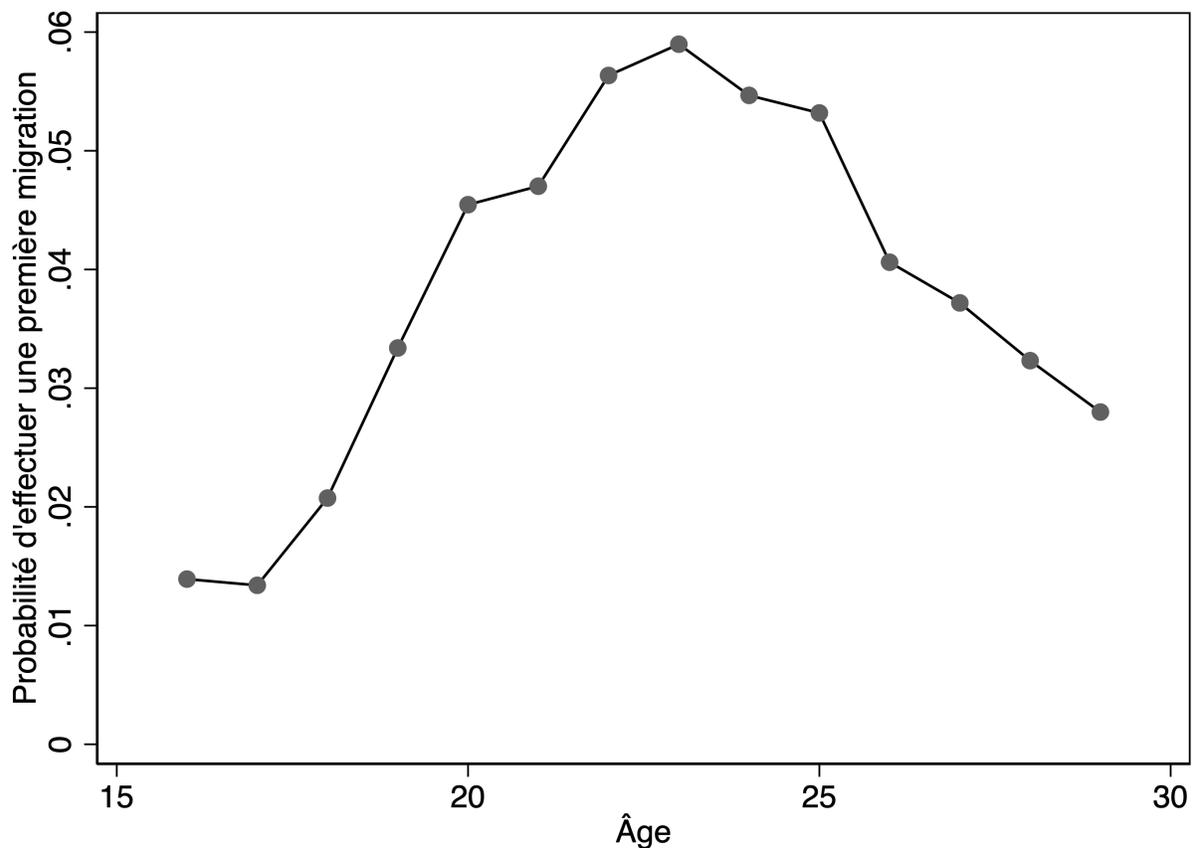
## 4. Résultats

Nous présentons, dans cette section, les principaux résultats de notre étude. En premier lieu, une série de statistiques permettant de mieux comprendre les tendances de la migration interne au Québec seront présentées. Nous examinerons ensuite nos modèles de régression estimant la mobilité de rang selon la cohorte de naissances, le statut migratoire et l'origine géographique.

### 4.1 Statistiques descriptives

Le point de départ de notre analyse est l'âge de 16 ans. Nous définissons ainsi la migration comme étant un déplacement depuis le lieu de résidence à 16 ans.

**Figure 1 : Probabilité d'effectuer une première migration par âge**

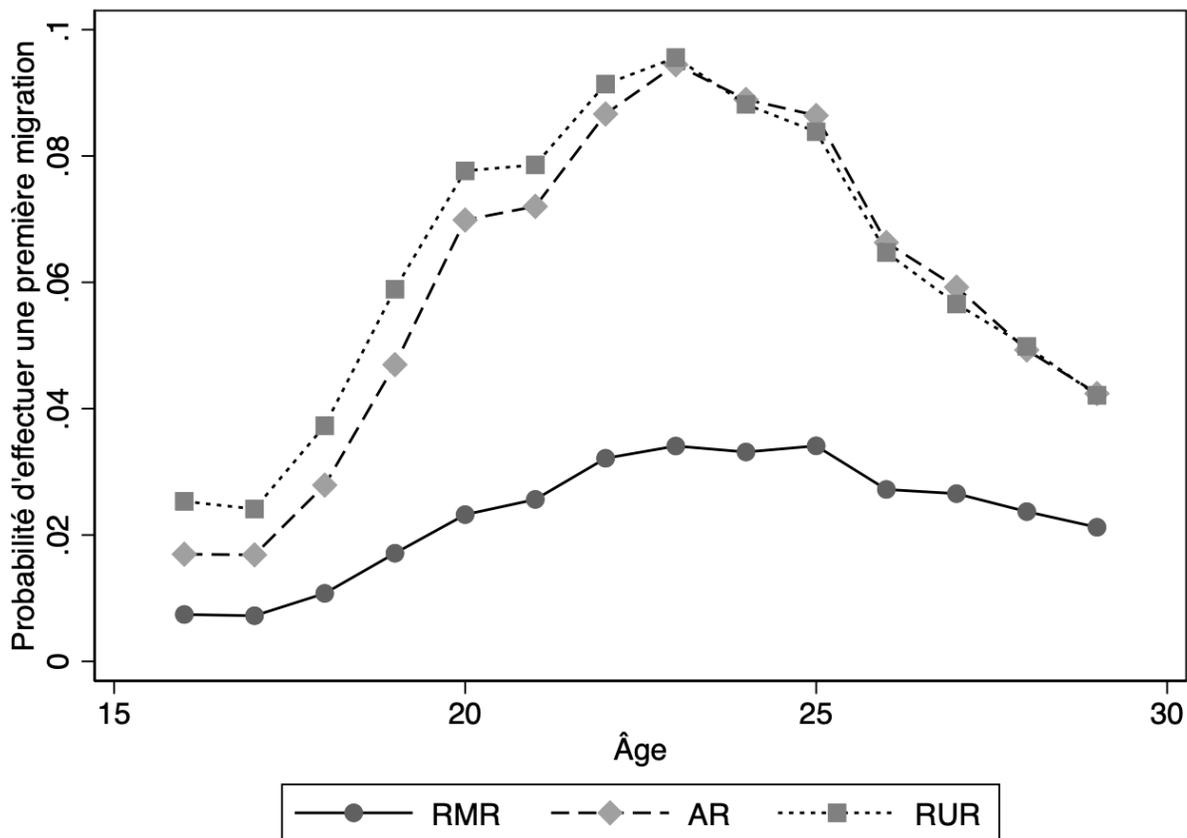


Source : calculs des auteurs à partir des données de la BDMIR.

Note : La valeur sur l'axe des Y correspond à la probabilité d'effectuer une première migration, exprimée en proportion.

La Figure 1 présente la probabilité d'effectuer une première migration par âge. Pour chaque âge, cette probabilité est calculée parmi les jeunes n'ayant pas encore effectué une migration ; ceux qui migrent à un âge donné sont donc enlevés du dénominateur du calcul de la probabilité pour l'âge suivant. Il s'agit donc d'une probabilité conditionnelle à ne pas encore avoir migré. Cette probabilité de migrer part à un peu plus de 1 % pour atteindre un pic à 5,9 % à l'âge de 23 ans, et redescendre jusqu'à 2,8 % à 29 ans. Deux événements qui peuvent être à l'origine d'une migration sont le début des études, plus particulièrement les études universitaires, ainsi que l'obtention d'un nouvel emploi. Ce qui est observé ici est cohérent avec ces deux étapes de vie : les probabilités sont élevées au début de la vingtaine, âges auxquels ces transitions sont plus fréquentes pour un grand nombre de jeunes adultes.

**Figure 2 : Probabilité d'effectuer une première migration par âge et type de région d'origine**



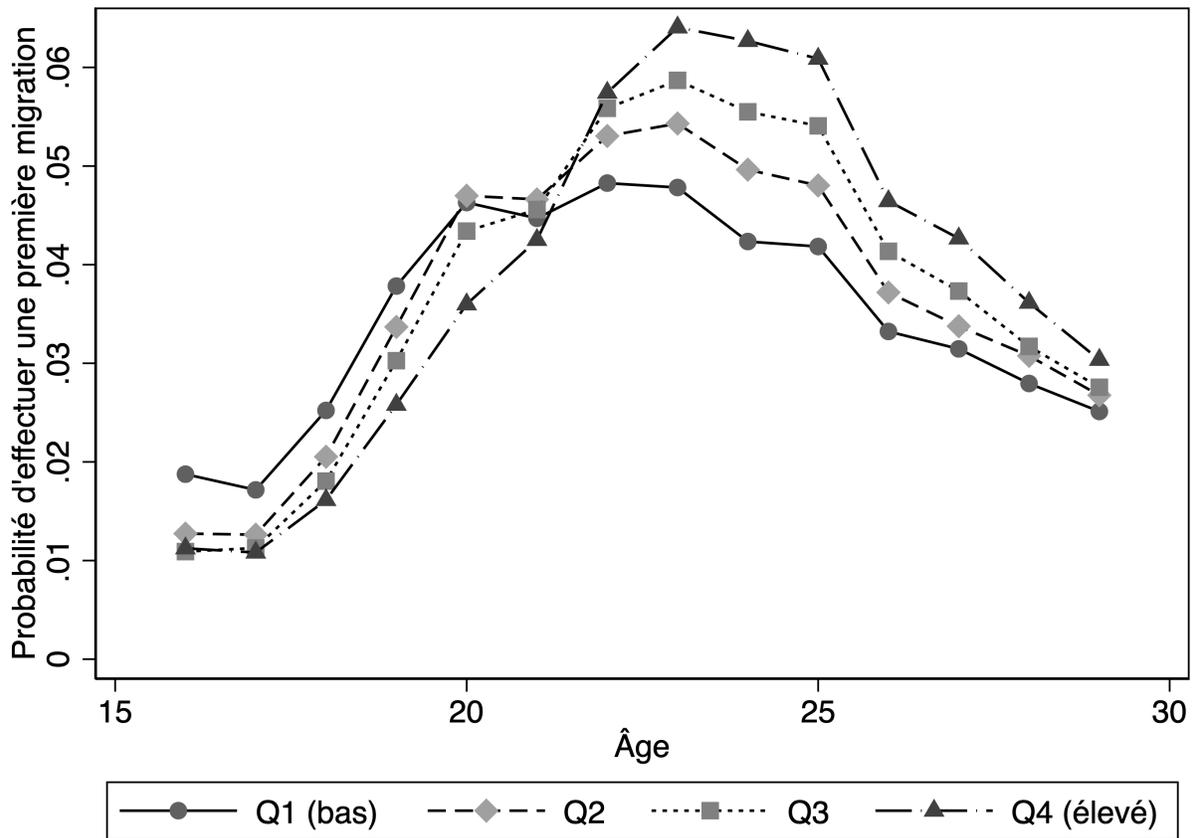
Source : calculs des auteurs à partir des données de la BDMIR.

Note : La valeur sur l'axe des Y correspond à la probabilité d'effectuer une première migration, exprimée en proportion, selon le type de la région d'origine à 16 ans.

Il est également pertinent de présenter la probabilité d'effectuer une première migration selon l'âge, mais aussi selon le type de région d'origine. En effet, on peut penser que les jeunes qui grandissent dans une grande ville auront plus de chances d'être proches d'une institution universitaire ou d'opportunités d'emploi; ils auraient ainsi moins d'incitatifs à se déplacer. C'est effectivement ce qui est observé à la Figure 2, qui désagrège la Figure 1 selon le type de région de résidence à 16 ans. Nous remarquons des probabilités d'effectuer une première migration nettement moins élevées pour les jeunes qui se trouvaient déjà dans une RMR à 16 ans : la forme de la courbe est assez similaire à la précédente, avec un plateau entre 22 et 25 ans et un pic à 23 ans, mais avec un niveau maximal de 3,4 %, comparativement à 9,5 % et 9,6 % pour les jeunes provenant d'une AR et d'une région rurale (indiquée par l'abréviation RUR), respectivement. Ceci traduit des probabilités de migrer trois fois moins élevées chez les jeunes étant déjà en milieu urbain à 16 ans.

Notre étude s'intéresse à la transmission intergénérationnelle du revenu. Or, un facteur qui pourrait être corrélé avec la migration est le revenu familial, entre autres à travers son influence sur le niveau d'éducation. La Figure 3 reprend donc les deux figures précédentes, mais en découpant l'échantillon selon le revenu familial des parents. Plus spécifiquement, les individus sont séparés en quatre groupes selon le quartile du revenu de leurs parents. Pour la Figure 3, les points identifiés par des ronds et un trait plein correspondent aux jeunes dont les parents avaient des revenus les plaçant dans le quartile le plus bas, alors que les triangles avec la ligne brisée représentent les jeunes du quartile avec les revenus familiaux les plus élevés. Il s'en dégage des profils intéressants : les probabilités d'une première migration sont plus élevées chez les jeunes du quartile le plus bas par rapport à ceux du quartile le plus élevé jusque vers l'âge de 21 ans. Après 21 ans, c'est l'inverse qui est observé. Au pic de 23 ans, par exemple, ce sont 6,4 % des jeunes des milieux les plus aisés qui effectuent une première migration, comparativement à 4,9 % des jeunes des milieux les moins aisés. Il semble donc que les migrations se font plus tôt pour ceux dont les parents ont des revenus moins élevés, ce qui est cohérent avec le fait que ceux-ci ont en moyenne une scolarité moins longue. L'entrée sur le marché du travail, et les migrations qui y sont associées se font donc un peu plus tôt.

**Figure 3 : Probabilité d'effectuer une première migration par âge et quartile de revenu parental**

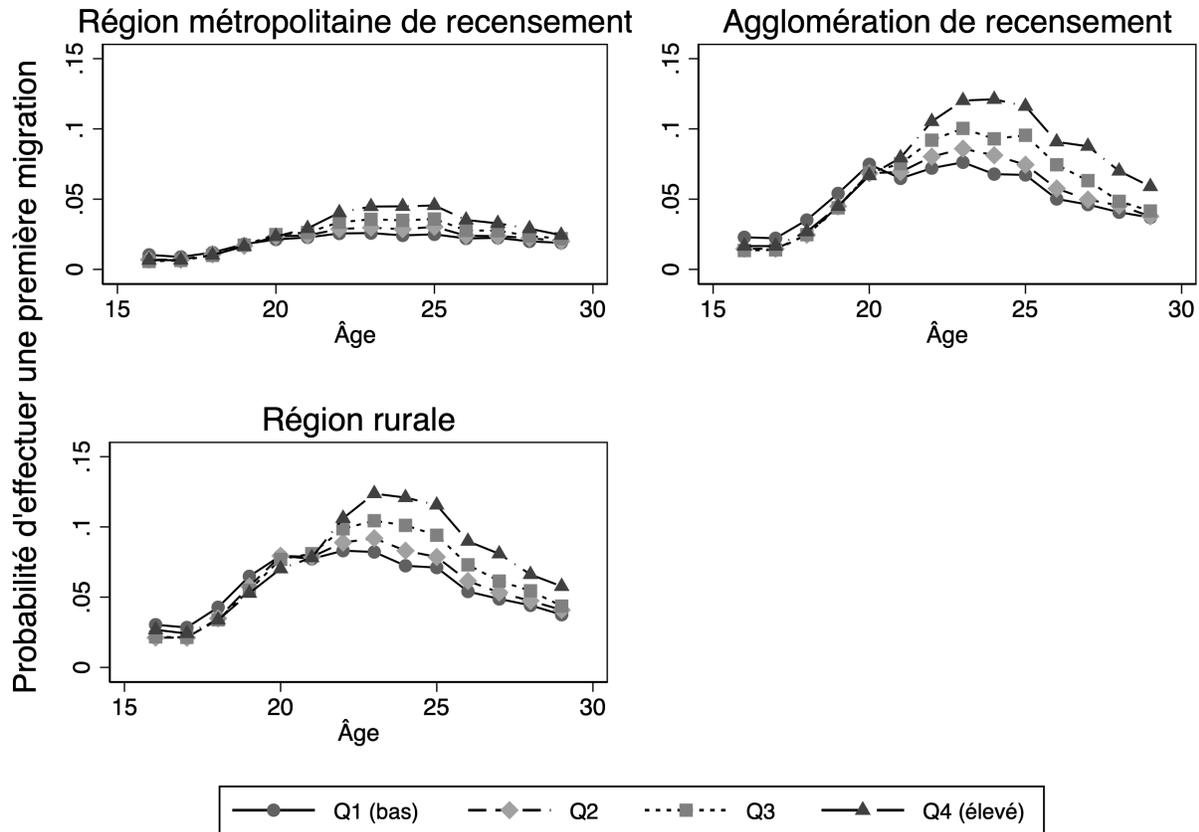


Source : calculs des auteurs à partir des données de la BDMIR.

Note : La valeur sur l'axe des Y correspond à la probabilité d'effectuer une première migration, exprimée en proportion, selon le quartile de revenu familial entre 15 et 19 ans.

La dernière figure du genre est la Figure 4, qui vient recouper l'information des figures précédentes. Spécifiquement, nous reprenons la Figure 3, mais en découpant l'échantillon en trois selon le type de la région d'origine et en présentant une sous-figure par type. Les constats tirés des figures précédentes tiennent encore. Par exemple, nous voyons que les probabilités d'effectuer une première migration sont plus faibles pour les jeunes résidant dans une région métropolitaine de recensement que ceux en région rurale ou dans une AR. Nous retrouvons également le fait que les probabilités de migrer sont plus élevées après 21 ans pour les jeunes issus de milieux à revenus élevés, et ce, pour les trois types de régions d'origine.

**Figure 4 : Probabilité d'effectuer une première migration par âge, quartile de revenu familial et type de région d'origine**



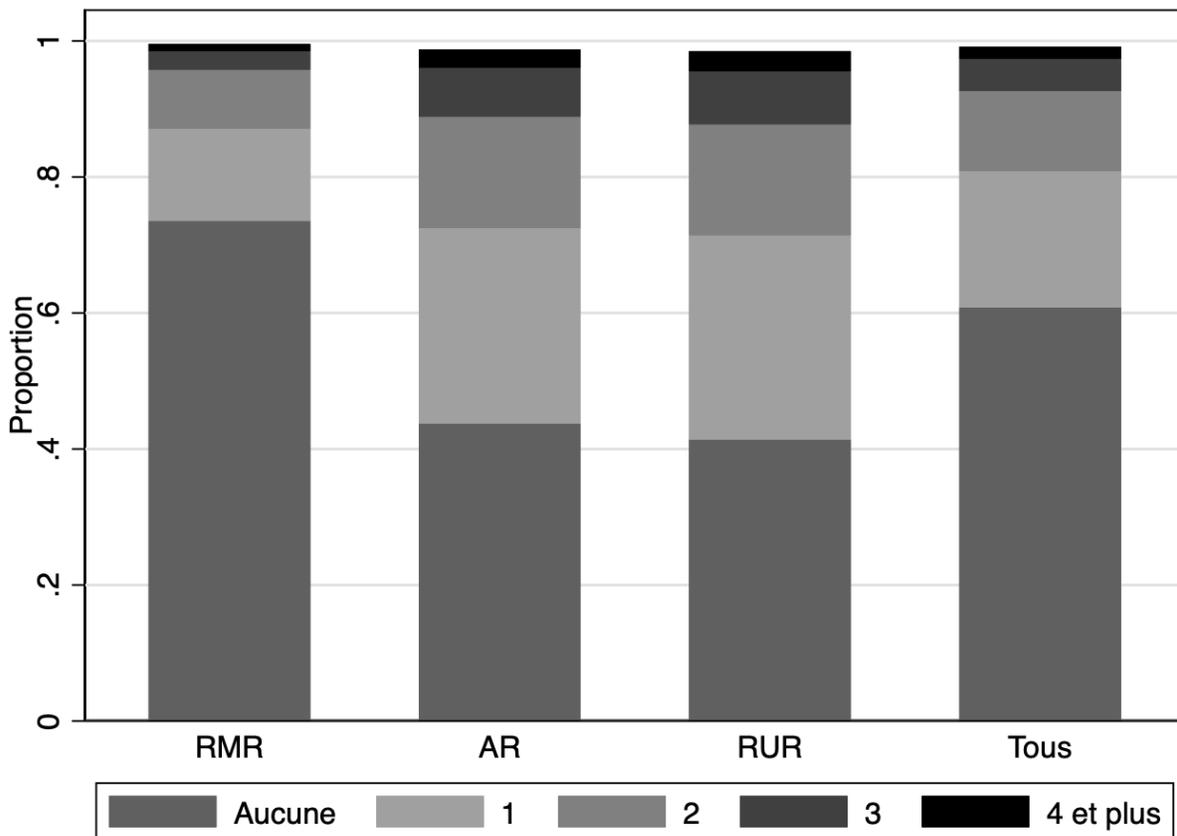
Source : calculs des auteurs à partir des données de la BDMIR.

Note : La valeur sur l'axe des Y correspond à la probabilité d'effectuer une première migration, exprimée en proportion, selon le quartile de revenu familial entre 15 et 19 ans et le type de la région d'origine à 16 ans.

Les dernières statistiques descriptives que nous présentons se retrouvent à la Figure 5. Nous y présentons la répartition du nombre de migrations entre les âges de 16 et 29 ans, selon le type de région d'origine. Ainsi chaque barre verticale correspond à un type de région et a une hauteur d'une unité, soit la somme des probabilités. La barre la plus à droite représente les trois types de régions réunis. Cette figure est complémentaire aux statistiques présentées jusqu'ici, car elle fournit des informations sur l'intensité de la migration et non simplement sur le fait d'avoir effectué ou non une migration. Nous voyons que ce sont les jeunes résidant dans une RMR à 16 ans qui font le moins de migrations : 74 % d'entre eux ne font aucune migration durant cette tranche d'âge, comparativement à 44 % pour ceux qui

viennent d'une AR ou 42 % pour ceux des régions rurales. Les migrations nombreuses sont toutefois relativement rares : parmi l'ensemble de notre échantillon, plus de 80 % ont effectué au plus une migration. Les migrations fréquentes sont plus courantes chez les jeunes issus d'un milieu rural : 4,3 % d'entre eux se sont déplacés quatre fois ou plus, alors que ce chiffre ne représente que 1,4 % pour ceux ayant grandi dans une région métropolitaine de recensement.

**Figure 5 : Répartition du nombre de migrations selon le type de région d'origine**



Source : calculs des auteurs à partir des données de la BDMIR.

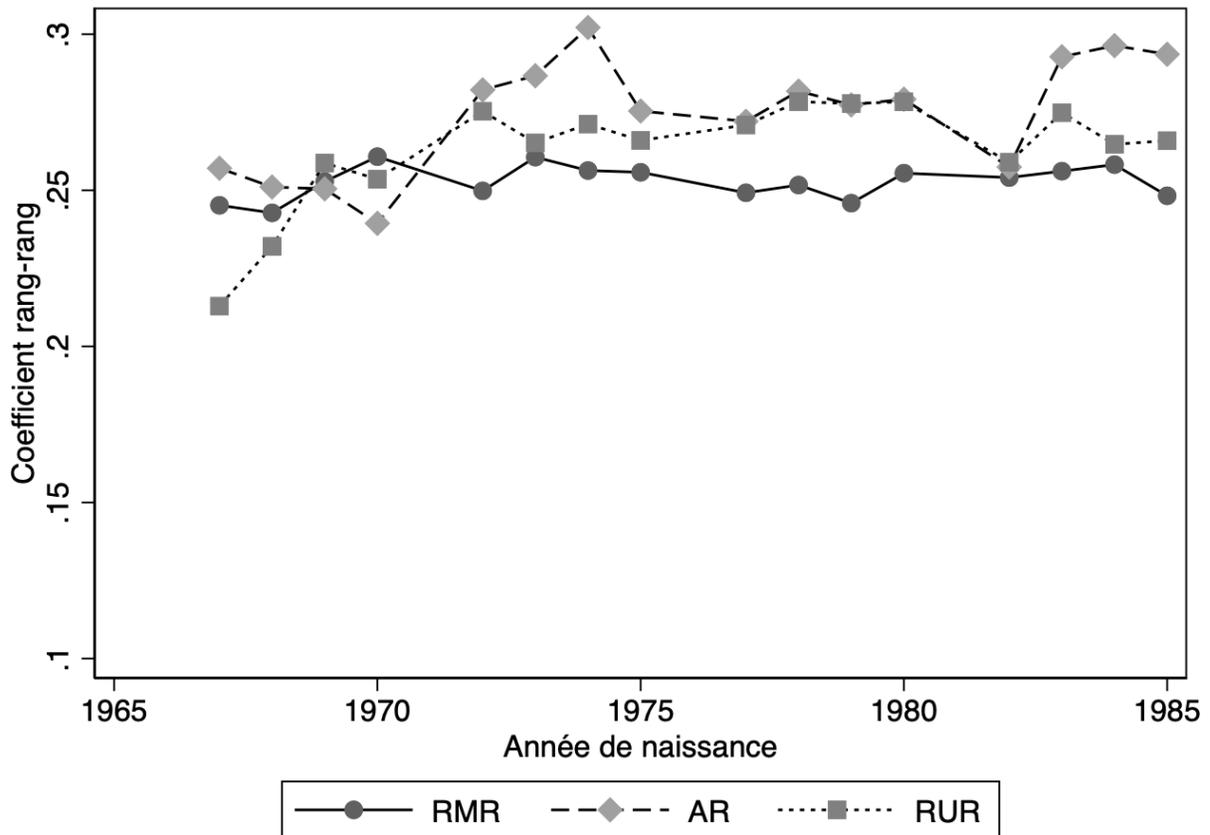
Note : La valeur sur l'axe des Y correspond à la proportion du nombre total de migrations entre 16 et 29 ans, selon la région d'origine. La colonne Tous regroupe l'ensemble des régions d'origine.

#### 4.2 Mobilité de rang

Nous passons maintenant à la présentation de nos estimés de la mobilité de rang, soit le coefficient  $\beta$  de l'équation (1). Ce coefficient représente la force du lien entre le revenu

parental et le revenu d'un individu au début de la trentaine. Ainsi, un estimé d'une valeur plus élevée indique une mobilité intergénérationnelle moins grande, étant donné que la transmission d'une génération à l'autre est plus grande. Nous estimons la mobilité de rang séparément pour chaque région d'origine, année de naissance, puis statut migratoire, et rapportons les résultats à la Figure 6.

**Figure 6 : Mobilité de rang selon l'année de naissance et le type de région d'origine**



Source : calculs des auteurs à partir des données de la BDMIR.

Note : La valeur sur l'axe des Y correspond au coefficient rang-rang, selon le type de région d'origine.

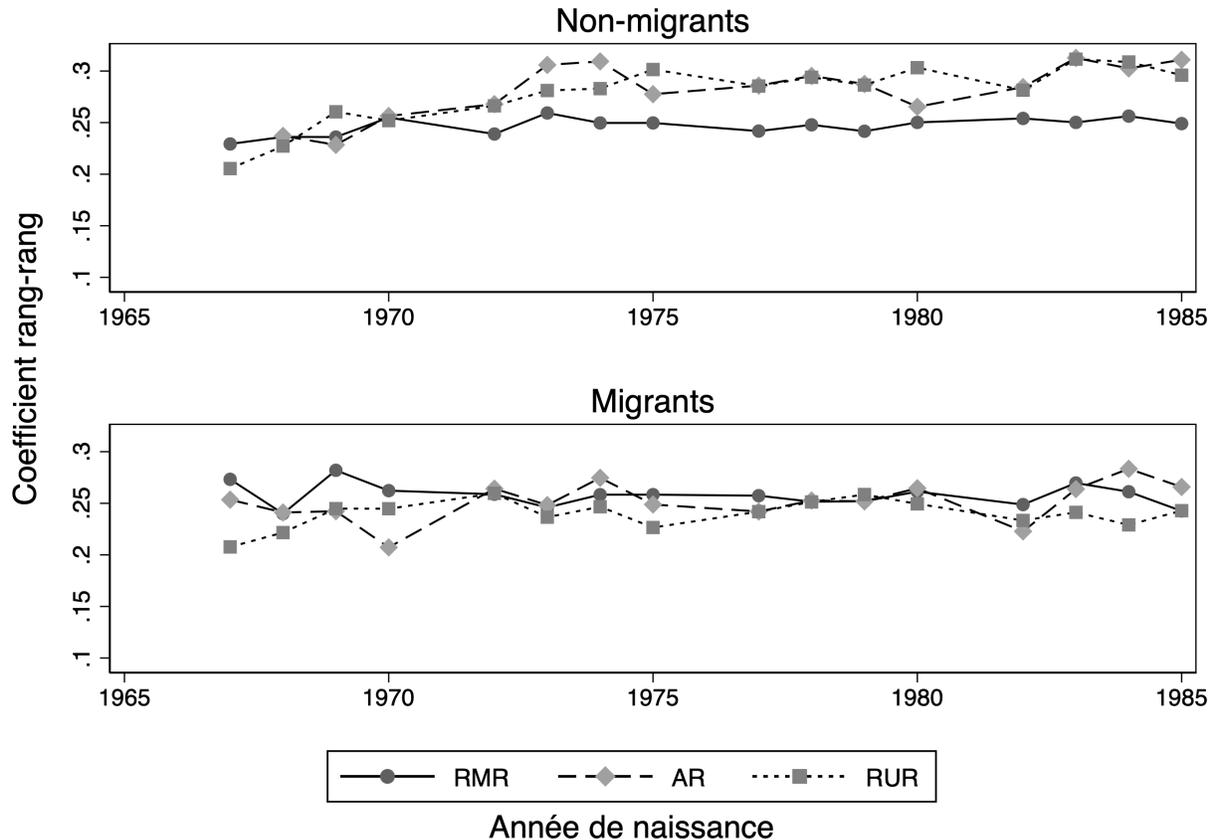
La Figure 6 présente donc trois séries : une pour les jeunes de notre échantillon résidant à 16 ans dans une région métropolitaine de recensement (les cercles avec trait plein) ; une pour ceux résidant dans une agglomération de recensement (les losanges avec trait hachuré) ; et une pour ceux provenant d'une région rurale (carrés avec trait pointillé). Sur cette figure, nous retrouvons les années de naissance sur l'axe des X et le coefficient rang-

rang estimé sur l'axe des Y. Nous voyons que la mobilité de rang pour les jeunes ayant grandi dans des régions métropolitaines de recensement est relativement stable à travers les années de naissance, passant de 0,245 pour ceux nés en 1967 à 0,248 pour ceux nés en 1985. Cependant, pour les jeunes issus des agglomérations de recensement, le coefficient augmente de 0,257 à 0,294, tandis que pour ceux originaires des milieux ruraux, on observe une hausse de 0,213 à 0,266, soit des hausses de 14,4 % et 24,9 %, respectivement. Ainsi, la détérioration de la mobilité socioéconomique sur cette période n'est pas une histoire qui s'applique aux jeunes des grands milieux urbains, mais surtout aux jeunes des milieux ruraux, chez qui la hausse de la corrélation rang-rang a été la plus élevée, et chez ceux des petites agglomérations, chez qui l'immobilité est la plus élevée pour la cohorte de naissances la plus récente.

Nous nous penchons ensuite sur la migration et la transmission intergénérationnelle du revenu. Nous présentons donc, à la Figure 7, deux graphiques similaires à celui de la Figure 6, mais en séparant les individus ayant migré au moins une fois entre 16 et 30 ans (identifiés comme « migrants ») et ceux n'ayant pas migré (identifiée comme « non migrants »). Le premier constat est que les migrants ont des coefficients rang-rang généralement plus petits que les non-migrants, donc une mobilité socioéconomique plus élevée. Le fait de migrer est donc associé à une moins grande importance du revenu parental dans la détermination du rang du revenu au début de la trentaine. Ceci est particulièrement vrai pour les jeunes qui ont grandi hors des grands centres urbains. En effet, les coefficients rang-rang pour les jeunes qui résidaient dans une RMR à 16 ans sont assez similaires chez les migrants et les non-migrants, et ne changent également pas beaucoup à travers les années de naissance que nous avons dans notre échantillon. En revanche, pour les jeunes des petites agglomérations et des régions rurales, nous observons que les coefficients rang-rang sont nettement plus élevés pour les non-migrants et que la hausse des coefficients à travers les années de naissance observée à la Figure 6 provient principalement des non-migrants. En effet, les estimés passent de 0,213 à 0,311 pour les jeunes des milieux ruraux qui n'en sortent pas, et de 0,247 à 0,320 pour les non-migrants des agglomérations de recensement, des hausses de 46 % et 30 %, respectivement. Il semblerait ainsi que la détérioration de la mobilité de rang soit

surtout une histoire qui s'applique aux jeunes ayant grandi hors des grands centres urbains et n'ayant pas effectué de migration.

**Figure 7 : Mobilité de rang selon l'année de naissance, la région d'origine et le statut migratoire**



Source : calculs des auteurs à partir des données de la BDMIR.

Note : La valeur sur l'axe des Y correspond au coefficient rang-rang.

#### 4.3. Variation de l'avantage en termes de revenus associé à la mobilité géographique

Les résultats de la Figure 7 capturent les différences de niveau de mobilité sociale en fonction de la géographie d'origine et du statut migratoire. Toutefois, ils ne capturent pas la manière dont ces dynamiques se traduisent en écarts de revenu entre migrants et non-migrants. Plus particulièrement, l'avantage (ou le désavantage) en termes de revenu associé à la mobilité géographique ne sera pas uniforme chez les cohortes les plus jeunes puisque le coefficient rang-rang varie en fonction du statut migratoire. La manière dont cet avantage

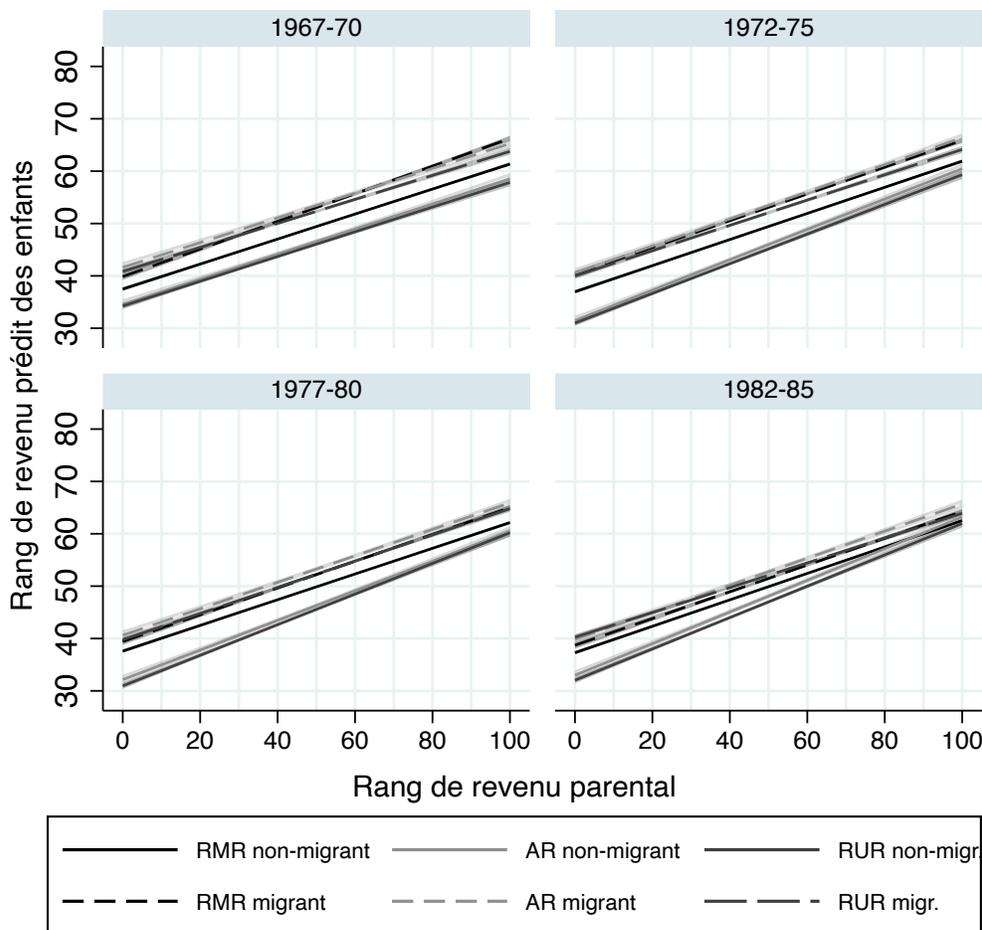
(ou désavantage) variera à travers la distribution du revenu parental peut être exprimée en dérivant des valeurs prédites pour le rang de revenu moyen selon le rang centile de revenu parental et le statut migratoire. Ces valeurs prédites sont calculées à partir des résultats de l'estimation du modèle n° 3 décrit à la section 3. Dans ce modèle, le rang centile de l'enfant est expliqué par le rang centile des parents et des interactions avec la cohorte de naissances, la géographie d'origine et le statut migratoire (et des interactions quadruples entre l'ensemble de ces variables, de sorte que l'effet de la migration varie selon la cohorte, la géographie d'origine et le rang de revenu parental).

La Figure 8 rapporte ces résultats séparément pour chaque géographie d'origine et pour différentes cohortes de naissance. Plus précisément, les droites rapportent le rang centile de revenu des enfants prédit selon le rang centile de revenu des parents, pour différents groupes. On pourrait exprimer la valeur de la pente de la droite sous forme de coefficient rang-rang tels que ceux de la Figure 7, c'est-à-dire qu'une droite à pente plus élevée traduit un niveau de transmission intergénérationnel du revenu plus élevé (donc une mobilité sociale plus faible). De plus, la représentation de nos résultats sous forme de rang prédit du revenu nous permet d'identifier les écarts de revenus entre différents groupes, comme entre les migrants et non-migrants. Un écart vertical entre deux droites au même centile de revenu parental indique ainsi une différence de revenu entre enfants ayant grandi dans une famille dont le revenu était au même rang dans la distribution du revenu parental, mais ayant un statut migratoire différent ou une région d'origine différente. La taille de cet écart se calcule en prenant la différence verticale entre deux droites pour un même point sur l'axe des X.

Pour la cohorte de naissances 1967-70, nous observons un avantage en termes de revenu associé à la migration. Cet avantage est uniforme à travers la distribution du revenu parental chez les enfants résidant en région rurale ou dans une AR à 16 ans. Pour la cohorte la plus récente (1982-85), l'avantage associé à la migration est beaucoup plus important pour les enfants nés au bas de la distribution du revenu parental dans les AR et les régions rurales. Cela s'explique davantage par une diminution de l'écart de revenu entre les migrants et non-migrants au sommet de la distribution du revenu parental entre les deux périodes pour ces deux géographies d'origine. Plus spécifiquement, le désavantage des non-migrants par

rapport aux migrants s'est estompé au sommet de la distribution de revenu parental. Cela n'a pas été le cas au bas de la distribution du revenu parental, où le désavantage observé chez les non-migrants s'est exacerbé en 1972-75 et 1977-80 par rapport à 1967-70, avant de se résorber légèrement. Il est également à noter que les valeurs prédites des migrants provenant d'AR ou de régions rurales sont presque identiques entre les différentes cohortes de naissance.

**Figure 8 : Rang prédit du revenu de l'enfant selon le revenu parental, par cohorte de naissances et statut migratoire**



Source : calculs des auteurs à partir des données de la BDMIR.

Note : Les zones ombragées représentent les intervalles de confiance à 95 %.

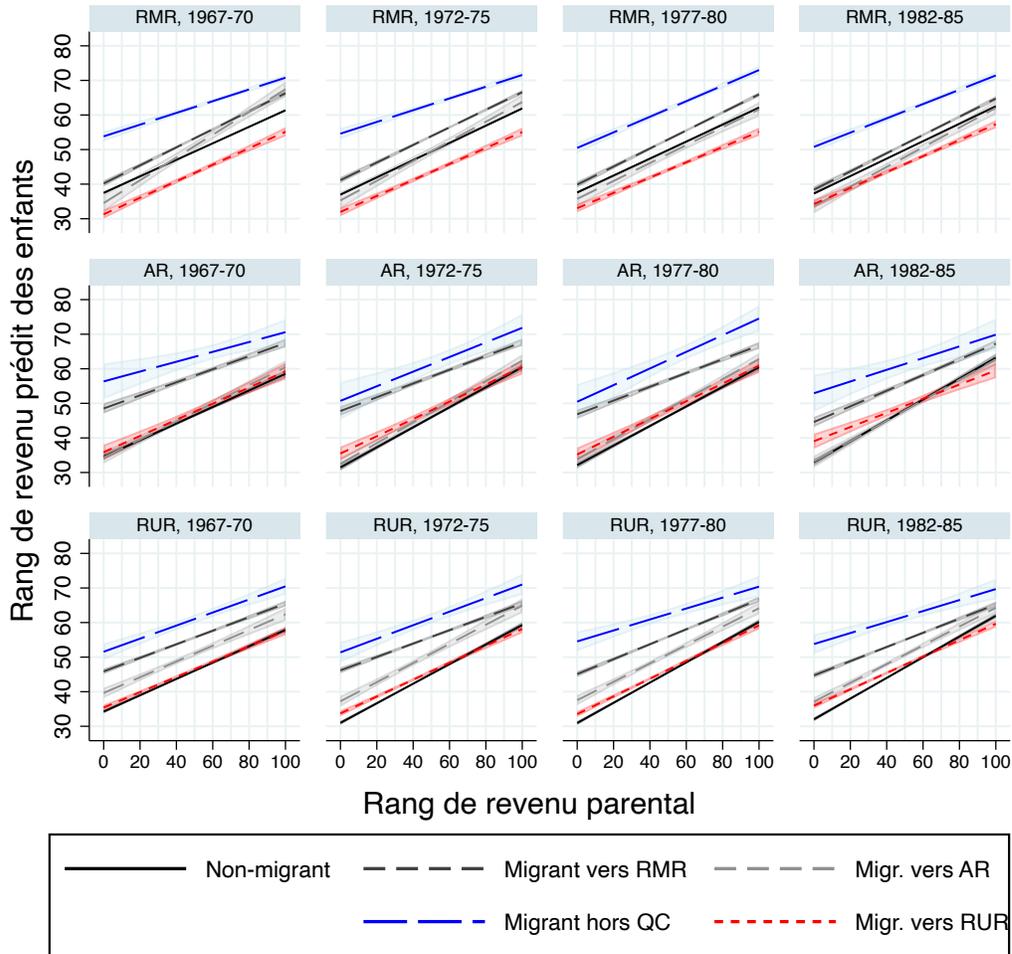
Pour les enfants résidant en RMR à 16 ans, nous observons des changements beaucoup moins importants à travers les cohortes de naissance. L'avantage associé à la mobilité géographique s'atténue très légèrement entre les cohortes de 1967-70 et 1982-85 à travers la distribution de revenu parental. L'atténuation de cet écart dans le temps entraîne un avantage uniforme de la mobilité géographique à travers la distribution de revenu parental lors de la période la plus récente.

Ces résultats nous montrent que, pour les cohortes les plus récentes, la mobilité géographique pourrait constituer une stratégie de mobilité vers le haut plus importante pour les enfants dont les parents sont au bas de la distribution de revenu familial dans les AR et les régions rurales. Il est possible que cette dynamique s'explique par la capacité d'accéder à des emplois mieux payant dans des RMR à travers la mobilité géographique chez les enfants nés au bas de la distribution de revenu parental, alors que dans la période la plus récente, les enfants nés au sommet de la distribution de revenu parental n'ont pas besoin de migrer vers une RMR pour avoir accès à des emplois bien rémunérés. Il est important de noter qu'en l'absence d'estimés causaux, il est aussi possible que l'avantage salarial associé à la migration résulte d'un effet de sélection sur des caractéristiques non observées des enfants qui augmentent leur probabilité de migrer et sont associés à un revenu plus élevé.

Dans la Figure 9, nous présentons ensuite le même type de résultats, mais désagrégés en fonction de la géographie de destination des migrants, c'est-à-dire que les rangs prédits sont présentés séparément selon que le jeune se soit déplacé vers une région rurale, une AR, une RMR ou une autre province, ou qu'il n'ait pas migré. Nous observons de fortes variations entre les destinations. En particulier, la mobilité vers une RMR ou une autre province est associée à un avantage élevé. Pour les cohortes nées après 1970 et résidant dans une AR ou région rurale à 16 ans, c'est particulièrement le cas au bas de la distribution de revenu parental. Au contraire, la migration vers une région rurale ne semble associée à aucun avantage dans la plupart des groupes, et même à une pénalité chez les personnes résidant en RMR à 16 ans. Finalement, la migration vers une AR ne semble associée à un avantage en termes de revenu que chez les personnes résidant en région rurale à 16 ans. Parmi ceux et celles nés en RMR et en région rurale, nous observons un écart entre non-migrants et

migrants vers une AR qui semble avantager les jeunes situés au sommet de la distribution de revenu parental, par contraste avec la plupart des autres destinations.

**Figure 9 : Rang prédit du revenu de l'enfant selon le revenu parental, par cohorte de naissances, statut migratoire et destination détaillée**



Source : calculs des auteurs à partir des données de la BDMIR.

Note : Les zones ombragées représentent les intervalles de confiance à 95 %. Chaque ligne en pointillé indique une destination différente chez les migrants.

Les résultats de la Figure 9 nous permettent aussi d'observer si la migration vers une région donnée est associée à une pénalité ou un avantage en termes de revenu par rapport aux personnes résidant dans cette région à 16 ans, en particulier ceux n'ayant pas migré. En d'autres mots, y a-t-il une pénalité (ou avantage) associée à la géographie d'origine chez les

entrants ou « immigrants » dans les RMR, et cette pénalité (ou avantage) varie-t-elle à travers la distribution de revenu parental ? Les résultats de la Figure 9, réorganisés pour visualiser plus clairement ces tendances, sont présentés dans la Figure A1. Ils suggèrent que les migrants dont la destination est une RMR bénéficient d'un avantage par rapport aux non-migrants résidant dans une RMR. Toutefois, cet avantage s'estompe dans les cohortes de naissances les plus récentes. Des tendances similaires, mais de taille moins importante, s'observent dans les AR. Pour les régions rurales, la différence moyenne semble négligeable, mais on observe certaines variations à travers la distribution de revenu parental. Pour résumer les résultats, nous pourrions dire que les plus grands gagnants à la mobilité sont ceux qui migrent vers des RMR ou des AR.

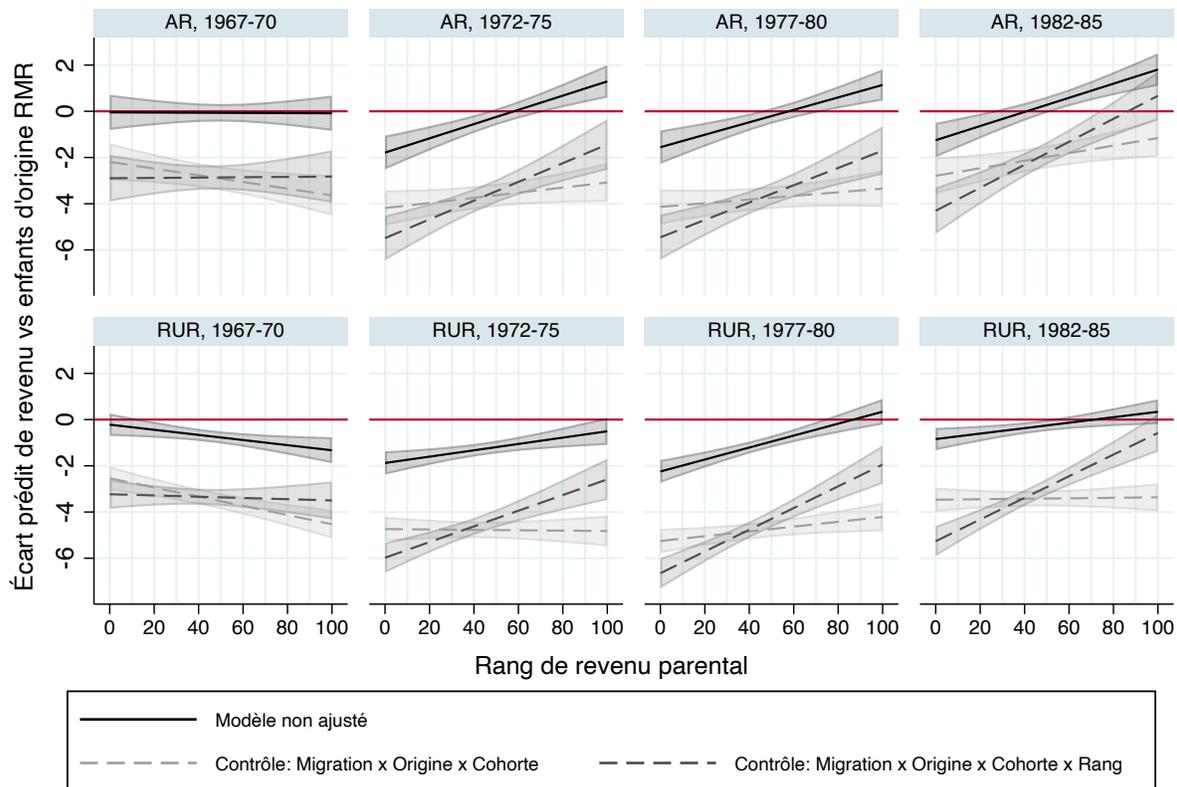
#### 4.4. Rôle de la mobilité géographique dans les différences de revenu entre types de région d'origine à travers la distribution du revenu parental

Les résultats de la Figure 8 et la Figure 9 indiquent quelle est la taille de l'écart de rang centile de revenu prédit entre enfants de différentes régions d'origine à travers la distribution de revenu parental *et* selon le statut migratoire. Dans la Figure 10, nous visons à exprimer l'écart de revenu prédit de l'ensemble des enfants résidant en AR ou en région rurale à 16 ans relativement à ceux résidant en RMR, conditionnellement au revenu parental.

Nous rapportons d'abord l'écart non ajusté, c'est-à-dire n'incluant aucune variable de contrôle pour la migration. Ce modèle non ajusté estime l'écart brut de revenu entre les enfants résidant en RMR à 16 ans et ceux résidant dans les deux autres régions d'origine, et ce, à travers la distribution de revenu parental. Les deux autres modèles incluent un ajustement pour les différences de probabilité de migrer selon la géographie d'origine et de destination et le revenu parental. L'évolution de la taille et de la localisation des écarts à différents points de la distribution du revenu parental indique dans quelle mesure les différences de revenu conditionnel entre géographies d'origine s'expliquent par les différentes probabilités de migrer. Les modèles ajustent aussi les estimés de manière à neutraliser l'effet de différences dans la taille des avantages en termes de revenu associé à la migration selon la géographie d'origine et de destination.

Le modèle de base (non ajusté) inclut des interactions entre le revenu parental, la région d'origine et la cohorte de naissances (modèle n° 1 de la section portant sur la méthodologie). Le 2<sup>e</sup> modèle inclut un indicateur pour la migration, avec des interactions entre cet indicateur et la région d'origine et la cohorte de naissances (modèle n° 2 de la section méthodologique). Une interaction triple entre migration, région d'origine et cohorte de naissances est aussi incluse. Finalement, le 3<sup>e</sup> modèle ajoute une interaction quadruple entre la migration, région d'origine, cohorte de naissances et revenu parental, de sorte que l'effet spécifique de l'interaction entre la migration et le revenu parental peut varier en fonction de la région d'origine (et à travers le temps), ce qui n'est pas le cas pour les autres modèles (voir modèle n° 3 de la section méthodologique).

**Figure 10 : Écart prédit de revenu conditionnellement au rang centile de revenu parental selon différentes spécifications**



Source : calculs des auteurs à partir des données de la BDMIR.

Note : Les zones ombragées représentent les intervalles de confiance à 95 %.

Les résultats du modèle non ajusté illustrent l'écart conditionnel brut entre enfants résidant en AR ou en région rurale à 16 ans relativement à une RMR. Cet écart correspond à l'écart observé entre la ligne tracée à la valeur de 0 sur l'axe des Y (la géographie de référence, RMR) et les droites avec intervalles de confiance. Pour la cohorte de 1967-70, l'écart pour l'AR était négligeable à travers l'ensemble de la distribution de revenu parental, c'est-à-dire que, comme le suggèrent les résultats de la Figure 6, la pente (coefficient rang-rang) des deux groupes était similaire, ainsi que l'ordonnée à l'origine (ce que le coefficient rang-rang à lui seul ne capture pas). Pour les enfants résidant en région rurale à 16 ans, l'ordonnée à l'origine était également similaire à ceux résidant en RMR, mais la pente était plus faible, se traduisant en un faible écart de revenu brut au bas de la distribution du revenu parental, qui s'agrandit au sommet de la distribution.

Les résultats des modèles avec contrôles suggèrent que la migration contribue à ce faible écart. En effet, dans les différents modèles ajustant pour les différences de probabilité de migrer et de taille de l'avantage associé à la migration, l'écart net est d'autour de trois rangs centiles pour la cohorte de 1967-70 dans les deux géographies d'origine relativement aux RMR. Cette tendance peut être interprétée de la manière suivante : si les probabilités de migrer et les avantages associés à la migration étaient les mêmes entre les trois géographies d'origine, nous observerions un écart de revenu plus grand entre les enfants résidant hors RMR à 16 ans relativement aux enfants résidant en RMR à 16 ans. Le 3<sup>e</sup> modèle avec interactions quadruples suggère que pour la cohorte de 1967-70, cet effet est uniforme à travers la distribution de revenu parental, c'est-à-dire que la migration est associée à un niveau de mobilité ascendante similaire chez enfants nés hors RMR, peu importe le revenu de leurs parents.

En nous concentrant sur les cohortes de naissance les plus récentes, nous voyons des dynamiques assez différentes émerger. D'abord, dans les résultats non ajustés, nous observons que les pentes (coefficients rang-rang) plus élevées rapportées dans la Figure 6 se traduisent en une mobilité sociale moindre en AR et région rurale relativement à une RMR, mais autour d'une moyenne similaire, c'est-à-dire que les enfants nés au bas de la distribution de revenu parental sont légèrement désavantagés en AR et région rurale relativement aux RMR, alors que le contraire est vrai pour les enfants dont les parents sont au sommet de la

distribution de revenu parental. Cette tendance est plus marquée en AR (ce qui est cohérent avec les coefficients rang-rang les plus élevés en AR pour les cohortes de naissances les plus jeunes selon la Figure 6). Ces résultats illustrent donc à la fois le désavantage particulier associé à la résidence hors RMR auquel font face les enfants issus de familles à faible revenu dans les cohortes de naissances les plus récentes, en particulier chez ceux qui ne migrent pas.

Ensuite, les résultats incluant les contrôles pour la migration et ses interactions montrent que l'écart net serait particulièrement grand au bas de la distribution de revenu parental si les enfants de toutes les géographies d'origines avaient la même probabilité de migrer et le même avantage associé à la migration. Cela est particulièrement vrai lorsqu'on laisse l'avantage/le désavantage associé à la migration au bas de la distribution de revenu parental varier en fonction de la région d'origine (3<sup>e</sup> modèle, avec interaction quadruple).

Ces résultats suggèrent l'émergence d'une tendance marquée vers un rôle accru de la migration pour la mobilité ascendante des enfants résidant en AR ou région rurale à 16 ans dans les cohortes de naissances les plus récentes, ce qui renchérit les résultats de la Figure 8 et de la Figure 9 montrant une croissance de l'avantage associé à la migration chez les enfants nés au bas de la distribution de revenu parental en AR ou région rurale. La contribution de la Figure 10 à notre analyse est de prendre également en compte l'évolution des différences dans la probabilité de migrer et d'évaluer son impact sur l'écart de revenu relativement aux enfants résidant en RMR à 16 ans à travers la distribution de revenu parental. Nous trouvons ainsi que sans les dynamiques migratoires observées, les enfants nés au bas de la distribution de revenu parental et résidant en AR ou en région rurale à 16 ans feraient face à des désavantages majeurs en termes de revenu relativement aux autres enfants, y compris leurs pairs ayant aussi grandi dans des familles au bas de la distribution de revenu parental, mais résidant en RMR à 16 ans. Pour la cohorte de naissances 1982-85, nous ne voyons pas la même dynamique émerger au sommet de la distribution de revenu parental : sans la migration, les jeunes dont les parents se situent au sommet de la distribution de revenu parental atteindraient un niveau de revenu similaire une fois devenu adultes, peu importe leur géographie de résidence à 16 ans.

## 5. Limites

Cette étude comporte trois limites principales que des analyses subséquentes pourront contribuer à dépasser.

En premier lieu, tout comme la migration internationale, la propension à migrer entre régions du Québec risque d'être associée à des caractéristiques non observables qui influencent également le revenu (Ward 2022 ; Collins et Wanamaker 2014). Par exemple, l'étude de Long (2005) basée sur des données historiques de la Grande-Bretagne identifie un fort effet d'endogénéité, suggérant que les migrants urbains sont tirés des « meilleurs » travailleurs ruraux<sup>8</sup>. Nos estimés doivent donc être interprétés dans ce contexte non pas comme des estimés causaux de l'effet de la migration, mais comme des résultats descriptifs qui identifient une association entre migration et mobilité sociale dont les mécanismes sous-jacents restent à éclairer.

Deuxièmement, la taille et la direction de la contribution de la migration interne à la mobilité sociale risquent également de dépendre du contexte social et économique dans la région d'origine et de départ (voir Ward 2022 pour un argument similaire). Nos données montrent, par exemple, une évolution à travers le temps du rôle de la migration pour la mobilité vers le haut des enfants nés au bas de la distribution de revenu parental. Des analyses plus poussées seront nécessaires pour comprendre quels éléments du contexte de la région de départ et celle d'arrivée contribuent à un effet (positif ou négatif) de la migration interne.

Ensuite, nous nous concentrons sur le revenu comme indicateur de la position socioéconomique d'un individu. Certaines études préconisent toutefois la consommation comme un meilleur indicateur de bien-être, particulièrement chez les personnes en situation de pauvreté (voir par exemple Meyer et Sullivan, 2003). Bien qu'il eût effectivement été intéressant de se pencher sur la consommation, il n'existe pas de source de données

---

<sup>8</sup> Voir cependant Long et Siu (2018) pour des résultats opposés par rapport à la sélectivité des migrations internes durant le *Dust Bowl* américain.

permettant de faire une telle analyse, soit des données longitudinales, sur plusieurs années de naissance et couplant parents et enfants.

Finalement, l'ensemble de nos analyses utilisent le rang du revenu des parents et des enfants au sein de la distribution de revenu de leur cohorte de naissances au Québec. Toutefois, des différences de coût de la vie pourraient faire en sorte que le même niveau de revenu (ou rang de revenu) soit associé à différents niveaux de bien-être socioéconomique en fonction du lieu de résidence. Des données fiables permettant de prendre en compte ces différences, comme un indice des prix à la consommation régional, ne sont toutefois pas disponibles. De la même manière, une augmentation de revenu suivant une migration pourrait ne pas se traduire en augmentation du niveau de vie si la migration s'effectue vers une région où le coût de la vie est plus élevé que la région d'origine. Il est possible que ces dynamiques expliquent une part de l'écart de revenu entre non-migrants et migrants, et entre résidents des RMR et résidents des AR et régions rurales.

## 6. Conclusion

Cette étude a pour objectif de développer notre compréhension des facteurs qui soutiennent le niveau de transmission intergénérationnelle du revenu au Québec. En particulier, nous nous attardons au lien entre la mobilité géographique et la mobilité intergénérationnelle du revenu. Typiquement, les études récentes portant sur la mobilité socioéconomique ignorent les questions de migration et, lorsqu'elles désagrègent le territoire en géographies plus fines, se basent sur le lieu de résidence durant l'adolescence (Corak 2020 ; Connolly et al. 2019). Une de nos principales contributions est donc de nous pencher sur la migration interrégionale entre 16 et 30 ans et son association avec la mobilité de revenu.

En nous basant sur les données de la BDMIR, nous commençons par présenter un certain nombre de statistiques descriptives. Nous trouvons que le début de la vingtaine est un moment de la vie où de nombreux jeunes migrent vers de nouvelles régions, un fait plus marquant chez ceux ayant grandi dans un milieu rural ou une agglomération de recensement que dans une région métropolitaine de recensement. De plus, les probabilités de migrer diffèrent également selon le niveau de revenu parental : si les jeunes dont les parents ont des revenus dans le quartile inférieur de la distribution du revenu parental migrent en plus grand nombre avant l'âge de 20 ans, ceux du quartile supérieur de revenus se déplacent nettement plus aux âges de 23 à 25 ans, une période typiquement caractérisée par des déplacements liés aux emplois ou aux études universitaires de cycles supérieurs.

Ensuite, nous trouvons que la migration est associée à un avantage en termes de revenu plus élevé pour les jeunes ayant grandi hors RMR. Dans les cohortes nées dans les années 1970 et 1980, ceci est particulièrement vrai pour ceux ayant grandi dans une famille dont le revenu se situe au bas de la distribution du revenu parental.

Finalement, nous trouvons également que les hausses du lien intergénérationnel à travers les années de naissance observées dans la littérature proviennent surtout des jeunes ayant grandi en milieu rural ou dans une AR, plutôt que dans une RMR, et particulièrement ceux n'ayant pas effectué de migration. Nos analyses suggèrent que la diminution de la

mobilité sociale au Canada entre les cohortes nées dans les années 1960 et celles nées dans les années 1980 (Connolly et al. 2021) est sous-tendue par une détérioration du statut socioéconomique des jeunes résidant en région rurale ou en AR à 16 ans et ayant grandi dans une famille au bas de la distribution de revenu parental, et une amélioration, dans une certaine mesure, de la situation des jeunes de ces régions ayant grandi dans une famille au sommet de la distribution de revenu parental. Il semble donc que les enjeux de développement économique et inégalités sociales hors des grands centres urbains (RMR) soient liés à l'évolution du niveau de mobilité sociale au Québec. Nous contribuons également à mieux comprendre les récentes dynamiques qui se traduisent en une mobilité sociale plus faible dans certaines régions qu'avaient identifiées plusieurs études canadiennes (Corak 2020 ; Connolly et al. 2019).

Nos résultats comportent plusieurs implications en termes de politiques publiques. D'abord, ils mettent en évidence le faible niveau de revenu atteint à 30 ans parmi les jeunes résidant en milieu rural à 16 ans, en particulier au bas de la distribution de revenu parental pour les cohortes nées après 1970. Dans ce cas, les différences de revenus associés à une résidence en région rurale à 16 ans seraient exacerbées sans migration. Cela suggère un niveau d'opportunités limitées pour les jeunes ruraux dans leur région d'origine, notamment ceux ayant grandi dans des familles au bas de la distribution de revenu.

Nos résultats soulèvent également une série de questions : est-ce que ce désavantage tire sa source du manque d'opportunité au sein du système d'éducation postsecondaire ? Est-ce une exposition à de plus grands risques d'instabilité professionnelle et de précarité dus au manque de diversification économique de certaines régions rurales ? Ou bien les désavantages auxquels font face ces jeunes sont-ils causés par le manque d'emplois bien payés en région, en particulier en comparaison avec les RMR ou AR ? En d'autres mots, les questionnements sur le développement régional pourraient gagner à s'attarder plus précisément aux obstacles auxquels font face les jeunes ruraux provenant de familles à faible revenu, en particulier ceux qui ne sont pas en mesure ou ne désirent pas migrer vers une AR ou une RMR (comme démontré dans les statistiques descriptives, les jeunes à faible revenu ont une probabilité plus faible de migrer).

Nos résultats suggèrent finalement que des politiques supportant la mobilité géographique pourraient contribuer à augmenter la mobilité sociale au Québec, dans la mesure où les expériences de mobilité géographique semblent associées à des avantages en termes de revenu. C'est d'ailleurs la préoccupation de nombreuses études identifiant une chute de la mobilité géographique au Canada, aux États-Unis ou au Royaume-Uni (Cardoso et Haan 2020 ; Molloy et al. 2017 ; Champion & Shuttleworth 2017).

## Bibliographie

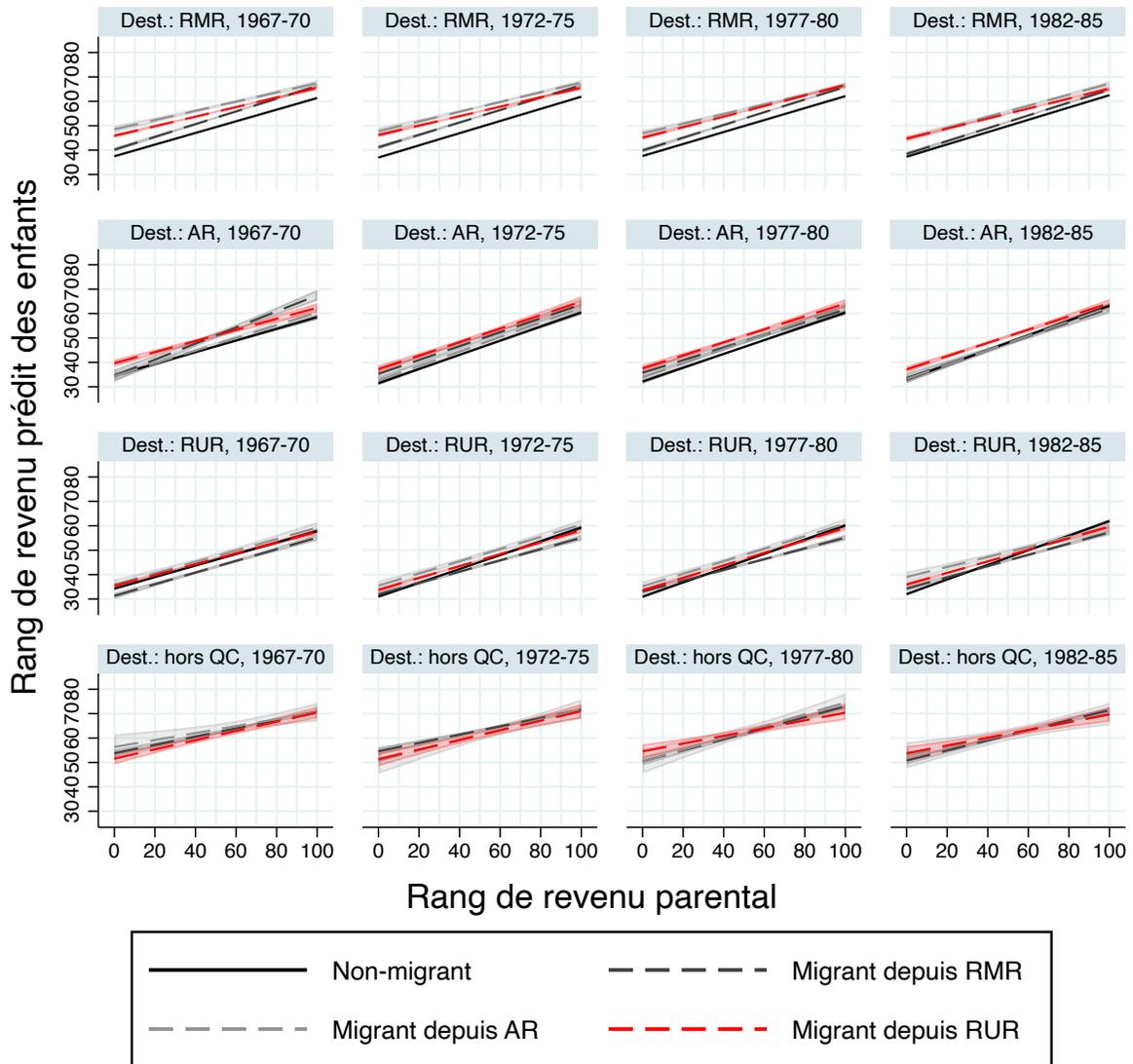
- Alexander, J. T., Leibbrand, C., Massey, C., & Tolnay, S. (2017). Second-Generation Outcomes of the Great Migration. *Demography* 54(6), 2249–2271.
- Blanden, J., Gregg, P., & Macmillan, L. (2007). Accounting for Intergenerational Income Persistence: Noncognitive Skills, Ability and Education. *The Economic Journal* 117(509), C43-C60.
- Blau, P. M., & Duncan, O. D. *The American Occupational Structure*. New York: Wiley, 1967.
- Boustan, L. P. (2016). *Competition in the Promised Land: Black Migrants in Northern Cities and Labor Markets*. Princeton University Press.
- Champion, T., & Gordon, I. (2021). Linking Spatial and Social Mobility: Is London's 'Escalator' as Strong as It Was? *Population, Space and Place*, 27(7), e2306. <https://doi.org/10.1002/psp.2306>.
- Champion, T., & Shuttleworth, I. (2017). Are People Changing Address Less? An Analysis of Migration within England and Wales, 1971–2011, by Distance of Move. *Population, Space and Place*, 23(3), e2026. <https://doi.org/10.1002/psp.2026>.
- Chen, W. H., Ostrovsky, Y., & Piraino, P. (2017). Lifecycle Variation, Errors-in-Variables Bias and Nonlinearities in Intergenerational Income Transmission: New Evidence from Canada. *Labour Economics*, 44(January), 1-12.
- Chetty, R., & Hendren, N. (2018). The Impacts of Neighborhoods on Intergenerational Mobility I: Childhood Exposure Effects. *The Quarterly Journal of Economics* 133(3), 1107–1162.
- Collins, W. J., & Wanamaker, M. H. (2014) Selection and Economic Gains in the Great Migration of African Americans: New Evidence from Linked Census Data. *American Economic Journal: Applied Economics*, 6(1), 220–252.
- Connolly, M., & Haeck, C. Harmonizing Canadian Census Divisions, 1981 to 2001. Ann Arbor, MI: Inter-university Consortium for Political and Social Research [distributeur], 2019-09-17. <https://doi.org/10.3886/E111763V1>
- Connolly, M., Corak, M., & Haeck, C. (2019). Intergenerational Mobility within and between Canada and the United States. *Journal of Labor Economics*, 37(S2), S595-S641.
- Connolly, M., Haeck, C., & Lapierre, D. (2021). Trends in Intergenerational Income Mobility and Income Inequality in Canada. Analytical Studies Branch Research Paper Series, Statistics Canada, 11F0019M No. 458.
- Connolly, M., Haeck, C., & Raymond-Brousseau, L. (2022a). La mobilité sociale au Québec selon différents parcours universitaires, Rapport de projet 2022RP-12, CIRANO.
- Connolly, M., Haeck, C. & Laliberté, J.W. (2022b), Parental Education and the Rising Transmission of Income between Generations, In Raj Chetty, John N. Friedman, Janet C. Gornick, Barry Johnson & Arthur Kennickell, (Réd.), *Measuring and Understanding the Distribution and Intra/Inter-Generational Mobility of Income and Wealth* (chaptitre 10), National Bureau of Economic Research.

- Corak, M. (2020). The Canadian Geography of Intergenerational Income Mobility. *The Economic Journal*, 130(631), 2134-2174.
- Corak, M., & Heisz, A. (1999). The Intergenerational Earnings and Income Mobility of Canadian Men: Evidence from Longitudinal Income Tax Data. *Journal of Human Resources*, 34(3), 504-533.
- Derenoncourt, E. (2022). Can you move to opportunity? Evidence from the Great Migration. *American Economic Review*, 112(2), 369-408.
- Fielding, A. J. (1992). Migration and Social Mobility: South East England as an Escalator Region. *Regional Studies*, 26(1), 1-15. <https://doi.org/10.1080/00343409212331346741>.
- Gordon, I., Champion, T., & Coombes, M. (2015). Urban Escalators and Interregional Elevators: The Difference That Location, Mobility, and Sectoral Specialisation Make to Occupational Progression. *Environment and Planning A: Economy and Space*, 47(3), 588-606. <https://doi.org/10.1068/a130125p>.
- Haan, M., & Cardoso, M. (2020). Job Changing and Internal Mobility: Insights into the 'Declining Duo' from Canadian Administrative Data. *Population, Space and Place*, 26(5), e2324. <https://doi.org/10.1002/psp.2324>.
- Long, J. (2005). Rural-Urban Migration and Socioeconomic Mobility in Victorian Britain. *The Journal of Economic History*, 65(1), 1-35.
- Long, J., & Siu, H. (2018) Refugees from Dust and Shrinking Land: Tracking the Dust Bowl Migrants. *The Journal of Economic History*, 78(4), 1001-1033. <https://doi.org/10.1017/S0022050718000591>.
- Meyer, B. D., & Sullivan, J. X. (2003). Measuring the well-being of the poor using income and consumption. *Journal of Human Resources*, 38, 1180-1180.
- Molloy, R., Smith, C. L., & Wozniak, A. (2017). Job Changing and the Decline in Long-Distance Migration in the United States. *Demography*, 54(2), 631-653. <https://doi.org/10.1007/s13524-017-0551-9>.
- Oreopoulos, P. (2003). The Long-Run Consequences of Living in a Poor Neighborhood. *The Quarterly Journal of Economics*, 118(4), 1533-1575.
- Oreopoulos, P., Page, M. & Stevens, A. H. (2008). The Intergenerational Effects of Worker Displacement. *Journal of Labor Economics*, 26(3), 455-483.
- Rothstein, J. (2019) Inequality of Educational Opportunity? Schools as Mediators of the Intergenerational Transmission of Income. *Journal of Labor Economics* 37(S1), S85-123.
- Rothwell, J. T., & Massey, D. S. (2015). Geographic Effects on Intergenerational Income Mobility: Geographic Effects on Income Mobility. *Economic Geography* 91(1), 83-106.
- Simard-Duplain, G., & St-Denis, X. (2020). Exploration of the Role of Education in Intergenerational Income Mobility in Canada: Evidence from the Longitudinal and International Study of Adults. *Canadian Public Policy* 46(3), 369-96.

- Smith, A. (2015). La pauvreté au Québec. Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal. <http://www.mmfim.ca/wp-content/uploads/2016/12/A.Smith-pauvrete-QC-2016.pdf>
- Statistique Canada (s. d.). Tableau 18-10-0005-01. Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé.
- Statistique Canada (2017). Base de données sur la mobilité intergénérationnelle du revenu. [Guide de référence]. Division de l'analyse et de la modélisation, Statistique Canada.
- [base de données] Statistique Canada (2019). Base de données sur la mobilité intergénérationnelle du revenu, version 2 (fichiers maîtres). Statistique Canada [producteur]. À partir du Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales [distributeur].
- Statistique Canada (2022a). Classification géographique type (CGT) 2021 - Volume I, La classification. N° 12-571-X au catalogue. <https://www.statcan.gc.ca/fr/sujets/norme/cgt/2021/index>
- Statistique Canada (2022b). Dictionnaire, Recensement de la population, 2021. N° 98-301-X au catalogue. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/ref/dict/index-fra.cfm>
- St-Denis, X., & Renée, L. (2022). *The relative role of parental income and parental education in child educational achievement and socioeconomic status attainment: A decomposition approach*. FutureSkills Research Lab.
- Ward, Z. (2022). Internal Migration, Education, and Intergenerational Mobility Evidence from American History. *Journal of Human Resources*, 57(6), 1981–2011. <https://doi.org/10.3368/jhr.58.2.0619-10265R2>.

## ANNEXE

**Figure A1 : Rang prédit du revenu de l'enfant selon le revenu parental, par cohorte de naissances, statut migratoire et destination détaillée (comparaison entre migrants vers une région donnée et non-migrants de cette région)**



Source : calculs des auteurs à partir des données de la BDMIR.

Note : Les zones ombragées représentent les intervalles de confiance à 95 %.

# PERSPECTIVES

8 septembre 2023

## Monter dans le train et gravir l'échelle sociale

### Le rôle de la mobilité géographique dans la lutte contre les inégalités au Québec

#### YACINE BOUJJA

Professeur adjoint, Institut national de la recherche scientifique,  
Centre Urbanisation Culture Société

#### MARIE CONNOLLY

Professeure titulaire, Département des sciences économiques,  
ESG UQAM  
Chercheuse et Fellow CIRANO

#### XAVIER ST-DENIS

Professeur adjoint, Institut national de la recherche scientifique,  
Centre Urbanisation Culture Société

Malgré des initiatives pour promouvoir l'égalité des chances, la reproduction des inégalités de génération en génération s'est aggravée au Québec dans les dernières décennies. Les jeunes ayant grandi dans un milieu moins favorisé sont plus susceptibles de rester au bas de l'échelle une fois adulte. On sait que l'éducation est un facteur-clé de mobilité sociale, mais une étude CIRANO aborde la question sous un autre angle, celui de la mobilité géographique. Ses auteurs suivent le parcours de près de 1,4 million de jeunes et montrent que le manque de mobilité sociale affecte davantage les jeunes qui ont grandi hors des grandes villes, et particulièrement ceux qui y vivent encore à l'aube de la trentaine.

Le Québec s'est doté de plusieurs outils pour promouvoir l'égalité des chances. Malgré cela, un jeune issu d'un milieu moins favorisé a une probabilité plus grande de rester dans le bas de la distribution des revenus une fois à l'âge adulte. Ce phénomène est une des manifestations de la reproduction des inégalités d'une génération à l'autre, aussi appelée *transmission intergénérationnelle du revenu*. À cet égard, la situation s'est détériorée à la fin du XXe siècle : les jeunes nés au début des années soixante dans une famille du quintile inférieur de la distribution des revenus avaient 27 % de chances d'être eux-mêmes dans le quintile inférieur à l'âge adulte, alors que cette probabilité atteint 33 % pour ceux qui sont nés au milieu des années quatre-vingt. Il est donc plus difficile aujourd'hui de gravir l'échelle sociale (Connolly et Haeck, à paraître).

## L'accès à l'éducation est un facteur clé de mobilité sociale. Changer de région aussi.

Plusieurs études ont examiné le rôle de la socialisation et de l'éducation des enfants dans la mobilité sociale. Au Canada, des analyses menées à partir des données de l'Étude longitudinale et internationale des adultes (ELIA) montrent que les enfants qui vivent au sein de familles à plus hauts revenus ont une probabilité plus grande d'obtenir un diplôme universitaire et, conséquemment, d'avoir des revenus plus élevés. Même si des disparités importantes subsistent en fonction des revenus et du niveau d'éducation des parents, l'accès aux études postsecondaires peut jouer un rôle égalisateur. Le niveau d'éducation des parents pèse plus lourd que leurs revenus dans la décision des enfants de poursuivre leurs études (Simard-Duplain et St-Denis, 2020, St-Denis et Renée, 2022). Des analyses utilisant la Plateforme de liens longitudinaux entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT) et la banque de Données administratives longitudinales (DAL) montrent que les diplômés universitaires issus de milieux moins favorisés se démarquent des autres jeunes des mêmes milieux par une mobilité ascendante nettement supérieure, tous niveaux de scolarité confondus (Connolly, Haeck et Raymond-Brousseau, 2022).

Le lien entre mobilité géographique et mobilité sociale est un sujet peu ou pas étudié au Canada alors qu'aux États-Unis, une abondante littérature jette un éclairage sur cette question. Une littérature en pleine expansion documente notamment l'impact de la « Grande migration » des Noirs vers les États du Nord à partir de 1915, qui est l'un des plus importants flux migratoires internes de l'histoire des États-Unis. Entre 1940 et 1970 seulement, près de quatre millions de migrants noirs ont quitté le Sud rural pour s'installer dans les métropoles industrielles du Nord et de l'Ouest.

Des analyses de données historiques de recensement montrent que les personnes ayant migré vers le Nord ont plus que doublé leurs revenus. Cependant, ces nouveaux arrivants sont entrés en concurrence avec les travailleurs noirs déjà établis, de sorte que les écarts de salaires entre

Blancs et Noirs n'ont pas beaucoup diminué (Boustan, 2016). D'autres études ont examiné les effets économiques et sociaux à long terme de la Grande migration sur la deuxième génération en utilisant des données de recensement longitudinales. En termes d'éducation et de revenus, les résultats révèlent des avantages statistiquement significatifs, quoiqu'assez modestes, pour les enfants afro-américains de la Grande migration par rapport aux enfants des familles qui sont restées dans le Sud. En revanche, les migrants blancs de deuxième génération ont peu profité de la migration vers le Nord (Alexander et al., 2017).

Enfin, des études ont montré que la migration à l'intérieur des frontières américaines a eu plus d'impact sur les revenus que la fréquentation scolaire. Parmi une cohorte d'enfants nés entre 1895 et 1910, l'effet de la migration était en moyenne de trois à quatre fois supérieur à l'effet d'une année de scolarisation supplémentaire. Pour les enfants ayant grandi dans les familles les plus pauvres, l'effet était jusqu'à dix fois supérieur à celui de l'éducation (Ward, 2022).

Un autre pan de la littérature américaine s'est intéressé aux effets de voisinage ou de proximité (« *neighbourhood effects* ») sur la mobilité sociale, à l'aide de données plus récentes. Ces études s'intéressent à la question de savoir dans quelle mesure les perspectives économiques des enfants sont façonnées par les quartiers où ils grandissent. Les résultats de ces recherches montrent que lorsqu'une famille déménage vers une ville ou un quartier offrant de meilleures opportunités, les jeunes réussissent mieux sur le marché du travail (Chetty et Hendren, 2018, Rothwell et Massey, 2015).

Il faut toutefois se garder de conclure sur la base de ces résultats qu'on devrait largement encourager la migration vers des endroits qui, aujourd'hui, semblent offrir de meilleures opportunités. D'abord, il est possible que la position relative de tous ne soit pas améliorée par la migration lorsqu'on prend en considération les effets d'équilibre général. De plus, la classification entre les « endroits où les opportunités sont bonnes » et les « endroits où les opportunités sont mauvaises » n'est pas sans défauts. Une telle classification peut avoir une certaine crédibilité aujourd'hui, mais avoir bien peu de valeur pour des décisions de migration futures.

## Des données détaillées sur près de 1,4 million de jeunes au Québec

Notre étude est la première à examiner l'influence de la mobilité géographique sur la transmission intergénérationnelle du revenu au Québec. À cette fin, nous utilisons la Base de données sur la mobilité intergénérationnelle du revenu (BDMIR) de Statistique Canada dont la structure longitudinale permet de suivre les enfants jusqu'à un stade avancé de leur vie adulte. Les données proviennent des fichiers de données fiscales de l'Agence du revenu du Canada. La BDMIR identifie les familles des individus nés entre 1963 et 1985 et donne accès aux informations fiscales des parents et des enfants sur près de 40 ans, soit entre 1978 et 2016. Sur le plan démographique, cette période est caractérisée par un déclin de la population rurale et un exode des quartiers centraux des grandes villes vers les périphéries urbaines.

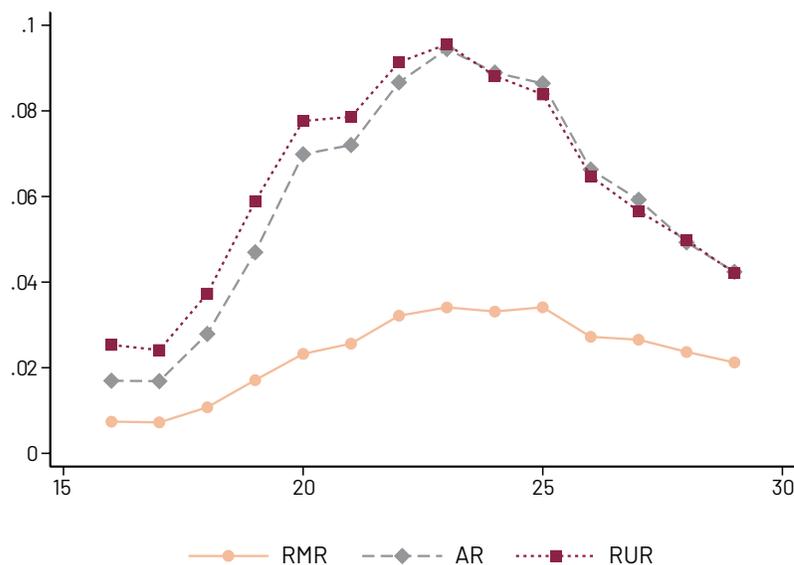
Quatre cohortes de jeunes résidant au Québec à l'âge de 16 ans sont suivies à travers le temps : ceux nés de 1967 à 1970, de 1972 à 1975, de 1977 à 1980 et de 1982 à 1985, ce qui représente un échantillon de près de 1,4 million d'observations. Puisque les fichiers fiscaux de la BDMIR contiennent des informations renouvelées annuellement sur le lieu de résidence, il est possible de connaître le type de région où un jeune a grandi – milieu rural, agglomération de recensement (AR) ou l'une ou l'autre des sept régions métropolitaines de recensement (RMR), soit Montréal, Québec, Ottawa-Gatineau (partie du

Québec), Sherbrooke, Saguenay, Trois-Rivières et Drummondville. On peut ensuite savoir si cette personne a par la suite déménagé dans un autre type de région. Une personne a « migré » si elle a changé de division ou de région métropolitaine de recensement entre 16 et 30 ans, ce qui évite de considérer comme des migrations les déménagements à l'intérieur d'une même municipalité.

## De nombreux jeunes migrent vers de nouvelles régions au début de la vingtaine

De façon générale, la migration des jeunes vers une autre région a deux grandes motivations : les études, en particulier les études postsecondaires, et l'emploi. Ce que révèlent nos données est pleinement cohérent avec ces scénarios. Pour chaque âge et chaque type de région (rurale, AR ou RMR), nous avons estimé la probabilité d'une première migration, calculée parmi les jeunes qui n'en ont pas encore effectué. Il s'agit donc d'une probabilité *conditionnelle au fait de n'avoir encore jamais migré*.

La probabilité de migration est la plus faible à l'âge de 16 ans, puis elle augmente pour atteindre un pic vers 23 ans, avant de redescendre. Les jeunes qui vivent en dehors des grandes villes ont une plus grande probabilité de migration, de 9,6 % et 9,5 % respectivement pour les jeunes vivant en région rurale ou dans une AR à 16 ans, contre seulement 3,4 % pour les jeunes des RMR.



Probabilité d'une première migration selon l'âge et le type de région

Nous avons également examiné les flux migratoires selon les revenus des parents et les résultats sont révélateurs : les jeunes dont les parents appartiennent au quartile inférieur de la distribution des revenus migrent en plus grand nombre *avant* l'âge de 21 ans, alors que ceux dont les parents appartiennent au quartile supérieur migrent plus tard, entre 23 et 25 ans, une période caractérisée par des déplacements liés à l'emploi ou aux études universitaires des cycles supérieurs. Les migrations surviennent donc plus tôt dans la vie des jeunes dont les parents ont des revenus moins élevés, d'autant qu'ils sont moins susceptibles de poursuivre leurs études. L'entrée sur le marché du travail et les migrations afférentes sont donc plus précoces dans leurs parcours de jeunes adultes.

## Deux phénomènes expliquent la détérioration de la mobilité sociale

Sous l'angle de la migration, nos analyses montrent que la détérioration de la mobilité sociale au Québec résulte principalement de deux phénomènes : d'une part, de la détérioration du statut socioéconomique des jeunes résidant hors des grands centres urbains à 16 ans et ayant grandi dans une famille au bas de la distribution des revenus, et d'autre part, de l'amélioration de la situation des jeunes des mêmes régions ayant grandi dans des familles au sommet de la distribution des revenus.

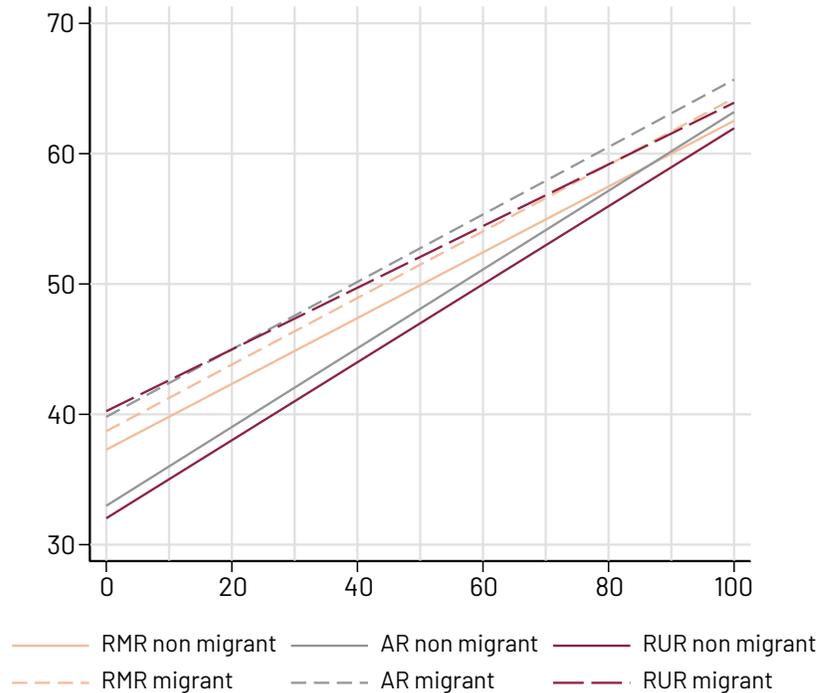
Voyons plus en détail comment on arrive à ces conclusions. Nos analyses économétriques fournissent des estimations de la relation entre mobilité géographique et mobilité sociale ou, en d'autres termes, entre la décision de migrer ou pas et la transmission intergénérationnelle du revenu. Dans nos analyses, le revenu des parents est calculé comme la moyenne des revenus totaux (avant impôts) du père et de la mère lorsque le jeune est âgé de 15 à 19 ans, ce qui inclut les revenus d'emploi, d'investissements, de prestations et les transferts. Pour sa part, le revenu du jeune est calculé comme la moyenne de son revenu total entre 30 et 36 ans. Une fois calculées ces moyennes de revenus, les rangs centiles pour le revenu parental et pour le revenu du jeune sont assignés. Les différences de coût de la vie entre régions ne sont pas prises en compte puisque les

rangs centiles sont calculés à l'échelle du Québec, conformément à l'approche généralement adoptée dans la littérature (Connolly, Haeck et Laliberté, 2022).

Notre stratégie économétrique s'appuie sur un modèle dit de « régression rang-rang ». Dans notre modèle, la variable à expliquer est le rang centile du revenu du jeune (celui de la génération  $t$ ) et la principale variable explicative d'intérêt est le rang centile du revenu des parents (celui de la génération  $t-1$ ). L'estimation par moindres carrés ordinaires du paramètre-clé du modèle donne une mesure de la transmission intergénérationnelle du revenu. Afin d'analyser l'apport de la migration, nous ajoutons au modèle de régression rang-rang un ensemble « d'interactions triples » entre le revenu du jeune et la cohorte de naissances, la région d'origine et le statut migratoire plus un ensemble « d'interactions quadruples » entre l'ensemble de ces variables. Ainsi, en termes de niveau de revenu, l'avantage qui découle de la migration varie selon la cohorte de naissances, la région habitée à 16 ans et le rang centile du revenu parental.

Le rapport complet comprend quatre graphiques correspondant à chacune des quatre cohortes de naissances (Boujija et al., 2023). Les deux graphiques présentés ici sont une synthèse des résultats de nos analyses économétriques. Chaque droite indique le rang centile de revenu du jeune qui est prédit par le modèle en fonction du rang centile de revenu des parents. Pour chacune des deux cohortes de naissance, on a donc six droites : trois régions d'origine – région rurale, AR et RMR – multipliées par deux statuts migratoires – migrants et non-migrants. Une droite plus inclinée indique un niveau plus élevé de transmission intergénérationnelle du revenu, et donc une mobilité sociale moindre.

Voici comment lire le graphique de la cohorte des jeunes nés entre 1982 et 1985 : lorsque le revenu des parents se situe dans le 60<sup>e</sup> centile par exemple, le modèle prédit que le revenu d'un jeune qui reste dans sa région d'origine – un « non-migrant » – se situera dans le 52<sup>e</sup> centile pour ceux qui ont grandi dans une RMR, dans le 51<sup>e</sup> centile pour ceux qui ont grandi dans une AR et dans le 50<sup>e</sup> centile pour ceux qui ont grandi en milieu rural.



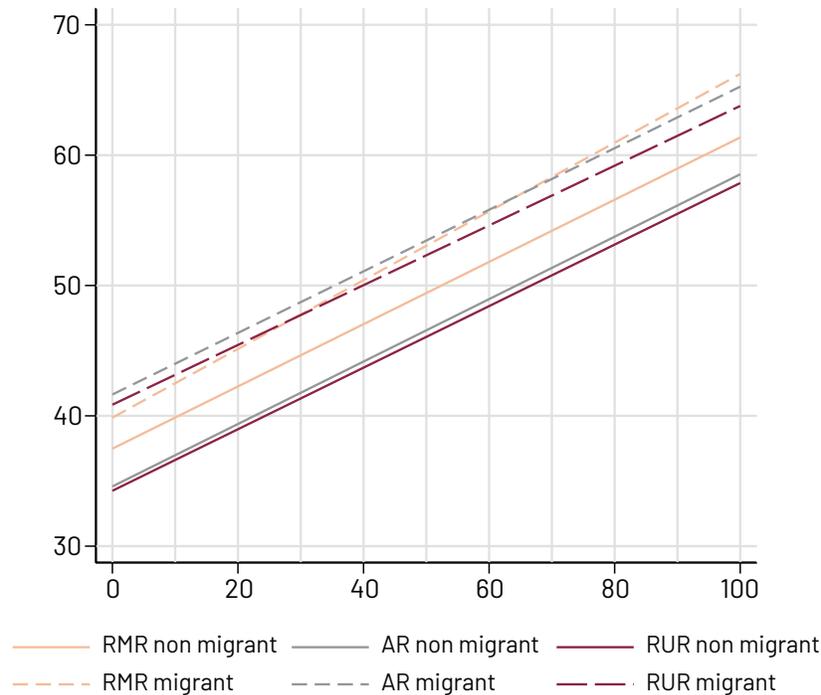
### Rang de revenu prédit du jeune selon le rang de revenu des parents et le statut migratoire – Cohorte de naissances 1982-85

En termes de niveau de revenu à l'âge adulte, l'avantage qui découle de la migration est révélé par le fait que les trois droites pointillées sont toutes situées au-dessus des droites pleines, ce qui veut dire que les revenus des migrants sont supérieurs aux revenus des non-migrants à revenu parental identique. Cependant, les droites des migrants et non-migrants ne sont pas parallèles pour les enfants ayant grandi dans une AR ou en milieu rural. Cela signifie que l'avantage associé à la migration n'est pas uniforme à travers les individus ayant grandi au sein de familles à différents niveaux de revenu, comme démontré par la variation dans la taille de l'écart entre la droite des migrants et celle des non-migrants en fonction du revenu parental.

Plus particulièrement, parmi les jeunes nés entre 1982 et 1985 résidant en région rurale ou dans une AR à 16 ans, l'avantage associé à la migration est beaucoup plus important pour ceux qui ont grandi dans une famille au bas de la distribution du revenu parental, ce qui est illustré par des écarts plus prononcés entre les droites des rangs centiles inférieurs de revenu des parents. À mesure qu'on se déplace vers la droite le

long de l'axe des abscisses (axe des X), les droites se rapprochent et tendent à converger vers un point. L'avantage de migrer – autrement dit, la mobilité ascendante associée à la migration – est moindre pour ceux ayant grandi dans une famille située au sommet de la distribution du revenu parental pour les jeunes de région rurale ou d'une AR. Les groupes les plus désavantagés sont les jeunes ayant grandi dans une famille à faible revenu en milieu rural ou en AR et n'ayant jamais migré.

Pour la cohorte des jeunes nés entre 1967 et 1970 dans le graphique de la page suivante, les droites sont moins inclinées que pour la cohorte des jeunes nés entre 1982 et 1985, ce qui indique une meilleure mobilité sociale au sein de chacun des groupes. La migration est bien associée à un avantage en termes de revenu, mais cet avantage dépend moins de la distribution du revenu parental que ce n'est le cas pour la cohorte des jeunes nés entre 1982 et 1985. Ceci est révélé par le fait que les droites sont presque parallèles. C'est du moins le cas pour les jeunes résidant en région rurale ou dans une AR à l'âge de 16 ans.



**Rang de revenu prédit du jeune selon le rang de revenu des parents et le statut migratoire – Cohorte de naissances 1967-70**

En résumé, la mobilité intergénérationnelle du revenu a graduellement diminué entre la cohorte des jeunes nés entre 1967 et 1970 et celle des jeunes nés entre 1982 et 1985, et cette détérioration concerne davantage les jeunes provenant d’une région rurale, et encore plus ceux qui y demeurent sans jamais migrer. Ceux-ci sont clairement désavantagés en termes de possibilités d’améliorer leur situation économique par rapport à celle de leurs parents.

### On ne peut conclure à un lien de cause à effet entre la migration et l’amélioration de sa situation

Nos analyses documentent la transmission intergénérationnelle du revenu, mais ne permettent pas de conclure que la différence entre la mobilité selon les statuts migratoires est *due* à la migration. Migrer est une décision prise sur la base de divers facteurs, dont certains sont fort probablement corrélés avec le revenu

parental et le revenu de l’individu. Il est possible que l’avantage associé à la migration résulte d’un effet de sélection sur des caractéristiques non observées des jeunes qui augmentent la probabilité de migration et sont associées à un revenu plus élevé.

L’évidence empirique quant à l’effet de sélection possible n’est pas claire. Une étude britannique basée sur des données historiques a identifié un fort effet d’endogénéité qui suggère que ce sont les « meilleurs » travailleurs en milieu rural qui migrent vers les villes (Long, 2005). Par contre, une autre étude n’a pas repéré cet effet de sélection dans le cas de l’exode du Dust Bowl des années 30 aux États-Unis, alors que la sécheresse et des tempêtes de poussière ont poussé 2,5 millions de personnes à abandonner leurs terres et à quitter les Grandes Plaines (Long et Siu, 2018). En l’absence d’une approche économétrique tenant compte de cette endogénéité, il est impossible de prétendre observer un lien de cause à effet. Les enseignements tirés de nos analyses permettent néanmoins d’avoir une meilleure compréhension de la réalité québécoise.

## Il est primordial de mieux comprendre les obstacles auxquels font face les jeunes vivant en milieu rural

Pour favoriser l'égalité des chances et façonner une société où les circonstances dans lesquelles quelqu'un naît ne deviennent pas un déterminant trop important de sa situation économique une fois devenu adulte, il faut aborder le phénomène de la mobilité — ou de l'immobilité sociale — sous plusieurs angles. Nos analyses suggèrent que des politiques d'incitation et de soutien à la mobilité géographique pourraient contribuer à augmenter la

mobilité sociale au Québec. Cette approche pourrait s'inscrire dans une stratégie de mobilité sociale vers le haut dans la mesure où le fait de changer de région semble associé à des avantages en termes de revenu.

Plusieurs questions restent toutefois sans réponse. Y a-t-il un manque d'opportunités au sein du système d'éducation postsecondaire ? Est-ce que le manque de diversification économique de certaines régions rurales expose à de plus grands risques d'instabilité professionnelle et de précarité ? Est-ce que cela traduit un manque d'emplois bien payés en région, en particulier en comparaison avec les emplois disponibles hors des régions rurales ? Nos analyses ne permettent pas d'y répondre et il est primordial de creuser la question.

## Références

Alexander, J. T., Leibbrand, C., Massey, C. & Tolnay, S. (2017). Second-Generation Outcomes of the Great Migration. *Demography* 54(6), 2249–2271.

Boujija, Y., Connolly, M. & St-Denis, X. (2023). Mobilité géographique et transmission intergénérationnelle du revenu au Québec (2023RP-11, Rapports de projets, CIRANO.) <https://doi.org/10.54932/KLJI2908>

Boustan, L. P. (2016). *Competition in the Promised Land: Black Migrants in Northern Cities and Labor Markets*. Princeton University Press.

Chetty, R. & Hendren, N. (2018). The Impacts of Neighborhoods on Intergenerational Mobility I: Childhood Exposure Effects. *The Quarterly Journal of Economics* 133(3), 1107–1162.

Connolly, M. & Haeck, C. (à paraître). Intergenerational Income Mobility Trends in Canada. *Canadian Journal of Economics*

Connolly, M., Haeck, C. & Raymond-Brousseau, L. (2022). La mobilité sociale au Québec selon différents parcours universitaires (2022RP-12, Rapports de projets, CIRANO.) <https://doi.org/10.54932/NRZM8999>

Connolly, M., Haeck, C. & Laliberté, J.W. (2022). Parental Education and the Rising Transmission of Income between Generations, In Raj Chetty, John N. Friedman, Janet C. Gornick, Barry Johnson & Arthur Kennickell, (Éd.), *Measuring and Understanding the Distribution and Intra/Inter-Generational Mobility of Income and Wealth* (chaptitre 10), National Bureau of Economic Research.

Long, J. (2005). Rural-Urban Migration and Socioeconomic Mobility in Victorian Britain. *The Journal of Economic History*, 65(1), 1–35.

Long, J. & Siu, H. (2018) Refugees from Dust and Shrinking Land: Tracking the Dust Bowl Migrants. *The Journal of Economic History*, 78(4), 1001–1033. <https://doi.org/10.1017/S0022050718000591>.



Rothwell, J. T. & Massey, D. S. (2015). Geographic Effects on Intergenerational Income Mobility. *Economic Geography* 91(1), 83–106.

St-Denis, X. & Renée, L. (2022). The relative role of parental income and parental education in child educational achievement and socioeconomic status attainment: A decomposition approach. *FutureSkills Research Lab*.

Simard-Duplain, G. & St-Denis, X. (2020). Exploration of the Role of Education in Intergenerational Income Mobility in Canada: Evidence from the Longitudinal and International Study of Adults. *Canadian Public Policy* 46(3), 369–96.

Ward, Z. (2022). Internal Migration, Education, and Intergenerational Mobility Evidence from American History. *Journal of Human Resources*, 57(6), 1981–2011. <https://doi.org/10.3368/jhr.58.2.0619-10265R2>.

Les analyses contenues dans ce texte ont été réalisées au Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS), membre du Réseau canadien des centres de données de recherche (RCCDR). Les activités du CIQSS sont rendues possibles grâce à l'appui financier du Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH), des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), de Statistique Canada, du Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC), du Fonds de recherche du Québec - Santé (FRQS) ainsi que de l'ensemble des universités québécoises qui participent à leur financement. Les idées exprimées dans ce texte sont celles des auteurs et non celles des partenaires financiers.

## Pour citer cet article:

Boujija, Y., Connolly, M., & St-Denis, X. (2023). Monter dans le train et gravir l'échelle sociale. Le rôle de la mobilité géographique dans la lutte contre les inégalités au Québec (2023PJ-08, *Revue PERSPECTIVES*, CIRANO.) <https://doi.org/10.54932/DZVN3538>

PERSPECTIVES est la revue de diffusion et de valorisation de la recherche au CIRANO. Rédigés dans une forme accessible à un auditoire élargi, les articles de la revue PERSPECTIVES assurent une visibilité aux travaux et à l'expertise de la communauté de recherche du CIRANO. Comme toute publication CIRANO, les articles sont fondés sur une analyse rigoureusement documentée, réalisée par des chercheuses, chercheurs et Fellows CIRANO.

Les articles publiés dans PERSPECTIVES n'engagent que la seule responsabilité de leurs auteurs.

ISSN 2563-7258 (version en ligne)

Directrice de la publication :  
Nathalie de Marcellis-Warin, Présidente-directrice générale  
Rédactrice en chef :  
Carole Vincent, Directrice de la mobilisation des connaissances

[www.cirano.qc.ca](http://www.cirano.qc.ca)

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

ANALYSE DESCRIPTIVE DE LA MOBILITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE  
DU REVENU ET DE LA TRANSMISSION DE SES COMPOSANTES

MÉMOIRE  
PRÉSENTÉ  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN ÉCONOMIQUE

PAR  
LOÏC COURTEMANCHE

MARS 2024

## AVANT-PROPOS

Les analyses contenues dans ce texte ont été réalisées au Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS), membre du Réseau canadien des centres de données de recherche (RCCDR). Les activités du CIQSS sont rendues possibles grâce à l'appui financier du Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH), des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), de Statistique Canada, du Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC), du Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS) ainsi que de l'ensemble des universités québécoises qui participent à leur financement. Les idées exprimées dans ce texte sont celles des auteurs et non celles des partenaires financiers.

Les codes utilisés pour produire les résultats de ce mémoire ainsi que la procédure d'accès aux données sont accessibles sur le Dataverse du Groupe de recherche sur le capital humain de l'UQAM au <https://doi.org/10.5683/SP3/TW14DU> (Courtemanche, 2024).

## REMERCIEMENTS

Je voudrais remercier mes directrices, Marie Connolly et Raquel Fonseca, pour m'avoir guidé lors de ce mémoire. Vos réflexions m'ont permis à plusieurs occasions de prendre du recul sur ce dernier et m'ont aidé à faire progresser mes compétences académiques. Je tiens aussi à remercier Anne-Charlotte Latour pour l'aide qu'elle m'a apportée face aux problèmes que j'ai rencontrés. Je remercie également la Chaire de recherche sur les enjeux économiques intergénérationnels (CREEI) pour son soutien dans la poursuite de ce projet, ainsi que tous les membres du GRCH pour l'aide et la motivation provenant des rencontres. Finalement, je veux remercier mes parents pour m'avoir relu, soutenu et toujours poussé à faire mieux.

Merci à chacun d'entre vous pour votre précieuse contribution à la réussite de ce mémoire.

## TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS . . . . .	ii
REMERCIEMENTS . . . . .	iii
LISTE DES TABLEAUX . . . . .	vii
LISTE DES FIGURES . . . . .	viii
RÉSUMÉ . . . . .	xi
INTRODUCTION . . . . .	1
CHAPITRE I REVUE DE LA LITTÉRATURE . . . . .	7
1.1 Modèle de référence . . . . .	7
1.2 Le revenu permanent . . . . .	8
1.3 Variations géographiques de l'EIR . . . . .	9
1.4 Différences entre les fils et les filles . . . . .	10
1.5 Changements de l'EIR dans le temps . . . . .	10
1.6 La transmission intergénérationnelle des caractéristiques comportementales des individus . . . . .	11
1.7 Les inégalités de revenus . . . . .	13
1.8 La diminution de la mobilité sociale intergénérationnelle au Canada . . . . .	13
1.9 Résumé . . . . .	16
CHAPITRE II DONNÉES . . . . .	18
2.1 La base de données . . . . .	18
2.1.1 Le couplage . . . . .	19
2.1.2 Les poids . . . . .	20
2.1.3 Composition de la BDMIR . . . . .	20
2.2 Les variables d'intérêt . . . . .	21

2.3	Groupement des variables de revenu . . . . .	22
2.4	La préparation des données . . . . .	24
2.5	Échantillon final . . . . .	26
	CHAPITRE III RÉSULTATS DESCRIPTIFS . . . . .	27
3.1	Description de l'échantillon . . . . .	27
3.2	Description de la composition du revenu . . . . .	29
3.3	Portion des enfants et des parents recevant de chaque type de revenu . . . . .	37
	CHAPITRE IV MÉTHODOLOGIE . . . . .	42
4.1	Population observée . . . . .	42
4.2	Modèle 1 : Transmission intergénérationnelle du rang de chaque revenu . . . . .	43
4.3	Modèle 2 : EIR par type de revenu . . . . .	44
	CHAPITRE V RÉSULTATS . . . . .	46
5.1	La transmission de la composition du revenu . . . . .	46
5.2	La non-linéarité de la transmission . . . . .	52
5.2.1	Les revenus du travail . . . . .	53
5.2.2	Les revenus du capital . . . . .	54
5.2.3	Les revenus d'emploi autonome . . . . .	56
5.2.4	Les revenus de prestations . . . . .	58
5.3	La transmission rang-rang de la composition du revenu par province . . . . .	60
5.4	Par sexe . . . . .	64
	CONCLUSION . . . . .	66
	ANNEXE A . . . . .	71
A.1	Informations supplémentaires sur certaines variables . . . . .	71
A.2	Composition des groupes de revenu . . . . .	73
A.3	Proportion des parents et des enfants . . . . .	76
A.4	La non-linéarité de la transmission . . . . .	79

A.5	Par province . . . . .	81
A.5.1	Les provinces de l'Atlantique . . . . .	81
A.5.2	Les provinces du centre . . . . .	84
A.5.3	Provinces de l'Ouest . . . . .	85
A.5.4	Territoires . . . . .	86

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau	Page
2.1 Liste des variables de revenu . . . . .	22
2.2 Groupement des variables . . . . .	23
3.1 Description de l'échantillon . . . . .	28
3.2 Bornes des quintiles de revenus totaux par cohorte . . . . .	28
5.1 Transmission rang-rang de chaque type de revenus . . . . .	47
5.2 EIR de chaque type de revenus . . . . .	48

## LISTE DES FIGURES

Figure	Page	
1.1	Mobilité de rang, selon le groupe d'âge et la cohorte de naissance	14
1.2	Non-linéarité de la mobilité de rang, selon la cohorte de naissances	16
3.1	Composition du revenu des parents par quintile parental pour la première et quatrième cohortes . . . . .	30
3.2	Composition du revenu des enfants par quintile parental pour la première et quatrième cohortes . . . . .	31
3.3	Composition du revenu en pourcentage des parents par quintile parental, pour la première et quatrième cohortes . . . . .	33
3.4	Composition du revenu en pourcentage des enfants par quintile parental, pour la première et quatrième cohortes . . . . .	35
3.5	Proportion des parents et des enfants recevant des quatre principaux types de revenu par cohorte . . . . .	39
3.6	Évolution des écarts de proportion en pourcentage . . . . .	40
5.1	Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus . . . . .	50
5.2	Rang moyen des revenus du travail de l'enfant par rang des revenus du travail des parents . . . . .	54
5.3	Rang des revenus du capital moyen de l'enfant par rang des revenus du capital des parents . . . . .	55
5.4	Rang moyen des revenus d'emploi autonome de l'enfant par rang des revenus d'emplois autonomes des parents . . . . .	57
5.5	Rang moyen des revenus de prestations de l'enfant par rang des revenus de prestations des parents . . . . .	59
5.6	Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus pour le Québec et l'Ontario . . . . .	63

5.7	Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus selon le sexe de l'enfant . . . . .	64
A.1	Composition des revenus du travail des enfants et des parents par quintile parental, pour la première et quatrième cohortes . . . . .	73
A.2	Composition des revenus du capital des enfants et des parents par quintile parental, pour la première et quatrième cohortes . . . . .	74
A.3	Composition des revenus d'emploi autonome des enfants et des parents par quintile parental, pour la première et quatrième cohortes . . . . .	74
A.4	Composition des revenus de prestations des enfants et des parents par quintile parental, pour la première et quatrième cohortes . . . . .	75
A.5	Composition des revenus de régime de retraite des enfants et des parents par quintile parental, pour la première et quatrième cohortes . . . . .	75
A.6	Composition des revenus de transfert des enfants et des parents par quintile parental, pour la première et quatrième cohortes . . . . .	76
A.7	Proportion des parents et des enfants recevant du revenu de régime de retraite par cohorte . . . . .	77
A.8	Proportion des parents et des enfants recevant du revenu de transfert par cohorte . . . . .	78
A.9	Proportion des parents et des enfants recevant d'autres revenus par cohorte . . . . .	78
A.10	Rang moyen des revenus de régime de retraite de l'enfant par rang des revenus de régimes de retraites des parents . . . . .	79
A.11	Rang moyen des revenus de transferts de l'enfant par le rang des revenus de transferts des parents . . . . .	80
A.12	Rang moyen des revenus autres de l'enfant par rang des revenus autres des parents . . . . .	80
A.13	Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus - Île-du-Prince-Édouard . . . . .	81
A.14	Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus - Nouvelle-Écosse . . . . .	82

A.15 Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus - Nouveau-Brunswick . . . . .	82
A.16 Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus - Terre-Neuve-et-Labrador . . . . .	83
A.17 Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus - Québec . . . . .	84
A.18 Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus - Ontario . . . . .	84
A.19 Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus - Manitoba . . . . .	85
A.20 Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus - Saskatchewan . . . . .	85
A.21 Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus - Alberta . . . . .	86
A.22 Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus - Colombie-Britannique . . . . .	86
A.23 Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus - Territoires du Nord-Ouest et Nunavut . . . . .	87
A.24 Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus - Yukon . . . . .	87

## RÉSUMÉ

La mobilité sociale intergénérationnelle est le fait de changer de strate socioéconomique par rapport à ses parents. Cette dernière a diminué au Canada, davantage pour les individus issus des strates plus modestes, et ce mémoire tente d'améliorer la compréhension sur les raisons de cette diminution.

La contribution de cette analyse est que nous allons nous intéresser aux composantes du revenu pour cinq cohortes de naissances allant de 1963 à 1985. Nous séparons ainsi le revenu en sous-groupes, soit les revenus du travail, du capital, d'emploi autonome, de prestations, de transfert, de régime de retraite et les autres revenus. Pour chacun de ces groupes, nous allons estimer la transmission de ces types de revenus, l'évolution de la transmission dans le temps, de même que leur importance dans la composition des revenus. La transmission se mesure en observant les revenus d'individus et de leurs parents. Nous allons utiliser principalement la transmission de rang centile, mesurée pour les Canadiens nés entre 1963 et 1985, lorsque ces derniers avaient de 30 à 34 ans et pour leurs parents lorsque l'enfant avait de 15 à 19 ans. Nous utilisons la Base de données sur la mobilité intergénérationnelle du revenu (BDMIR). C'est une base de données administrative qui fournit les fichiers T1 des individus susmentionnés de même que des informations sur le ménage.

Les résultats que nous avons obtenus montrent que l'augmentation de la transmission du revenu provient principalement des revenus du travail. Le fait que le premier quintile de revenus soit davantage affecté par cette diminution de la mobilité est dû à l'augmentation des inégalités des trois principaux types de revenus, soit les revenus du travail, du capital et d'emploi autonome. Cette diminution de la mobilité est atténuée par l'augmentation des inégalités de revenus de prestations couplée à la faible transmission de ce type de revenu.

**Mots clés :** Mobilité socioéconomique, transmission intergénérationnelle de la composition du revenu, BDMIR, Canada

## INTRODUCTION

La mobilité socioéconomique est le fait de changer de situation socioéconomique par rapport au reste de la société. Ainsi, une plus faible mobilité sociale intergénérationnelle signifie que la situation sociale des enfants est plus fortement liée à celle des parents. Une mobilité intergénérationnelle plus élevée est généralement préférée puisque ça laisse supposer une plus grande égalité des opportunités au sein de la population. Afin de mesurer cette mobilité, on s'intéresse à l'un de ses aspects les plus fréquemment étudiés en sciences économiques, soit la mobilité intergénérationnelle du revenu.

La mobilité intergénérationnelle du revenu a diminué au Canada pour les individus nés entre 1963 et 1985 (Connolly et Haeck, 2024). Cette diminution s'observe de façon plus importante au niveau du premier quintile de revenu parental. Cette tendance soulève des préoccupations quant à l'équité des opportunités et à la pérennité de la mobilité ascendante. Afin de pouvoir prendre des mesures de manière à inverser cette tendance, il est crucial de mieux comprendre les mécanismes sous-jacents. Ainsi, par ce mémoire, nous souhaitons faire un pas en avant vers la compréhension de ces mécanismes.

Dans ce mémoire, nous avons pour objectif de mieux comprendre pourquoi la mobilité intergénérationnelle du revenu a diminué en nous intéressant à la composition de ce dernier. En effet, dans Connolly et Haeck (2024) comme dans bon nombre d'articles de la littérature, c'est une mesure agrégée du revenu qui est utilisée. Dans notre étude, nous allons diviser toutes les sources présentées dans les déclarations de revenus en sept sous-groupes selon leurs caractéristiques com-

munes. Ces sous-groupes sont les revenus du travail, du capital, d'emploi autonome, de prestations, de transfert, de régime de retraite et les autres revenus. Nous allons donc décrire la composition du revenu pour chaque quintile de revenus totaux et mesurer la transmission de chaque composante afin de mieux comprendre pourquoi, pour les générations plus récentes, les individus du premier quintile de revenu parental exhibent une mobilité intergénérationnelle plus faible. En effet, pour ces derniers, la probabilité qu'ils demeurent dans le quintile inférieur à l'âge adulte est passée de 0,27 à 0,33, ce qui représente une augmentation de 22 % et une baisse marquée de la mobilité (Connolly et Haeck, 2024).

Il y a deux types de mesures de la mobilité intergénérationnelle du revenu qui reviennent fréquemment dans la littérature. La première est la transmission directe du revenu, généralement exprimée en logarithme, et la seconde est la transmission de rang de revenu. La première méthode permet d'avoir une idée de la transmission du niveau de vie, alors que la seconde permet de connaître la transmission du niveau de vie relatif aux autres individus. Ces mesures n'évaluent pas la mobilité intergénérationnelle du revenu, mais plutôt son opposé, la persistance intergénérationnelle. Donc, plus ces valeurs sont basses, plus la mobilité sociale intergénérationnelle est élevée.

C'est pour des raisons d'équité que nous nous intéressons à la diminution de la mobilité intergénérationnelle du revenu (Corak, 2013). Dans une société qui valorise l'égalité des chances, le revenu d'un individu ne devrait pas être déterminé par celui de ses parents, mais par sa productivité personnelle. Ainsi, les enfants ayant grandi dans un milieu à faible revenu devraient avoir une chance égale d'atteindre une autre catégorie socioéconomique que ceux des quintiles supérieurs, pour un même niveau de productivité intrinsèquement. L'État peut compenser les inégalités en mettant en place des structures qui en tiennent compte, afin d'offrir une plus grande égalité des chances aux individus. Ces structures sont les

institutions étatiques telles que l'éducation gratuite encadrée par l'État, les programmes sociaux et les services publics. Leurs objectifs sont de permettre à tous de développer leurs capacités et de maximiser leur productivité en minimisant l'influence des contraintes de ressources de leurs parents. Il est difficile de déterminer quelle part de la mobilité intergénérationnelle du revenu l'État peut influencer. Néanmoins, la diminution de cette dernière, telle que documentée par Connolly et Haeck (2024), est préoccupante. Cela semble indiquer que les structures sociales contribuant à la mobilité intergénérationnelle du revenu se sont dégradées du point de vue de l'équité. Il est donc important de se pencher sur la question afin de maximiser l'égalité des chances au sein de la société.

Plusieurs auteurs ont déjà traité de la mobilité intergénérationnelle du revenu. Parmi les articles notables, il y a tout d'abord Becker et Tomes (1986) qui ont développé un modèle de transmission du revenu des parents aux enfants qui est devenu une référence. Solon (1992) a évalué le coefficient de transmission en tentant de corriger pour les biais des études préexistantes et a obtenu un coefficient bien supérieur aux résultats obtenus par les recherches précédentes. Puis, dans Solon (1999), l'auteur forme un modèle en tenant compte des résultats des recherches récentes au moment de l'écriture de ce dernier. Le modèle tient compte de l'investissement du parent afin de développer le capital humain de l'enfant en fonction du revenu du parent, ainsi que des capacités propres à l'enfant, qui sont elles-mêmes en partie dues à l'environnement dans lequel l'enfant a grandi. Un autre des résultats que l'auteur souligne et qui semble aller dans le sens de l'importance de l'environnement sur les enfants est que la mobilité intergénérationnelle du revenu varie entre les pays. Cette variation entre les pays a mené à une autre observation par Corak (2013), qui a souligné une corrélation négative entre les inégalités de revenus et la mobilité intergénérationnelle du revenu ; cette relation est appelée courbe de Gatsby. Finalement, Connolly *et al.* (2021) sou-

lèvent que les inégalités de revenus ont augmenté au Canada et comme mentionné précédemment et en conformité avec la relation de la courbe de Gatsby, la mobilité intergénérationnelle du revenu a elle aussi diminué. Ainsi nous savons qu'il y a une certaine transmission de la situation socioéconomique des parents vers l'enfant. Aussi, nous savons que cette transmission est plus forte dans les pays plus inégalitaires. Ce que l'on cherche à savoir avec ce mémoire, c'est de déterminer si certains changements au sein de la population au niveau de la composition de leurs revenus seraient liés à la diminution de la mobilité intergénérationnelle du revenu au Canada.

La particularité qui différencie ce mémoire des recherches qui le précèdent est que nous allons décomposer le revenu. Ce faisant, nous voulons déterminer si certaines des composantes sont différemment corrélées d'une génération à l'autre. L'intérêt de décomposer le revenu pour traiter un tel sujet est que cela nous permet de percevoir les divers effets et dynamiques des sources de revenus. Si nous nous intéressons pour commencer aux revenus salariaux, ces derniers devraient principalement dépendre du niveau de productivité intrinsèque de chaque individu comme il sera explicité plus loin. Il y a aussi les revenus d'investissement, qui eux, ne devraient pas dépendre réellement de la productivité de chaque individu, mais principalement de leur capital de départ, de leur capacité à épargner, de leur tolérance au risque<sup>1</sup> et de leur compréhension des marchés financiers. Nous pouvons aussi nous intéresser aux revenus provenant de l'aide financière, qui permettrait de déterminer à quel point la dépendance à l'aide financière se transmet entre les générations, ce qui pourrait indiquer que le système comporte un piège à pauvreté, un piège à pauvreté étant justement un mécanisme qui entretient la situation de pauvreté à travers le temps. Il y a aussi certaines sources de revenus qui

---

1. Les rendements sur l'épargne sont, en règle générale, liés au niveau de risque, plus le niveau de risque est élevé, plus le rendement sera élevé.

pourraient se transmettre davantage entre les générations par rapport aux autres. Dans le cas où l'on observerait un revenu qui se transmet entre les générations et ayant un effet sur le rang de revenu des enfants, ce type de revenu pourrait causer un déplacement de ce sous-groupe vers l'une des extrémités de la distribution. Par exemple, si l'on prend les revenus du capital, ces derniers sont dépendants de l'épargne des individus. Donc, ceux qui sont les plus à même d'avoir de ce type de revenu sont ceux avec les revenus les plus élevés. Si ce revenu se transmet fortement, alors ça pourrait avoir pour effet de maintenir ces individus dans des rangs de revenus plus élevés que les autres. Ça pourrait expliquer par exemple la faible mobilité du premier quintile dans le cas où ces derniers seraient les seuls à ne pas avoir de ce revenu. Cette absence du revenu du capital pourrait être due à l'incapacité de ces individus à épargner suffisamment.

Afin de répondre à la question de ce mémoire, nous allons utiliser la base de données sur la mobilité intergénérationnelle du revenu (BDMIR) (Statistique Canada, 2021). C'est une base de données administrative longitudinale qui a la particularité de coupler ensemble des individus et leurs parents, nous permettant ainsi d'observer les revenus de ces derniers à travers le temps. La première étape consistera à décrire les revenus des individus des différents quintiles. Il sera question de chercher des liens entre les types de revenus et la situation socioéconomique des individus. Par la suite, on s'intéressera à la transmission intergénérationnelle de chaque type de revenu afin de déterminer s'il y a des différences dans la transmission de ces derniers. Aussi, nous voulons observer l'évolution de la situation du premier quintile de revenu dans l'absolu. Ainsi, si nous observons que les revenus ont augmenté pour le premier quintile, nous saurons que la situation de ce sous-groupe a tout de même progressé dans le temps mais simplement moins que les autres groupes.

Ce mémoire n'a pas pour objectif d'identifier une cause de la diminution

de la mobilité sociale, mais de mettre en évidence des corrélations entre certaines sources de revenus et les changements au niveau de la mobilité sociale. Ce mémoire n'est pas suffisant pour pouvoir cerner des liens causaux, il ne permet que de mieux cerner la situation observée. Les hypothèses sur les liens causaux entre les sources de revenus et la mobilité intergénérationnelle du revenu sont présentées comme pistes d'explications et principalement pour argumenter sur l'hypothèse que les sources de revenus et la mobilité intergénérationnelle du revenu sont liées par un lien causal. Parmi les facteurs qui pourraient être à l'origine de la diminution observée, il y a notamment les inégalités croissantes de revenus, une inégalité au niveau de la qualité de l'éducation et des opportunités économiques, ainsi que des barrières structurelles qui entravent la progression des individus.

Nous montrerons dans les prochains chapitres que les revenus du travail sont les revenus les plus importants en part du revenu total et qu'ils se transmettent fortement. Les revenus du capital et d'emploi autonome sont des revenus qui se transmettent fortement, mais ils représentent une part assez faible des revenus totaux. Les revenus de prestations sont une part importante des revenus du premier quintile, mais ils se transmettent faiblement. Nous présenterons aussi des résultats par province et par sexe afin de présenter un portrait plus complet de la situation.

La suite de ce mémoire est structurée de la façon suivante. Le chapitre qui suit est la revue de la littérature et sera donc le chapitre I. Le chapitre II présentera, dans un premier temps, la base de données et le travail préparatoire qui a été fait afin de pouvoir l'utiliser pour répondre aux questions qui nous intéressent et puis, dans un second temps, seront présentées les variables qui seront utilisées. Nous poursuivrons avec quelques statistiques descriptives dans le chapitre III. La méthodologie sera expliquée dans le chapitre IV, le chapitre V présentera les résultats et l'analyse de ces derniers et nous finirons avec la conclusion.

## CHAPITRE I

### REVUE DE LA LITTÉRATURE

Dans ce chapitre, nous ferons un survol de la littérature actuelle sur le sujet. Il y sera présenté tout d'abord le modèle de référence sur le sujet de la mobilité sociale intergénérationnelle. Par la suite, il sera question des différents facteurs qui ont été identifiés comme affectant les coefficients du modèle. Pour terminer cette revue de la littérature, nous présenterons l'article qui a mené à la question de ce mémoire et le modèle de cet article qui servira de base à celui que nous présenterons dans le chapitre sur la méthodologie.

#### 1.1 Modèle de référence

Tout d'abord, Solon (1999) et par la suite Black et Devereux (2011) nous fournissent un tour de la littérature sur la mobilité sociale intergénérationnelle. Par leur revue de la littérature, ils ont pour objectif, principalement, de présenter les causes identifiées qui influent sur la mobilité sociale intergénérationnelle. Pour commencer, ils présentent la mesure de référence, l'élasticité intergénérationnelle du revenu (EIR), estimée à partir de l'équation suivante :

$$\ln(Y_{t,i}) = \alpha + \beta \ln(Y_{t-1,i}) + \epsilon_i \quad (1.1)$$

où  $\ln(Y_{t,i})$  est le logarithme du revenu de l'enfant  $i$ ,  $\ln(Y_{t-1,i})$  est le logarithme du revenu des parents de l'enfant  $i$ ,  $\alpha$  est une constante,  $\beta$  est le coefficient d'élasticité intergénérationnelle du revenu (EIR) et  $\epsilon_i$  est le terme d'erreur. Plus l'EIR est élevée, plus les écarts de revenu des parents par rapport à la moyenne se transmettent à l'enfant. L'un des problèmes avec ce modèle est qu'il ne peut pas prendre de revenu nul ou négatif à cause de la forme logarithmique de ces variables (Dahl et DeLeire, 2008). C'est une situation problématique dans ce mémoire puisque l'on décompose le revenu en ses composantes, donc une part assez importante de la population aura des revenus nuls pour chaque type que nous allons observer et ne seront donc pas pris en compte. Dans le cas où cette forme serait utilisée, nos résultats ne seraient que pour des sous-groupes de la population dont les parents et les enfants ont un revenu non-nul et positif par type de revenu. Même si le modèle utilisé dans ce mémoire diffère de celui dont il est question dans Black et Devereux (2011), les problèmes et solutions présentés demeurent pertinents pour notre modèle. Plus récemment, c'est le modèle de transmission rang-rang qui est principalement utilisé. Ce modèle mesure la transmission moyenne du rang de revenus du parent à l'enfant. Ce modèle a comme caractéristique de mesurer la transmission de la situation socio-économique relative des individus entre eux. Il sera présenté plus en détail dans le chapitre sur la méthodologie (Eq. 4.1).

## 1.2 Le revenu permanent

Le premier problème énoncé par Black et Devereux (2011) est que le revenu d'une année n'est pas représentatif du revenu permanent à cause des chocs transitoires. Le revenu permanent est le revenu de long terme estimé par l'individu sur lequel il base sa consommation. Ainsi, afin de limiter les biais, il est préférable de prendre une moyenne d'un minimum de quatre années de revenus (Solon, 1992). De plus, l'âge auquel on mesure le revenu de l'enfant et du parent a un

impact sur les coefficients dû à un biais lié aux cycles de vie. Les auteurs Black et Devereux (2011) prennent comme source deux articles, Haider et Solon (2006) et Bohlmark et Lindquist (2006). Ces articles, traitant du même sujet pour deux pays différents, soit les États-Unis et la Suède, arrivent à des résultats similaires, malgré les différences entre les pays. Il est donc recommandé de mesurer le revenu des individus lorsque ces derniers ont entre 30 et 50 ans afin d'avoir le revenu permanent le plus représentatif.

### 1.3 Variations géographiques de l'EIR

Black et Devereux (2011) soulèvent aussi que l'élasticité intergénérationnelle du revenu varie d'un pays à l'autre. Ils rapportent une EIR d'environ 0,5 à 0,6 pour les États-Unis, d'environ 0,3 pour le Royaume-Uni et de moins de 0,3 pour les pays nordiques (Mazumder, 2005; Nicoletti et Ermisch, 2008; Blanden et Machin, 2004). De plus, il n'y a pas qu'entre les pays que l'EIR varie. Chetty *et al.* (2014) mesurent de grandes variations de la transmission du revenu entre les marchés de l'emploi (« commuting zones ») aux États-Unis et Connolly *et al.* (2019) ont dans leur article souligné que les variations géographiques sont plus complexes que simplement causées par les frontières. Leur analyse portait sur la transmission rang-rang (et l'EIR) de 1000 régions en Amérique du Nord. Ils ont noté que ces régions pouvaient se diviser en quatre groupes et que trois de ces groupes se situaient des deux côtés de la frontière canado-américaine. Il est donc pertinent d'affiner le plus possible la localisation géographique afin d'avoir l'élasticité intergénérationnelle du revenu la plus représentative de la situation réelle.

#### 1.4 Différences entre les fils et les filles

Un autre sujet couvert par la revue de la littérature de Black et Devereux (2011) est l'EIR père-fille. En effet, une grande partie de la littérature des années 90 traite de la transmission père-fils. Ce qui en ressort, c'est que le coefficient de l'élasticité intergénérationnelle du revenu pour les filles par rapport aux fils est plus faible. Aussi, la variation entre les pays n'est similaire que pour les fils. Cependant, le fait que le coefficient soit plus faible pour les filles semblerait être dû à un mécanisme d'appariement selon Raaum *et al.* (2008). Les individus auraient plus tendance à choisir leur conjoint dans la classe sociale dont ils proviennent et les femmes seraient celles qui réduiraient leurs heures de travail à cause des normes sociales. Toujours autour de ce mécanisme d'appariement entre les individus, les auteurs citent le travail de Chadwick et Solon (2002), qui évaluent que l'élasticité de revenu entre les revenus du ménage de la fille et le revenu de ses parents est de 0,4 pour les États-Unis. Pour le Canada, l'EIR de la femme avec ses parents est de 0,174 et de 0,152 pour les hommes pour les années 1996 à 1998 (Blanden, 2005). Les coefficients de transmission du revenu des parents sont plus élevés pour les ménages d'enfants avec un conjoint que pour les ménages d'enfants seuls.

#### 1.5 Changements de l'EIR dans le temps

La revue de la littérature de Black et Devereux (2011) traite aussi des changements d'EIR dans le temps. Les articles cités identifient une augmentation pour le Royaume-Uni entre la fin des années 1950 et la fin des années 1970 (Blanden et Machin, 2004; Nicoletti et Ermisch, 2008), aucune preuve de changement pour la France (Lefranc et Trannoy, 2005), une diminution en Norvège (Bratberg *et al.*, 2005) et en Finlande (Pekkala et Lucas, 2007). Pour le Canada, c'est l'article de Connolly et Haeck (2024) qui nous renseigne sur la mobilité sociale intergénéra-

tionnelle. Ils obtiennent une élasticité du revenu de 0,17 pour les individus nés entre 1963 et 1965 et pour ceux nés entre 1977 et 1985, l'élasticité intergénérationnelle du revenu est de 0,24. Leur article est traité plus en détail plus loin dans la revue de la littérature de ce mémoire.

#### 1.6 La transmission intergénérationnelle des caractéristiques comportementales des individus

L'une des raisons de la transmission du revenu peut être la transmission de caractéristiques comportementales entre les parents et leurs enfants. Arrondel (2013) identifie en France des corrélations sur le niveau de certaines caractéristiques comportementales. Ces caractéristiques sont l'aversion aux risques avec un coefficient de corrélation de 0,25, les préférences temporelles avec un coefficient de 0,13 et l'altruisme avec un coefficient de 0,13. Il n'y a pas que les caractéristiques comportementales des parents qui se transmettent entre les générations. Bingley *et al.* (2011) traitent de la transmission de l'employeur entre les pères et leurs fils au Canada et au Danemark. Selon ces derniers, 30 % à 40 % des jeunes adultes auraient travaillé pour le même employeur que leurs pères et de 4 % à 6 % auraient le même employeur pour leur travail principal. Staiger (2023) ajoute que de travailler pour le même employeur qu'un de ses parents est lié à des revenus du premier emploi stable 19 % plus élevés (pour les États-Unis). De plus, Beaulieu *et al.* (2005) ont dans leur cas identifié une corrélation dans la réception d'aide sociale entre les parents et les enfants au Québec. Même si l'étude ne porte que sur cette province et que les programmes d'aide sociale relevant ainsi des gouvernements provinciaux diffèrent de l'une à l'autre, les probables liens causaux que les auteurs identifient, soit la transmission par conformité ou par apprentissage, n'ont pas de raison de ne pas être présents pour l'ensemble des programmes au Canada. Il n'est cependant pas exclu que cette corrélation soit due à une transmission in-

tergénérationnelle de facteurs qui augmente la dépendance à l'aide financière. Ils ont identifié deux périodes durant l'enfance où le coefficient de transmission est plus élevé. La période de l'enfance observée par les chercheurs est de sept à 17 ans et les deux sous-périodes identifiées sont celles de sept à neuf ans et de 16 à 17 ans. Étant donné que pour ce mémoire, la période observée est entre 16 et 19 ans, on devrait observer une transmission du revenu de l'aide sociale proche de celle de Beaulieu *et al.* (2005).

Un des problèmes qui persiste dans la plupart des études traitant de la transmission des caractéristiques est de différencier la transmission provenant de l'environnement à celle de la transmission génétique. Black *et al.* (2019) ont pour ce faire comparé trois coefficients de transmission. Le premier coefficient de transmission est celui qui pourrait être qualifié de groupe contrôle, c'est le coefficient de transmission pour les enfants qui sont élevés par leurs parents biologiques. Les deux autres coefficients sont obtenus d'un second groupe, les enfants adoptés. Ces deux coefficients sont ceux de la transmission des parents adoptifs à l'enfant et la transmission des parents biologiques à leur enfant qui a été adopté. Ainsi le premier coefficient est celui d'une combinaison de facteurs génétiques et environnementaux, alors que le second exclut le facteur génétique et la troisième mesure principalement ce facteur. Ils ont estimé un coefficient de 0,35 pour la combinaison de la transmission environnementale et génétique, de 0,27 pour la transmission environnementale et de 0,11 pour la transmission principalement génétique. Ces résultats sont cohérents avec le modèle de Becker et Tomes (1986) qui présente la transmission du revenu comme étant un mélange de facteurs hérités des parents ou du milieu et de l'investissement qui est fait dans le capital humain de l'enfant.

## 1.7 Les inégalités de revenus

Lorsque l'on traite de la mobilité sociale intergénérationnelle, il est important de parler du lien qui existe entre cette dernière et les inégalités. Comme il a été mentionné précédemment, la courbe de Gatsby, présentée dans Corak (2013), montre que la mobilité sociale intergénérationnelle est corrélée négativement avec le niveau d'inégalité du revenu. L'auteur arrive à la conclusion que les inégalités de revenu affectent les opportunités, les incitatifs et les institutions.

## 1.8 La diminution de la mobilité sociale intergénérationnelle au Canada

L'article de Connolly *et al.* (2021) traite de la diminution de la mobilité intergénérationnelle du revenu au Canada. Ces derniers ont souligné que la mobilité intergénérationnelle a diminué et que la probabilité d'être dans le premier quintile de revenus pour un individu dont les parents étaient eux-mêmes dans le premier quintile de revenus est passée de 0,27 pour la cohorte de naissances de 1963 à 1966 à 0,33 pour la cohorte de naissances de 1982 à 1985. En comparaison, ceux issus du second quintile de revenus ont une probabilité d'environ 0,21 pour l'ensemble des cohortes d'être dans le premier quintile. Pour évaluer la mobilité sociale intergénérationnelle, les auteurs ont estimé la mobilité de rang centile et l'élasticité intergénérationnelle du revenu (EIR). La méthode rang-rang permet d'avoir le mouvement relatif des individus les uns par rapport aux autres. L'EIR identifie la part du revenu de l'enfant qui peut être expliquée par les revenus des parents. Donc, plus ces valeurs sont basses, plus la mobilité sociale intergénérationnelle est élevée, car cela semble indiquer que le revenu relatif et absolu des parents est moins déterminant pour les revenus de l'enfant. Lorsque nous nous intéressons aux résultats que les auteurs ont obtenus, il est notable que pour la méthode rang-rang ainsi que pour l'EIR, les coefficients augmentent entre la première et la

dernière cohorte. Pour la méthode rang-rang, pour leurs revenus moyens lorsque ces derniers avaient de 25 à 29 ans, le coefficient pour la cohorte de 1963 est de 0,189 et de 0,234 pour la cohorte de 1982, soit une augmentation de 24 %. Pour l'élasticité intergénérationnelle du revenu, pour le même groupe d'âge, le coefficient pour la cohorte de 1963 est de 0,153 et de 0,224 pour la cohorte de 1982, soit une augmentation de 46 %. Les résultats énoncés sont présentés sur la figure 1.1.

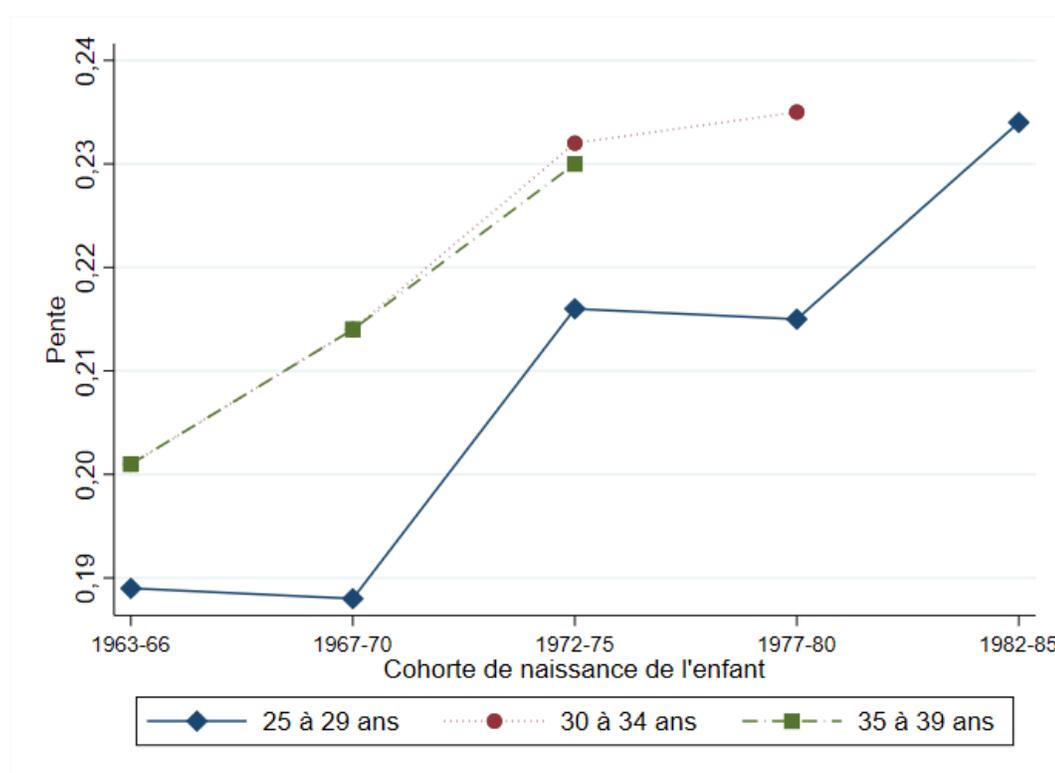


Figure 1.1: Mobilité de rang, selon le groupe d'âge et la cohorte de naissance

Source : Graphique 1 - Mobilité de rang, selon le groupe d'âge et la cohorte de naissances (Connolly *et al.*, 2021, Graphique 1)

Note : Ce graphique montre le coefficient de pente de la transmission de rang, selon le groupe d'âge et la cohorte de naissance

Un autre point qu'il est important de souligner parmi les résultats produits par les auteurs est que les coefficients de la mobilité intergénérationnelle changent

selon l'âge auquel le revenu de l'enfant est mesuré. Les résultats énoncés précédemment sont ceux dont la plage d'âge était de 25 à 29 ans, de plus, les coefficients augmentent pour celle de 30 à 34 ans de même que pour la plage de 35 ans à 39 ans. Cependant, la différence entre celle de 30 à 34 ans et de 35 à 39 ans est bien plus faible pour ce qui peut être observé.

Par cette étude, les auteurs déterminent également que la transmission du revenu n'est pas linéaire. On voit sur la figure 1.2 le rang estimé de revenu de l'enfant, où chaque ligne est une cohorte différente. Le fait que la pente soit plus forte pour les rangs de revenus des parents les plus faibles, et en une moindre mesure, pour ceux des rangs les plus élevés, nous montre que la transmission de rang est plus forte pour eux que pour ceux des rangs du milieu. Puisque la pente de ces courbes n'est pas constante, la transmission de rang n'est pas linéaire.

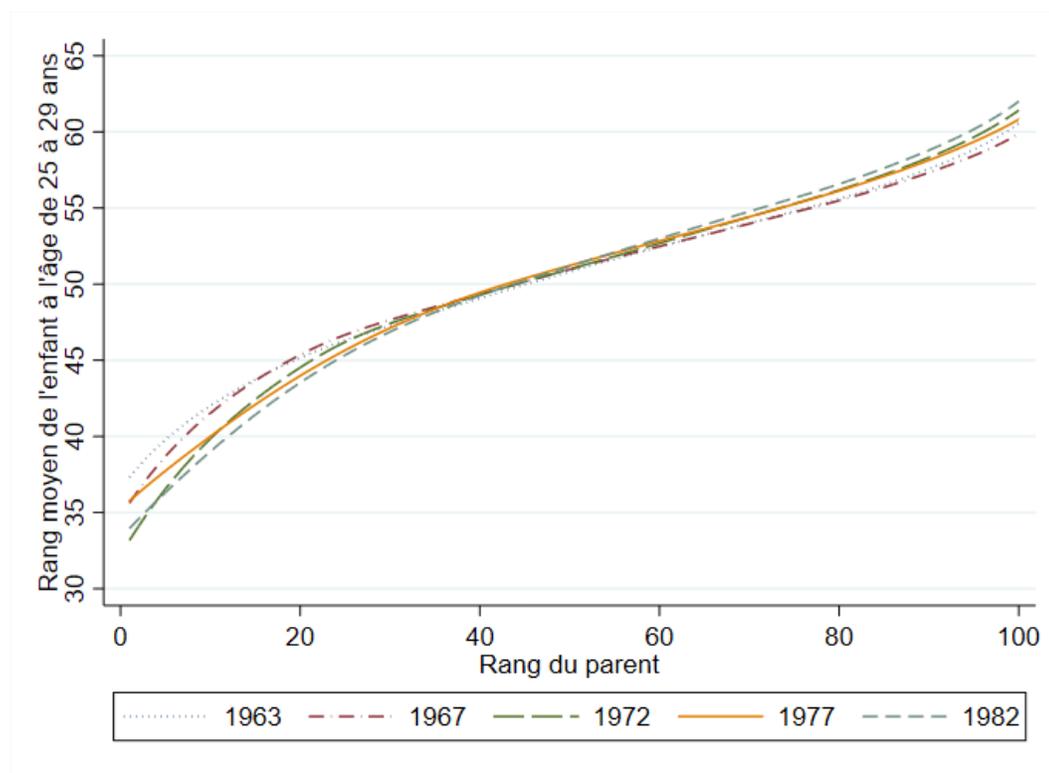


Figure 1.2: Non-linéarité de la mobilité de rang, selon la cohorte de naissances

Source : Graphique 2 - Non-linéarité de la mobilité de rang, selon la cohorte de naissances (Connolly *et al.*, 2021, Graphique 2)

Note : Ce graphique montre un estimé du rang moyen de l'enfant en fonction du rang de revenus du parent.

Les auteurs estiment la transmission intergénérationnelle du rang pour chaque cohorte. C'est une mesure du lien entre le rang centile de revenu du parent et le rang centile du revenu de l'enfant. Cette mesure est de plus en plus utilisée par rapport à l'EIR pour ce qui est de mesurer la transmission intergénérationnelle du revenu pour des raisons qui seront traitées dans la méthodologie.

## 1.9 Résumé

En résumé, afin de bien mesurer la mobilité intergénérationnelle du revenu, il est important de tenir compte des facteurs suivants. Premièrement, le revenu

est sujet à un certain niveau de volatilité, il est donc préférable de prendre la moyenne sur plusieurs années afin de limiter les biais qui seraient introduits par celle-ci. Deuxièmement, la mobilité sociale intergénérationnelle peut varier grandement entre les pays et au sein de ces pays. Troisièmement, le revenu se transmet différemment entre les fils et les filles, de même que pour les ménages. Finalement, l'élasticité intergénérationnelle du revenu de même que la mesure de la transmission de rang, qui sont les méthodes de référence de la mesure de la persistance intergénérationnelle, ont augmenté pour plusieurs pays, dont le Canada. Comme on peut le voir, la littérature sur la mobilité sociale intergénérationnelle est assez riche. Cependant, peu se sont intéressés aux composantes du revenu et aux liens de ces dernières avec la diminution de la mobilité sociale intergénérationnelle. C'est donc ce que ce mémoire apporte à la littérature sur la mobilité sociale intergénérationnelle.

## CHAPITRE II

### DONNÉES

Dans ce chapitre, nous allons présenter la base de données que nous avons utilisée, la manière dont elle a été construite par Statistique Canada, ainsi que les variables dont nous allons nous servir.

#### 2.1 La base de données

La base de données utilisée est la Base de données sur la mobilité intergénérationnelle du revenu (BDMIR) (Statistique Canada, 2021). Sa conception, sa structure et son contenu sont décrits dans le guide d'utilisateur (Division de l'analyse sociale et de la modélisation, 2017). C'est une base de données fiscales administratives longitudinales des revenus de Canadiens construite par Statistique Canada. La particularité de cette base de données est qu'elle lie les données d'individus avec celles de leurs parents. Elle comprend des informations sur la famille lors du couplage et les déclarations de revenus des individus et de leurs parents. Les données administratives longitudinales du revenu couvrent de 1978 à 2016 pour les individus des familles dont les enfants sont nés entre 1963 et 1985, à l'exception de 1971, 1976 et 1981. Elle est utilisée une première fois par Corak et Heisz (1998) pour estimer la mobilité intergénérationnelle du revenu père/fils au Canada. Par la suite, parmi les autres articles qui l'ont utilisé et qui peuvent

fournir de l'information sur cette base de données, il y a Corak (2013), Chen *et al.* (2017) et Corak (2019). Connolly *et al.* (2021) ont fourni de nombreuses statistiques descriptives sur la base de données et l'échantillon utilisé est semblable à celui de ce mémoire.

### 2.1.1 Le couplage

Lorsque la base de données a été conçue par la Division de l'analyse sociale et de la modélisation de Statistique Canada, ils ont tenté de coupler les individus à leurs parents aux années suivantes : 1982, 1984, 1986, 1991, 1996 et 2001. Les individus ciblés pour le couplage sont l'ensemble des Canadiens de 16 à 19 ans ayant un numéro d'assurance sociale valide au moment de l'année de couplage. Pour les trois premières années de couplage, il est possible qu'un individu ait pu être couplé avec ses parents à deux reprises. Dans ce cas, c'est la première année où il a été couplé qui est conservée. Pour ce mémoire, les cohortes auxquelles nous ferons référence seront divisées selon leurs années de naissance. La première comprend les individus nés entre 1963 à 1966, la seconde comprend ceux nés entre 1967 à 1970, la troisième, ceux de 1972 à 1975, la quatrième, ceux de 1977 à 1980 et la cinquième, ceux de 1982 à 1985. Les cinq cohortes comprennent entre un million et 1,4 millions d'observations et entre 1,4 et 1,7 millions d'observations pondérées chacune. Les observations pondérées sont des observations dont le poids des observations a été modifié afin de mieux représenter la population totale. Cette pondération est fournie par Statistique Canada dans l'ensemble de données. (Statistique Canada, 2021).

### 2.1.2 Les poids

La BDMIR couvre environ 70 % des Canadiens ciblés (Division de l'analyse sociale et de la modélisation, 2017). Pour minimiser les biais qui auraient pu être introduits par l'absence d'environ 30 % de la population, des variables de poids ont été créées par Statistique Canada. Elles ont été créées grâce aux données de recensement afin que les proportions et les quantités d'individus correspondent davantage aux données du recensement. Il y a trois variables de poids, mais c'est `A1W_T1FF2` qui sera utilisée, car c'est l'une des deux recommandées par Statistique Canada puisqu'elle serait la plus représentative de la population canadienne totale et couvre l'ensemble des cohortes. Les poids et leur conception sont décrits dans le codebook (Division de l'analyse sociale et de la modélisation, 2017).

### 2.1.3 Composition de la BDMIR

La base de données a été bâtie à partir du Fichier sur la famille T1 (FFT1). Le concept de famille utilisé est celui de famille de recensement, ce qui signifie que les parents identifiés par ce fichier sont les adultes avec qui ont vécu les enfants lorsque ces derniers avaient entre 16 et 19 ans. Ainsi on peut supposer que les parents identifiés sont ceux qui ont exercé une influence sur les enfants. Il n'est pas possible de connaître avec cette base de données la structure de la famille pour la période antérieure à cette période et il est ainsi possible que l'enfant ait été influencé par la situation précédant cette période. Cependant, puisque nous nous intéressons à la composition du revenu et à l'apprentissage de la littérature financière, qui a probablement eu lieu au moment où l'enfant a commencé à travailler, cette période nous laisse penser que c'est probablement le moment où l'influence des parents est la plus importante. Les informations sur les individus proviennent du « Fichier maître des particuliers T1 » (FMP T1) et comprennent

les informations des déclarations de revenus.

## 2.2 Les variables d'intérêt

Les principales variables qui nous intéressent sont les 22 différentes variables de types de revenus. Elles sont exprimées à leur valeur nominale en dollars canadiens, mais pour ce mémoire, afin de pouvoir comparer les années entre elles, les variables de revenus seront exprimées en dollars canadiens constants de 2016 (Statistique Canada, 2022b). La somme de l'ensemble des catégories énumérées dans le tableau 2.1 ci-dessous est donc la valeur de la variable de revenu total (TOTAL\_INC) qui est exprimée par individu. Ce tableau (2.1) présente aussi pour chacune des variables une courte description de même qu'il indique depuis quelle année ces dernières existent dans les fichiers T1.

Tableau 2.1: Liste des variables de revenu

Lettres	Nom de la variable	Descriptif
<b>À partir de 1982 :</b>		
A	<i>CPP_QPP_BEN</i>	Prestations du régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec
B	<i>CAPITAL_GAINS_NET</i>	Gains/pertes en capital calculés
C	<i>DIVIDEND_INC</i>	Dividendes, facteur de majoration
D	<i>EARN_T4 :</i>	Revenu provenant des feuillets T4
E	<i>INVESTMENT_INC</i>	Intérêts et revenus de placements
F	<i>OASP_BEN</i>	Pension de la Sécurité de la vieillesse
G	<i>OTHER_EMP_INC</i>	Autre revenu d'emploi
H	<i>OTHER_INC</i>	Autres revenus
I	<i>OTHER_PENSION</i>	Revenu d'autres pensions et pension de retraite
J	<i>RENT_INC_NET</i>	Revenu de loyers
K	<i>BUSINESS_INC_NET</i>	Revenu net de l'exploitation d'une entreprise
L	<i>COMMISSION_INC_NET</i>	Revenu net de commissions
M	<i>FARM_INC_NET :</i>	Revenu net d'agriculture
N	<i>FISH_INC_NET</i>	Revenu net de pêche
O	<i>PROF_INC_NET</i>	Revenu net de profession libérale
P	<i>UI_BEN</i>	Prestations d'assurance-emploi
<b>À partir de 1986 :</b>		
Q	<i>ALIMONY_INC</i>	Pension alimentaire ou soutien du revenu
<b>À partir de 1988 :</b>		
R	<i>LTD_PARTNER_NET_INC</i>	Revenu de société en nom collectif simple.
S	<i>T4RSP_INC</i>	Revenu d'un régime enregistré d'épargne-retraite.
<b>À partir de 1992 :</b>		
T	<i>NET_FED_SUPP</i>	Versement net des suppléments fédéraux
U	<i>SOCIAL_ASSIST_BEN</i>	Prestations d'assistance sociale
V	<i>WORKER_COMP_PAYMT_TOT</i>	Indemnités d'accident du travail

Source : Les noms des variables et les descriptions proviennent du codebook de la BDMIR (Division de l'analyse sociale et de la modélisation, 2017). C'est la description des variables constituant le revenu total.

Note : Des informations supplémentaires sur certaines de ces variables sont disponibles dans l'annexe A.1.

### 2.3 Groupement des variables de revenu

Pour ce mémoire, nous allons regrouper plusieurs des variables de revenu ensemble selon certaines caractéristiques communes. Le tableau 2.2 présente ces groupements.

Tableau 2.2: Groupement des variables

Catégories	Revenu inclus	Lettres
Revenus du travail	Revenu provenant des feuillets T4, Autre revenu d'emploi	D et G
Revenus du capital	Gains/pertes en capital calculés, Dividendes, Intérêts et revenus de placements, Revenus de loyers	B, C, E et J
Revenus de travail autonome	Revenu net de l'exploitation d'une entreprise, Revenu net de commissions, Revenu net d'agriculture, Revenu net de pêche, Revenu net de profession libérale, Revenu de société en nom collectif simple	K, L, M, N, O et R
Revenus de prestations	Prestations d'assurance-emploi, Versement net des suppléments fédéraux, Prestations d'assistance sociale	P, T et U
Revenus de régime de retraite	Prestations du régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec, Pension de la Sécurité de la vieillesse, Revenu d'autres pensions, Pension de retraite et Revenu d'un régime enregistré d'épargne-retraite	A, F, I et S
Revenus de transfert	Pension alimentaire ou soutien du revenu, Indemnités d'accident de travail	Q et V
Autres revenus	Autres revenus (Bourses, Subventions artistiques, etc.)	W

Source : Les variables proviennent de Division de l'analyse sociale et de la modélisation (2017), le groupement en sept catégories est un choix fait par l'auteur et justifié ci-dessous.

Note : Toutes ces variables ensemble forment le revenu total tel que défini par Statistique Canada (Division de l'analyse sociale et de la modélisation, 2017)

Le premier groupe de variables de revenu sont les *revenus de la rémunération du travail*. Nous les regroupons car les revenus de ce type dépendent principalement de la productivité des individus. Le groupe sera identifié par la variable **RemuTravail** et regroupe les variables suivantes : D et G

Le second groupe de variables de revenu correspond aux *revenus de la rémunération du capital*. Nous regroupons celles-ci ensemble car les revenus de ce type dépendent de la quantité d'avoirs qu'ils ont et comment ils gèrent ces avoirs. Ça dépend donc de la capacité des individus à épargner, leur tolérance aux risques et leur compréhension des marchés financiers. Le groupe sera identifié par la variable **RemuCapital** et regroupe les variables suivantes : B, C, E et J

Le troisième groupe de variables de revenu regroupe les *revenus nets d'emploi autonome*. Ce groupe de revenu comprend les revenus d'entreprises, sauf les entreprises par actions. Les revenus d'entreprises par actions entrent dans la catégorie des revenus du capital car ces revenus passent par le gain en capital ou le versement de dividendes. Nous regroupons ces variables ensemble car les revenus de ce type dépendent de la productivité des individus, de leur niveau de tolérance

aux risques et de leur capacité à épargner. Le groupe sera identifié par la variable **RemuEmploiAutonome** et regroupe les variables suivantes : K, L, M, N, O et R

Le quatrième groupe de variables de revenu sont les *revenus de prestations*. Ce sont des revenus d'aide provenant du gouvernement telle que l'aide sociale. Le groupe sera identifié par la variable **RemuPrestation** et regroupe les variables suivantes : P, T et U

Le cinquième groupe de variables de revenu sont les *revenus de régime de retraite*. Le groupe sera identifié par la variable **RemuRegimeRetraite** et regroupe les variables suivantes : A, F, I et S

Le sixième groupe de variables de revenu est constitué des revenus de *transferts publics et privés*. Ces variables sont des revenus dépendants de situations particulières et elles ne sont ni la rémunération d'un travail, ni du capital. Ces revenus ont pour objectif d'aider des individus pendant une période, mais ils sont dépendants de la contribution des individus à un système ou le résultat d'une obligation d'un individu envers un autre. Le groupe sera identifié par la variable **RemuTransfert** et regroupe les variables suivantes : Q et V

Nous finissons donc avec sept variables de revenus, soit les six groupes mentionnés et la variable « *autres revenus* » (**other\_inc**).

## 2.4 La préparation des données

Une fois tous les montants monétaires exprimés en dollars canadiens de 2016 et les différentes variables de revenus regroupées en sept catégories, nous avons apparié les parents aux enfants. Afin d'avoir une meilleure mesure du revenu permanent, nous groupons les revenus des enfants en groupes de cinq ans selon

l'âge de l'enfant. Nous observons le revenu de l'enfant lorsque ce dernier a de 30 à 34 ans et le revenu des parents lorsque l'enfant avait de 15 à 19 ans. Il est aussi important de mentionner que l'âge des parents est probablement plus élevé que celui de l'enfant lorsque l'on mesure leurs revenus respectifs. Pour que les parents aient eu entre 30 et 34 ans lorsque l'enfant avait de 15 à 19 ans implique que les parents aient eu leurs enfants alors que ces derniers avaient 15 ans. Donc, les parents sont, pour la plupart, plus âgés que leurs enfants lorsque l'on observe leurs revenus<sup>1</sup>. Les revenus des parents ont été additionnés selon la logique que c'est les ressources du ménage, donc le revenu des deux parents, qui affectent l'enfant. Lorsque les informations de l'un des parents sont manquantes, cette valeur est considérée comme étant zéro. Si un parent n'a pas produit de déclaration de revenus, c'est probablement qu'il n'avait pas de revenu, ou qu'il ne faisait pas partie du ménage à cette période. Pour les enfants, la moyenne par tranche d'âge est calculée sur le nombre d'années où le revenu a été observé. Il y a deux principales raisons pour lesquelles on traite différemment les observations manquantes pour les parents et pour les enfants. Premièrement, les fichiers T1 étaient pour les premières années mises à jour par la suite avec, par exemple, les déclarations de revenus qui avaient été soumises en retard. Les fichiers T1 des premières années ont donc moins d'observations manquantes d'individus qui avaient un revenu que les années ultérieures. Deuxièmement, il est moins commun pour les générations plus récentes de ne pas soumettre de déclarations de revenus. Il est donc plus probable que les observations manquantes d'un enfant soient dues au fait que son revenu ne soit simplement pas observé, plutôt que de supposer qu'il

---

1. Il est possible d'observer l'âge des parents, cependant, l'information est manquante ou irréaliste pour une part non-négligeable d'entre eux. Si l'on ne conserve que les observations où cette information est disponible, on constate que le revenu moyen des ménages augmente de plusieurs milliers de dollars. Cela indique que les ménages où l'information sur l'âge des parents est manquante ne sont pas également répartis parmi les quintiles de revenu, mais sont davantage présents parmi les ménages à faible revenu. Par conséquent, pour cet échantillon, les statistiques sur l'âge des parents n'auraient pas été représentatives de la réalité.

n'ait pas eu de revenu, alors que pour les parents, c'est l'inverse. Cela équivaut à imputer, pour les enfants, le revenu des années manquantes comme étant la moyenne des revenus observés, mais pas pour les parents. Nous pensons que cette méthode est celle qui minimise les biais.

## 2.5 Échantillon final

Notre échantillon final est constitué des individus nés entre 1963 et 1985, excluant ceux nés durant les années 1971, 1976 et 1981, et leurs parents<sup>2</sup>. Finalement, nous retirons toutes les observations où l'enfant ou les parents ont moins de 500 \$ de revenu total par année en moyenne sur les années observées. Nous considérons qu'il n'est pas réaliste que des individus produisant des déclarations de revenus aient moins de 500 \$ de revenus étant donné que de tels revenus les rendraient éligibles à des programmes d'aide sociale qui leur fourniraient en fin de compte tout de même des revenus supérieurs à cette limite. Cette approche est courante dans la littérature sur ce sujet.

---

2. Nous ne conservons que les enfants dont le sexe longitudinal (le sexe qui est rapporté le plus souvent sur les fichiers T1) est soit homme ou femme.

## CHAPITRE III

### RÉSULTATS DESCRIPTIFS

Dans ce chapitre, nous allons décrire notre échantillon, de même que la composition des revenus et le lien qu'a le fait que les parents reçoivent d'un type de revenu sur la probabilité que l'enfant en reçoive aussi. Cela nous permettra de mieux comprendre le lien entre la transmission de chaque type de revenu et la transmission du revenu total.

#### 3.1 Description de l'échantillon

Le tableau 3.1 présente le groupement des années de naissance en cohorte, le nombre d'années où le revenu de l'enfant a été observé, le nombre de combinaisons d'enfants et de parents et aussi le revenu moyen des enfants lorsque ces derniers avaient entre 30 et 34 ans.

Ce qu'il faut noter c'est que le nombre d'observations moyen<sup>1</sup> du revenu des enfants pour la cinquième cohorte est bien inférieur au nombre d'observations des autres cohortes. Cela s'explique par le fait que pour la période de 30 à 34 ans, les enfants de la dernière cohorte ne sont pas assez vieux. Par exemple, les enfants nés

---

1. Puisque le revenu des enfants est calculé seulement sur les années où il est observé, cette valeur peut aller de 1 à 5 et plus cette valeur est élevée, plus la moyenne est représentative du revenu moyen (Solon, 1992)

Tableau 3.1: Description de l'échantillon

	Années de naissance	Nb moyen d'observation du revenus des enfants	Nb d'observations	Revenu moyen des enfants de 30 à 34 ans (en dollars de 2016)
<b>Cohorte 1</b>	1963 à 1966	4,67	1 211 550	45 200
<b>Cohorte 2</b>	1967 à 1970	4,6	1 324 545	47 000
<b>Cohorte 3</b>	1972 à 1975	4,61	1 255 995	49 600
<b>Cohorte 4</b>	1977 à 1980	4,62	1 338 090	51 200
<b>Cohorte 5</b>	1982 à 1985	3,26	1 410 650	51 100

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Le nombre d'observations est arrondi au multiple de cinq le plus près. Les revenus moyens sont arrondis à la centaine près.

en 1985 n'ont que 31 ans en 2016. Donc, non seulement leurs revenus ne sont pas aussi représentatifs de leur revenu permanent (Solon, 1992), mais ils sont aussi biaisés puisqu'on ne les observe que lorsqu'ils sont au plus jeune de cette tranche d'âge. C'est pour cette raison que nous allons effectuer la plupart de nos analyses sur les quatre premières cohortes. Il est aussi important de noter qu'en moyenne les jeunes des cohortes plus récentes ont un revenu moyen plus élevé : le revenu moyen entre la première et quatrième cohorte a augmenté de 13,3 %.

Tableau 3.2: Bornes des quintiles de revenus totaux par cohorte

		1963-66	1967-70	1972-75	1977-80	1982-85
Parent	20e centile	38 700	35 700	36 100	31 400	32 900
	40e centile	61 200	59 400	61 200	57 100	60 300
	60e centile	81 300	80 700	85 300	83 700	88 800
	80e centile	108 100	108 000	115 600	117 000	126 000
Enfant	20e centile	19 100	19 400	21 100	21 600	20 700
	40e centile	33 800	34 400	36 600	37 900	37 500
	60e centile	47 400	48 300	51 000	53 200	53 100
	80e centile	64 500	66 100	70 400	73 800	74 200

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Les bornes sont arrondies à la centaine près.

Le tableau 3.2 nous présente les bornes des quintiles de revenus totaux des

enfants et des parents. Les bornes séparent l'échantillon en cinq groupes avec un nombre égal d'individus. Par exemple, dans ce tableau la borne du 20e centile parental pour la cohorte 1963-66 indique que 20 % des parents de cette cohorte ont un revenu inférieur à 38 700 \$. Cela nous renseigne sur la distribution des revenus et l'évolution entre les cohortes. Pour les parents comme pour les enfants, les inégalités ont augmenté, comme cela peut se voir dans le tableau 3.2, car les écarts entre les bornes augmentent. On observe pour les parents que les bornes supérieures des deux premiers quintiles ont diminué entre la première et quatrième cohorte, une diminution de 18,9 % pour le premier quintile et de 6,7 % pour le second. Les bornes supérieures du troisième et quatrième quintile de revenus ont augmenté respectivement de 3 % et de 8,2 %. Donc, non seulement les inégalités ont augmenté, comme on peut le voir avec une augmentation plus élevée pour les quintiles les plus élevés par rapport aux quintiles plus faibles, mais aussi le revenu des quintiles les plus bas ont diminué, malgré que le revenu moyen entre la première et quatrième cohorte a augmenté, comme nous l'avons vu dans le tableau 3.1.

### 3.2 Description de la composition du revenu

Les figures 3.1 et 3.2 nous montrent la composition des revenus des parents et des enfants, respectivement. Elles nous permettent de mieux comprendre l'augmentation des inégalités de revenu parental de même que l'importance de la transmission de chaque type de revenu sur les inégalités de revenus des enfants.

Pour les parents, on voit que le cinquième quintile de revenu est celui qui s'est le plus enrichi avec une augmentation de 11,8 % du revenu total moyen. Le premier quintile de revenu a, quant à lui, vu son revenu moyen diminuer de 13,4 %. Cette augmentation des inégalités de revenu est en partie due aux revenus

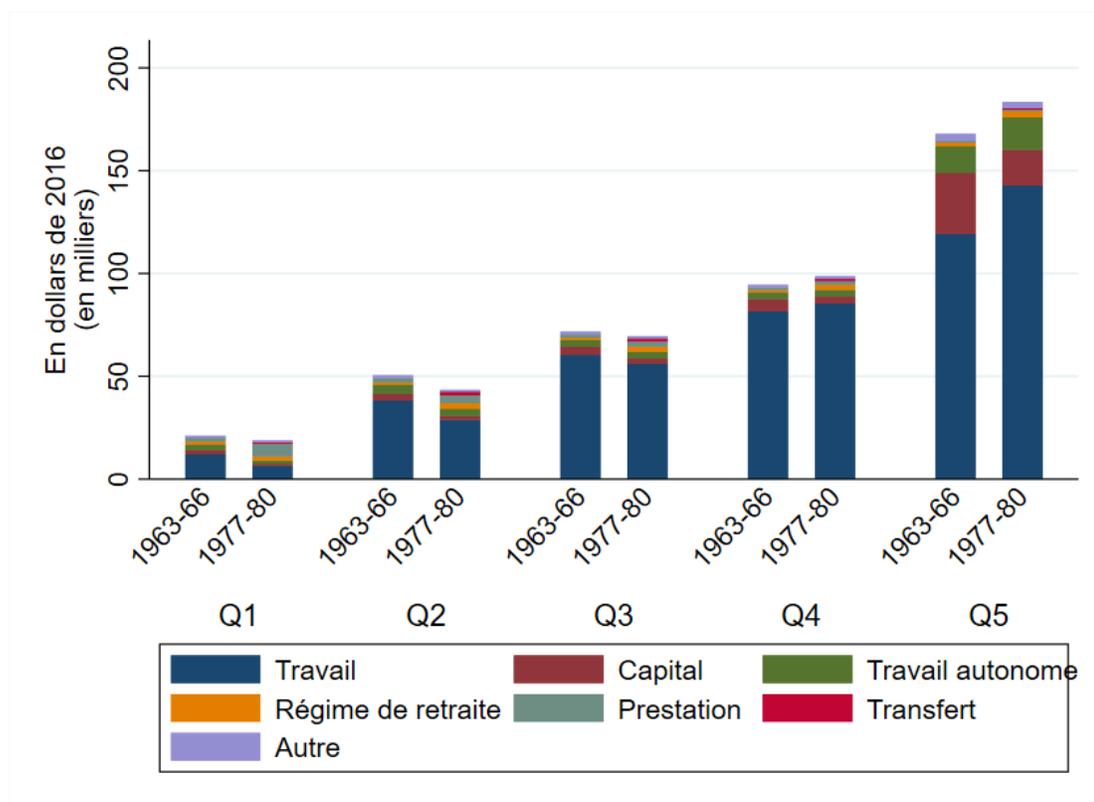


Figure 3.1: Composition du revenu des parents par quintile parental pour la première et quatrième cohortes

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : La figure montre les revenus des parents séparés selon leurs quintiles de revenus et chacun des groupes présente les revenus de la première et quatrième cohorte de naissance. Les revenus de chaque type sont arrondis à la centaine près. La composition de chaque groupe de revenus est présentée en annexe (A.1 à A.6).

du travail qui ont diminué de 45,5 % pour le premier quintile alors que ceux du cinquième quintile ont augmenté de 19,7 %. Les revenus du capital ont diminué pour l'ensemble des quintiles de revenu, mais davantage pour les deux premiers. Pour les revenus d'emploi autonome aussi, on observe que ce sont les deux premiers quintiles qui ont la plus grande diminution en moyenne (-42,9 % et -18,6 %) et il n'y a que le cinquième quintile de revenus pour lequel ça augmente (+23,4 %). Pour les parents du premier quintile de la quatrième cohorte, c'est l'augmentation

de 226,3 % des revenus de prestations qui limite l'agrandissement de l'écart avec le cinquième quintile de revenus. Ces derniers sont passés de 1 900 \$ à 6 200 \$ en moyenne alors que pour le cinquième quintile, c'est une augmentation de 33 %, soit 200 \$.

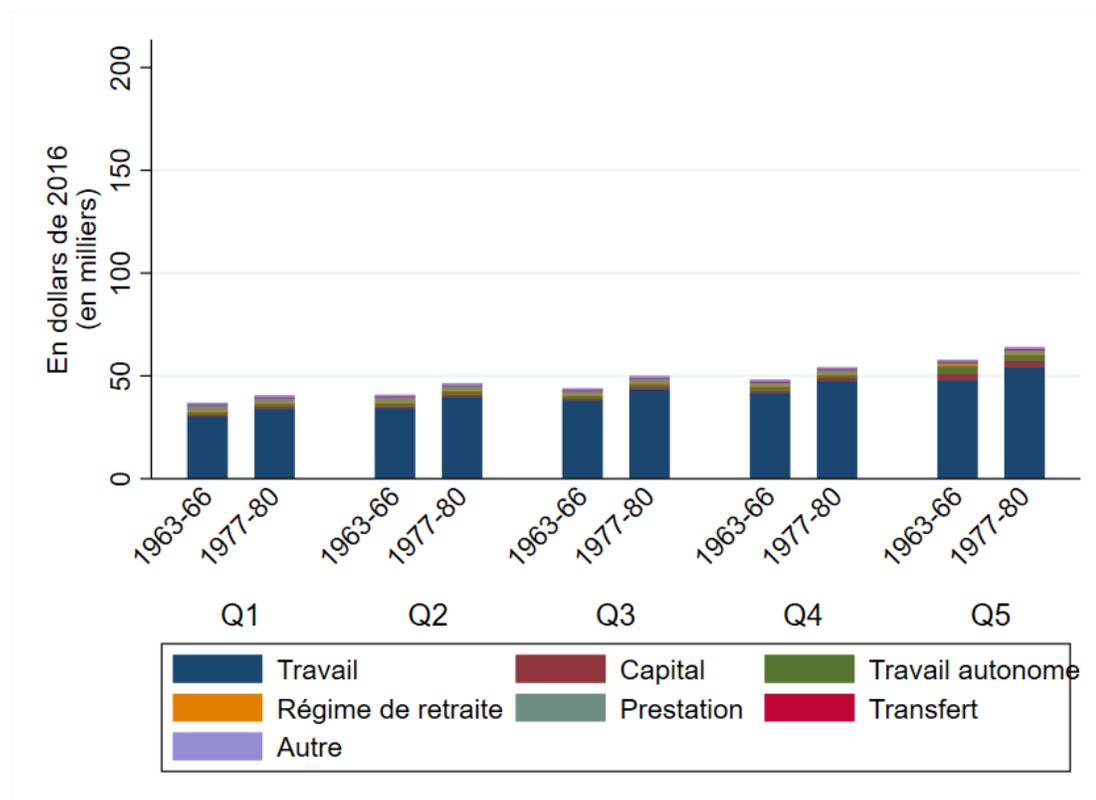


Figure 3.2: Composition du revenu des enfants par quintile parental pour la première et quatrième cohortes

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : La figure montre les revenus des enfants séparés selon leurs quintiles de revenus parentaux et chacun des groupes présente les revenus de la première et quatrième cohorte de naissance. Les revenus de chaque type sont arrondis à la centaine près. La composition de chaque groupe de revenu est présentée en annexe (A.1 à A.6).

Pour les enfants, on peut voir que les revenus moyens augmentent par quintile de revenus parentaux. Ils ont augmenté dans l'ordre croissant des quintiles de 10,9 %, 15,1 %, 13,9 %, 13,4 % et 11,5 %. Ça indique que les enfants issus des cinq

quintiles de revenus se sont enrichis entre la première et quatrième cohorte, mais ça met aussi en évidence que la diminution de la mobilité intergénérationnelle du revenu provient principalement du premier quintile de revenu. Alors qu'on observe une augmentation des inégalités de revenus entre les quintiles de revenus parentaux, pour les enfants, il n'y a que le premier quintile de revenus dont les écarts de revenus se sont accrus.

Les figures 3.3 et 3.4 présentent la composition du revenu en pourcentage de la première et de la quatrième cohorte de naissances pour chaque quintile de revenus parentaux. Cela nous renseigne sur les différences de composition de revenus et l'évolution de cette composition dans le temps.

Sur la figure 3.3, c'est donc la composition des revenus des parents qui est présentée. Nous remarquons l'importance de la part du revenu du travail par rapport aux autres. C'est le type de revenu qui est le plus important en part du revenu total pour tous les quintiles et toutes les cohortes. Il occupe au minimum 35 % du revenu total pour le premier quintile de la quatrième cohorte et va jusqu'à composer 86 % du revenu pour le quatrième quintile pour les deux cohortes. On observe aussi une augmentation des inégalités de ce type de revenu puisque l'évolution de la part de ce revenu va de  $-38\%$  pour le premier quintile et augmente avec les quintiles jusqu'à une augmentation de  $10\%$  pour le cinquième quintile de revenu.

Pour les revenus du capital, on note que les inégalités de ce type de revenu sont plus faibles que pour les revenus totaux pour les quatre premiers quintiles. Ça se voit par la part un peu plus importante de ce type de revenu pour les quintiles les plus faibles, soit dans l'ordre pour la première cohorte :  $9\%$ ,  $7\%$ ,  $6\%$ , et  $6\%$ . Le cinquième quintile a quant à lui  $18\%$  de son revenu qui provient du capital. Pour l'ensemble des quintiles, la part de ce revenu a diminué entre les cohortes. C'est le premier et cinquième quintile pour lequel ça a le plus diminué avec une variation de

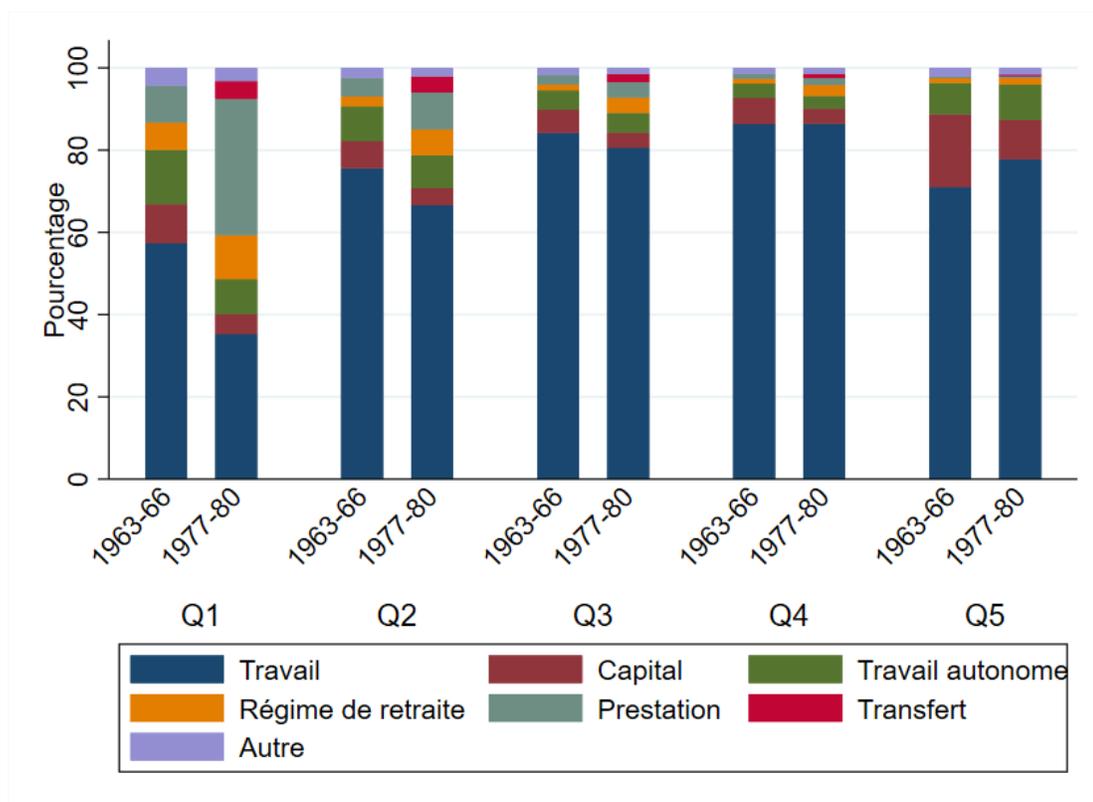


Figure 3.3: Composition du revenu en pourcentage des parents par quintile parental, pour la première et quatrième cohortes

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : La figure montre la composition des revenus en pourcentage des parents. Ils sont séparés selon leurs quintiles de revenus parentaux et chacun de ces groupes présente les revenus de la première et quatrième cohorte de naissance. Les revenus de chaque type ont été arrondis à la centaine près avant le calcul des pourcentages. La composition de chaque groupe de revenus est présentée en annexe (A.1 à A.6).

−49 % pour le premier quintile et de −47 % pour le cinquième. Pour les quintiles intermédiaires, cette diminution est plus faible, avec le troisième quintile qui a la plus faible diminution avec seulement −33 %.

Pour les revenus d'emploi autonome, ce que l'on observe pour la première cohorte, c'est que la part de ce type de revenu est passée de 13 % à 3 % entre le premier et le quatrième quintile et la part remonte pour le cinquième quintile avec

8 % du revenu total. Pour la quatrième cohorte comme pour la première cohorte, la part du revenu d'emploi autonome diminue du premier quintile au quatrième quintile pour remonter au cinquième quintile. Ce qui a changé c'est que le premier quintile a maintenant 9 % de son revenu qui provient d'emploi autonome, soit 4 points de pourcentage en moins que pour la première cohorte alors que la part de ce revenu pour les trois quintiles du milieu change peu et le cinquième quintile de revenu est le seul quintile dont la part de ce revenu a augmenté.

Pour les revenus de prestations, la part de ces revenus a grandement augmenté entre la première et la quatrième cohorte, en particulier pour le premier quintile de revenu dont la part de ce revenu a augmenté de 268 %. Cette augmentation diminue avec les quintiles pour finir avec une augmentation de 22 % pour le cinquième quintile. Pour le premier quintile, après cette augmentation, la part des revenus de prestations (33 %) est presque aussi élevée que les revenus du travail (35 %).

Sur la figure 3.4, c'est donc la composition des revenus des enfants par quintiles de revenus parentaux. Tout comme pour les parents, le revenu du travail occupe la part la plus importante du revenu pour tous les quintiles de toutes les cohortes. Il représente de 83 % à 88 % du revenu total et il a augmenté de 0,8 % à 3,1 %.

Pour ce qui est du revenu du capital, on observe une augmentation d'un peu plus de 50 % de la part de ce revenu pour les trois premiers quintiles, de 25 % pour le quatrième quintile et une diminution de 12 % pour le cinquième quintile. Cependant, alors que les quatre premiers quintiles de revenus ont pour la première cohorte entre 1 % et 2 % de leurs revenus qui proviennent du capital, le cinquième quintile de revenu de la première cohorte a 5,6 % de son revenu qui provient du capital. Donc, malgré une diminution de la part de ce revenu, le cinquième quintile

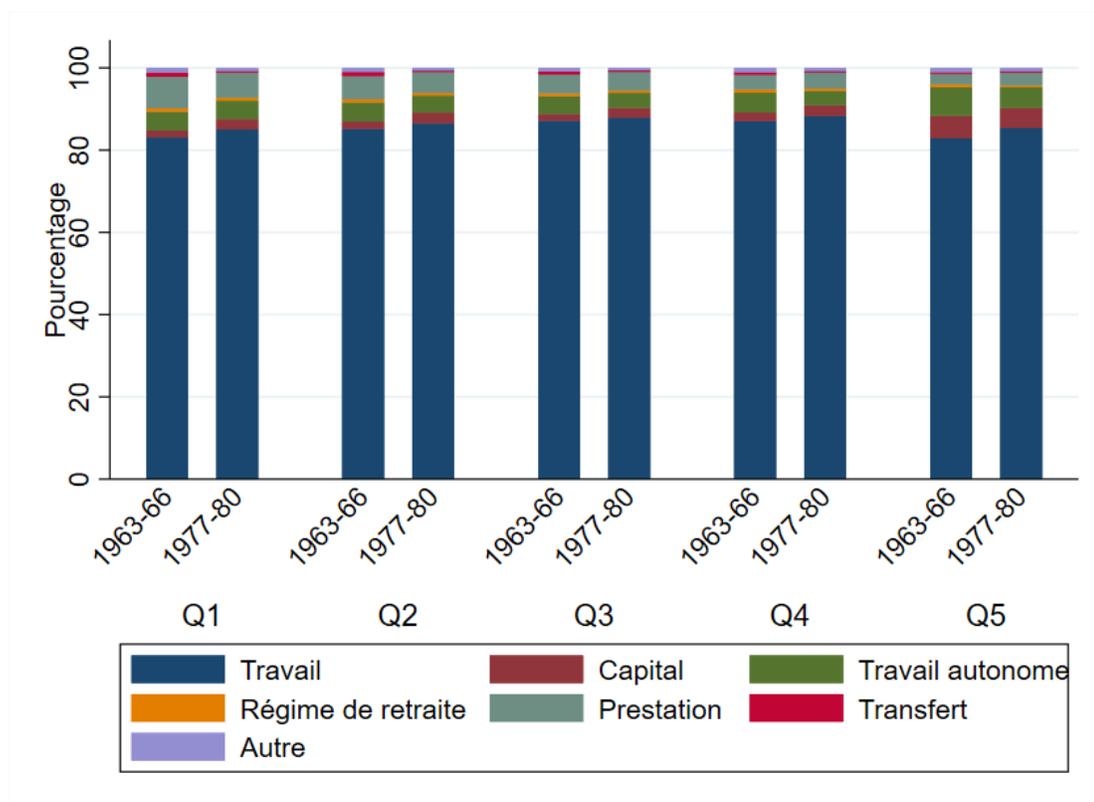


Figure 3.4: Composition du revenu en pourcentage des enfants par quintile parental, pour la première et quatrième cohortes

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : La figure montre la composition des revenus en pourcentage des enfants. Ils sont séparés selon leurs quintiles de revenus parentaux et chacun de ces groupes présente les revenus de la première et quatrième cohorte de naissance. Les revenus de chaque type ont été arrondis à la centaine près avant le calcul des pourcentages. La composition de chaque groupe de revenus est présentée en annexe (A.1 à A.6).

de revenu de la quatrième cohorte a tout de même 87 % plus de revenu de ce type que les autres quintiles de revenus.

Pour les revenus d'emploi autonome, ils représentent en moyenne de 4 % à 7 % du revenu total et c'est assez uniforme entre les quatre premiers quintiles et légèrement plus élevé pour le cinquième quintile. Le plus intéressant au niveau de la variation de la part du revenu, c'est le premier quintile de revenu parental qui a

la part du revenu d'emploi autonome qui a le moins diminué avec seulement 3 % et cette diminution s'accroît entre chaque quintile pour une diminution de 28 % pour le cinquième quintile. Alors que le cinquième quintile de revenus demeure le quintile avec la plus grande part de ses revenus qui provient d'emploi autonome, l'écart entre le premier et le cinquième quintile a grandement diminué passant de 2,3 à seulement 0,5 point de pourcentage.

Pour les revenus de prestations, la part de ce revenu pour la première cohorte va de 8 % à 3 %. Entre la première et la quatrième cohorte, la moyenne des revenus de prestations a diminué de 18 % pour le premier quintile et a augmenté jusqu'à une augmentation de 27 % pour le cinquième.

Pour les parents comme pour les enfants, les trois autres types de revenus sont moins intéressants puisqu'ils sont moins importants en pourcentage que les quatre que l'on a déjà traité. Ils représentent pour les enfants moins de 3 % des revenus totaux, pour les parents ça représente entre 3 % et 18 % avec le premier quintile qui a la portion la plus élevée allant de 11 à 18 % et ça diminue jusqu'à moins de 4 % pour le cinquième quintile. De plus, ils sont moins liés à des caractéristiques qui expliqueraient le transfert du revenu. Les revenus de régimes de retraite sont principalement liés à l'âge de l'individu et il n'est pas logique que les enfants en reçoivent de façon significative lorsqu'ils ont de 30 à 34 ans. Ces revenus représentent moins de 1 % du revenu des enfants. Les revenus de transfert sont des revenus transitifs qui sont liés à une situation particulière qui n'est pas liée aux caractéristiques de l'individu. Pour les parents comme pour l'enfant, ce revenu ne dépasse pas 4 % du revenu total et est 1 % ou moins pour la plupart des cohortes et quintiles. Il en est de même pour les autres revenus.

Ce qu'il faut retenir des figures 3.1 et 3.3, c'est qu'on observe une augmentation des inégalités du revenu total, de même que des revenus du travail, du

capital, d'emploi autonome et de prestations<sup>2</sup>. Cette augmentation des inégalités est davantage observable pour le premier quintile de revenu au niveau de ces composantes. Les revenus du travail, du capital et d'emploi autonome ont davantage diminué pour le premier quintile que tous les autres quintiles. Pour ce qui est des revenus de prestations, c'est le premier quintile de revenus qui a la croissance la plus importante. C'est ce qui explique que ce revenu prend une part si importante du revenu pour la quatrième cohorte. C'est cette hausse des revenus de prestations, opposée à la diminution des trois autres revenus principaux, qui mitige l'augmentation des inégalités de revenus totaux. Pour ce qui est du revenu des enfants montré sur les figures 3.2 et 3.4, étant donné que le revenu du travail représente la grande majorité du revenu, en plus d'augmenter entre les cohortes, c'est la transmission de ce type de revenu qui aura le plus d'effet sur la transmission de rang de revenu total. Les revenus de prestations sont le second type de revenus en importance pour les premiers quintiles de revenus parentaux et sont dépassés par les revenus d'emploi autonome pour les quintiles les plus élevés. Il est à noter aussi que le cinquième quintile de revenus a une part plus importante de son revenu qui vient du capital par rapport aux autres quintiles, même si cet écart a diminué.

### 3.3 Portion des enfants et des parents recevant de chaque type de revenu

Nous allons calculer pour chaque type de revenu la proportion des enfants  $P(A)$ , des parents  $P(B)$  et des enfants et parents  $P(A \cap B)$  qui touche de chaque type de revenu. Nous avons comparé la proportion des enfants et parents qui recevrait chaque type de revenu dans le cas où les deux événements seraient indépendants  $P(A) \times P(B)$  et nous allons comparer cette proportion à la proportion

---

2. Les inégalités de revenu ont diminué pour les revenus du capital entre les quintiles 2 à 5.

observée  $P(A \cap B)$  et mesurer l'écart en pourcentage. C'est une première mesure de la transmission de la composition du revenu. La principale différence entre cette dernière et celle qui sera présentée ultérieurement est que cette dernière ne tient pas compte de l'ampleur de la transmission, mais seulement de si les individus touchent de ces revenus ou non.

$$Ecart_r = \frac{P(A_r \cap B_r) - P(A_r) \cdot P(B_r)}{P(A_r) \cdot P(B_r)} \quad (3.1)$$

Cette formule nous donne l'écart en pourcentage ( $Ecart_r$ ) entre  $P(A) \cdot P(B)$  et  $P(A \cap B)$  pour le type de revenu  $r$ .

La figure 3.5 montre la proportion d'enfants<sup>3</sup>, de parents<sup>4</sup> et de combinaison d'enfants et de parents<sup>5</sup> recevant chaque type de revenu par cohorte. La ligne jaune serait la proportion des combinaisons d'enfant et de parent recevant tous les deux le type de revenu si le fait qu'un enfant touche de ce type de revenu était indépendant<sup>6</sup> du fait que les parents en touchent.

Sur la figure 3.5, on voit que la grande majorité des individus reçoit du revenu d'un travail avec plus de 90 % des parents et des enfants qui en reçoivent et les proportions semblent légèrement diminuer. Au niveau du revenu du capital, c'est entre 60 % et 80 % des parents et 30 % à 50 % des enfants qui en reçoivent, c'est en diminution entre les cohortes pour les parents de même que pour les enfants. L'écart de près de 30 points de pourcentage entre les parents et les enfants peut

---

3.  $P(A_r)$  dans l'équation 3.1

4.  $P(B_r)$  dans l'équation 3.1

5.  $P(A_r \cap B_r)$  dans l'équation 3.1

6.  $P(A_r) \cdot P(B_r)$  dans l'équation 3.1

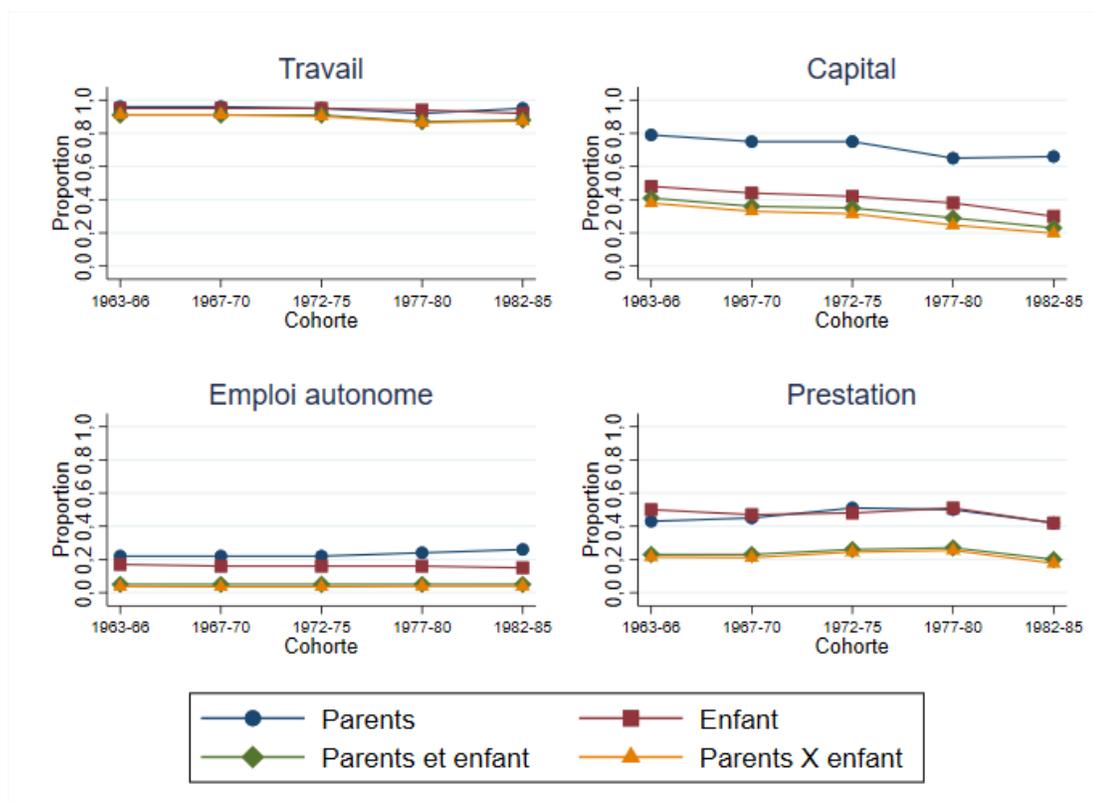


Figure 3.5: Proportion des parents et des enfants recevant des quatre principaux types de revenu par cohorte

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Cette figure présente la proportion d'enfants, de parents et de la combinaison parents-enfants touchant des revenus des quatre principaux types de revenu. Nous présentons également la proportion de la combinaison parents-enfants qui aurait été observée si les deux événements étaient indépendants. Les figures des trois types de groupes de revenu restant sont présentées séparément en annexe (A.7 à A.9).

probablement être expliqué par la différence d'âge entre les parents et les enfants<sup>7</sup>. Ce revenu dépend de l'épargne des individus, donc les individus plus âgés ont plus de chance d'avoir de ce revenus. Pour les revenus d'emploi autonome,

7. L'âge des parents n'est pas observé, mais étant donné que l'on observe leurs revenus lorsque l'enfant avait entre 15 et 19 ans, afin que ces derniers aient le même âge ou soit plus jeunes, il faudrait que ces derniers aient eu leur enfant à l'âge de 15 ans. Il est donc probable que les parents soient plus âgés que leurs enfants lorsque leurs revenus sont observés.

c'est le type de revenu avec la plus petite proportion des individus qui en reçoit (moins de 25 % pour les quatre premières cohortes) et la portion des individus est assez stable entre les cohortes. Finalement, pour les revenus de prestations, on voit que de 40 % à un peu plus de 50 % des individus en reçoivent. Cette proportion augmente pour les parents, alors qu'elle reste assez stable entre les cohortes.

Dans la figure 3.6, nous présentons l'écart en pourcentage entre  $P(A \cap B)$  et  $P(A) \times P(B)$  calculé selon l'équation 3.1 pour chaque type de revenu et par cohorte.

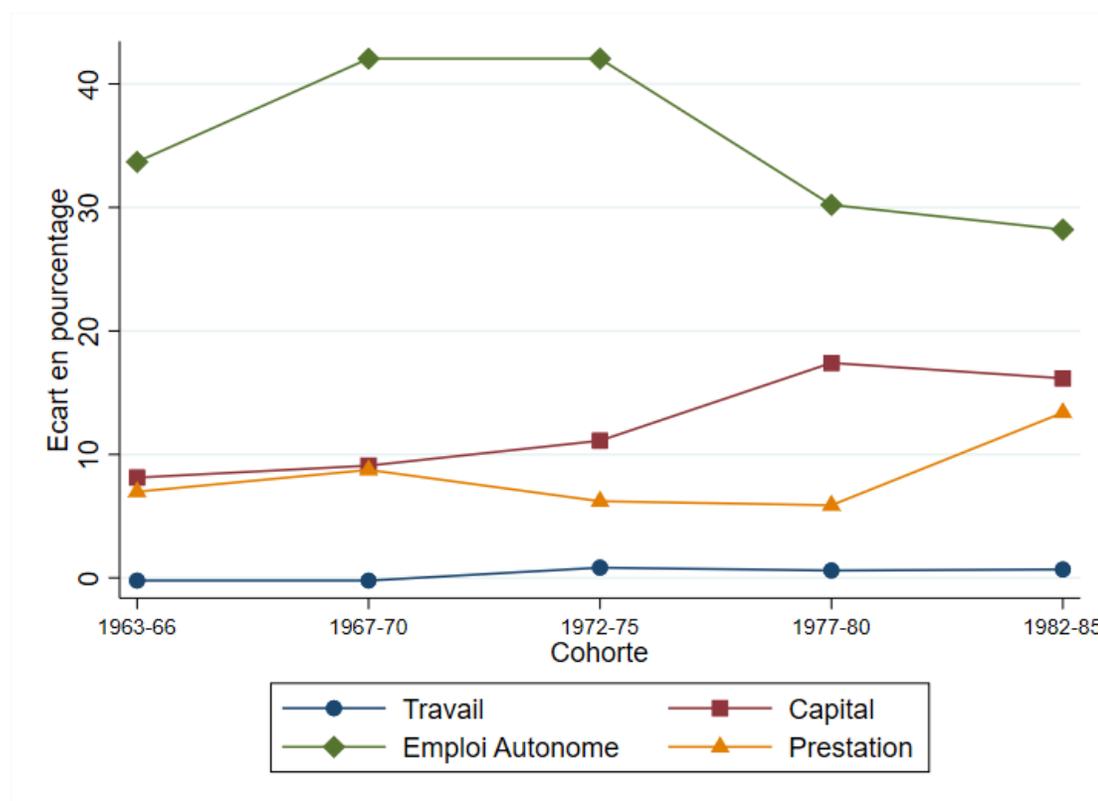


Figure 3.6: Évolution des écarts de proportion en pourcentage

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Les résultats présentés sont ceux de 3.1 pour les revenus du travail, du capital, d'emploi autonome et de prestations.

Sur la figure 3.6, on voit que la portion des parents et enfants touchant du revenu d'emploi autonome est entre 30 % à 45 % plus élevée que ce qu'on aurait observé si les deux événements étaient indépendants. C'est le type de revenu dont l'écart est le plus grand. Suivi par les revenus du capital, puis les revenus de prestations et finalement, les revenus du travail, dont l'écart est presque nul. Pour trois des quatre types de revenus, il n'y a pas d'évolution claire de cet écart et pour les revenus du capital, il y a une légère croissance. Cette figure 3.6 nous démontre que si un parent touche des revenus d'emploi autonome, les probabilités que l'enfant en touche aussi sont plus élevées. C'est aussi le cas dans une moindre mesure pour les revenus du capital et de prestations, mais ce n'est pas le cas pour les revenus du travail.

Nous avons donc vu dans ce chapitre que le revenu du travail occupe une part importante du revenu des parents, une part encore plus importante du revenu des enfants et que c'est en augmentation. On note aussi que les inégalités de revenus du travail et de prestations ont augmenté, alors que pour les revenus du capital et d'emploi autonome, les inégalités de revenus ont diminué. C'est donc la transmission des revenus du travail qui pourrait avoir l'impact le plus important sur la transmission du revenu total.

## CHAPITRE IV

### MÉTHODOLOGIE

L'objectif de ce mémoire est d'identifier les liens possibles entre la composition du revenu et la diminution de la mobilité intergénérationnelle du revenu. Pour ce faire, nous allons estimer la transmission de chaque composante, regarder si cette transmission est linéaire et, pour tous ces éléments, décrire leur évolution dans le temps. Nous allons aussi mesurer la transmission intergénérationnelle par province, ainsi que celle des fils et des filles séparément. Dans ce chapitre, nous allons présenter les méthodes de mesure de la transmission intergénérationnelle du revenu qui seront utilisées pour estimer les mesures énoncées. De même, nous allons présenter et expliquer les choix qui ont été faits pour l'analyse des résultats.

#### 4.1 Population observée

Afin de mieux représenter la situation des enfants et de leurs parents, les variables de revenus utilisées pour les modèles seront la moyenne du revenu total et les moyennes de chaque type de revenus sur cinq ans, car ces moyennes sont plus représentatives du revenu permanent du ménage que le revenu d'une seule année (Solon, 1992). Nous allons utiliser le groupement de 30 à 34 ans pour les enfants et les années où l'enfant avait entre 15 et 19 ans pour les parents. La raison pour laquelle on observe le revenu des parents lorsque l'enfant avait de 15 à 19 ans est

de représenter les ressources du ménage lors d'une période où les parents ont une influence sur les décisions que va prendre l'enfant sur son avenir. Beaulieu *et al.* (2005) identifient que c'est à cette période que l'aide sociale se transmet le plus. Nous faisons l'hypothèse que les raisons pour lesquelles l'aide sociale se transmet sont probablement les mêmes pour les autres types de revenus.

#### 4.2 Modèle 1 : Transmission intergénérationnelle du rang de chaque revenu

Le modèle présenté à l'équation 4.1 est celui de la transmission du rang centile de revenu des parents à l'enfant (rang-rang).

$$RangGRevA_{t,i} = \beta_0 + \beta_A RangGRevA_{t-1,i} + \epsilon_i \quad (4.1)$$

où  $RangGRevA_{t,i}$  est le rang centile du groupe de revenu A de l'enfant  $i$ ,  $\beta_0$  est la constante,  $\beta_A$  est le coefficient de transfert de rang du groupe de revenu A de l'enfant pour le rang de revenu de type A du ou des parents,  $RangGRevA_{t-1}$  est le rang centile du revenu de type A du ou des parents de l'individu  $i$  et  $\epsilon_i$  est le résidu de l'individu  $i$ . Le modèle est estimé par la méthode des moindres carrés ordinaires et les écarts-type sont robustes à l'hétéroscédasticité. Alors que  $i$  identifie chaque combinaison d'un enfant avec ses parents,  $t$  identifie l'enfant de cette combinaison et  $t - 1$  identifie les parents.

Si  $\beta_A$  est plus petit que 0, cela signifie qu'une augmentation de ce type de revenu est associée à une diminution de rang du groupe de revenu A de l'enfant (corrélation négative).

Si  $\beta_A$  est égal à 0, cela signifie qu'une variation de ce type de revenu n'est pas associée à un changement de rang du groupe de revenu A de l'enfant (corrélation nulle).

Si  $\beta_A$  est plus grand que 0, cela signifie qu'une augmentation de ce type de revenu est associée à une augmentation de rang du groupe de revenu A de l'enfant (corrélation positive).

On répète le modèle pour les six groupes de revenu<sup>1</sup> de même que pour la variable d'autres revenus afin d'avoir la transmission de rang pour l'ensemble des revenus. Grâce à ce modèle, nous souhaitons identifier si certains types de revenu se transmettent différemment d'une génération à l'autre. Dans la situation où un des groupes de revenu se transmettrait davantage que les autres et que ce groupe de revenu n'est pas distribué uniformément parmi la population, cette partie de la population aurait alors une mobilité intergénérationnelle inférieure au reste de la population.

#### 4.3 Modèle 2 : EIR par type de revenu

L'équation suivante 4.2 est la méthode qui donne la mesure de la transmission du revenus qui a longtemps été la méthode de référence, soit l'élasticité intergénérationnel du revenu (EIR).

$$\ln RevA_{t,i} = b_0 + b_1 \ln RevA_{t-1,i} + \epsilon_i \quad (4.2)$$

Où  $\ln RevA_{t,i}$  est le logarithme naturel du revenu de type A de l'enfant et  $\ln RevA_{t-1,i}$  est le logarithme naturel du revenu de type A des parents. Le coefficient de l'EIR peut être interprété comme étant la part de l'écart à la moyenne du type de revenu qui en moyenne est transmis des parents vers l'enfant. Le modèle est estimé par la méthode des moindres carrés ordinaires et les écarts-type sont

---

1. Les six groupes sont : les revenus du travail, du capital, d'emploi autonome, de prestations, de transfert et de régime de retraite.

robustes à l'hétéroscédasticité. Cependant, ce modèle ne peut pas tenir compte des individus qui ont des valeurs de revenu égales à zéro ou négatives et puisque l'on décompose le revenu, beaucoup d'individus n'auront pas de certains types de revenu et donc ne seront pas pris en compte dans le calcul du coefficient. Ainsi, on peut évaluer différemment la transmission du revenu par type de revenu en ne prenant en compte que ceux dont les parents touchent de ce type de revenu. L'interprétation du  $b_1$  est similaire à celui du  $\beta_1$  de modèle rang-rang.

## CHAPITRE V

### RÉSULTATS

Dans ce chapitre, nous allons présenter les résultats obtenus. Nous allons commencer par nos estimés de la transmission de chaque composante, puis nous allons suivre en traitant de la non-linéarité de ces transmissions. Par la suite, nous allons nous intéresser à la transmission des types de revenus par province et, finalement, à la transmission des types de revenus par sexe de l'enfant.

#### 5.1 La transmission de la composition du revenu

Nous présentons dans les deux tableaux suivants (5.1 et 5.2) les coefficients de transmission pour les deux principales mesures de la mobilité intergénérationnelle du revenu.

Le tableau 5.1 présente les coefficients de transmission intergénérationnelle (rang-rang) pour chaque type de revenus par cohorte de naissance. On observe une augmentation du coefficient de transmission du revenu total et du revenu du travail. Les coefficients du revenu du capital et du travail autonome ont diminué. Le revenu du capital est le revenu qui se transmet le plus, suivi par le revenu du travail autonome, puis le revenu du travail et finalement le revenu de prestations.

Tableau 5.1: Transmission rang-rang de chaque type de revenus

Cohorte	1963-1966	1967-1970	1972-1975	1977-1980	1982-1985
Revenu total	0,2093 (0,0011)	0,2249 (0,0010)	0,2395 (0,0010)	0,2336 (0,0010)	0,2441 (0,0009)
Revenu du travail	0,1767 (0,0011)	0,1873 (0,0010)	0,1998 (0,0011)	0,1955 (0,0010)	0,2051 (0,0010)
Revenu du capital	0,2869 (0,0013)	0,2796 (0,0012)	0,2962 (0,0013)	0,2643 (0,0011)	0,2452 (0,0010)
Revenu du travail autonome	0,0964 (0,0011)	0,0935 (0,0011)	0,0927 (0,0011)	0,0895 (0,0011)	0,0827 (0,0009)
Revenu de prestations	0,0941 (0,0010)	0,0859 (0,0010)	0,0953 (0,0011)	0,1000 (0,0010)	0,1065 (0,0010)
Revenu de transfert	– (–)	-0,0046 (0,0022)	0,0213 (0,0010)	0,0242 (0,0007)	0,0219 (0,0006)
Revenu de régime de retraite	0,0087 (0,0011)	0,0092 (0,0011)	0,0210 (0,0011)	0,0237 (0,0010)	0,0251 (0,0008)
Autre revenus	0,0269 (0,0011)	0,0248 (0,0010)	0,0362 (0,0010)	0,0386 (0,0010)	0,0368 (0,0009)

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Ce tableau présente les estimés calculés à partir de l'équation 4.1. Il n'y a pas d'estimés calculés pour les revenus de transfert pour la première cohorte car ce revenu n'existait pas encore lorsque l'on observe les revenus des parents. Tous les résultats en noirs sont significatifs à 1 %. Le résultat en orange est significatif à 5 %. Les écarts-types sont robustes à l'hétéroscédasticité et sont entre parenthèses.

Le tableau 5.2 présente l'élasticité intergénérationnelle de chaque type de revenu par cohorte de naissance. On observe une augmentation de l'EIR du revenu total et du revenu du travail. L'EIR du revenu du capital, du travail autonome et du revenu de prestations a diminué. Le revenu du capital est le revenu qui se transmet le plus, suivi par le revenu du travail autonome, puis le revenu du travail et finalement le revenu de prestations.

Tableau 5.2: EIR de chaque type de revenus

Cohorte	1963-1966	1967-1970	1972-1975	1977-1980	1982-1985
Revenu total	0,1679 (0,0011)	0,1822 (0,0010)	0,2230 (0,0013)	0,2323 (0,0013)	0,2373 (0,0011)
Revenu du travail	0,0808 (0,0011)	0,1060 (0,0014)	0,1365 (0,0018)	0,1213 (0,0018)	0,1208 (0,0015)
Revenu du capital	0,2472 (0,0018)	0,2156 (0,0018)	0,2328 (0,0020)	0,2012 (0,0020)	0,2031 (0,0021)
Revenu du travail autonome	0,1144 (0,0049)	0,0966 (0,0049)	0,0991 (0,0049)	0,0976 (0,0046)	0,0930 (0,0042)
Revenu de prestations	0,0772 (0,0019)	0,0689 (0,0019)	0,0503 (0,0018)	0,0467 (0,0017)	0,0448 (0,0018)
Revenu de transfert	- (-)	0,0405 (0,0514)	-0,0105 (0,0122)	-0,0050 (0,0092)	-0,0138 (0,0101)
Revenu de régime de retraite	-0,0008 (0,0045)	0,0004 (0,0040)	0,0154 (0,0032)	0,0081 (0,0030)	0,0176 (0,0034)
Autre revenus	0,0132 (0,0032)	0,0211 (0,0032)	0,0357 (0,0033)	0,0269 (0,0029)	0,0180 (0,0030)

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Ce tableau présente les estimés calculés à partir des équations 4.2. Il n'y a pas d'estimés pour les revenus de transfert pour la première cohorte car ce revenu n'existait pas encore lorsque l'on observe les revenus des parents. Tous les résultats en noirs sont significatifs à 1 %. Les résultats en rouge ne sont pas significatifs. Les écarts-types sont robustes à l'hétéroscédasticité et sont entre parenthèses.

Il est intéressant de s'attarder un peu sur ces tableaux (tableaux 5.1 et 5.2) pour deux principales raisons. La première est qu'ils permettent de mieux comprendre pourquoi nous utiliserons la méthode rang-rang (tableau 5.1) plutôt que l'EIR (tableau 5.2). En effet, ces tableaux nous montrent que l'évolution de la transmission par type de revenu est similaire pour les deux méthodes. Aussi, comme nous l'avons mentionné dans la méthodologie, la méthode rang-rang évalue la transmission sur l'ensemble de la population et non pas sur un sous-échantillon<sup>1</sup>. On peut ainsi voir qu'il y a une différence de l'importance de la transmission de certains types de revenus entre le sous-échantillon de l'EIR et

1. La figure 3.5 nous permet de visualiser la proportion de l'échantillon total qui est utilisé par la mesure de l'EIR. Ce n'est que la combinaison de parents et de l'enfant qui touchent de ce type de revenus qui compose ce sous-échantillon.

l'ensemble de l'échantillon. Par exemple, les revenus d'emploi autonome occupent la seconde place des revenus qui se transmettent le plus avec l'EIR, alors que ce sont les revenus du travail qui occupent cette place pour le cas de la méthode rang-rang. Aussi, les estimés qui n'étaient pas statistiquement différents de zéro avec la méthode de l'EIR le sont à un niveau de significativité de 1 % (sauf celui en orange qui est significatif à un niveau de 5 %). La deuxième, c'est l'une des raisons pour laquelle nous allons accorder moins de temps aux trois derniers types de revenus. Ces types de revenus ont un taux de transmission beaucoup plus faible que les quatre autres. Parmi ces trois types de revenus, celui qui se transmet le plus ne dépasse pas 0,04.

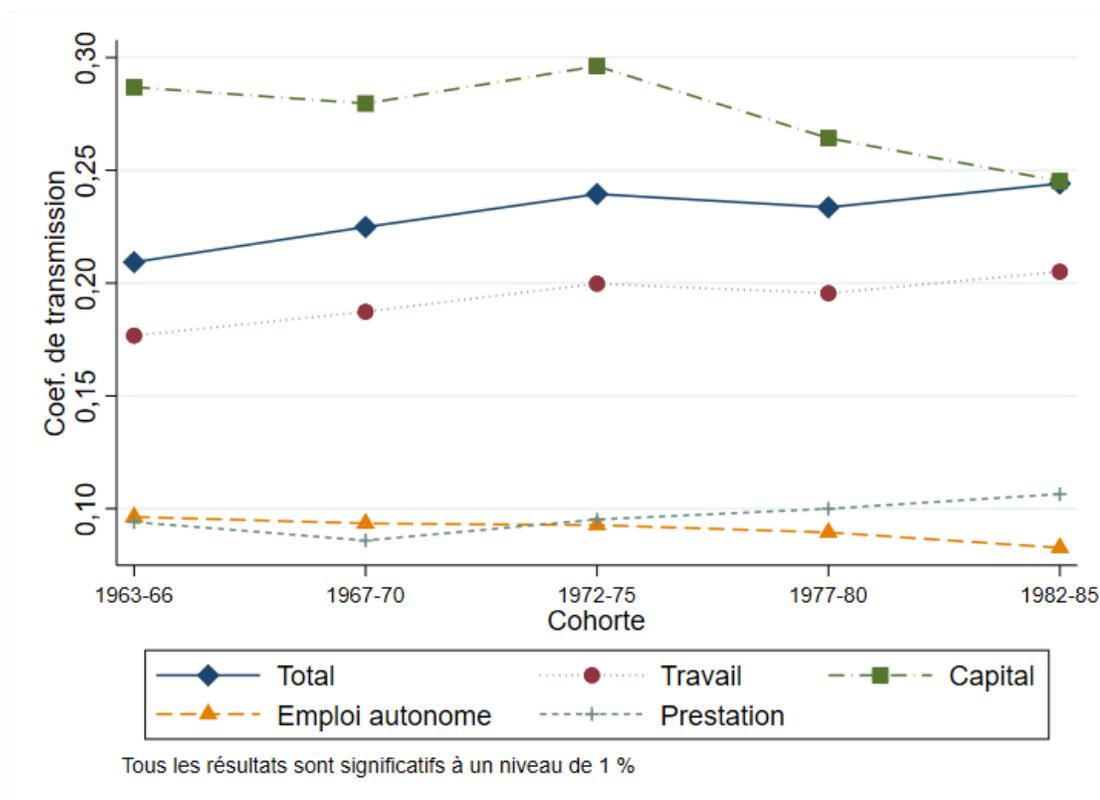


Figure 5.1: Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Cette figure présente l'évolution des coefficients de transmission de rang de revenus calculés à partir de l'équation 4.1 pour les revenus du travail, du capital, d'emploi autonome et de prestations.

La figure 5.1 présente l'évolution de transmission du revenu total et de chaque type de revenu, les chiffres présentés sont les estimés de la transmission rang-rang pour le revenu total et ses quatre principales composantes du tableau 5.1. Il est aussi important de rappeler que la cinquième cohorte n'est pas forcément représentative et nous allons donc nous concentrer sur les quatre premières pour l'analyse. Tout d'abord, il est important de s'intéresser à la transmission du revenu total, qui a augmenté de 11,6 %, passant de 0,209 à 0,234. Cela signifie que pour chaque rang centile de plus des parents, l'enfant sera en moyenne 0,209 rang

centile plus élevé pour la première cohorte et 0,234 rang centile plus élevé pour la quatrième cohorte. On voit que la transmission du rang de revenu du travail est plus faible et elle évolue de façon très similaire à celle du revenu total avec une augmentation légèrement inférieure de 10,6 %. Aussi, on observe que ce sont les revenus du capital qui se transmettent le plus d'une génération à l'autre et que cette transmission diminue entre les cohortes, passant de 0,29 à 0,26, une diminution de 7,9 %. Finalement, il y a les revenus d'emploi autonome et de prestations qui ont une transmission remarquablement plus faible avec une variation de  $-6,2$  % pour les revenus d'emploi autonome et de  $6,3$  % pour les revenus de prestations. Les trois autres types de revenus qui ne sont pas présentés sur la figure ont un taux de transmission du rang de revenu inférieur à 0,03, sauf pour les deux dernières cohortes des autres revenus qui ont un taux de transmission inférieur à 0,04, ce qui est beaucoup plus faible que les quatre premiers types de revenus. De plus, avec leur faible importance en pourcentage du revenu total, leur impact sur la transmission du rang de revenu total est très faible.

Il y a principalement trois observations à tirer de ces résultats. Premièrement, la transmission du rang de revenus totaux et du revenu du travail est fortement liée. Ce n'est toutefois pas surprenant puisque, comme on l'a vu précédemment, le revenu du travail est le revenu le plus important en pourcentage du revenu total et cela pour tous les quintiles de revenus parentaux et toutes les cohortes. On note tout de même que la transmission du rang du revenu total a augmenté plus que celle du revenu du travail. Deuxièmement, la diminution de la transmission du rang de revenu du capital est peu visible sur la transmission du rang du revenu total, malgré que cette diminution soit relativement importante. Cela s'explique par la faible importance de ce type de revenu dans la composition des revenus des enfants des quatre premiers quintiles. Troisièmement, on observe que les revenus d'emploi autonome et de prestations se transmettent peu. Pour

les revenus d'emploi autonome, c'est un résultat surprenant, puisque comme nous l'avons vu à la figure 3.6, une faible part de la population en ont et les individus dont les parents en ont sont plus susceptibles d'en avoir aussi. Nous allons voir dans la section suivante pourquoi nous avons un tel résultat.

## 5.2 La non-linéarité de la transmission

L'article de Connolly *et al.* (2021) souligne que la transmission du rang de revenu n'était pas linéaire. Nous allons donc aussi nous intéresser à la linéarité de la transmission de rang pour chaque type de revenu.

Les figures que nous allons présenter vont montrer le rang moyen des enfants de chaque type de revenu par rang de ce même type de revenu des parents. Nous allons montrer ces valeurs pour la première cohorte et la quatrième cohorte. Dans le cas d'une transmission complète du rang de revenu, on observerait que la série de points formerait une droite où le rang de l'enfant serait égal au rang des parents. Par exemple, les enfants de parents au premier rang centile du type de revenu « A » seraient aussi du premier rang centile du type de revenu « A ». Dans le cas où il y aurait une parfaite mobilité de rang, le rang centile moyen des enfants de parents de tous les rangs de revenus parentaux serait à cinquante, soit le rang moyen de l'ensemble de la population observée.

Cependant, puisque l'on décompose le revenu en ses composantes, nous allons voir qu'une partie de la population aura des revenus nuls par type de revenus, et cela est assez pour que certains rangs soient groupés ensemble. Cela sera visible sur les figures par une discontinuité de points. Le premier point à gauche de cette discontinuité comprendra donc l'ensemble des observations dont les parents n'avaient pas de ce type de revenu. Certains types de revenus peuvent être négatifs et donc tous les points à gauche de ce point sont ceux dont les parents avaient

des revenus négatifs pour ce type de revenu. Une autre conséquence de ce regroupement d'individus dans un seul point est que le rang moyen de l'ensemble de la population observée ne sera plus cinquante, mais inférieur à cette valeur. Nous allons aussi montrer sur les figures la droite d'une régression qui n'a été effectuée que sur les enfants de parents ayant eux des revenus positifs du type de revenus. Pour la première cohorte, ce sera représenté par une ligne verte pleine et pour la quatrième cohorte, par une série de traits oranges.

### 5.2.1 Les revenus du travail

Le premier élément que l'on remarque sur la figure 5.2 est que pour les revenus du travail, la transmission est très linéaire. On voit une légère augmentation de la pente aux extrémités nous indiquant ainsi que la transmission est plus forte pour ces individus. C'est d'ailleurs aux extrémités de la figure que la pente s'est accentuée entre les cohortes. Pour les trois quintiles du milieu, la transmission semble inchangée. Si l'on n'observe que ceux dont les parents recevaient des revenus du travail, la transmission est de 0,185 (comparativement à 0,177 pour l'ensemble des individus) pour la première cohorte et de 0,204 (comparativement à 0,196 pour l'ensemble des individus) pour la quatrième cohorte. L'écart entre ces coefficients est assez faible puisque la grande majorité des individus en reçoivent, donc l'échantillon des individus dont les parents recevaient de ce type de revenu est très semblable à celui comprenant l'ensemble des individus. On observe aussi qu'il y a davantage d'individus dont les parents ne recevaient pas de revenus de travail pour la quatrième cohorte par comparaison à la première cohorte. Cela s'observe par le fait que la discontinuité des points est plus importante pour la quatrième cohorte.

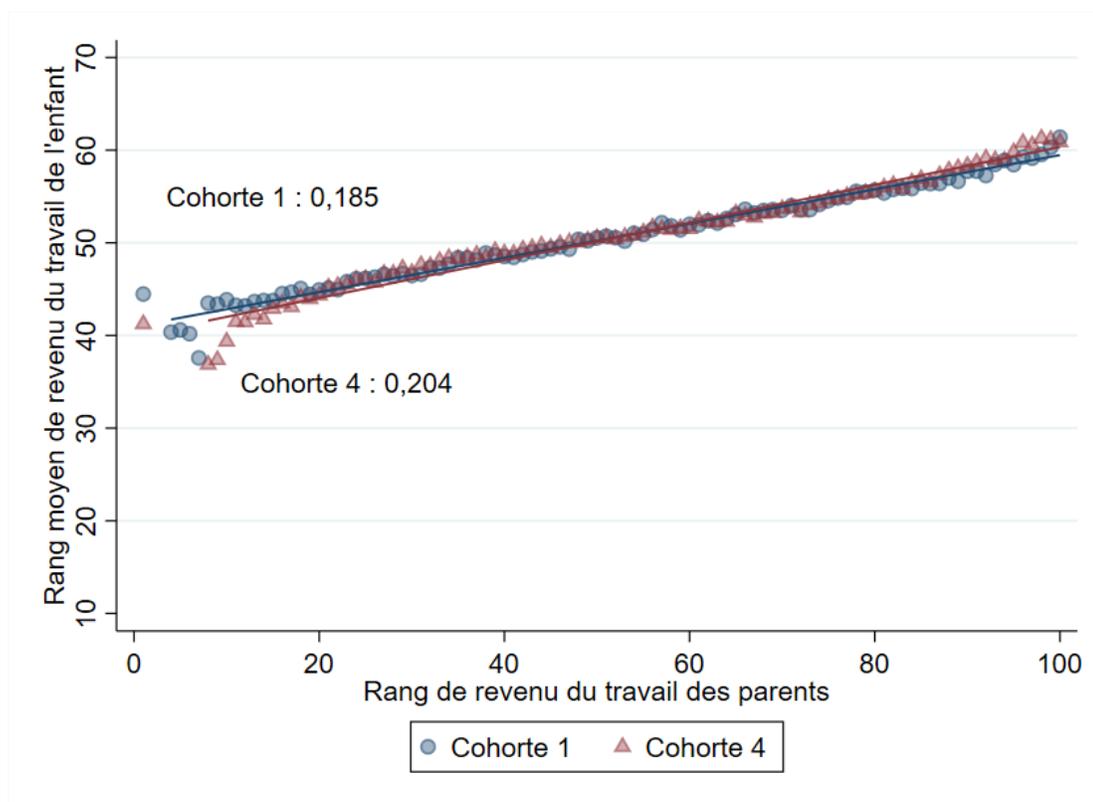


Figure 5.2: Rang moyen des revenus du travail de l'enfant par rang des revenus du travail des parents

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Cette figure présente le rang moyen des revenus du travail des enfants en fonction du rang de revenus du travail des parents pour la première et la quatrième cohorte. Les deux droites représentent les estimations de la transmission de rang pour les combinaisons d'enfants et de parents dont les parents avaient des revenus du travail positifs. Les valeurs des pentes estimées sont présentées sur la figure à côté de leur droite respective.

### 5.2.2 Les revenus du capital

La figure 5.3 nous montre le rang moyen de revenu du capital des individus en fonction du rang de revenu du capital de leurs parents.

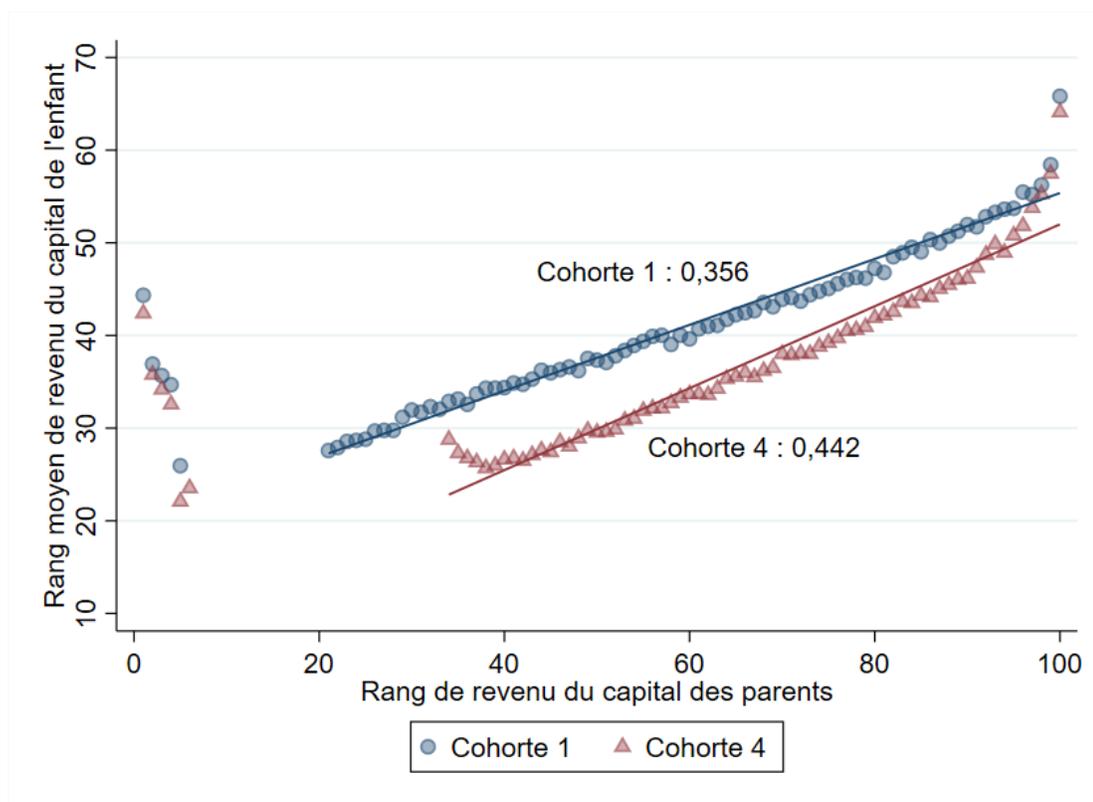


Figure 5.3: Rang des revenus du capital moyen de l'enfant par rang des revenus du capital des parents

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Cette figure présente le rang moyen des revenus du capital des enfants en fonction du rang de revenus du capital des parents pour la première et la quatrième cohorte. Les deux droites représentent les estimations de la transmission de rang pour les combinaisons d'enfants et de parents dont les parents avaient des revenus du capital positifs. Les valeurs des pentes estimées sont présentées sur la figure à côté de leur droite respective.

On observe une transmission généralement linéaire avec une augmentation de la transmission à l'extrémité haute qui s'est accentuée entre les cohortes comme pour les revenus du travail. Alors que l'effet est assez linéaire pour ceux dont les parents avaient peu, mais tout de même un peu de revenus positifs du capital, pour la première cohorte. Pour la quatrième cohorte, on observe une diminution de la transmission à l'extrémité inférieure des individus dont les parents avaient

des revenus positifs du capital. Lorsque l'on ne prend en compte que les individus dont les parents reçoivent des revenus du capital, la transmission de la première cohorte est de 0,356 (comparativement à 0,287 pour l'ensemble des individus) et passe à 0,442 (comparativement à 0,264 pour l'ensemble des individus), soit une augmentation de 26,4 %. Donc, la raison pour laquelle la transmission pour l'ensemble des individus a diminué est que davantage de parents n'ont pas de revenus du capital, comme on peut l'observer encore une fois par l'augmentation de la discontinuité de points et due aux individus dont les parents recevaient des revenus négatifs du capital. En effet, il y a une part un peu plus importante des parents qui ont des revenus négatifs et la transmission de rang de ce sous-groupe est beaucoup plus faible que pour le reste des individus. Cependant, il n'est peut-être pas adéquat de traiter les revenus négatifs comme étant de faibles revenus du capital. Il est possible que l'on n'observe que les pertes et non les gains. Il peut être intéressant pour les individus de déclarer des pertes afin d'optimiser leur fiscalité, alors que les gains ne sont pas encore réalisés. Il est donc possible qu'en changeant l'approche on arrive à une transmission plus importante du revenu du capital que celle estimée par la méthode rang-rang ou encore l'EIR.

### 5.2.3 Les revenus d'emploi autonome

La figure 5.4 présente le rang du revenu d'emploi autonome moyen de l'enfant en fonction du rang de revenus d'emploi autonome des parents.

On remarque que la transmission est particulièrement non-linéaire. Cela explique que, lorsqu'on les compare aux coefficients des autres types de revenus, le coefficient de transmission rang-rang (tableau 5.1) est assez faible alors que pour l'EIR (tableau 5.2) c'est l'un des plus élevés. Il y avait aussi la figure 3.6 qui soulevait le même type de questionnement face au coefficient de la transmis-

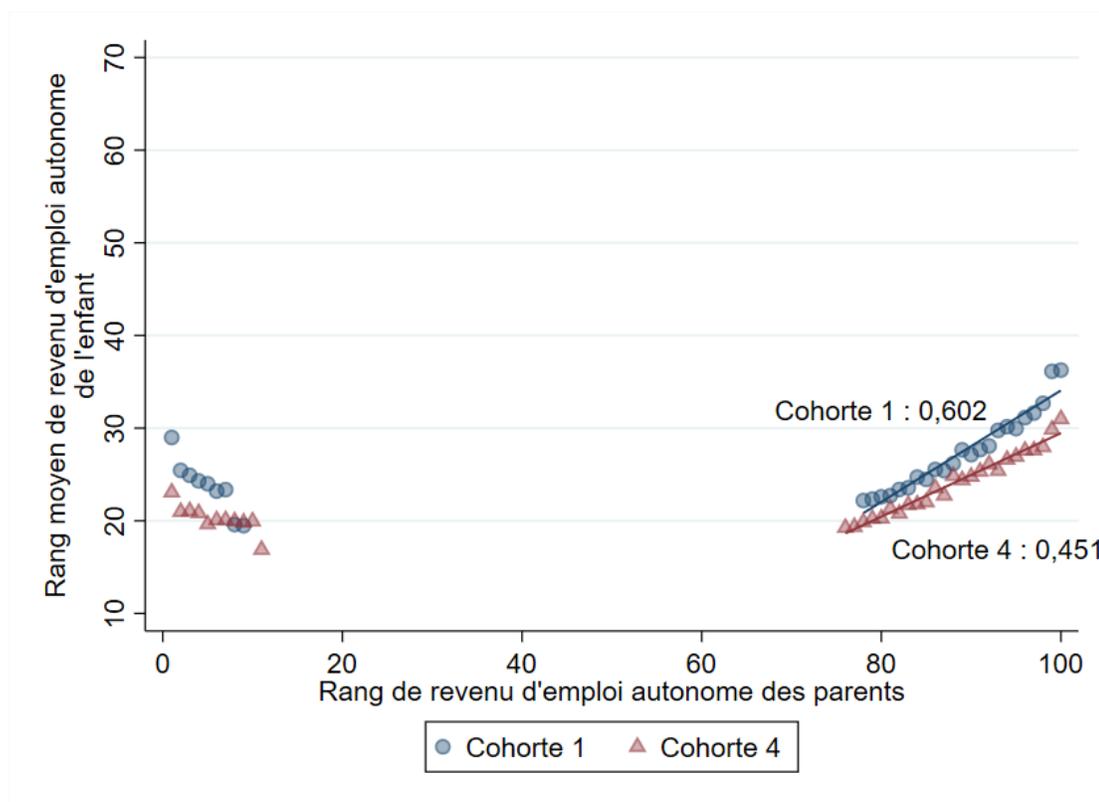


Figure 5.4: Rang moyen des revenus d'emploi autonome de l'enfant par rang des revenus d'emplois autonomes des parents

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Cette figure présente le rang moyen des revenus d'emploi autonome des enfants en fonction du rang de revenus d'emploi autonome des parents pour la première et la quatrième cohorte. Les deux droites représentent les estimations de la transmission de rang pour les combinaisons d'enfants et de parents dont les parents avaient des revenus d'emploi autonome positifs. Les valeurs des pentes estimées sont présentées sur la figure à côté de leur droite respective.

sion rang-rang, puisque cette figure montre que les enfants qui touchent de ce revenu semble être liés avec le fait que les parents en touchaient. C'est donc la non-linéarité de la transmission de ce type de revenu qui est la cause de ces différences. Cependant, tout comme pour les revenus du capital, il n'est pas certain que traiter les revenus négatifs comme étant de faibles revenus d'emploi autonome soit la meilleure méthode. Ainsi, la transmission pour le sous-groupe de ceux dont

les parents recevaient des revenus positifs d'emploi autonome est de 0,602 (comparativement à 0,096 pour l'ensemble des individus) pour la première cohorte et de 0,451 (comparativement à 0,090 pour l'ensemble des individus) pour la quatrième cohorte, soit une diminution de 25,1 %. C'est le type de revenu avec le plus gros écart entre le coefficient de transmission estimé pour l'ensemble des individus et celui pour ceux dont les parents recevaient de ce type de revenu. Lorsque nous faisons l'estimation pour l'ensemble des individus de la quatrième cohorte, le rang n'augmente en moyenne que de 0,09 pour chaque rang centile de revenus supplémentaires des parents de l'individu. En comparaison, pour les individus dont les parents recevaient des revenus d'emploi autonome, cette augmentation de rang centile est en moyenne de 0,45, soit cinq fois plus élevée. Cette forte différence dans l'estimation des coefficients de transmission est due au fait que c'est un revenu présent dans la composition des revenus de peu d'individus et qu'il y a une corrélation négative entre le rang de revenus de d'emploi autonome des individus dont les parents recevaient un montant négatif de ce type de revenu.

#### 5.2.4 Les revenus de prestations

Pour les revenus de prestations (figure 5.5), lorsque l'on ne prend que les individus dont les parents ont reçu des revenus de prestations, la transmission de rang de la première cohorte est de 0,349 (comparativement à 0,094 pour l'ensemble des individus) et de 0,224 (comparativement à 0,100 pour l'ensemble des individus) pour la quatrième, soit une diminution de 35,8 %. On peut aussi noter que la transmission pour les individus dont les parents recevaient des revenus de prestations est, malgré la diminution, proche de celui de la transmission des revenus du travail, mais tout de même inférieure à la transmission des revenus du capital ou d'emploi autonome pour ceux dont les parents touchaient de ce type de revenu. On voit que pour la première cohorte, la transmission était beaucoup plus

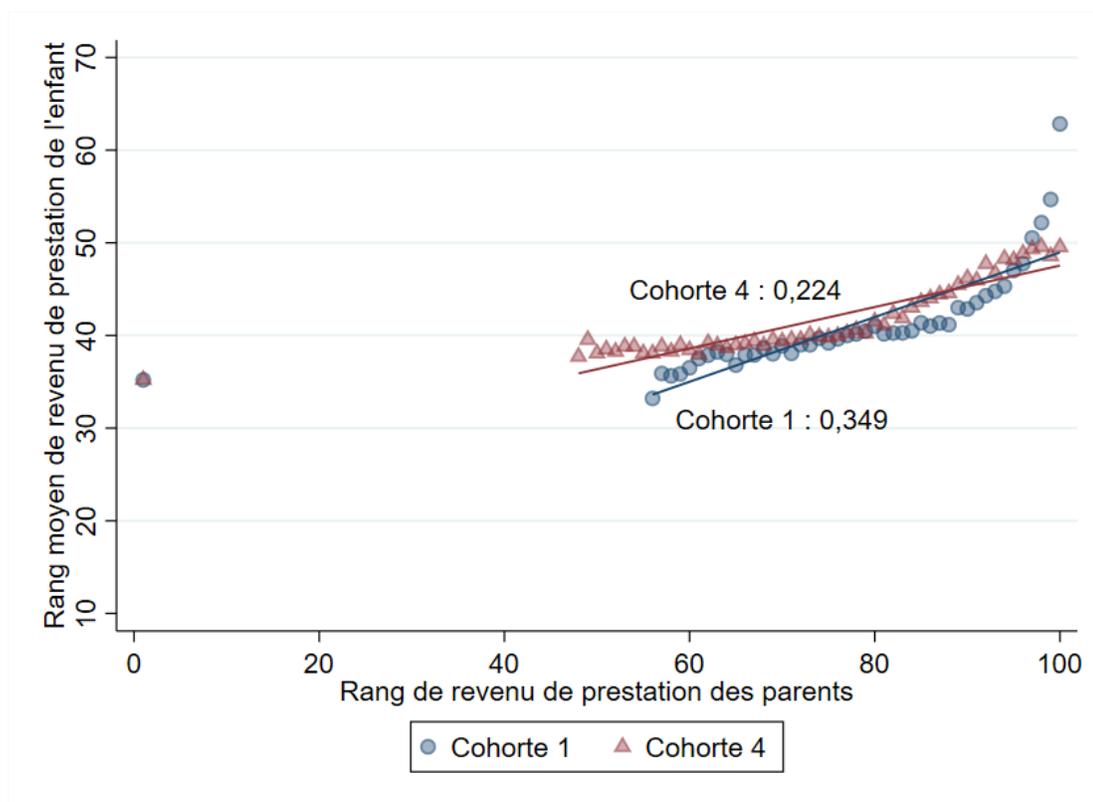


Figure 5.5: Rang moyen des revenus de prestations de l'enfant par rang des revenus de prestations des parents

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Cette figure présente le rang moyen des revenus de prestations des enfants en fonction du rang de revenus de prestations des parents pour la première et la quatrième cohorte. Les deux droites représentent les estimations de la transmission de rang pour les combinaisons d'enfants et de parents dont les parents avaient des revenus de prestations positifs. Les valeurs des pentes estimées sont présentées sur la figure à côté de leur droite respective.

forte pour les individus dont les parents avaient un rang de revenus de prestations élevée. Cela s'est grandement estompé pour la quatrième cohorte. Il y a aussi davantage de parents qui reçoivent des revenus de prestations dans la quatrième cohorte en comparaison avec la première<sup>2</sup>. Finalement, il faut noter que malgré que cette dernière a notablement diminué, la transmission du rang de revenus de

2. Les trois autres types de revenus sont présentés en annexe

prestations pour ceux dont les parents recevaient de ce type de revenu est plus forte que la transmission des revenus de travail.

Ce qu'il faut retenir de cette section est que la transmission des revenus du travail a augmenté pour les individus dont les parents avaient de hauts ou de bas rangs de ce type de revenu. Il en est de même pour les individus dont les parents avaient de hauts rangs de revenu du capital, mais a diminué pour ceux dont les parents avaient peu de revenus positifs du capital. Pour les revenus d'emploi autonome, la transmission pour ceux dont les parents ont des revenus positifs de ce type de revenu est assez forte, mais elle a diminué entre la première et la quatrième cohorte. Finalement, pour ce qui est des revenus de prestations, la transmission a non seulement diminué, mais la transmission aux extrémités aussi a diminué.

### 5.3 La transmission rang-rang de la composition du revenu par province

Dans cette partie, nous allons présenter la transmission de chaque type de revenus par province. Puisque la mobilité intergénérationnelle du revenu varie au sein d'un pays (Chetty *et al.*, 2014; Connolly *et al.*, 2019), on peut s'attendre à ce que la transmission de chaque type varie aussi.

Dans l'annexe, les figures A.13 à A.24 présentent les coefficients de transmission de rang et leur évolution pour chaque province et territoire. Ces coefficients varient entre chaque province comme l'ont précédemment identifié Connolly et Haeck (2024). Les observations qui ont été faites précédemment sur l'évolution des coefficients de transmission pour chaque type de revenu demeurent vraies pour la majorité des provinces et territoires. Pour la plupart de ces derniers, la mobilité intergénérationnelle du revenu total a diminué. Cette diminution semble être due principalement à l'augmentation de la transmission de rang des revenus

du travail. On peut aussi observer que la transmission des revenus du capital était forte, mais en diminution. Finalement, les coefficients de transmission des revenus d'emploi autonome et de prestations sont généralement assez faibles et stables entre les cohortes. Voici ce qui est à retenir pour ce qui est des différences. Pour les provinces de l'Atlantique, la transmission des revenus de prestations est notablement plus élevée que les autres provinces. Cela peut s'expliquer par le fait que ce sont des provinces dont une grande partie de l'activité économique est saisonnière, soit les industries de la pêche et du tourisme. Le lien serait que les emplois saisonniers font qu'une part de ces travailleurs touche des prestations hors des saisons d'activités. S'il y a une transmission intergénérationnelle de l'emploi comme semble l'indiquer Bingley *et al.* (2011), cette transmission de l'emploi serait aussi liée à une transmission des revenus de prestations. Pour les provinces des prairies (l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba), la transmission des revenus autonomes est notablement plus élevée que les autres provinces. Cela pourrait être expliqué par le fait que ce sont des provinces dont l'industrie agricole est très importante. L'exploitation de telles entreprises nécessite une quantité de capitaux au départ assez élevée, sans compter des connaissances assez spécifiques, ce qui en fait une profession particulièrement propice à la transmission intergénérationnelle. La transmission de ce revenu est moins forte pour l'Alberta que les deux autres, mais l'Alberta a aussi une industrie pétrolière importante, ce qui est cohérent avec le fait que l'écart entre la transmission du rang de revenu du travail par rapport à la transmission du revenu rang de revenu total est plus faible que pour le Manitoba et la Saskatchewan.

Parmi les quatre types de revenus présentés, puisque l'on s'intéresse à la diminution de la mobilité intergénérationnelle du revenu et en particulier du premier quintile de revenu, il est intéressant de porter une attention particulière aux revenus de prestations. Les programmes d'aide sociale relèvent principalement de

la législation provinciale et donc les montants reçus sont liés à la province. Il peut être difficile de comparer ces programmes, car les caractéristiques qui sont prises en compte pour le calcul des prestations sont propres à chaque province et cela sans prendre en compte les aides non monétaires. Il y a cependant le rapport de Laidley et Tabbara (2021) qui en fait une synthèse. Afin de pouvoir comparer les différents systèmes entre eux, ils calculent les prestations reçues pour quatre ménages types<sup>3</sup> et comparent ce montant avec la mesure du panier de consommation (MPC)<sup>4</sup> pour ainsi montrer le pourcentage du coût de la vie couvert par les prestations. Lorsque l'on compare le Québec et l'Ontario, on observe que les prestations du Québec sont généralement plus élevées que celles de l'Ontario. Les écarts moyens vont de 9 % à 14 %<sup>5</sup> pour les individus sans contraintes à l'emploi (Maytree, 2021). De plus, les prestations en part du MPC sont similaires ou ont augmenté entre 2002 et 2021, alors que celles de l'Ontario ont peu changé. On peut ajouter que le Québec est généralement la province avec le système de prestations d'aide au revenu le plus généreux au Canada. Nous avons décidé de comparer le Québec et l'Ontario, car les deux provinces sont semblables sur plusieurs aspects. Les deux provinces ont une économie, une démographie et une structure d'assurance sociale relativement similaires. La principale différence sur les facteurs pouvant affecter la transmission du revenu de prestations est donc la générosité de ces programmes.

---

3. « Individus seuls considérés aptes au travail », « Individus seuls avec un handicap », « parent seul avec un enfant » et « couple avec deux enfants » [Notre traduction]

4. « La mesure du panier de consommation (MPC), élaborée par Emploi et Développement social Canada, désigne la mesure officielle de la pauvreté au Canada. Elle est fondée sur le coût d'un panier de biens et de services précis correspondant à un niveau de vie modeste et de base » (Statistique Canada, 2022a).

5. Ces valeurs ont été calculées à partir des données de Maytree (2021).

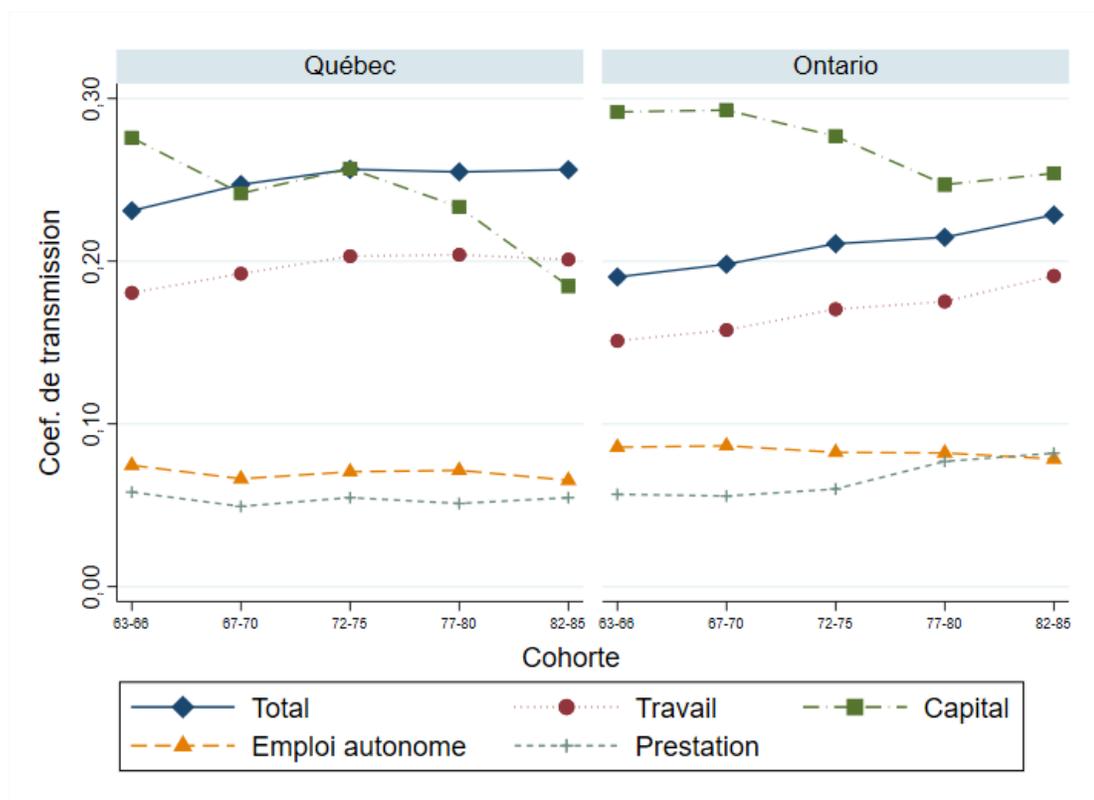


Figure 5.6: Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus pour le Québec et l'Ontario

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Cette figure présente l'évolution des coefficients de transmission de rang de revenus calculée à partir de l'équation 4.1 pour les revenus du travail, du capital, d'emploi autonome et de prestations pour le Québec et l'Ontario.

La figure 5.6 montre l'évolution des coefficients de transmission pour le Québec par rapport à l'Ontario. Les coefficients de transmission des revenus de prestations sont similaires, mais tout de même inférieurs pour le Québec que pour l'Ontario, malgré que le Québec ait un système d'aide au revenu plus généreux que l'Ontario, malgré que le Québec ait un système d'aide au revenu plus généreux que l'Ontario et que la transmission du revenu total soit plus importante au Québec. Ce résultat semble aller dans le sens que des revenus de prestations plus généreux ne sont pas liés à une persistance intergénérationnelle de ce type de revenu plus élevé.

## 5.4 Par sexe

Comme il a été mentionné dans la revue de la littérature, la transmission intergénérationnelle du revenu diffère selon le sexe de l'enfant. Nous allons donc voir s'il y a des différences entre les différents types. Nous allons reproduire la figure 5.1 en séparant les enfants selon leur sexe.

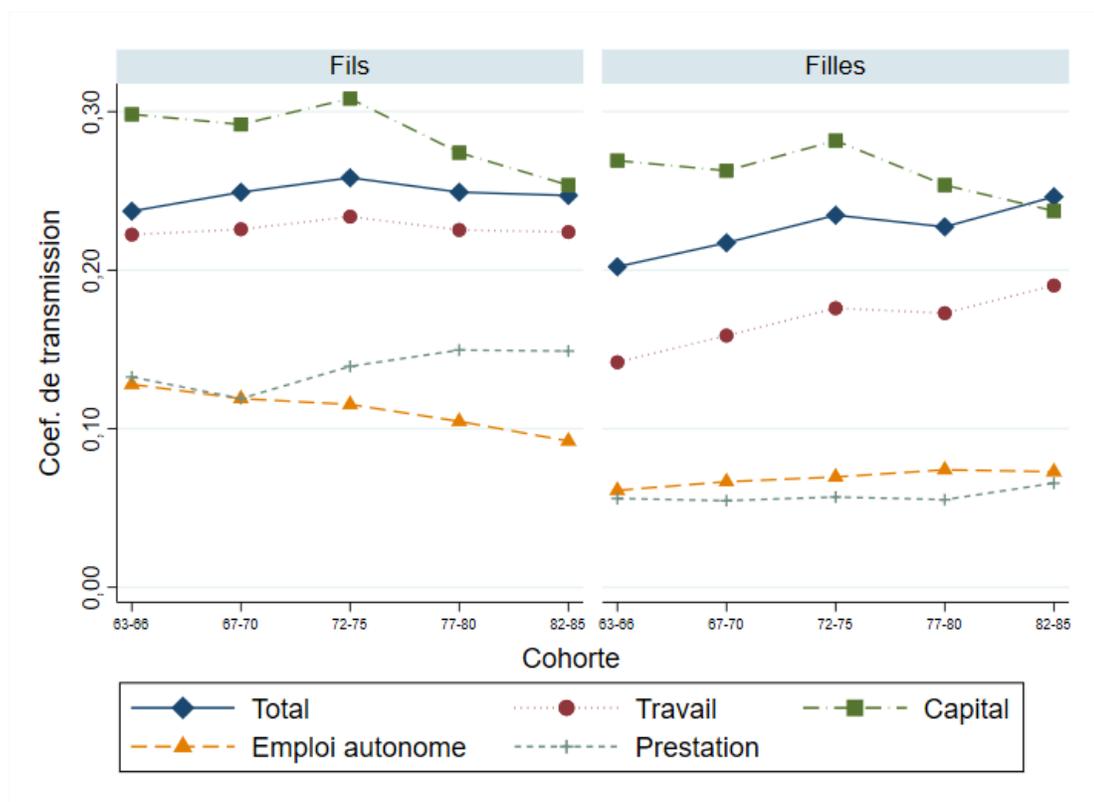


Figure 5.7: Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus selon le sexe de l'enfant

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Cette figure présente l'évolution des coefficients de transmission de rang de revenus calculée à partir de l'équation 4.1 pour les revenus du travail, du capital, d'emploi autonome et de prestations pour les fils et les filles séparément.

Dans la figure 5.7, comme attendu, car précédemment identifié, la transmission de rang entre les parents et les fils est plus forte que la transmission de

rang entre les parents et les filles (Black et Devereux, 2011). C'est aussi le cas pour l'ensemble des types de revenus. On peut noter que l'écart de transmission du rang du revenu entre les fils et les filles s'atténue pour le revenu total, mais aussi pour le revenu du travail, la transmission du revenu total ayant augmenté entre la première et la quatrième cohorte de 5 % pour les fils et de 12,4 % pour les filles. Pour le revenu du travail, le changement est de 1,3 % pour les fils et de 21,8 % pour les filles. Cette diminution de l'écart de transmission entre les fils et les filles est possiblement due à la plus grande participation des femmes sur le marché du travail<sup>6</sup>. Parmi les différences, on peut aussi noter l'augmentation du coefficient de transmission de rang de revenus de prestations et une diminution pour les revenus d'emploi autonome pour les fils, alors que pour ces deux types de revenu les coefficients sont stables pour les filles.

---

6. Si on considère les aspects déterminants des revenus qui se transmettent entre les parents et les fils, la plupart, si ce n'est pas tous, n'ont pas de raisons de ne pas s'appliquer à la transmission entre les parents et les filles. Il est donc logique que la transmission entre les parents et les fils soit semblable à celle entre les parents et les filles. L'écart de participation sur le marché de l'emploi peut expliquer l'écart mesuré de la transmission intergénérationnelle du revenu puisque leur participation est dépendante du revenu de leur ménage (Raaum *et al.*, 2008).

## CONCLUSION

Dans ce mémoire, nous nous sommes intéressés aux liens entre la composition du revenu et la mobilité intergénérationnelle du revenu au Canada afin de mieux comprendre pourquoi cette dernière a diminué entre les individus nés de 1963 à 1985. La principale conclusion que nous pouvons tirer des résultats obtenus est que la diminution de la mobilité intergénérationnelle du revenu est principalement liée à une augmentation de la transmission des revenus du travail dans un contexte où les inégalités de ce type de revenu ont augmenté, tout particulièrement pour le premier quintile de revenus. Il est aussi important d'ajouter que les revenus de prestations ne contribuent pas à la diminution de la mobilité intergénérationnelle du revenu et semble même contribuer au maintien de cette dernière, particulièrement pour le premier quintile de revenu parental.

Nous sommes arrivés à ces conclusions en observant la composition du revenu des parents et des enfants par quintile et par cohorte. On a pu observer ainsi les augmentations des inégalités des quatre principales composantes du revenu. Par la suite, nous avons estimé la transmission intergénérationnelle des revenus et aussi, ultérieurement, la non-linéarité de leur transmission afin de mieux comprendre pourquoi la mobilité intergénérationnelle du revenu a davantage diminué pour les individus issus du premier quintile de revenus en comparaison aux autres. C'est ainsi que nous avons pu voir qu'une partie qui a pris une part importante du revenu du premier quintile, soit les revenus de prestations, a une transmission très faible par rapport aux revenus du travail, d'emploi autonome et du capital. Nous avons aussi estimé séparément pour deux caractéristiques qui affectent la transmission, soit l'aspect géographique et le sexe de l'enfant. En estimant la

transmission de rang par province, nous avons identifié quelques différences entre les provinces, mais les principales observations faites pour l'ensemble du Canada tiennent aussi pour les provinces prises individuellement. Nous avons aussi pu utiliser deux provinces semblables sur plusieurs aspects, le Québec et l'Ontario, afin de comparer une fois de plus l'effet de la générosité des programmes de prestations sur la mobilité intergénérationnelle du revenu. Cette comparaison semble soutenir que des programmes d'aide aux revenus ne sont pas des pièges à pauvreté. Finalement, nous avons mesuré la transmission des revenus des fils et des filles séparément. Nous avons pu observer que la diminution de la mobilité intergénérationnelle du revenu au Canada semble être en partie liée à un rattrapage de la transmission des revenus du travail entre les parents et les filles par rapport à la transmission entre les parents et les fils. Comme nous l'avons mentionné, ce résultat pourrait être dû à la plus grande participation des femmes sur le marché du travail. Si l'augmentation des femmes sur le marché du travail est la cause de la diminution de la mobilité intergénérationnelle du revenu, cela voudrait dire que la transmission n'a pas forcément augmenté, mais que la part des individus affectée par cette transmission a augmenté.

Tout d'abord, cette analyse est descriptive et ne permet pas d'identifier des liens causaux. Cependant, ce qui a été décrit semble indiquer que la diminution de la mobilité intergénérationnelle du revenu est majoritairement due à la transmission des revenus du travail et à l'augmentation des inégalités de revenus. Donc, dans le cas où l'on souhaiterait entreprendre des actions concrètes afin d'augmenter la mobilité intergénérationnelle du revenu, il faudrait s'intéresser à des mesures qui réduisent les inégalités de revenus, tout particulièrement pour les revenus du travail, ou s'assurer d'une certaine égalité des opportunités qui influencent le revenu. Pour ce qui est de réduire les écarts de revenus du travail, une des premières mesures que l'on pourrait considérer est celle d'une augmentation du salaire mi-

nimum. Autor *et al.* (2016) concluent qu'une augmentation du salaire minimum a pour effet de réduire les inégalités dans la queue inférieure, cependant Harasztosi et Lindner (2019) indiquent que ça aurait aussi pour effet d'augmenter l'inflation. La littérature actuelle est assez ambivalente sur les effets d'une augmentation du salaire minimum et donc toute décision devrait être prise avec prudence. Pour ce qui est d'assurer une égalité des opportunités, en particulier celle liée au travail, il faudrait garantir que les individus issus du premier quintile de revenus aient des chances égales de profiter du système d'éducation et/ou de formations professionnelles. Des mesures telles que le revenu minimum garanti ou le revenu universel pourraient aider dans ce sens, mais tout comme pour l'augmentation du salaire minimum, il faudrait pousser davantage la recherche sur ces mesures afin de mieux identifier les implications de telles mesures.

Pour les revenus du capital, on observe une diminution de la part de ce type de revenu, mais une augmentation de la transmission de ce type de revenu pour ceux qui en reçoivent. Pour les revenus d'emploi autonome, c'est l'inverse. La part que ce revenu occupe a augmenté, mais la transmission a diminué. Il serait néanmoins important de tenter de comprendre les raisons pour lesquelles les individus dont les parents avaient des revenus négatifs de ces deux types de revenus ont, en moyenne, des rangs de ces types de revenus relativement élevés. C'est possiblement dû au fait que ces derniers en retirent un gain. Il est possible que ces individus utilisent ces types de revenus afin d'optimiser leur fiscalité<sup>7</sup>. Mieux comprendre les raisons derrière ces revenus négatifs pourrait permettre

---

7. Pour les revenus du capital, il est possible que ce soit des individus avec une certaine quantité de capital et qu'ils décident de prendre une perte en capital afin de pouvoir réduire leur revenu imposable. Il est important de se rappeler que l'on ne perçoit que les gains et pertes réalisés et donc un individu peut avoir vu la valeur de son capital augmentée, mais avoir tout de même déclaré une perte, car il a décidé de ne vendre que ses actifs qui ont perdu de la valeur. Pour les revenus d'emploi autonome, les individus peuvent soustraire à leurs revenus les coûts liés à leur activité.

d'avoir une meilleure idée de la transmission réelle de ces types de revenus et de l'impact de ceux-ci à la situation socioéconomique des enfants.

Aussi, la faible transmission, de même que la diminution de la transmission des revenus de prestations pour les individus dont les parents en recevaient, alors que ces derniers ont augmenté en importance dans la composition des revenus des parents, semble montrer que ces revenus contribuent au maintien de la mobilité intergénérationnelle du revenu. Dans ce contexte, ce type de revenu ne semble pas maintenir les individus issus de famille à bas revenus dans cette situation. Ça pourrait même contribuer, au contraire, à les en sortir. Si on retourne aux modèles de Becker et Tomes (1986), en limitant l'augmentation des inégalités de revenus totaux venant de l'augmentation des inégalités de revenus du travail, on permet d'améliorer la capacité des ménages à faibles revenus à pouvoir investir dans le capital humain de l'enfant. Donc, dans le contexte d'une augmentation des inégalités de revenus, il pourrait être pertinent de combler l'écart, du moins en partie, grâce à des programmes d'aide aux revenus plus généreux afin de protéger l'égalité des chances.

Comme tout analyse, ce mémoire comporte certaines limites. Tout d'abord, il y a les choix de mesure des revenus. Puisque ces derniers sont mesurés pour des plages d'âge de l'enfant constant, nous nous retrouvons potentiellement à comparer les revenus de parents à des âges très différents. De ce fait, l'augmentation observée de la transmission intergénérationnelle du revenu pourrait s'expliquer par une variation de l'âge moyen des parents lorsque les enfants ont entre 15 et 19 ans. Il serait judicieux d'examiner la composition du revenu des parents à des périodes de leur vie correspondant à celles de leurs enfants. Ainsi, plutôt que de se focaliser sur la transmission du revenu au moment où l'enfant cohabite avec ses parents, nous pourrions analyser la transmission des composantes du revenu à des étapes de vie comparables pour les parents et les enfants. Un autre aspect non exploré

dans cette étude est l'évolution de la composition des revenus au fil du temps, ce qui implique que la signification de la transmission de chaque type de revenu peut varier d'une cohorte à l'autre. Il serait donc pertinent de comparer les effets sur la transmission totale du revenu résultant d'une modification de la transmission de chaque type de revenu, en conservant une composition du revenu stable, à ce qui se produirait dans une situation inverse, où la composition du revenu varie tandis que la transmission des différents types de revenu reste inchangée. Finalement, il serait aussi important de s'intéresser plus en profondeur aux raisons pour lesquelles la transmission des revenus entre les fils et les files est différente, en particulier en ce qui a trait à la transmission des revenus du travail.

## ANNEXE A

Cette annexe donne davantage de détails sur les variables de revenus (section A.1), présente la composition des groupes de revenus (section A.2), de même que les figures pour les groupes de revenus qui ne sont pas présentées dans le corps du mémoire (section A.3 et section A.4). Ces figures sont présentées dans l'annexe afin d'améliorer la fluidité de la lecture et parce qu'elles sont moins intéressantes quant au sujet traité principalement dues à leurs faibles parts dans la composition des revenus. Nous présentons aussi les coefficients de transmission des groupes de revenus par province (section A.5). Ces coefficients sont discutés dans le mémoire afin de traiter de la robustesse au niveau géographique des résultats et d'introduire notre comparaison entre l'Ontario et le Québec.

### A.1 Informations supplémentaires sur certaines variables

Cette section donne des informations supplémentaires sur les variables de revenus qui ont été utilisées afin de créer les groupes de revenu. Les lettres utilisées pour faire références aux variables sont celles présentées dans le tableau 2.1.

A : Ce revenu ne peut pas être reçu avant 60 ans. Pour ce mémoire, nous nous intéressons principalement aux années antérieures à 45 ans et donc ce revenu n'est pas pris en compte.

B : Il est rapporté que les gains de ce type de revenu étaient anormalement élevés en 1994 dû à un changement de la loi sur les déductions admissibles pour les gains en capital qui a poussé les personnes concernées à encaisser leurs gains avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi (Division de l'analyse sociale et de la modélisation, 2017).

D : Les revenus des feuillets T4 sont les revenus d'emplois excluant les revenus d'emploi autonome.

F : Ce revenu est un complément de revenu pour les individus de plus de 65 ans à faible revenu. Pour ce mémoire, nous nous intéressons principalement aux années antérieures à 45 ans pour les enfants et donc ce revenu n'est pas pris en compte pour ces derniers.

G : Ce revenu comprend, par exemple, les pourboires, les jetons de présence et d'autres revenus n'étant pas inclus sur les feuillets T4.

K : Ce revenu est le revenu net d'entreprise non constituée en société.

O : Ce revenu est le revenu net de profession libérale et l'entreprise est constituée en société.

R : Avant 1988, ce revenu était inclus à Revenu net de l'exploitation d'une entreprise, Revenu net de loyers ou Autres revenus.

S : Avant 1988, ce montant était inclus à Autres revenus.

B, J, K, L, M, N, O, R : Ces variables de revenus peuvent prendre des valeurs négatives. J, K, L, M, N, O et R sont des revenus auxquels les individus peuvent déduire les coûts provenant de l'exploitation de ces sources de revenus et c'est pour cette raison que ces variables peuvent prendre des valeurs négatives.

## A.2 Composition des groupes de revenu

Les figures qui suivent (A.1 à A.6) présentent la composition des groupes de revenu de la première et de la quatrième cohorte de naissances pour chaque quintile de revenus parentaux.

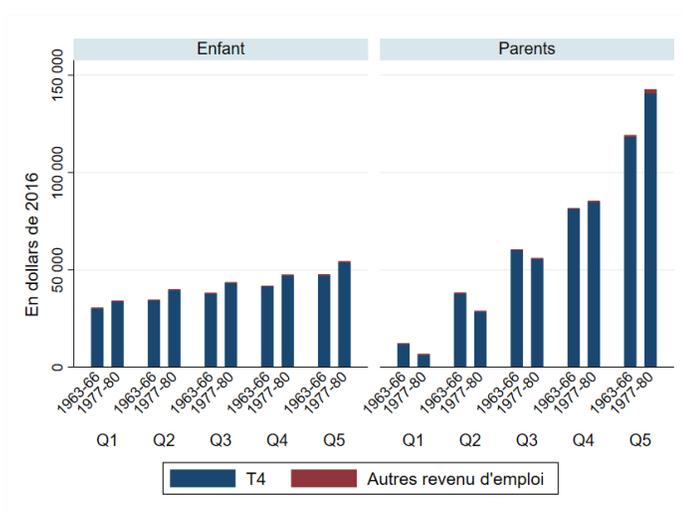


Figure A.1: Composition des revenus du travail des enfants et des parents par quintile parental, pour la première et quatrième cohortes

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : La figure montre la composition des revenus du travail des enfants sur la moitié gauche de la figure et celle des parents sur la moitié droite. Sur chacune de ces moitiés, ils sont séparés selon leurs quintiles de revenus parentaux et chacun de ces groupes présente les revenus de la première et quatrième cohorte de naissances. Les revenus de chaque type ont été arrondis à la centaine près.

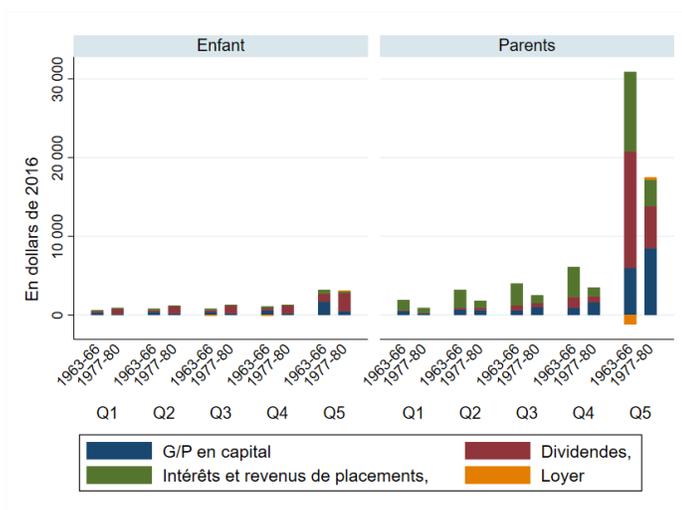


Figure A.2: Composition des revenus du capital des enfants et des parents par quintile parental, pour la première et quatrième cohortes

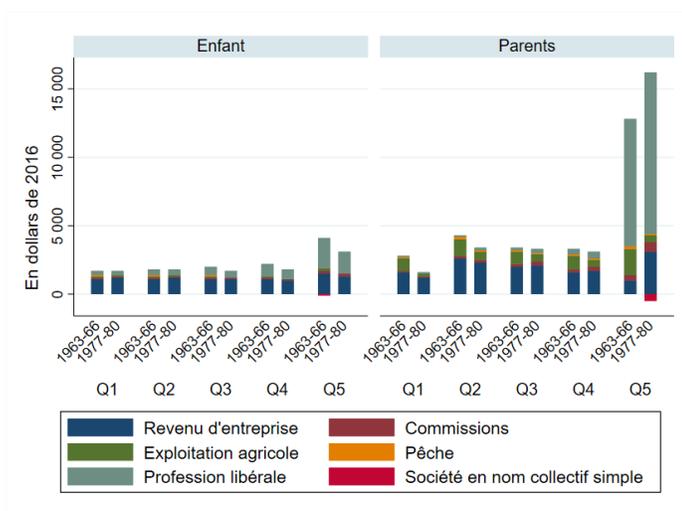


Figure A.3: Composition des revenus d'emploi autonome des enfants et des parents par quintile parental, pour la première et quatrième cohortes

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Les figures montrent la composition des revenus du capital (A.2) et d'emploi autonome (A.3) des enfants sur la moitié gauche des figures et celle des parents sur la moitié droite. Sur chacune de ces moitiés, ils sont séparés selon leurs quintiles de revenus parentaux et chacun de ces groupes présente les revenus de la première et quatrième cohorte de naissances. Les revenus de chaque type ont été arrondis à la centaine près.

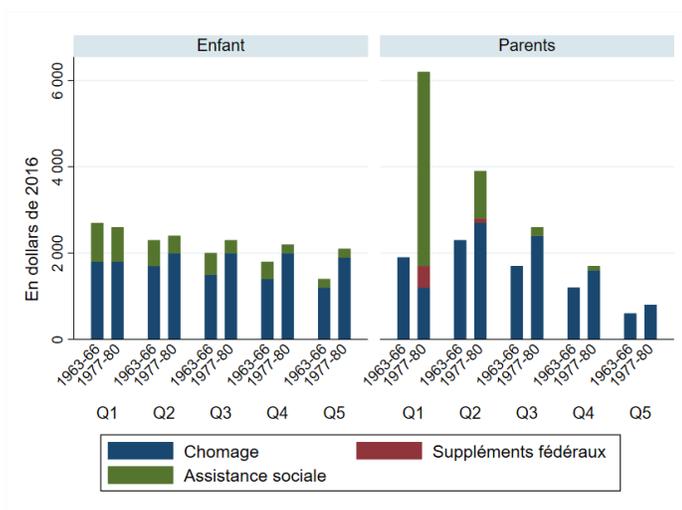


Figure A.4: Composition des revenus de prestations des enfants et des parents par quintile parental, pour la première et quatrième cohortes

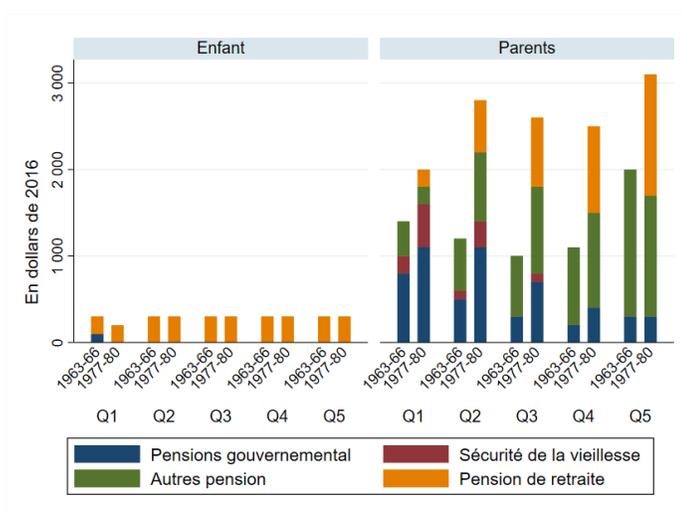


Figure A.5: Composition des revenus de régime de retraite des enfants et des parents par quintile parental, pour la première et quatrième cohortes

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Les figures montrent la composition des revenus de prestations (A.4) et de régimes de retraite (A.5) des enfants sur la moitié gauche des figures et celle des parents sur la moitié droite. Sur chacune de ces moitiés, ils sont séparés selon leurs quintiles de revenus parentaux et chacun de ces groupes présente les revenus de la première et quatrième cohorte de naissances. Les revenus de chaque type ont été arrondis à la centaine près.

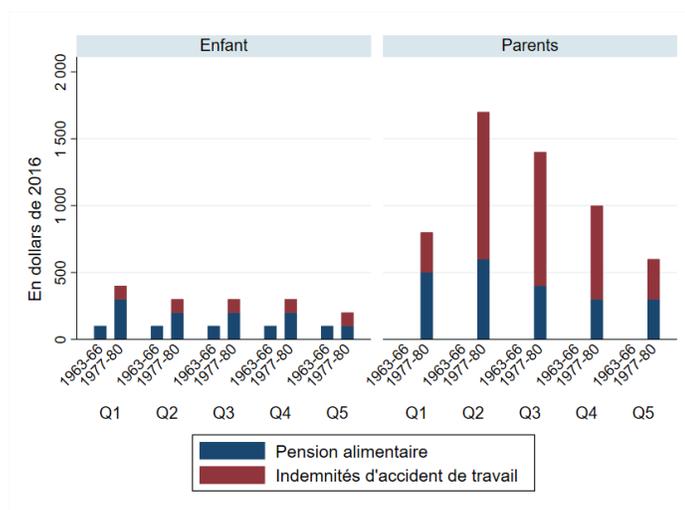


Figure A.6: Composition des revenus de transfert des enfants et des parents par quintile parental, pour la première et quatrième cohortes

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : La figure montre la composition des revenus de transfert des enfants sur la moitié gauche de la figure et celle des parents sur la moitié droite. Sur chacune de ces moitiés, ils sont séparés selon leurs quintiles de revenus parentaux et chacun de ces groupes présente les revenus de la première et quatrième cohorte de naissances. Les revenus de chaque type ont été arrondis à la centaine près. Ce type de revenu n'existait pour les parents de la première cohorte.

### A.3 Proportion des parents et des enfants

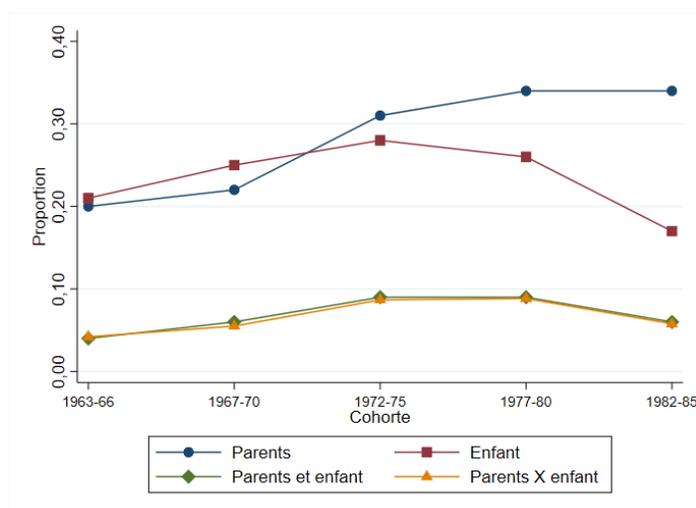


Figure A.7: Proportion des parents et des enfants recevant du revenu de régime de retraite par cohorte

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Cette figure présente la proportion d'enfants, de parents et de la combinaison parents-enfants touchant des revenus de régime de retraite. Nous présentons également la proportion de la combinaison parents-enfants qui aurait été observée si les deux événements étaient indépendants.

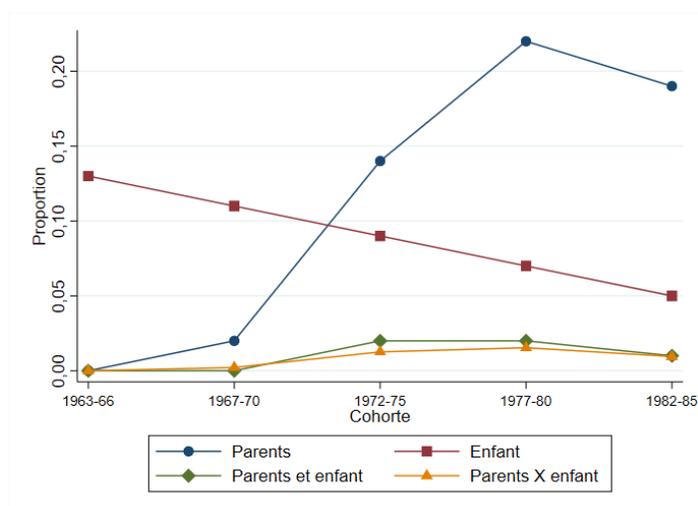


Figure A.8: Proportion des parents et des enfants recevant du revenu de transfert par cohorte

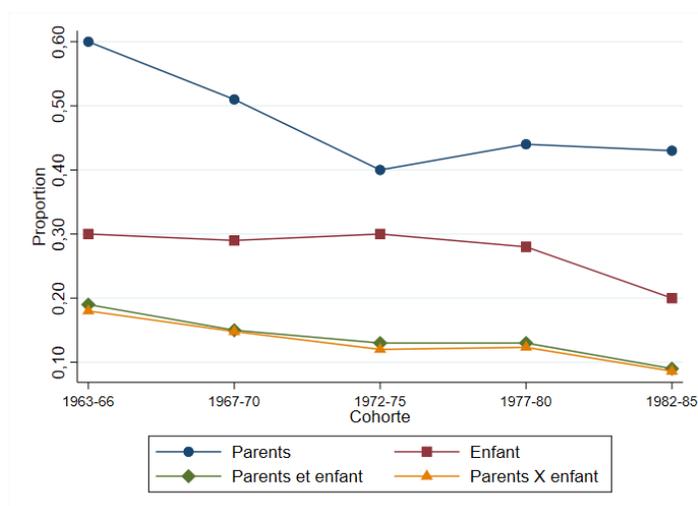


Figure A.9: Proportion des parents et des enfants recevant d'autres revenus par cohorte

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Ces figures présentent la proportion d'enfants, de parents et de la combinaison parents-enfants touchant des revenus de transfert (A.8) et les autres revenus (A.9). Nous présentons également la proportion de la combinaison parents-enfants qui aurait été observée si les deux événements étaient indépendants. Les revenus de transfert n'existaient pas pour les parents de la première cohorte.

## A.4 La non-linéarité de la transmission

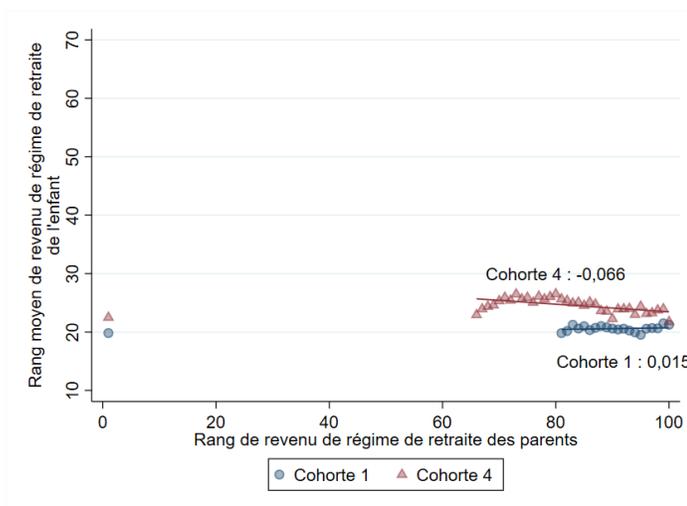


Figure A.10: Rang moyen des revenus de régime de retraite de l'enfant par rang des revenus de régimes de retraites des parents

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Cette figure présente le rang moyen de revenus de régimes de retraites des enfants en fonction du rang de revenu de régimes de retraites des parents pour la première et la quatrième cohorte. Les deux droites représentent les estimations de la transmission de rang pour les combinaisons d'enfants et de parents dont les parents avaient des revenus de régimes de retraites positifs. Les valeurs des pentes estimées sont présentées sur la figure à côté de leur droite respective.

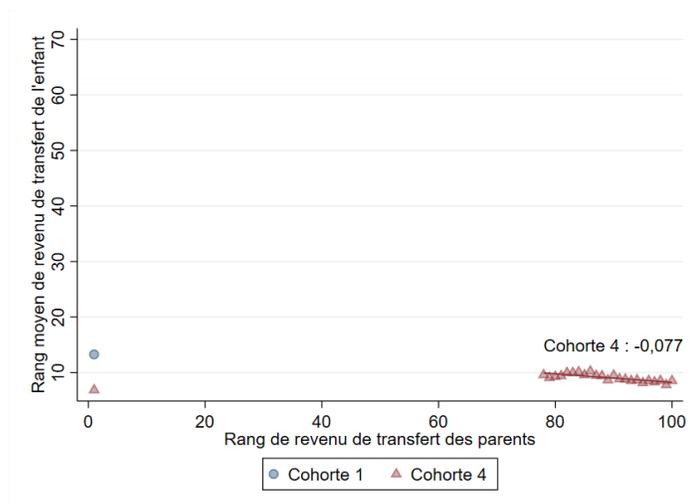


Figure A.11: Rang moyen des revenus de transferts de l'enfant par le rang des revenus de transferts des parents

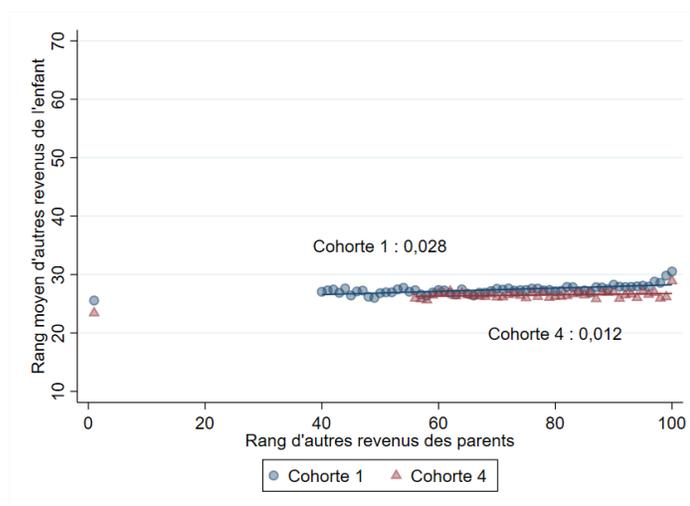


Figure A.12: Rang moyen des revenus autres de l'enfant par rang des revenus autres des parents

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Ces figures présentent le rang moyen de revenus de transferts des enfants en fonction du rang de revenus de transferts des parents (A.11) et le rang moyen d'autres revenus des enfants en fonction du rang d'autres revenus des parents (A.12) pour la première et la quatrième cohorte. Les deux droites présentes sur chacune des figures représentent les estimations de la transmission de rang pour les combinaisons d'enfants et de parents dont les parents avaient des revenus positifs de chacun de ces types de revenus. Les valeurs des pentes estimées sont présentées sur la figure à côté de leur droite respective.

## A.5 Par province

## A.5.1 Les provinces de l'Atlantique

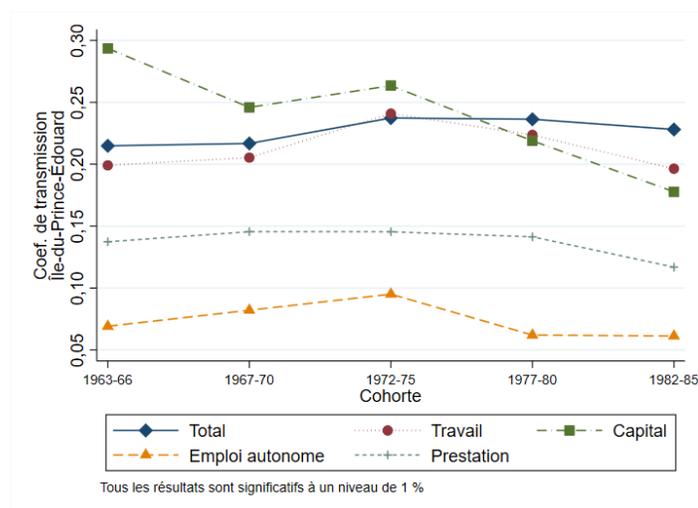


Figure A.13: Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus - Île-du-Prince-Édouard

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Cette figure présente l'évolution des coefficients de transmission de rang de revenus pour l'Île-du-Prince-Édouard calculée à partir de l'équation 4.1 pour les revenus du travail, du capital, d'emploi autonome et de prestations.

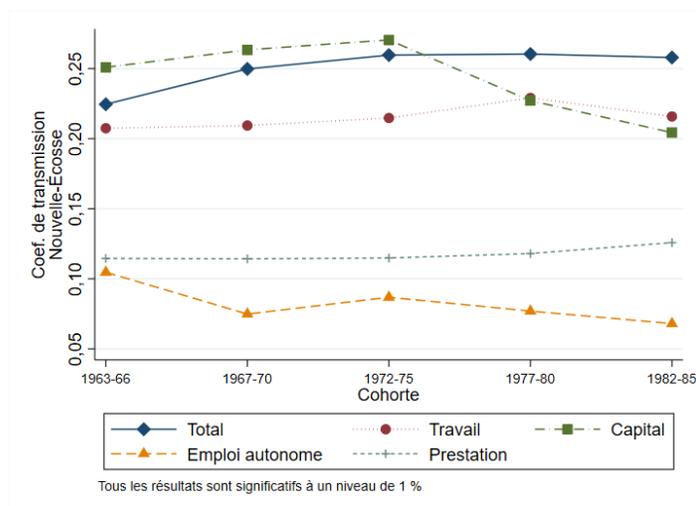


Figure A.14: Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus - Nouvelle-Écosse

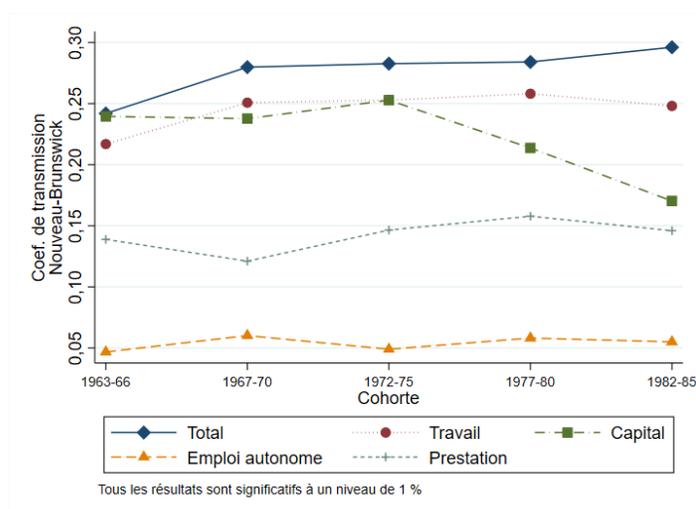


Figure A.15: Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus - Nouveau-Brunswick

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Ces figures présentent l'évolution des coefficients de transmission de rang de revenus pour la Nouvelle-Écosse (A.14) et le Nouveau-Brunswick (A.15), calculée à partir de l'équation 4.1 pour les revenus du travail, du capital, d'emploi autonome et de prestations.

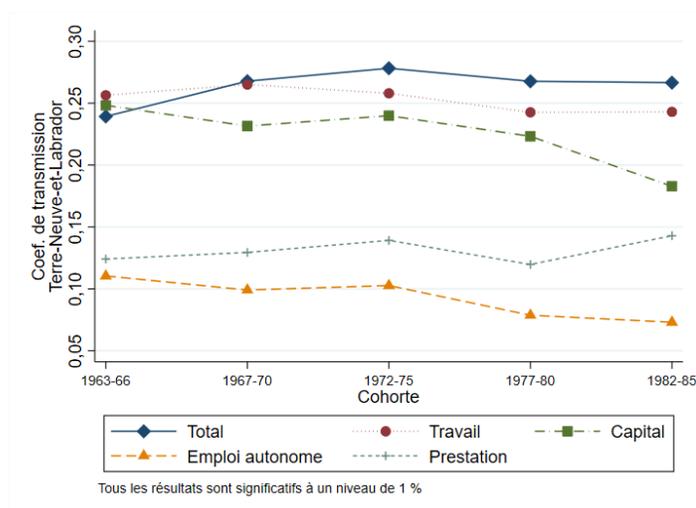


Figure A.16: Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus - Terre-Neuve-et-Labrador

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Cette figure présente l'évolution des coefficients de transmission de rang de revenus pour Terre-Neuve-et-Labrador, calculée à partir de l'équation 4.1 pour les revenus du travail, du capital, d'emploi autonome et de prestations.

## A.5.2 Les provinces du centre

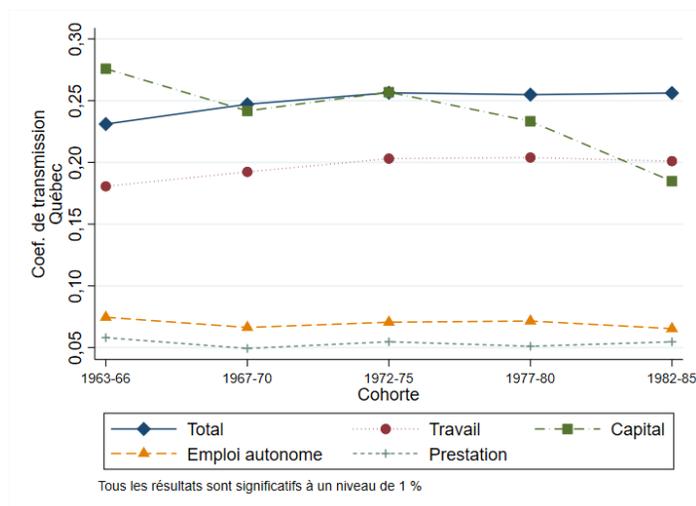


Figure A.17: Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus - Québec

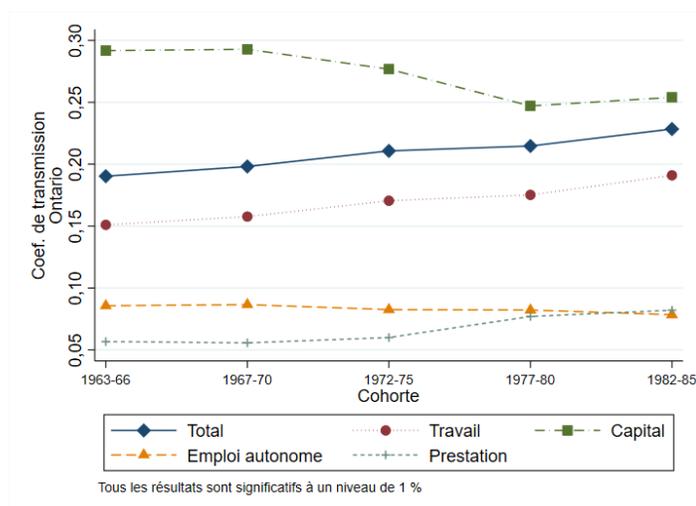


Figure A.18: Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus - Ontario

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Ces figures présentent l'évolution des coefficients de transmission de rang de revenus pour le Québec (A.17) et l'Ontario (A.18), calculée à partir de l'équation 4.1 pour les revenus du travail, du capital, d'emploi autonome et de prestations.

## A.5.3 Provinces de l'Ouest

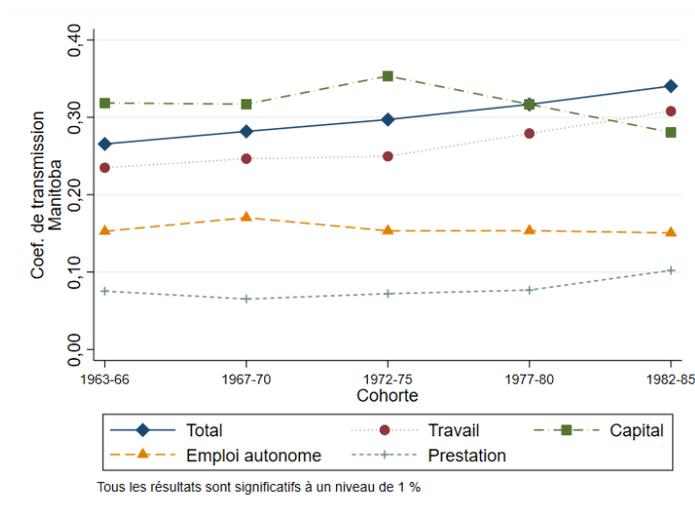


Figure A.19: Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus - Manitoba

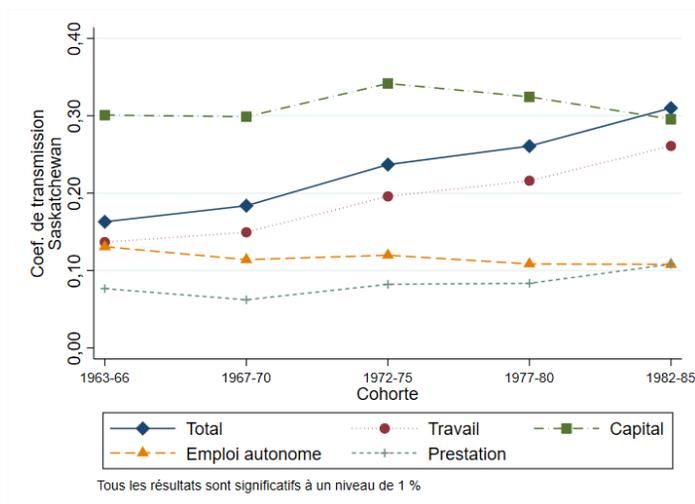


Figure A.20: Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus - Saskatchewan

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Ces figures présentent l'évolution des coefficients de transmission de rang de revenus pour le Manitoba (A.19) et la Saskatchewan (A.20), calculée à partir de l'équation 4.1 pour les revenus du travail, du capital, d'emploi autonome et de prestations.

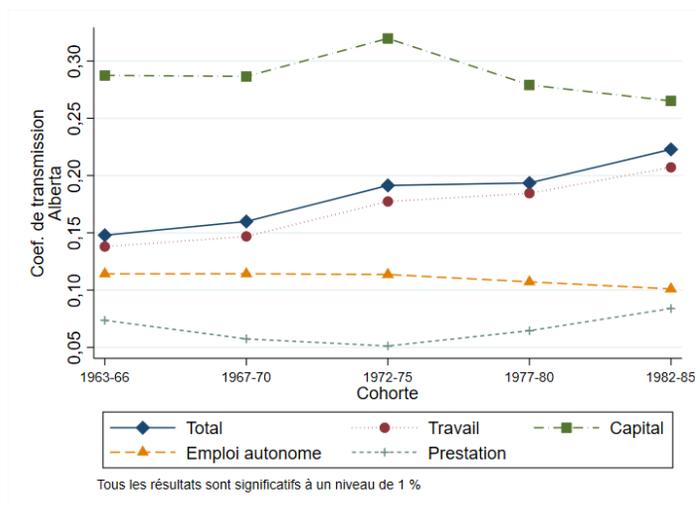


Figure A.21: Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus - Alberta

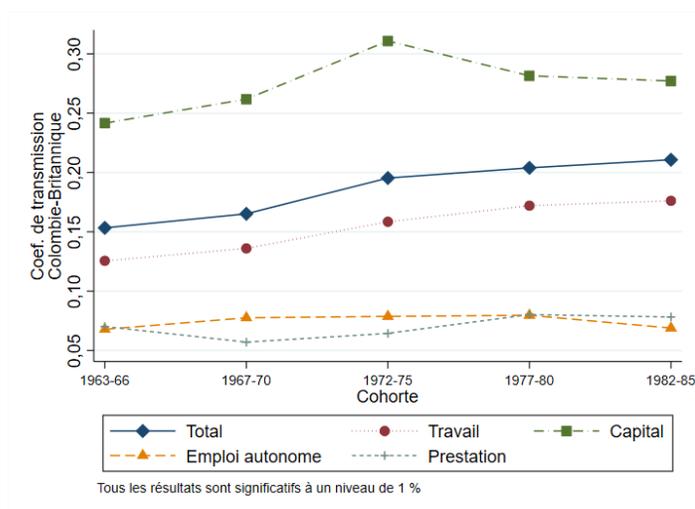


Figure A.22: Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus - Colombie-Britannique

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Ces figures présentent l'évolution des coefficients de transmission de rang de revenus pour le Alberta (A.21) et la Colombie-Britannique (A.22), calculée à partir de l'équation 4.1 pour les revenus du travail, du capital, d'emploi autonome et de prestations.

#### A.5.4 Territoires

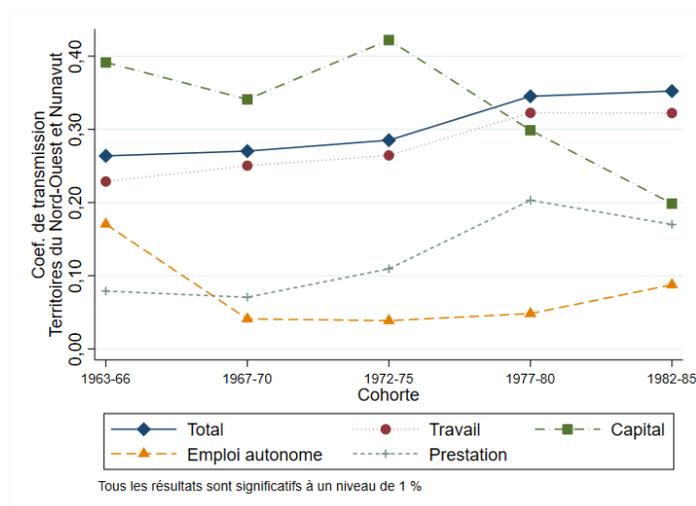


Figure A.23: Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus - Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

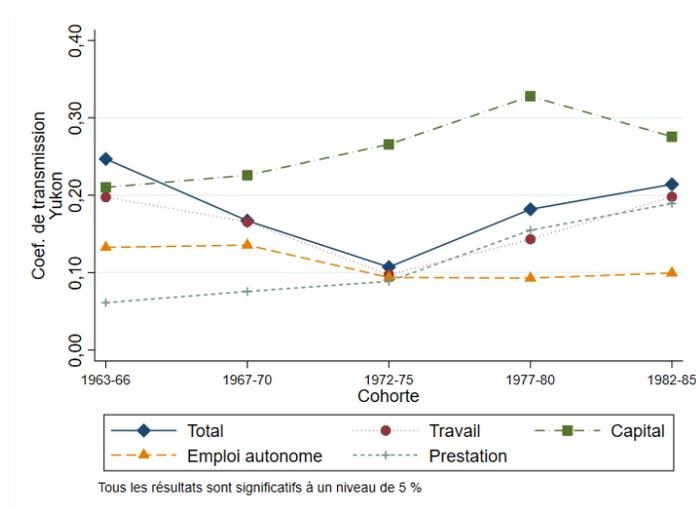


Figure A.24: Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus - Yukon

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Ces figures présentent l'évolution des coefficients de transmission de rang de revenus pour le Territoires du Nord-Ouest et du le Nunavut (A.23) et le Yukon (A.24), calculée à partir de l'équation 4.1 pour les revenus du travail, du capital, d'emploi autonome et de prestations.

## BIBLIOGRAPHIE

- Arrondel, L. (2013). Are “daddy’s boys” just as rich as daddy? The transmission of values between generations. *The Journal of Economic Inequality*, 11(4), 439–471. <http://dx.doi.org/10.1007/s10888-012-9230-7>. Récupéré le 2021-07-06 de <http://link.springer.com/10.1007/s10888-012-9230-7>
- Autor, D. H., Manning, A. et Smith, C. L. (2016). The contribution of the minimum wage to us wage inequality over three decades : A reassessment. *American Economic Journal : Applied Economics*, 8(1), 58–99. <http://dx.doi.org/10.1257/app.20140073>. Récupéré de <https://www.aeaweb.org/articles?id=10.1257/app.20140073>
- Beaulieu, N., Duclos, J.-Y., Fortin, B. et Rouleau, M. (2005). Intergenerational reliance on social assistance : Evidence from Canada. *Journal of Population Economics*, 18(3), 539–562. <http://dx.doi.org/10.1007/s00148-005-0221-x>. Récupéré le 2021-07-09 de <https://doi.org/10.1007/s00148-005-0221-x>
- Becker, G. S. et Tomes, N. (1986). Human Capital and the Rise and Fall of Families. *Journal of Labor Economics*, 4(3, Part 2), S1–S39. Publisher : The University of Chicago Press, <http://dx.doi.org/10.1086/298118>. Récupéré le 2021-07-15 de <http://www.journals.uchicago.edu/doi/abs/10.1086/298118>
- Bingley, P., Corak, M. et Westergård-Nielsen, N. (2011). The Intergenerational Transmission of Employers in Canada and Denmark. *IZA Discussion Paper*, (5593), 33.
- Black, S. E. et Devereux, P. J. (2011). *Chapter 16 - Recent Developments in Intergenerational Mobility*, volume 4 de *Handbook of Labor Economics*, (p. 1487–1541). Elsevier
- Black, S. E., Devereux, P. J., Lundborg, P. et Majlesi, K. (2019). Poor Little Rich Kids? The Role of Nature versus Nurture in Wealth and Other Economic Outcomes and Behaviours. *The Review of Economic Studies*, 87(4), 1683–1725. <http://dx.doi.org/10.1093/restud/rdz038>. Récupéré de <https://doi.org/10.1093/restud/rdz038>
- Blanden, J. (2005). Amour et argent : mobilité intergénérationnelle et appariement conjugal d’après le revenu des parents - ARCHIVÉ. Récupéré le 2021-07-11 de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/11F0019M2005272>

- Blanden, J. et Machin, S. (2004). Educational Inequality and the Expansion of UK Higher Education. *Scottish Journal of Political Economy*, 51(2), 230–249. <http://dx.doi.org/https://doi.org/10.1111/j.0036-9292.2004.00304.x>. Récupéré de <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1111/j.0036-9292.2004.00304.x>
- Bratberg, E., Anti Nilsen, et Vaage, K. (2005). Intergenerational Earnings Mobility in Norway : Levels and Trends. *The Scandinavian Journal of Economics*, 107(3), 419–435. <http://dx.doi.org/https://doi.org/10.1111/j.1467-9442.2005.00416.x>. Récupéré de <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1111/j.1467-9442.2005.00416.x>
- Chadwick, L. et Solon, G. (2002). Intergenerational income mobility among daughters. *American Economic Review*, 92(1), 335–344. <http://dx.doi.org/10.1257/000282802760015766>. Récupéré de <https://www.aeaweb.org/articles?id=10.1257/000282802760015766>
- Chen, W.-H., Ostrovsky, Y. et Piraino, P. (2017). Lifecycle variation, errors-in-variables bias and nonlinearities in intergenerational income transmission : new evidence from Canada. *Labour Economics*, 44, 1–12. <http://dx.doi.org/https://doi.org/10.1016/j.labeco.2016.09.008>. Récupéré de <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0927537116301373>
- Chetty, R., Hendren, N., Kline, P. et Saez, E. (2014). Where is the land of Opportunity? The Geography of Intergenerational Mobility in the United States. *The Quarterly Journal of Economics*, 129(4), 1553–1623. <http://dx.doi.org/10.1093/qje/qju022>. Récupéré de <https://doi.org/10.1093/qje/qju022>
- Connolly, M., Corak, M. et Haeck, C. (2019). Intergenerational Mobility Between and Within Canada and the United States. *Journal of Labor Economics*, 37, S595–S642.
- Connolly, M. et Haeck, C. (2024). Intergenerational income mobility trends in Canada. *Canadian Journal of Economics/Revue canadienne d'économique*, 57(1), 5–26. <http://dx.doi.org/https://doi.org/10.1111/caje.12699>. Récupéré de <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1111/caje.12699>
- Connolly, M., Haeck, C. et Lapierre, D. (2021). Tendances de la mobilité intergénérationnelle du revenu et de l'inégalité du revenu au Canada. *Statistique Canada*, (458). Récupéré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/catalogue/11F0019M2021001>
- Corak, M. (2013). Income Inequality, Equality of Opportunity, and Intergenerational Mobility. *Journal of Economic Perspectives*, 27(3), 79–102.

- Corak, M. (2019). The Canadian Geography of Intergenerational Income Mobility. *The Economic Journal*, 130(631), 2134–2174. <http://dx.doi.org/10.1093/ej/uez019>
- Corak, M. et Heisz, A. (1998). The Intergenerational Earnings and Income Mobility of Canadian Men : Evidence from Longitudinal Income Tax Data. *The Journal of Human Resources*, 34(3), 504–533. Publisher : [University of Wisconsin Press, Board of Regents of the University of Wisconsin System], <http://dx.doi.org/10.2307/146378>. Récupéré le 2021-05-31 de <http://www.jstor.org/stable/146378>
- Courtemanche, L. (2024). Données de réplication pour : Analyse descriptive de la mobilité intergénérationnelle du revenu et de la transmission de ses composantes. <http://dx.doi.org/10.5683/SP3/TW14DU>. Récupéré de <https://doi.org/10.5683/SP3/TW14DU>
- Dahl, M. et DeLeire, T. (2008). The association between children’s earnings and fathers’ lifetime earnings : Estimates using administrative data. *Institute for Research on Poverty*, (Discussion Paper No. 1342-08), 44.
- Division de l’analyse sociale et de la modélisation (2017). Base de données sur la mobilité intergénérationnelle du revenu - Codebook.
- Harasztosi, P. et Lindner, A. (2019). Who pays for the minimum wage? *American Economic Review*, 109(8), 2693–2727. <http://dx.doi.org/10.1257/aer.20171445>. Récupéré de <https://www.aeaweb.org/articles?id=10.1257/aer.20171445>
- Laidley, J. et Tabbara, M. (2021). Welfare in Canada, 2020. Récupéré le 30 Juin 2023 de [https://maytree.com/wp-content/uploads/Welfare\\_in\\_Canada\\_2020.pdf](https://maytree.com/wp-content/uploads/Welfare_in_Canada_2020.pdf)
- Lefranc, A. et Trannoy, A. (2005). Intergenerational Earnings Mobility in France : Is France More Mobile than the US? *Annales d’Économie et de Statistique*, (78), 57–77. Récupéré le 2023-06-24 de <http://www.jstor.org/stable/20079128>
- Maytree (2021). Welfare in Canada - Canada-wide. Récupéré le 16 juillet 2023 de <https://maytree.com/wp-content/uploads/WiC2021-Canada-wide.xlsx>
- Mazumder, B. (2005). Fortunate Sons : New Estimates of Intergenerational Mobility in the United States Using Social Security Earnings Data. *The Review of Economics and Statistics*, 87(2), 235–255. <http://dx.doi.org/10.1162/0034653053970249>. Récupéré de <https://doi.org/10.1162/0034653053970249>

- Nicoletti, C. et Ermisch, J. F. (2008). Intergenerational Earnings Mobility : Changes across Cohorts in Britain. *The B.E. Journal of Economic Analysis Policy*, 7(2). <http://dx.doi.org/doi:10.2202/1935-1682.1755>. Récupéré de <https://doi.org/10.2202/1935-1682.1755>
- Pekkala, S. et Lucas, R. E. B. (2007). Differences across Cohorts in Finnish Intergenerational Income Mobility. *Industrial Relations : A Journal of Economy and Society*, 46(1), 81–111. <http://dx.doi.org/https://doi.org/10.1111/j.1468-232X.2007.00458.x>. Récupéré de <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1111/j.1468-232X.2007.00458.x>
- Raaum, O., Bratsberg, B., Røed, K., Österbacka, E., Eriksson, T., Jäntti, M. et Naylor, R. A. (2008). Marital sorting, household labor supply, and intergenerational earnings mobility across countries. *The B.E. Journal of Economic Analysis Policy*, 7(2). <http://dx.doi.org/doi:10.2202/1935-1682.1767>. Récupéré de <https://doi.org/10.2202/1935-1682.1767>
- Solon, G. (1992). Intergenerational Income Mobility in the United States. *The American Economic Review*, 82(3), 393–408. Récupéré le 2021-07-15 de <http://www.jstor.org/stable/2117312>
- Solon, G. (1999). Intergenerational Mobility in the Labor Market. In *Handbook of Labor Economics*, volume 3 1761–1800. Elsevier
- Staiger, M. (2023). The Intergenerational Transmission of Employers and the Earnings of Young Workers. accéder le 25 Janvier 2024. Récupéré de <https://matthewstaiger.github.io/matthewstaiger.com/The%20Intergenerational%20Transmission%20of%20Employers%20and%20the%20Earnings%20of%20Young%20Workers.pdf>
- Statistique Canada (2021). Base de données sur la mobilité intergénérationnelle du revenu. Récupéré le 26 janvier 2023 de <https://www.statcan.gc.ca/fr/microdonnees/centres-donnees/donnees/revenudonfichiers>
- Statistique Canada (2022a). Mesure du panier de consommation (MPC). Récupéré le 2 Juillet 2023 de <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/ref/dict/az/Definition-fra.cfm?ID=pop165>
- Statistique Canada (2022b). Tableau 18-10-0005-01 : Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé. Récupéré le 18 novembre 2022 de <https://doi.org/10.25318/1810000501-fra>

# La transmission intergénérationnelle de la richesse : une approche basée sur les fichiers fiscaux et la capitalisation *Preliminary, comments welcome!*

Marie Connolly <sup>1</sup>    Gaëlle Simard-Duplain <sup>2</sup>    Isambert Leunga <sup>3</sup>

<sup>1</sup>ESG UQAM

<sup>2</sup>Carleton University

<sup>3</sup>Université de Sherbrooke



63e congrès annuel de la SCSE, Montréal, 15-17 mai 2024

We thank the FRQSC for funding.

The analysis in this presentation was in part conducted at the Quebec Interuniversity Centre for Social Statistics which is part of the Canadian Research Data Centre Network (CRDCN). The services and activities provided by the QICSS are made possible by the financial or in-kind support of the Social Sciences and Humanities Research Council (SSHRC), the Canadian Institutes of Health Research (CIHR), the Canada Foundation for Innovation (CFI), Statistics Canada, the Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC), the Fonds de recherche du Québec - Santé (FRQS) and the Quebec universities. The views expressed in this presentation are those of the authors, and not necessarily those of the CRDCN or its partners.

# Intergenerational transmissions

- Large—and growing—literature on intergenerational transmission of income/earnings
- Canada was a precursor with intergenerationally-linked administrative tax files (Corak and Heisz 1998)
- The Intergenerational Income Database (IID) has since been expanded to include more birth cohorts, more tax years, spouses, linkage to Census
- Research on intergenerational mobility based on tax files has also exploded in the last ten years after the (multiple) articles by Chetty et al. (2014, etc.)
- Admin tax files bring a broad coverage, longitudinal information, fine geographical data, and precise info all sources of income
- But they typically do not include any information on WEALTH or assets

- Due to data availability (the content of admin tax files), intergenerational transmission of income has been studied much more extensively than that of wealth
- Exceptions:
  - Sweden: Black et al. (2020, RESTUD)
  - Norway: Black et al. (2023, JEP; 2022, WP), Fagereng et al. (2020, Econometrica)
  - Denmark: Boserup et al. (2017, WP)
  - Canada, not wealth but considering transmission of different sources of income: Courtemanche (2024, mémoire)
- In Canada, no comprehensive + intergenerational source of data on wealth exists
- Yet theoretically and philosophically, we might be even more concerned with fostering mobility in wealth than in income

In this paper, we aim to:

- 1 describe the intergenerational transmission of wealth in Canada
- 2 assess the usefulness of the capitalization method to infer wealth from tax data in the Canadian context

We do so by:

- 1 computing capitalization factors based on the National Balance Sheet Accounts and the Longitudinal Administrative Databank (following Saez and Zucman 2016)
- 2 exploiting available intergenerational tax files in the IID
- 3 applying capitalization factors to the various asset classes to get an estimate of underlying wealth
- 4 estimating intergenerational mobility (rank-rank correlations) using capitalized wealth

# Preview of findings and roadmap

We find that

- Wealth transmission is stronger than total income transmission and than (non capitalized) capital income—though not by much
- When disaggregating wealth in its different components (net business income, real estate income, corporate business equity, investment income and pensions), the treatment of the mass at rank 1 (\$0 wealth in that class) matters

Presentation roadmap

- ① Data
- ② Methodology
  - Income capitalization method
  - Intergenerational rank mobility
- ③ Preliminary findings
- ④ Conclusion and next steps

# Data: National Balance Sheet Accounts (NBSAs)

- Data on **national wealth held by household sector**
  - Financial and non-financial
  - Assets and liabilities
- **By asset category**
  - Non-corporate business equity
  - Residential and non-residential real estate
    - NBSAs **do not** distinguish between rental and owner-occupied residential structures
    - Rely on ratio of imputed to paid rents (Baldwin et al., 2007; Diewert and Yu, 2012)
  - Corporate business equity
  - Fixed-income claims
  - Life insurance and pensions
  - No distinction between rental and owner-occupied structures
- **Used to compute wealth aggregates**

## Longitudinal Administrative Databank (LAD)

- 20% sample of Canadian taxfilers (and linked non-filers)
- Representative of population in any given year
- **Used to compute income aggregates**

## Intergenerational Income Database (IID)

- Taxfilers born in 1972-1985 (“children”), linked to parents (~3,000,000 million observations)
- For years 1982-2016, taking 5-year averages
  - Parents observed when children were 15-19 yo
  - Family income/wealth, i.e. sum of mother and father income/wealth
  - Children observed at ages 27-31, 32-36 and 37-41
- Detailed information on income sources, incl. **capital income**

# Income capitalization method

- Let
  - $W_a$ : total wealth in asset class  $a$ ;
  - $Y_a$ : total capital income generated by asset class  $a$ .
- Calculate **capitalization factor**:  $c_a = \frac{W_a}{Y_a}$
- Estimate individual wealth:  $w_{a,i} = y_{i,a} \times c_a$

Key assumption:

- ▶ Within asset class: constant rates of return across distribution.
- Evidence?
  - In favour: Martínez-Toledano (2017) in Spain, Saez and Zucman (2016) in the US;
  - Against: Fagereng et al. (2016) in Norway, Lundberg and Waldenström (2018) in Sweden.

# Equivalence between asset classes and capital income flows

Asset class (NBSA)	Capital income flow (LAD)
Non-corporate business equity	Net business income
	Net commission income
	Net farming income
	Net fishing income
	Net professional income
	Net limited partnership income
Real estate	Net rental income
Corporate business equity	Dividends
	Net capital gains
Fixed-income claims	Interest and investment income
Life insurance and pensions	RRSP contributions
	RRSP spousal contributions
	Registered pension plan contribution
	RRSP income
	Annuity income from RRSP
	Pension and superannuation income

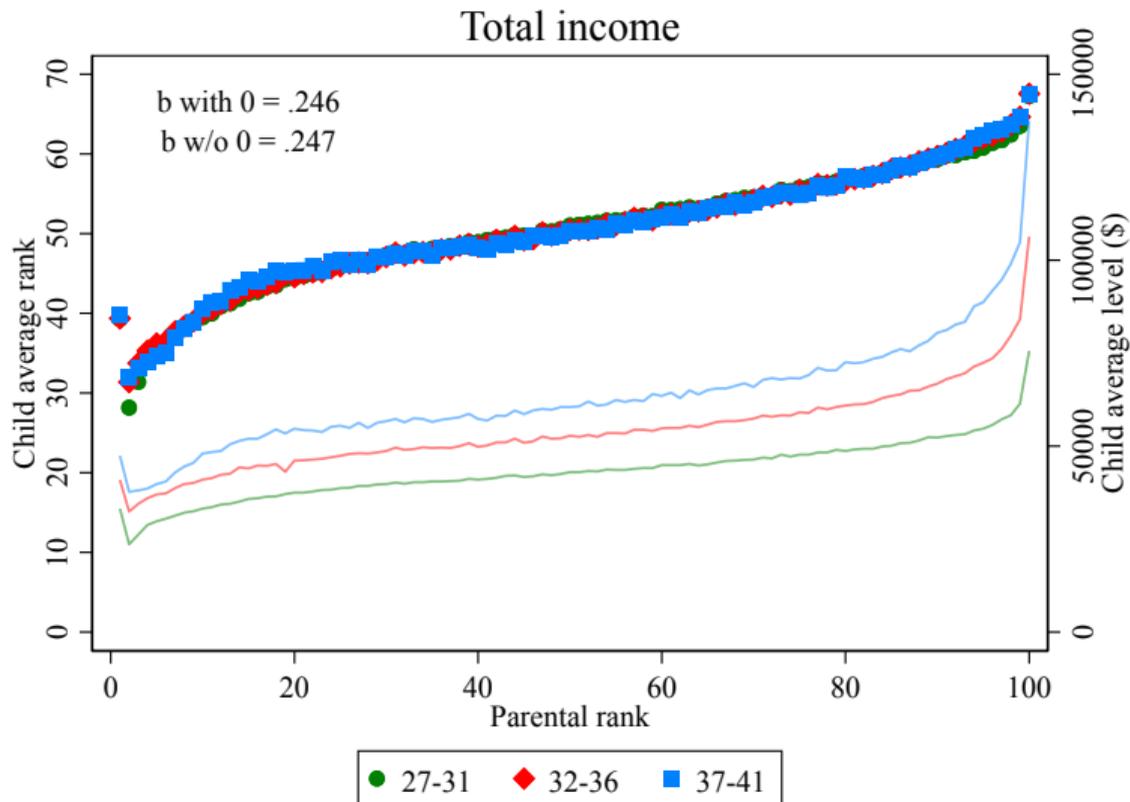
- For each wealth/income variable of interest
- All 5-year averages are transformed in percentile ranks (ranks within child birth year)
- Basic model:

$$r_i = a + bp_i + \mu_i \quad (1)$$

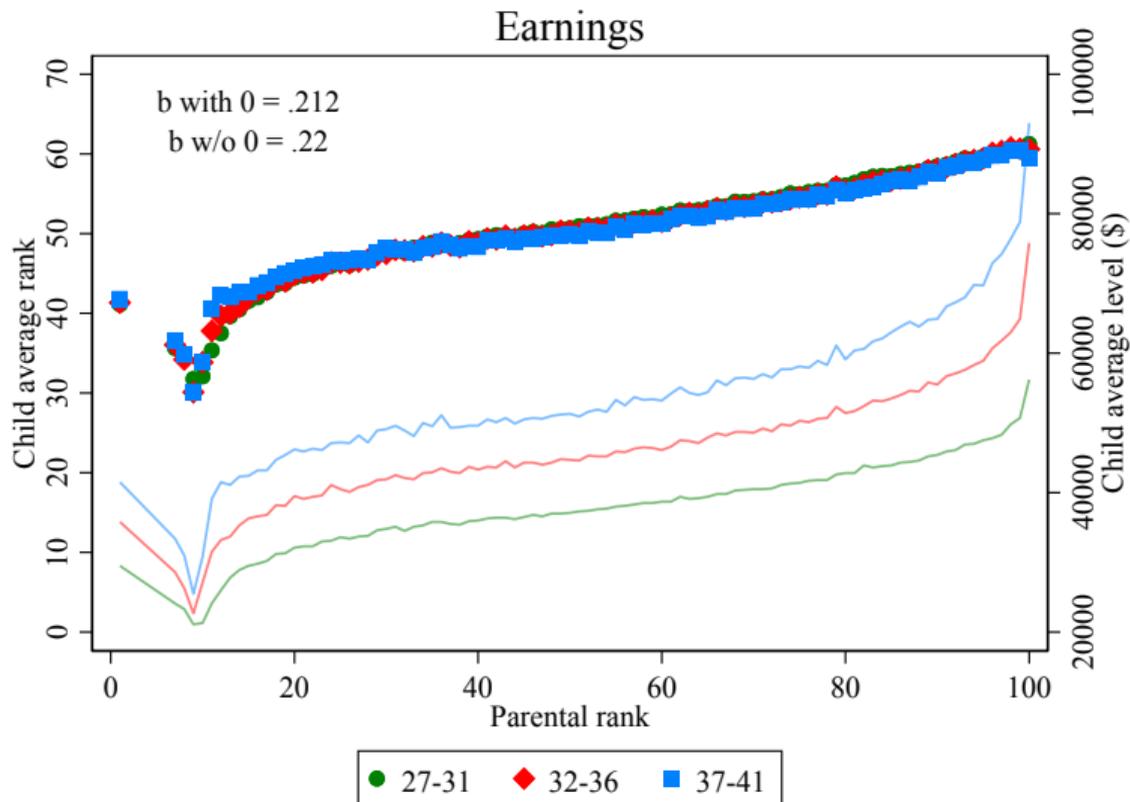
where  $p_i$  is parental wealth/income rank and  $r_i$  is child wealth/income rank

- The slope  $b$  is the rank-rank correlation or rank mobility
- We will compute overall  $b$ , and  $b$  conditional on non-zero family wealth/income (rank greater than 1)

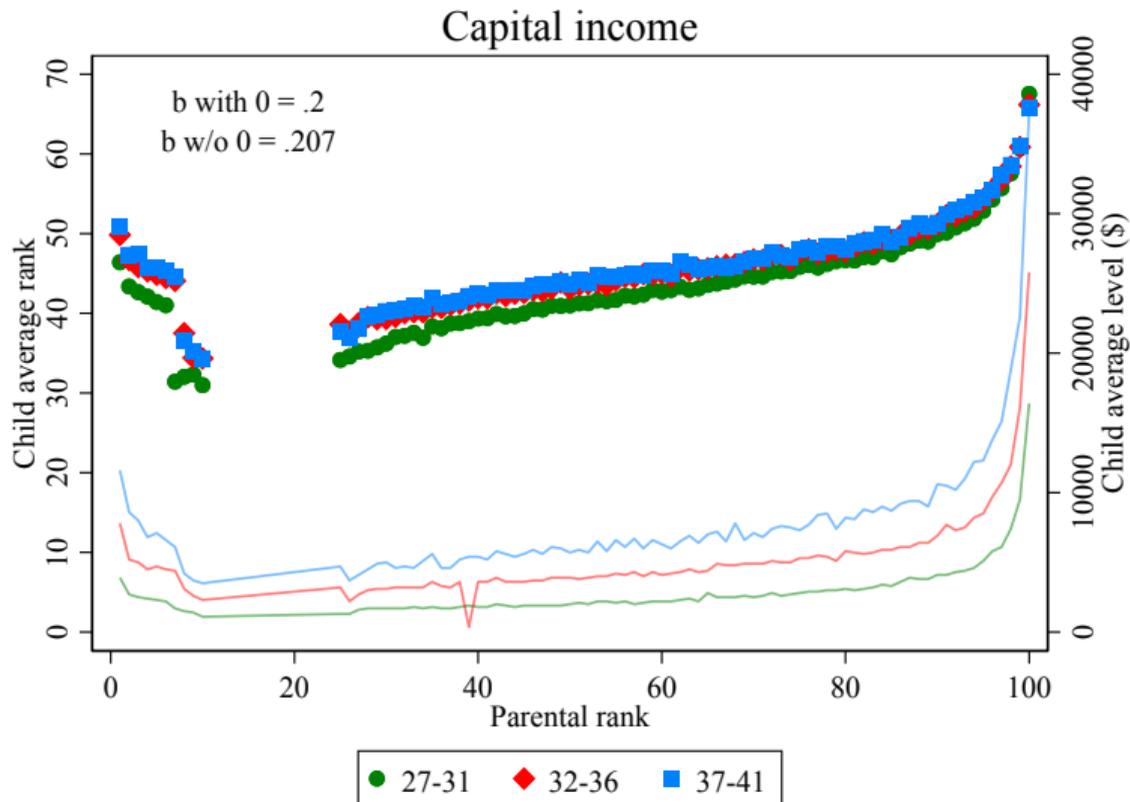
# Rank mobility: total income



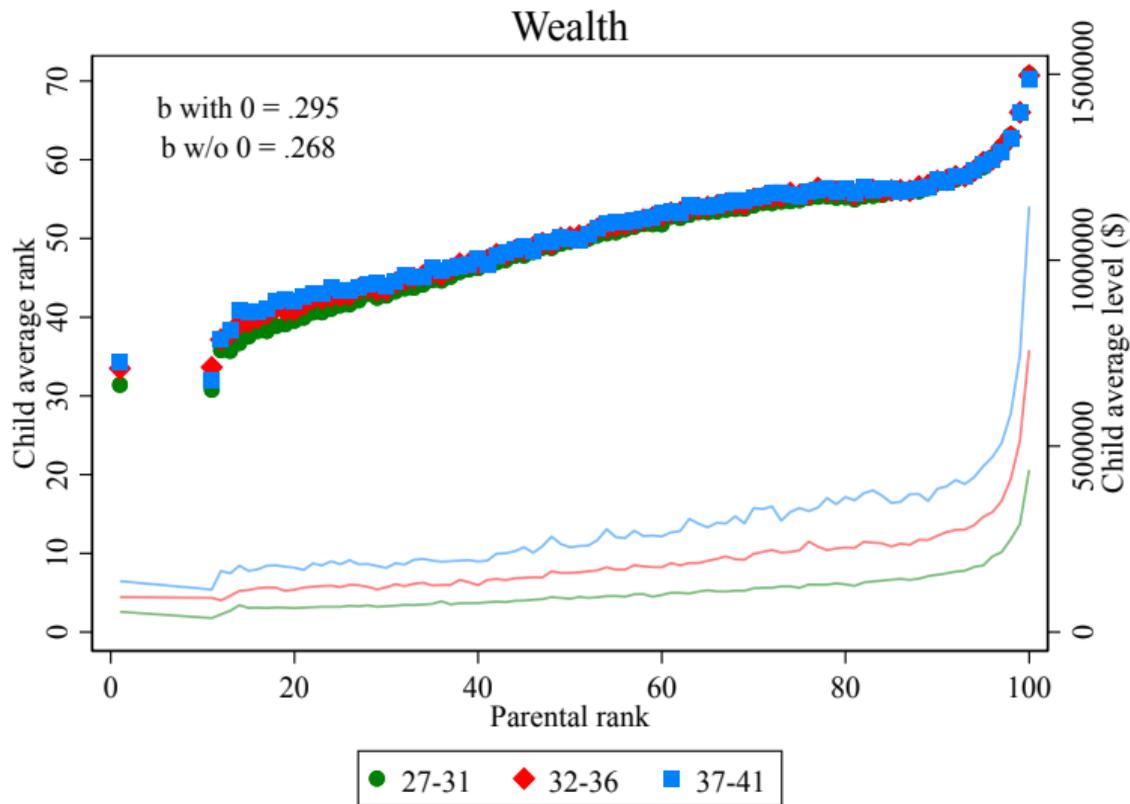
# Rank mobility: earnings



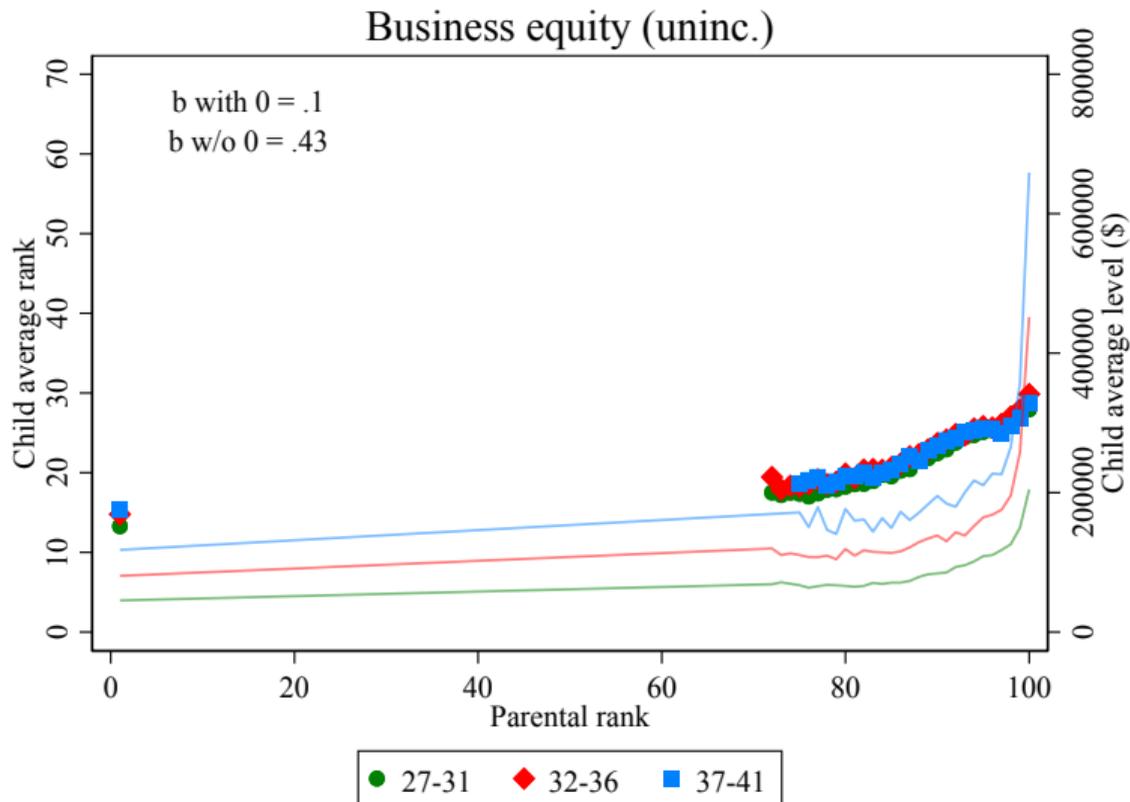
# Rank mobility: capital income

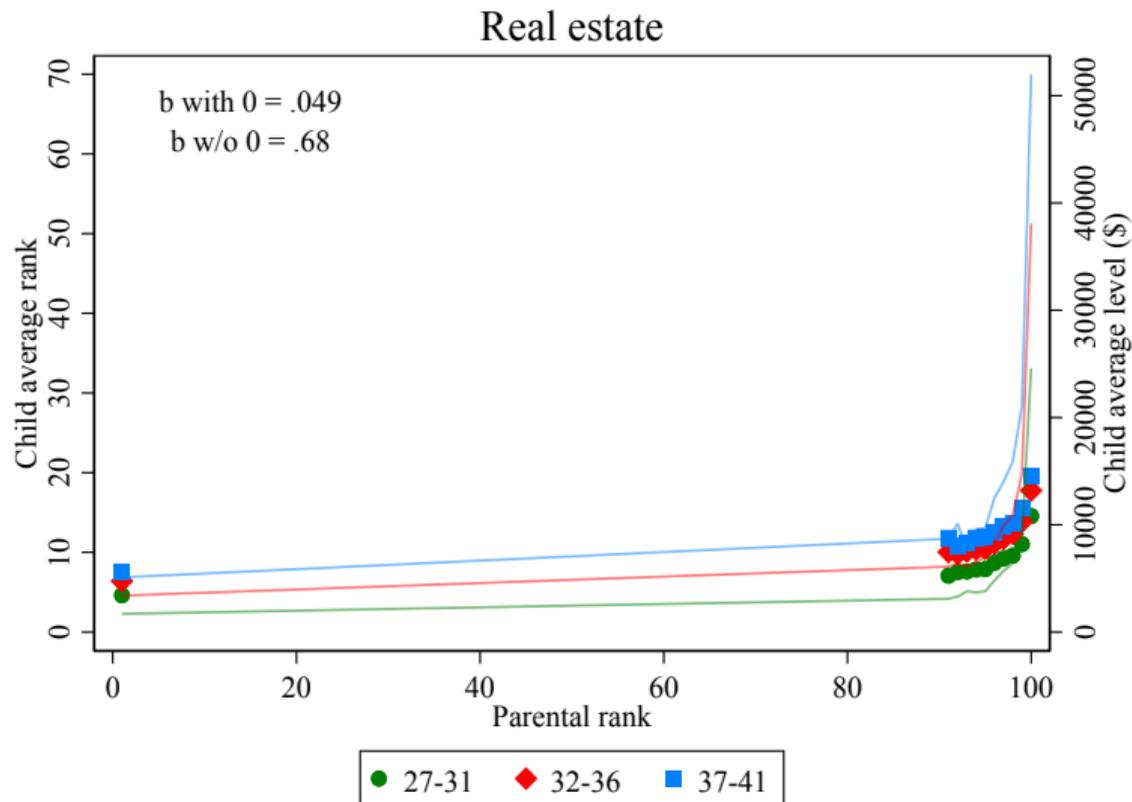


# Rank mobility: capitalized wealth

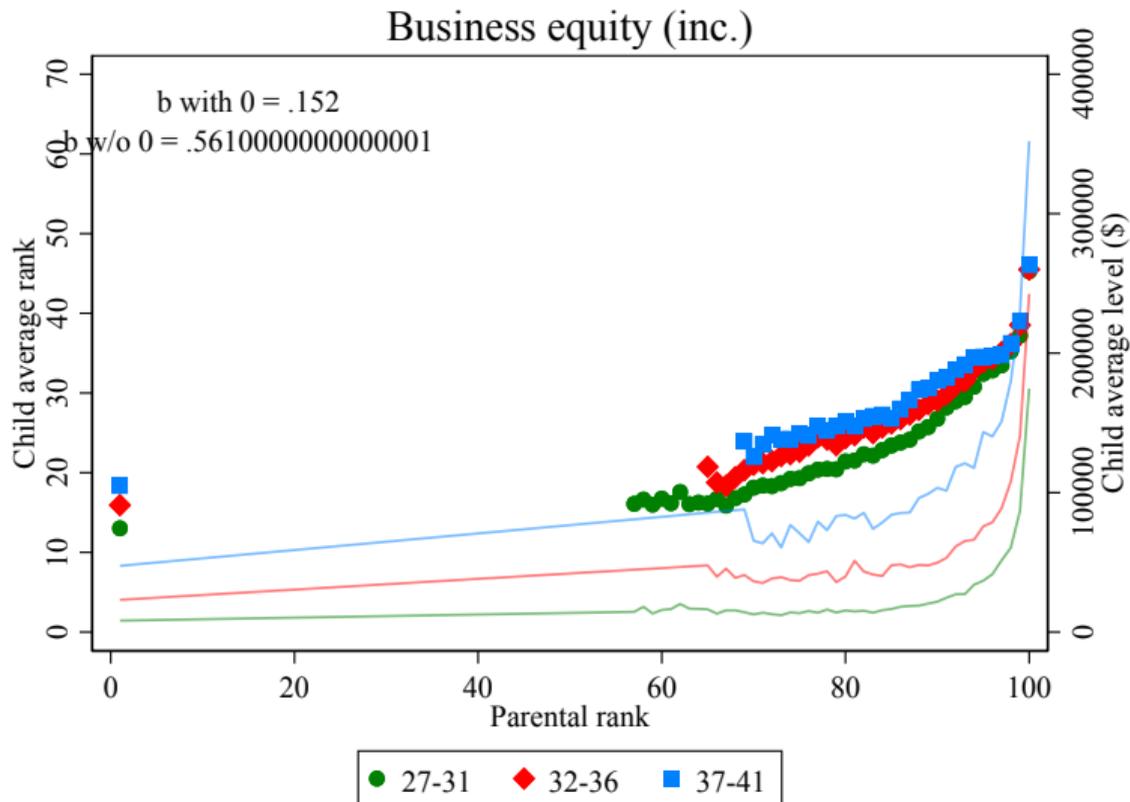


# Rank mobility: net business (unincorporated)

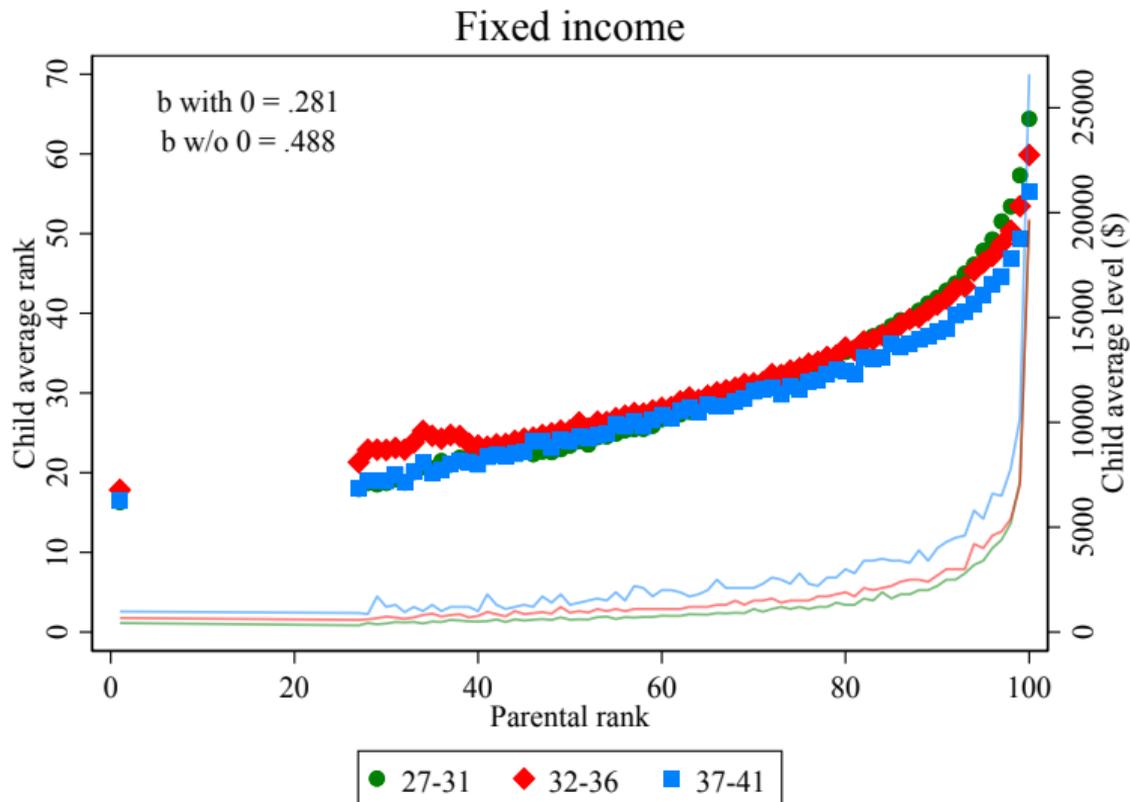




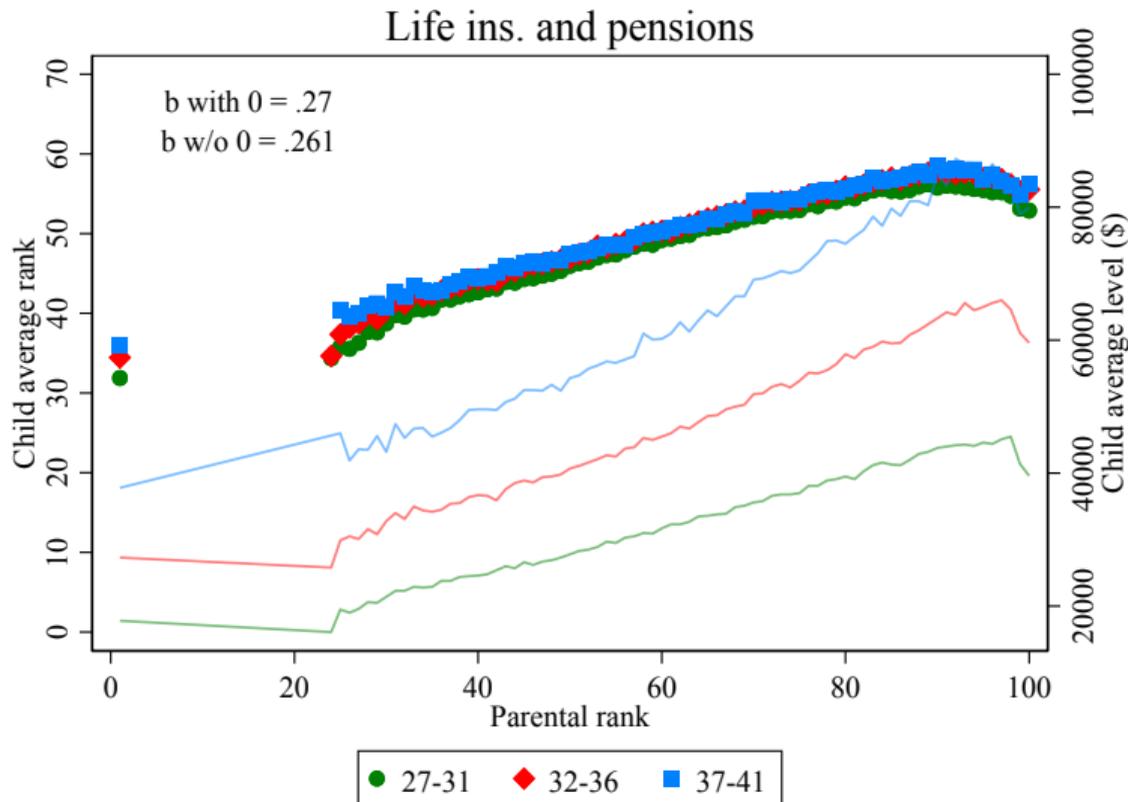
# Rank mobility: incorporated business



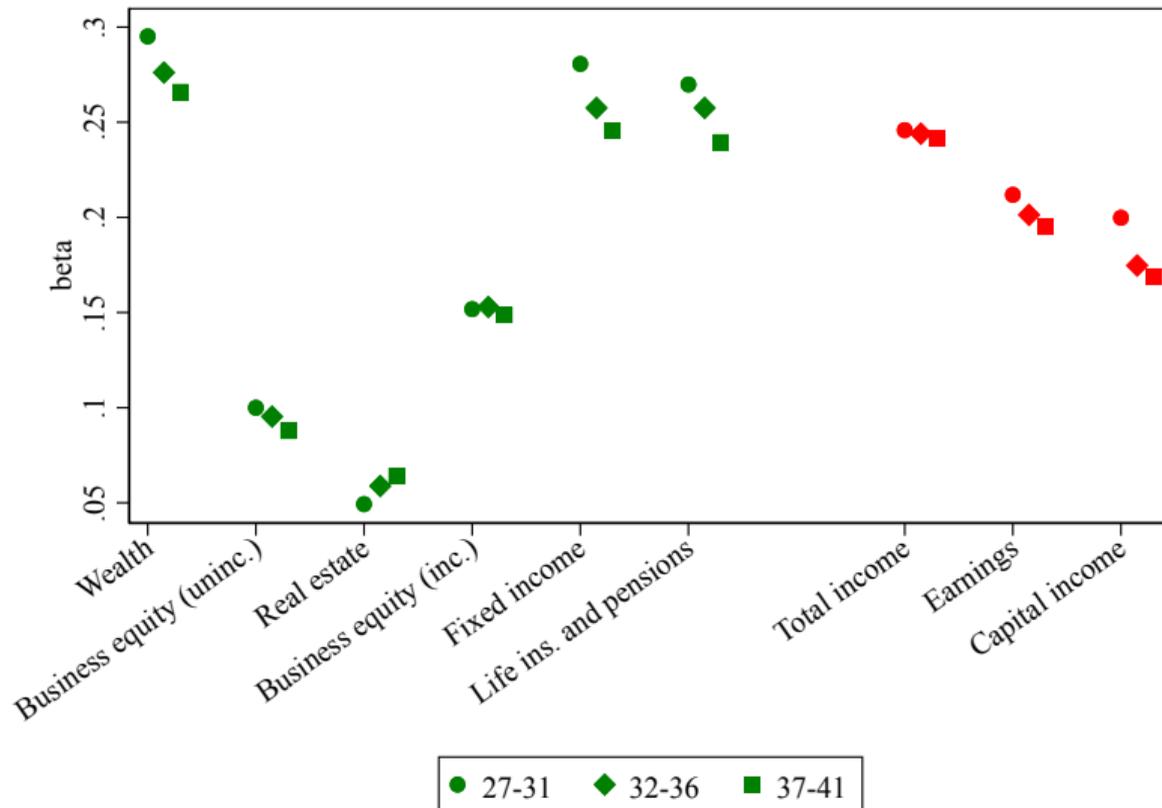
# Rank mobility: fixed income



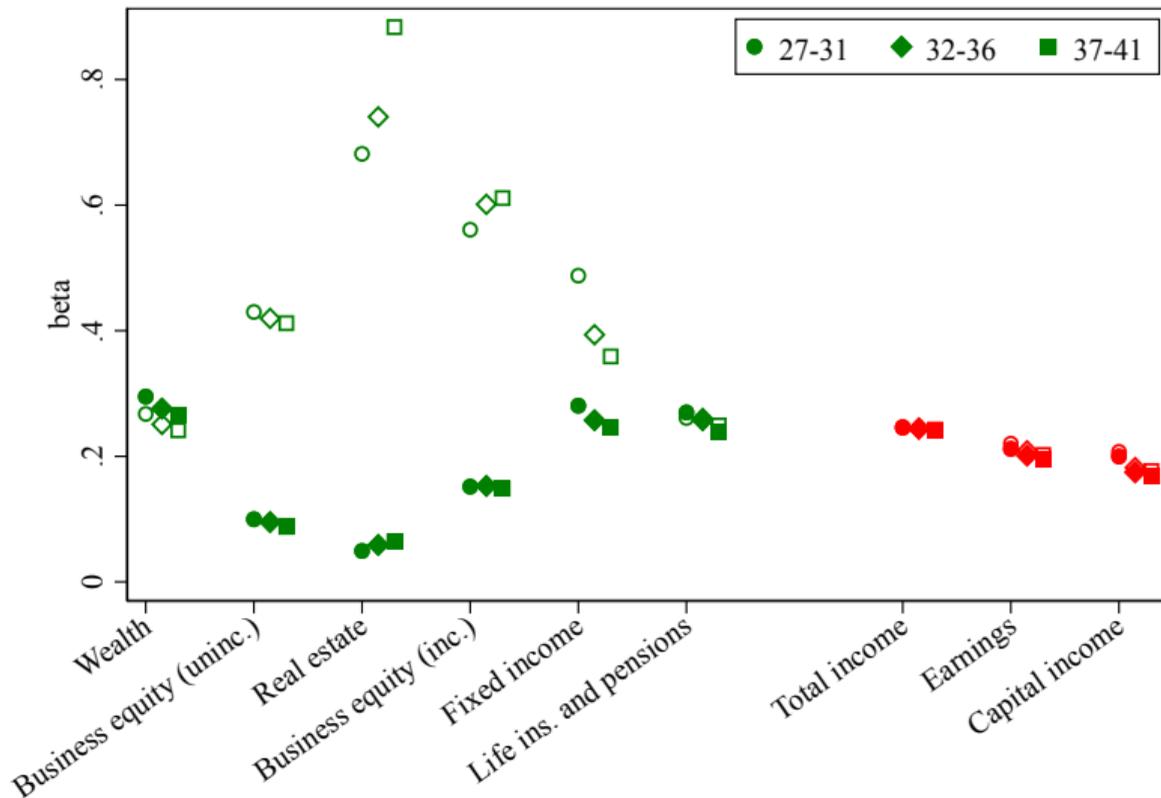
# Rank mobility: life insurance and pensions



# Mobility estimates including parents with \$0 wealth/income



# Rank mobility: hollow markers exclude parents with 0 wealth/income



# Concluding remarks

- Large differences depending on treatment of zeroes for capitalized wealth components
- Whereas (uncapitalized) capital income is less transmitted than total income, wealth is *more* transmitted
- Real estate wealth transmission increases with age

Still to do:

- Distinguish daughters/sons
- Family income/wealth vs. individual income/wealth
- [insert your idea here!!!]

# Thank you!

Comments welcome:

[connolly.marie@uqam.ca](mailto:connolly.marie@uqam.ca)



Groupe de recherche sur le  
**CAPITAL HUMAIN**  
**ESG** UQAM